



ÉDITION 2011



LA RÉUNION

• La Réunion

INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**ÉPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS

La Réunion

Rapport annuel
2010

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant propos	5
Synthèse	6
La Réunion en bref	8
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	11
Section 1 – La géographie et le climat	12
Section 2 – Les repères historiques	13
Section 3 – Le cadre institutionnel	15
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA RÉUNION	19
Section 1 – La population	20
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	23
1. Les comptes économiques	23
1.1 Le PIB	23
1.2 L'équilibre emplois ressources	25
1.3 La valeur ajoutée par branche	26
2. L'emploi et le chômage	28
2.1 La population active	28
2.2 L'emploi	29
2.3 Le chômage	31
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	33
3. Les revenus et salaires	34
3.1 Les revenus	34
3.2 Les salaires	39
4. Les prix	41
5. Le commerce extérieur	44
5.1 Les importations de biens	44
5.2 Les exportations de biens	46
5.3 La balance commerciale (hors services)	49

Section 3 – Les politiques et finances publiques	50
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	50
1.1 Le contrat de projet État - Région	51
1.2 Les aides européennes	51
2. Le système fiscal	54
2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	54
2.2 Une fiscalité locale spécifique	57
2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	58
3. Les finances publiques locales	61
3.1 Les comptes de l'État dans la collectivité	61
3.2 Les transferts en provenance de la France métropolitaine	62
3.3 Les finances des collectivités locales	62
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	67
Section 1 – Aperçu général	69
Section 2 – L'agriculture, l'élevage et la pêche	71
1. Le secteur primaire dans l'économie réunionnaise	71
2. L'agriculture	71
3. L'élevage	75
4. La pêche	78
Section 3 – L'industrie et l'artisanat	80
1. L'industrie	80
3. L'artisanat	83
Section 4 – L'énergie, l'eau et l'environnement	85
1. L'énergie, l'eau et l'environnement dans l'économie réunionnaise	85
2. L'énergie électrique	85
3. L'eau	89
4. L'environnement	90
Section 5 – La construction	91
1. La construction dans l'économie réunionnaise	91
2. Le BTP	92
3. Le logement	93
4. Le logement social	94
5. La construction et les travaux publics	95
Section 6 – Le commerce	97
1. Le commerce dans l'économie réunionnaise	97
2. L'équipement commercial	98

Section 7 – Le tourisme	100
1. Le tourisme dans l'économie réunionnaise	100
2. La fréquentation touristique	101
3. Les types d'hébergement	102
4. La fréquentation hôtelière	103
Section 8 – Le transport	104
1. Le transport dans l'économie réunionnaise	104
2. Les activités portuaires	105
3. Les activités aéroportuaires	108
4. Le transport routier	111
Section 9 – Les services non marchands	114
1. Les services non marchands dans l'économie réunionnaise	114
2. La santé	115
3. L'éducation	117
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	119
Section 0 – Remarques méthodologiques	121
Section 1 – La structure du système bancaire	122
1. Les faits marquants de l'exercice	122
2. L'organisation du système bancaire	126
3. La densité du système bancaire	130
4. Les moyens de paiement	134
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	136
1. Les taux d'intérêt	136
2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	142
3. Les performances financières des banques locales	146
4. L'activité et la rentabilité des sociétés financières	157
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	161
1. Les avoirs financiers des agents économiques	161
2. Les crédits à la clientèle	166
3. La circulation fiduciaire	172
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	174
5. L'activité des fonds de garantie	177
Perspectives	181
Annexes	183
1. Statistiques économiques	184
2. Statistiques monétaires et financières	194
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2010	202
4. Lexique des principaux sigles utilisés	204
5. Liste des publications de l'IEDOM	205

Avant-propos

Après une année 2009 où l'économie de La Réunion a vécu l'une des crises les plus destructrices d'emplois de son histoire, les principaux indicateurs économiques se sont progressivement redressés courant 2010, faisant état d'une reprise encore ténue. Tous les secteurs d'activité ne bénéficient pas de ce regain de dynamisme et les tensions restent vives sur le marché de l'emploi, notamment dans le secteur du BTP, particulièrement marqué par la crise.

Conscients des enjeux en matière d'activité et d'emploi, l'ensemble des acteurs économiques a travaillé à la redynamisation de l'île, dans la continuité du plan de relance mis en place en novembre 2009. L'année 2010 a en particulier été marquée par la création du Haut Conseil de la Commande Publique, dont l'objectif est de favoriser la reprise de l'investissement public. L'IEDOM a bien sûr été associé à ces réflexions, apportant son expertise et favorisant l'implication des banquiers de la place.

De manière plus générale, la crise récente a permis une meilleure prise de conscience collective des fragilités structurelles du territoire, après des années de rattrapage économique. La Réunion doit maintenant identifier les leviers d'une croissance durable, riche en emploi tout en restant compétitive et basée sur une utilisation raisonnée des ressources. Les pistes sont multiples et doivent toutes être mises en œuvre :

- la traduction en projets d'études des engagements liés au protocole de Matignon et la mise en place des marchés publics ;
- la concrétisation des effets attendus sur le tourisme de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des « Cirques, Pitons et Remparts » de La Réunion ;
- la recherche d'une meilleure insertion du territoire dans son environnement économique régional.

Puisse l'IEDOM, par cet ouvrage et ses diverses publications, apporter aux décideurs économiques des éléments de diagnostic utiles et facilement mobilisables.



Arnaud BELLAMY-BROWN

Synthèse

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, notamment au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont ensuite accentuées, notamment dans les pays émergents.

Après avoir connu en 2009 un net ralentissement de l'activité, avec un PIB en baisse de - 2,7 % par rapport à 2008, l'**activité économique** de La Réunion s'est redressée tout au long de l'année 2010, sans pour autant retrouver les niveaux d'avant-crise. Alors qu'il avait fortement progressé au cours du second semestre 2009, l'indicateur du climat des affaires (ICA) a augmenté plus modérément sur les trois premiers trimestres de 2010, pour accélérer à nouveau au dernier trimestre. Cet indicateur est néanmoins resté en dessous de sa moyenne de longue période.

Pour autant, ces perspectives mieux orientées ne permettent pas à court-terme d'atténuer les tensions majeures que connaît le **marché de l'emploi**. De nouveaux ajustements ont encore affecté en 2010 le marché du travail, et plus de 110 000 demandeurs d'emploi (DEFM de catégorie A) sont aujourd'hui inscrits à Pôle emploi. Les créations d'emploi, même dynamiques (le nombre d'offres collectées par Pôle emploi est reparti à la hausse en 2010, après deux années de contraction), ne permettent pas à la fois de satisfaire les nombreux nouveaux arrivants, dans un contexte de pression démographique toujours vive, et de résorber le chômage conjoncturel né de la crise récente.

L'année 2010 marque le retour de la **hausse des prix** sur l'île, après une année 2009 très modérée (+ 0,5 %). Cette progression s'est intensifiée en cours d'année et le glissement annuel des prix atteint 2,2 % en décembre 2010, contre 1,8 % pour la France entière. La hausse des prix des services contribue à près de la moitié de cette augmentation. Les prix de l'énergie participent également de façon importante à cette hausse, en lien avec la nette augmentation des prix des produits pétroliers (+ 13,0 % en glissement annuel). Les autres postes augmentent plus modérément.

La **consommation des ménages**, qui s'était maintenue en 2009, a progressé en 2010. Les importations cumulées de biens à destination des ménages ont augmenté de 14,1 % par rapport à 2009 (contre - 8,2 % entre 2008 et 2009). Dans le détail, les importations de biens d'équipement du foyer ont progressé de + 26,4 % et celles de produits courants de + 8,4 %. Les ventes de véhicules de tourisme ont elles aussi bénéficié d'une année 2010 mieux orientée. Sur les neufs premiers mois de l'année, elles ont progressé de 8,7 % par rapport à la même période en 2009.

L'**investissement** est en revanche resté atone tout au long de l'année 2010, le manque de perspectives économiques continuant à peser sur les décisions d'investissement. Le solde d'opinions des chefs d'entreprise participant à l'enquête de conjoncture de l'IEDOM est ainsi resté en dessous de sa moyenne de longue période, même si de légères progressions ont été enregistrées chaque trimestre. Les importations de biens à destination des professionnels sont en retrait, la progression des importations de biens intermédiaires ayant été intégralement compensée par le net recul des importations de biens d'équipement.

Les **échanges avec l'extérieur** se sont intensifiés en 2010 et retrouvent leur niveau de début 2008 (point haut avant deux années orientées à la baisse). Les importations progressent de 7,5 % (hors acquisition d'avion par Air-Austral), entraînant avec elles les recettes d'octroi de mer. Cette progression est essentiellement due à l'augmentation des importations de produits pétroliers et de biens d'équipement du foyer et, dans une moindre mesure, à celles de produits courants et de biens intermédiaires. Les importations de biens d'équipement professionnel contribuent en revanche négativement à l'évolution du poste. Les exportations sont pour leur part en hausse de 14,0 %. Cette évolution s'explique pour plus de la moitié par la hausse des exportations de produits des industries agroalimentaires. Les ré-exportations (de biens d'équipement professionnel, de produits pétroliers et de déchets industriels et ménagers) sont les autres principaux contributeurs.

A l'échelle sectorielle, les évolutions sont contrastées. Si les secteurs des industries agroalimentaires, du commerce, des services marchands et du tourisme ont bénéficié d'un regain d'activité, le constat est plus mitigé dans l'agriculture et les industries manufacturières, tandis que le BTP reste très affecté par la faiblesse de l'activité.

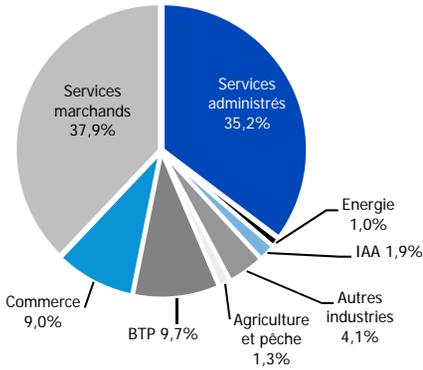
Dans ce contexte, l'activité de **financement de l'économie** par le système bancaire local est restée relativement peu dynamique en 2010, l'encours brut total ayant progressé de 1,9 % sur douze mois à fin décembre 2010, soit un rythme proche de celui enregistré l'année précédente. Les financements consentis aux ménages enregistrent un rythme de progression assez dynamique (+ 3,7 % par rapport à décembre 2009), grâce notamment à la bonne tenue des crédits à l'habitat accordés aux ménages (+ 6,4 % sur douze mois). Ceux consentis aux entreprises se contractent en revanche (- 1,6 % sur douze mois), tirés à la baisse par les crédits d'exploitation (- 9,3 %) et d'investissement (- 2,5 %). En matière de collecte de ressources, la situation est un peu mieux orientée, avec une hausse de + 2,5 % sur un an du total des actifs financiers collectés.

Après une année 2009 qui avait vu une brutale explosion des créances douteuses brutes portées par le système bancaire local (+ 31,9 % par rapport à décembre 2008), l'année 2010 a enregistré une nouvelle progression du risque de crédit, à un rythme cependant plus mesuré (+ 14,0 %). Les créances douteuses brutes portées par le système bancaire local restent sous la barre du milliard d'euros, à 971 M€, et représentent 5,8 % de l'ensemble des encours octroyés à la clientèle des établissements de crédit fin 2010.

Pour ce qui concerne l'exploitation, le produit net bancaire des quatre principales banques locales se stabilise, après avoir fortement progressé en 2009. La poursuite de la baisse des commissions nettes facturées est intégralement compensée par la progression des autres produits (marge nette sur intérêts et services financiers notamment). La croissance du coût du risque continue par ailleurs à peser sur le résultat net des banques locales.

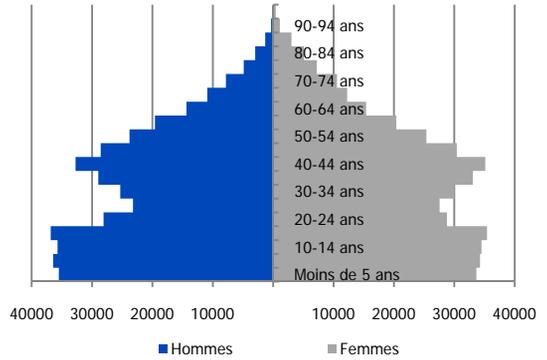
La Réunion en bref

Répartition du PIB de la Réunion en 2007



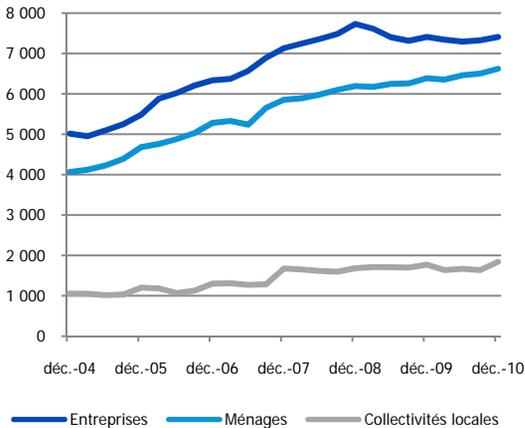
Source : Insee

Pyramide des âges au 1er janvier 2009



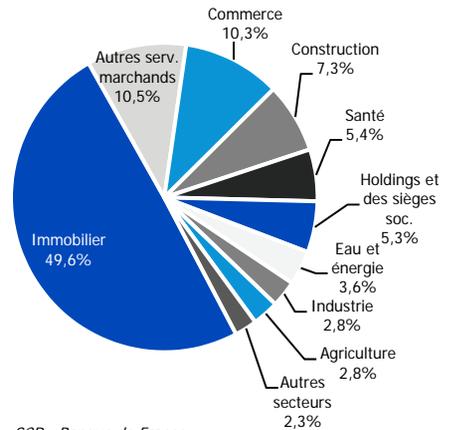
Source : Insee

Évolution des encours de crédits à la clientèle (en millions d'€)



Source : Iedom

Encours de crédits sectoriels au 31 décembre 2010



Source : SCR - Banque de France

Les chiffres clés de La Réunion

	2000	2010	Métropole 2010
Population			
Population totale (en milliers)	716	833	62 799
Taux de croissance de la population	1,6%	1,5%	0,7%
Taux de natalité	20,2‰	17,3‰ (2009)	12,7‰
Taux de réussite au baccalauréat	73,2%	85,9%	85,5%
Densité de professionnels de santé pour 100 000 hab.	n.r.	1 296	1 630
Environnement			
Superficie totale	2 520 km ²	2 520 km ²	549 087 km ²
Surfaces cultivées (% surface totale)	19,0%	17,9%	53,3%
Energies renouvelables (% de l'énergie utilisée)	46%	36%	14,4 % (2009)
Economie			
PIB	8,6 mds €	14,4 mds € (2009)	907,1 mds € (2009)
Taux de croissance du PIB en volume (% annuel)	3,3%	-2,7% (2009)	-2,6% (2009)
PIB / habitant (en euros)	12 070 €	17 520 € (2009)	30 368 € (2009)
Consommation électrique (kW/hab/an)	2 454 kWh	2 964 kWh	7 745 kWh
Taux d'inflation	2,0%	1,5%	1,5%
Taux de chômage	32,4%	28,9%	9,2%
Indicateurs sectoriels			
Importations de ciment (tonnes)	421 000	376 283	n.r.
Créations d'entreprises	4 338	8 133	622 039
Nombre de touristes	263 000	420 300	76 900 000 (2009)
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	8 673	3 591	1 653
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 891	1 637	1 181 (2009)
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,10	2,26	3,8 (2008)
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux	5,7 mds €	10,8 mds €	1 576 mds €*
Encours sains des agents économiques auprès des EC locaux	5,4 mds €	15,7 mds €	2 084 mds €*
Taux de créances douteuses	7,7%	5,8%	3,1 %*
Nombre de dossiers de surendettement	379 (2001)	1 147	218 102

* à fin mars 2010

n.r. : non renseigné

Source: Insee, Douanes, IRT, EDF, Iedom, Banque de France



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

Une île jeune, située loin de la France métropolitaine ...

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 520 km², soit une surface plus de trois fois inférieure à celle des plus petites des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km²) et la Corse (8 680 km²).

L'île de la Réunion fait partie de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre La Réunion, les îles Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 km de Paris, 210 km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 Km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 km de Johannesburg (République d'Afrique du Sud).

... au relief montagneux et au climat tropical

D'origine volcanique, l'île culmine à plus de 3 069 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'Océan Indien. Elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de - 4 000 mètres. Le relief est très accidenté, les effondrements et l'érosion de la roche volcanique ayant notamment creusé trois cirques naturels : Cilaos, Salazie et Mafate, ce dernier n'étant pas accessible par la route mais uniquement à pied ou par hélicoptère. La spécificité du relief de l'île a justifié son inscription en 2010 sur la liste des biens naturels inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, sous l'appellation « pitons, cirques et remparts ». Un volcan actif - le Piton de la Fournaise (2 631 m) - complète ce paysage montagneux. La présence de ce volcan, qui connaît régulièrement des périodes d'éruption, freine considérablement le développement du Sud - Est de l'île, qui demeure relativement sauvage.

Le littoral présente un tracé relativement régulier, délimité par de petites falaises et des bandes de galets le long du rivage, à l'exception de la zone côtière Ouest caractérisée par la présence de lagons et de récifs coralliens. Il n'existe aucun port naturel et les baies ouvertes n'offrent qu'une protection très faible contre la houle souvent importante, notamment en période cyclonique.

La Réunion se caractérise par un climat tropical humide, sous l'influence de vents d'Est appelés « alizés ». Deux saisons climatiques se distinguent : l'hiver austral ou « saison sèche » s'étend de mai à octobre, avec des températures douces, des précipitations peu abondantes et des alizés ; l'été austral, ou « saison des pluies », couvre la période de novembre à avril, avec des températures plus élevées, une très forte humidité, et une pluviométrie nettement plus importante. Cette saison correspond à la période de formation des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques. Le dernier épisode significatif fut le cyclone Gamède, en février 2007, qui provoqua l'effondrement d'un pont routier dans le Sud de l'île et détruisit de nombreuses exploitations agricoles.

La présence d'un massif montagneux élevé induit deux régions climatiques très distinctes : à la côte « au vent », orientée Nord/Est et soumise aux alizés ainsi qu'à une pluviométrie élevée quelle que soit la saison, est opposée la côte dite « sous le vent », orientée Sud/Ouest, à l'abri des alizés et moins humide. L'altitude accentue les différentiels thermiques et pluviométriques avec des températures chaudes dans les zones littorales qui contrastent avec la fraîcheur des zones plus élevées (on parle des "hauts" de l'île).

Section 2

Les repères historiques

Arrivée tardive et progressive des premiers habitants

Escale appréciée sur les routes commerciales de l'Océan Indien bien avant le XV^{ème} siècle, en raison de l'abondance d'eau douce qu'elle offre à proximité immédiate des rivages, l'île, qui figure sur de nombreuses cartes sous différents noms, reçoit durant plusieurs siècles la visite de navigateurs arabes, portugais, hollandais et anglais, mais demeure inhabitée jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle.

Les Français y débarquent et en prennent possession pour la première fois en 1638, mais ce n'est qu'en 1663 qu'elle devient colonie à part entière avec l'installation de deux français accompagnés de serviteurs malgaches.

Le siècle de la Compagnie des Indes

Durant un siècle et quasiment jusqu'à sa faillite, la Compagnie des Indes Orientales gère directement l'île Bourbon qui lui est concédée par le Roi de France avec pour mission sa mise en valeur et son développement grâce aux plantations de café. En 1665 elle y place le premier gouverneur de l'île qui compte alors une trentaine d'habitants. Tandis que la culture du café se développe au début du XVIII^{ème} siècle, le système de l'esclavage se met en place à partir de l'Afrique de l'Est, de l'Inde et de Madagascar. La population blanche des origines, qui avait commencé à se métisser avec ses premiers serviteurs de couleur, femmes malgaches ou indo-portugaises, devient minoritaire.

A la faillite de la Compagnie des Indes, le roi rachète l'île en 1764. Celle-ci compte alors 22 000 habitants dont 18 000 esclaves. Jusqu'à la révolution française, elle connaît une période économique faste grâce notamment à l'exportation des épices (girofle, muscade, poivre, cannelle,...) introduits par Pierre Poivre ainsi que du café.

En dépit de la distance qui la sépare de la France, l'île subit les contrecoups des périodes révolutionnaire et impériale et change plusieurs fois de statut et de nom. Elle passe brièvement sous domination anglaise de 1810 à 1815 avant d'être rendue à la France.

L'essor de la canne à sucre

Au début du XIX^{ème} siècle, les plantations de café - dont l'intérêt économique déclinait - sont détruites par des catastrophes naturelles, et le développement de l'île s'appuie alors sur la culture de la canne à sucre. La France achète à prix d'or les pains de sucre moulés dans des dizaines d'"usines" attenantes aux propriétés coloniales. Les grands domaines s'étendent, les cirques se peuplent. Cependant, l'île ne peut déjà plus subvenir à ses besoins alimentaires.

L'ère post-esclavagisme

Le 20 décembre 1848 est proclamée l'abolition de l'esclavage à La Réunion qui reprend son nom actuel la même année. L'île compte alors 103 000 habitants, dont 60 000 esclaves. Rendus libres, ceux-ci choisissent soit de se chercher une terre à défricher dans les « hauts » de l'île, soit de rester auprès de leurs anciens maîtres. Durant le siècle qui suit, La Réunion demeure une colonie française et le système économique et social se réorganise autour de « l'engagisme » basé sur le volontariat et un contrat de 5 ans maximum, mais dans les faits relativement proche du système esclavagiste qui prévalait auparavant. Près de 100 000 « engagés » d'origine Indienne (Malabars), chinoise, africaine (Cafres) et malgache seront introduits à La Réunion. La société de plantation perdure jusqu'à la seconde Guerre Mondiale, au rythme des crises de l'économie sucrière.

Au cours de cette période, la prospérité économique demeura bien relative. En 1870, la création du canal de Suez en Égypte eut pour effet d'écarter l'île de La Réunion (ainsi que l'île Maurice) de la route des Indes, ce qui en aggrava la situation socio-économique. La Réunion sombra ensuite lentement dans l'oubli, d'autant plus qu'à partir de 1880, le gouvernement français concentra son intérêt sur Madagascar. En 1926 la population réunionnaise avait atteint les 182 000 habitants et la colonie vivota jusqu'à la seconde Guerre mondiale.

La départementalisation et l'entrée dans l'ère moderne

Le 19 mars 1946, La Réunion obtient le statut de Département d'Outre-mer. Mais l'immédiat après-guerre n'apporte pas les progrès espérés par le jeune département, tant au niveau économique que sanitaire et social. Ce n'est qu'à partir de la fin des années cinquante que s'amorce puis s'accélère un mouvement d'essor exceptionnel. L'élection et l'ancrage de Michel Debré dans la 1^{ère} circonscription de Saint-Denis en 1963 constituent un tournant et font entrer La Réunion dans la phase concrète de la départementalisation. C'est le temps du décollage économique, des transformations profondes des infrastructures et des paysages avec l'amélioration des équipements (routiers, aériens, portuaires), la construction du barrage hydroélectrique de Takamaka (1968), d'hôpitaux, d'établissements scolaires... Les premières émissions de télévision débutent en 1964. Le Centre universitaire est créé en 1970. Autant de réalisations qui tentent de combler un retard considérable.

Jusqu'au début des années quatre-vingt, la question du statut de l'île suscite de nombreux débats entre départementalistes et autonomistes. En 1982, la loi de décentralisation crée le Conseil Régional aux côtés du Conseil Général. Puis La Réunion devient région européenne en 1992 et, en 1997, le traité d'Amsterdam donne à l'île sa place dans l'ensemble des régions ultrapériphériques de l'Europe.

La Réunion est aujourd'hui une région moderne, qui possède un niveau d'infrastructures étoffé et un tissu économique dynamique et varié. Il n'en demeure pas moins de nombreux écarts par rapport à la France métropolitaine, mesurés surtout dans les domaines sociaux et éducatifs.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les Dom sont devenus des DROM (Départements et Régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (Territoires d'Outre-mer) ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à La Réunion, qui relève des Départements et Régions d'Outre-mer, au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

3.1 DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

3.1.1 Un département et une région

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements français. Avec la loi du 31 décembre 1982, ces quatre départements deviennent également des Régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitains, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales. La Région détermine ainsi l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « Départements et Régions d'Outre-Mer » (DROM). Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'État, depuis le 1^{er} janvier 2005³. A l'exception de la formation professionnelle, entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'Outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « pays d'Outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

3.1.2 La possibilité de disposer d'une organisation institutionnelle propre

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) lors du référendum du 7 décembre 2003¹.

Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

3.1.3 Le droit applicable et ses adaptations

Les départements et régions d'Outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en France métropolitaine sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'État est propriétaire de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière...
- la fiscalité² : les taux de TVA sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, et la TVA n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire, l'octroi de mer, dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par tous les Gouvernements successifs, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés, et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

¹ C'est à l'occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création de deux collectivités se substituant à ces deux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe.

² Cf. Section 2 - § 2. Le système fiscal.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de La Réunion, peuvent être habilitées par la loi à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

3.1.4 Des compétences accrues en matière de coopération régionale

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'Outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

3.2 DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires Outre-mer de ses États membres.

Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques² (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques* ». Ainsi, l'UE tolère par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, ou des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'Outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union. Les Dom vont ainsi bénéficier au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2 696 millions d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP⁴ (35 euros par an et par habitant), soit un total de 3 178 millions d'euros sur la période 2007 - 2013 (contre 2 885 millions d'euros pour la période 2000 - 2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

¹ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Cf. « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Étude CEROM, mars 2008.

³ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

⁴ En complément des fonds structurels, la CE alloue une dotation de compensation des handicaps spécifiques aux RUP.

Évolutions statutaires des Départements d'Outre-mer

19 mars 1946 : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles, de la Guyane française et de La Réunion au statut de **départements** d'Outre-mer.

2 mars 1982 : les 4 départements d'Outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'État.

13 décembre 2000 : Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM). Possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

21 juillet 2003 : Loi programme pour l'Outre-mer, dite loi GIRARDIN. Principe d'une révision des conditions d'attributions du financement des transferts de compétences.

28 mars 2003 : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'Outre-mer.



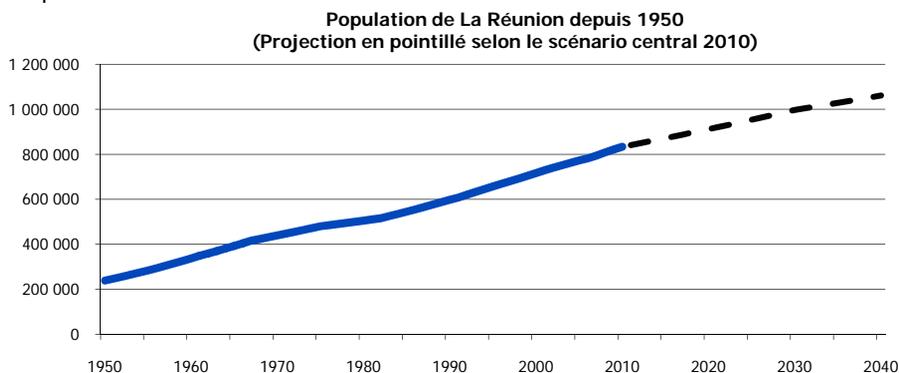
CHAPITRE II

Panorama de l'économie de La Réunion

Section 1

La population

La population réunionnaise atteint 833 500 habitants au 1^{er} janvier 2010 (estimation provisoire). L'accroissement naturel explique l'essentiel de l'augmentation de la population (un peu plus de 12 000 habitants supplémentaires par apport à 2009). Le rythme de progression du nombre d'habitants de l'île, qui s'affiche à + 1,5 %, continue à ralentir légèrement (+ 1,6 % en 2009 et + 1,8 % en 2008), mais reste toujours plus rapide qu'en France métropolitaine où il est estimé à + 0,7 % en 2010. La population de La Réunion pourrait franchir la barre symbolique du million d'habitants vers 2030, selon l'hypothèse centrale des projections démographiques réalisées par l'Insee.



Source : Insee (Recensements ; estimations de populations au 1^{er} janvier ; projections démographiques)

Avec 333 habitants au km² en 2009 (contre 282 dix ans auparavant), La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France, juste devant le Nord Pas-de-Calais, mais derrière l'Île de France (972 habitants au km²) et la Martinique (358 habitants au km²). En raison de son relief montagneux, qui amplifie les contraintes de peuplement et de circulation, la population se concentre principalement sur les zones littorales.

Un accroissement naturel toujours important

Même s'il a baissé en 2009, l'accroissement naturel reste le principal contributeur à la croissance de la population réunionnaise. Il explique à lui seul près de 95 % de l'augmentation de la population depuis 1999. La variation de population due au solde migratoire, importante durant la décennie 1990, a fortement diminué depuis.

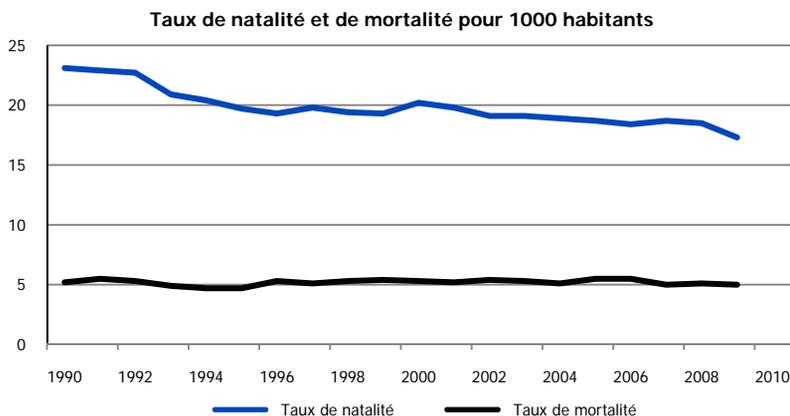
Principaux indicateurs démographiques

	1990	2008	2009	Variation
Nombre de naissances (a)	13 877	14 927	14 299	-4,2%
Nombre de décès (b)	3 153	4 115	4 109	-0,1%
Accroissement naturel (c = a - b)	10 724	10 812	10 190	-5,8%
Solde migratoire (d)	-200	668	n.d.	-
Variation totale de la population (c + d)	10 524	11 480	n.d.	-
Indicateur Conjoncturel de Fécondité	2,56	2,48	n.d.	-
Espérance de vie à la naissance (Femmes ; Hommes)	F : 78,2 H : 68,2	F : 82,1 H : 74,6	n.d.	-

Source : Insee ; État-Civil

Poursuite de la transition démographique

Le nombre de naissances vivantes, de mères domiciliées à La Réunion, baisse de manière sensible en 2009 : 14 299 naissances enregistrés, soit 4,2 % de moins qu'en 2008 (année record, avec 14 927 naissances). Le nombre de naissances est à son plus bas niveau depuis 2003, année où il avait recommencé à croître de manière régulière (+ 0,5 % en moyenne chaque année sur la période 2003 - 2008). Le taux de natalité¹, qui diminue tendanciellement (il perd chaque année entre 0,1 et 0,3 point), chute ainsi de 1,2 point en 2009 pour s'établir à 17,3 ‰. Il demeure cependant bien supérieur à celui de la métropole (12,6 ‰). Les Réunionnaises ont donc toujours plus d'enfants que les Métropolitaines, et les ont plus jeunes (à 25,8 ans en moyenne pour le premier enfant, contre 28,4 ans en France métropolitaine), même si leur âge moyen à la maternité augmente progressivement. Par ailleurs, 3,7 % des mères sont encore mineures au moment de l'accouchement. Ce chiffre reste élevé même s'il perd 0,3 point par rapport à 2008. Le nombre de 526 naissances de mères mineures en 2009 est ainsi le plus faible enregistré ces dix dernières années.



En 2008, l'indice conjoncturel de fécondité² s'établit à 2,48 enfants par femme, soit un niveau toujours très supérieur à celui de la France métropolitaine (2,0 enfants par femme) et au seuil théorique de remplacement des générations (2,1 enfants par femme). Parmi les régions

¹ Le taux de natalité indique le nombre moyen de naissances vivantes pour 1 000 habitants.

² L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement.

françaises, seule la Guyane présente un indicateur conjoncturel de fécondité supérieur (3,57 enfants par femme).

Le nombre de décès de personnes domiciliées à La Réunion se stabilise en 2009 (4 109 après 4 115 en 2008). La tendance à la hausse observée depuis le milieu des années 90 devrait cependant perdurer, en raison à la fois de l'accroissement de la population et de son vieillissement.

En 2009, le taux de mortalité s'établit à 5,0 ‰, un niveau global relativement faible par rapport à celui observé en France métropolitaine (8,3 ‰). Cette situation s'explique uniquement par la structure par âge de la population de La Réunion qui, nettement plus jeune en moyenne que la population nationale, est par nature moins exposée au risque de mortalité. Néanmoins, à tous les âges, la mortalité observée à La Réunion reste supérieure à celle enregistrée au plan national.

L'espérance de vie de la population réunionnaise a considérablement augmenté depuis les années 50, grâce à la diminution de la mortalité infantile et à l'amélioration des conditions de vie. En 2008, l'espérance de vie à la naissance à La Réunion est de 74,6 ans pour les hommes, et de 82,1 ans pour les femmes. Elle stagne pour les hommes mais progresse de quelques mois pour les femmes par rapport à 2007. Elle demeure sensiblement inférieure à celle mesurée en France métropolitaine (77,6 ans pour les hommes et 84,2 ans pour les femmes en 2008, l'écart se réduisant pour ces dernières en 2008). L'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes (7,5 ans) reste l'un des plus importants parmi les régions françaises.

Vieillessement de la population

	1999		2009		Projection 2040		France métropolitaine 2040
		%		%		%	
0 à 19 ans	255 499	36,2%	282 400	34,4%	289 700	27,3%	22,4%
20 à 59 ans	379 990	53,8%	441 100	53,7%	497 400	46,9%	46,6%
60 ans et plus	70 691	10,0%	97 800	11,9%	273 700	25,8%	31,0%
Total	706 180	100,0%	821 300	100,0%	1 060 800	100,0%	100,0%

Source : Insee (Recensements ; estimations de populations au 1^{er} janvier ; projections démographiques)

Les chiffres de 2009 confirment que le vieillissement de la population réunionnaise se poursuit. La part des habitants âgés de moins de 20 ans baisse légèrement par rapport à l'année précédente (34,4 % contre 35,0 % en 2008), tandis que celle de la population de 20 à 59 ans reste stable à 53,7 %. La part des plus de 60 ans augmente donc de 0,5 point, pour s'établir à 11,9 %. Les projections démographiques réalisées par l'Insee à l'horizon 2040 indiquent que La Réunion va poursuivre sa transition démographique et qu'un rééquilibrage entre la population jeune (moins de 20 ans) et les seniors (60 ans et plus) va s'opérer. La Réunion va toutefois rester durablement l'un des départements les plus jeunes de France, avec la Guyane et Mayotte.

Section 2

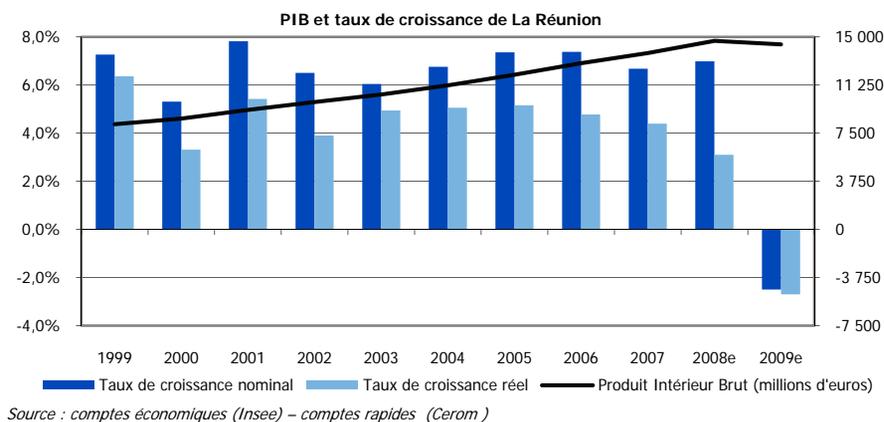
Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

L'économie réunionnaise se contracte en 2009

En 2009, le Produit Intérieur Brut de La Réunion a enregistré sa plus mauvaise performance économique de la décennie en chutant de 2,5 %, en euros courants. La croissance rompt ainsi avec le rythme soutenu de ces dernières années. Entre 1998 et 2008, l'économie de l'île s'est en effet accrue de 6,8 % en moyenne chaque année.



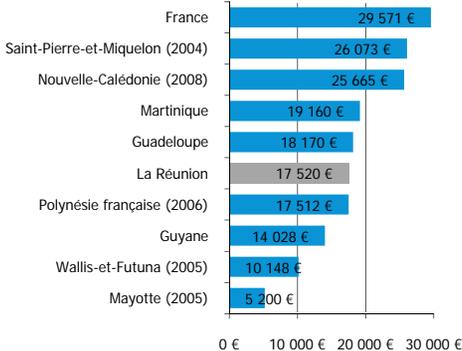
En volume, c'est-à-dire corrigé de la hausse des prix, le PIB réunionnais a baissé de - 2,7 %, soit une évolution proche de celle enregistrée au niveau national (- 2,6 %). Par rapport aux autres départements d'Outre-mer, l'inflexion est moins marquée à La Réunion qu'en Guadeloupe ou en Martinique, départements qui enregistrent respectivement des diminutions de - 4,8 % et - 6,5 %, la Guyane n'ayant quant à pas connu de récession (+ 3,6 %).

La contraction qui a affecté l'économie réunionnaise en 2009 semble avoir été plus marquée en début d'année, dans la poursuite du ralentissement observé à partir du milieu de l'année 2008. En fin d'année 2009, l'économie locale a amorcé une lente remontée laissant entrevoir qu'un point bas de la crise économique aurait été dépassé. Ce retour progressif de la croissance devrait s'être confirmé en 2010.

Baisse du PIB par habitant

La baisse de l'activité économique, conjuguée à la hausse de la population, entraîne une réduction de 4,0 % du PIB par habitant en 2009 à La Réunion. Au niveau national, Le PIB par habitant baisse de 2,7 %.

Comparaison du PIB par habitant en France métropolitaine et dans les régions ultramarines en 2009

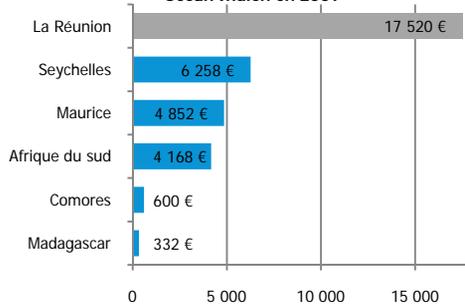


Sources : Insee, ISPF, ISEE, Cerom

La Réunion présente un PIB par habitant nettement plus élevé que les principaux pays de la zone (Sud - Ouest de l'Océan Indien). En tenant compte des différents taux de change selon la méthode de l'Atlas de la Banque Mondiale, la richesse par habitant dans l'île est 2,8 fois plus élevée que celle observée aux Seychelles. Cet écart s'accroît de façon significative avec les autres pays de la zone, et plus particulièrement avec les Comores et Madagascar. A l'exception des Comores et de l'Afrique du Sud (respectivement + 1,1 % et + 2,1 %), le PIB par habitant des pays de la zone s'inscrit également en baisse en 2009, notamment aux Seychelles (- 18,4 %).

La richesse par habitant à La Réunion se situe dans la moyenne des départements et collectivités d'Outre-mer. Les PIB par habitant de Saint-Pierre et Miquelon (chiffre 2004) et de la Nouvelle-Calédonie sont les plus proches du niveau observé pour la France entière, et sont respectivement supérieurs de 46 % et 48 % à celui de La Réunion. Le PIB par habitant réunionnais se situe entre celui de la Guadeloupe et celui de la Polynésie française (chiffre 2006). La richesse par habitant à Mayotte est en revanche nettement plus faible ; elle représente en 2005 de l'ordre de 30 % de celle de La Réunion.

Comparaison du PIB par habitant dans les pays de la zone Océan Indien en 2009



Sources : Cerom - Banque Mondiale

L'indice de développement humain¹ de La Réunion atteint 0,914 en 2007, soit le niveau le plus élevé de la zone. La Réunion appartient ainsi à la catégorie des régions à « développement humain très élevé » (régions présentant un IDH supérieur à 0,9). Cependant, La Réunion se place à la 32^{ème} place au niveau mondial, alors que la France est classée 8^{ème}.

¹ L'indicateur de développement humain (IDH) est privilégié pour les comparaisons internationales du bien-être des populations, car il intègre, outre le PIB par habitant, des éléments qualitatifs qui contribuent aussi fortement à la qualité de vie : la santé (appréhendée par l'espérance de vie à la naissance) et l'éducation (taux d'alphabétisation et taux brut de scolarisation). Il est calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Malgré la détérioration de la situation économique en 2009, le PIB réunionnais a presque doublé en dix ans. L'économie de l'île a connu sur la période 1999 – 2009 un taux de croissance annuel moyen de 5,8 %. Principal moteur de la croissance, la consommation finale s'est accrue de 6,4 % en moyenne par an sur cette période. Tout d'abord soutenue par la consommation des administrations (+ 10,1 % par an entre 1999 et 2004), la consommation finale tire son dynamisme, durant ces cinq dernières années, de la dépense des ménages. Autre moteur de la croissance, l'investissement a plus que doublé en une décennie, et en particulier depuis 2003, favorisé par les différentes mesures fiscales de soutien à l'économie. La nouvelle loi de Programme pour l'Outre-mer et la mise en œuvre de grands chantiers ont particulièrement stimulé l'activité du BTP jusqu'en 2008. Mais, en 2009, l'investissement chute de 7,8 % et crée un « trou d'air » dans l'activité du secteur du BTP (- 15 %).

L'équilibre emplois ressources					
en millions d'euros	1999	2008*	2009*	<i>Evol 09/08</i>	<i>Evol 09/99 en moy.</i>
Ressources					
PIB	8 205	14 790	14 420	-2,5%	5,8%
Importations	2 537	4 519	4 180	-7,5%	5,1%
Emplois					
Consommation des ménages	5 157	9 166	9 340	1,9%	6,1%
Consommation des administrations	2 944	5 492	5 690	3,6%	6,8%
Formation brute de capital fixe	1 523	3 698	3 410	-7,8%	8,4%
Exportations (biens et services)	520	557	560	0,6%	0,7%

Source : Insee - Cerom

* Comptes rapides

Seule la consommation résiste

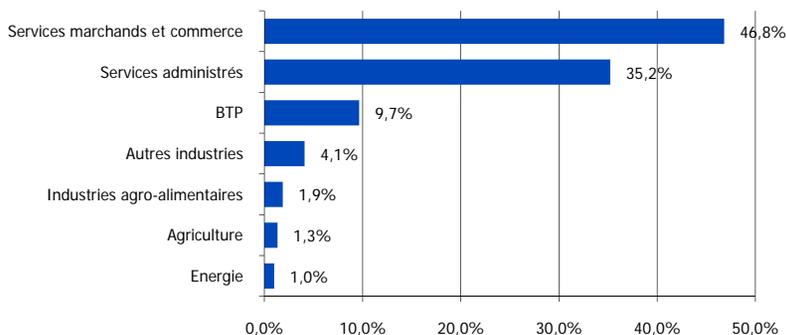
La consommation finale des ménages est la seule composante de l'économie réunionnaise à avoir résisté à la détérioration de la situation économique en 2009. Elle contribue en effet positivement à l'évolution du PIB à hauteur de 2,5 points. A l'inverse, la contraction de l'investissement joue défavorablement pour 2,0 points. La baisse de l'activité a engendré également une diminution des importations.

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE¹

La Réunion présente désormais les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. La tertiarisation de l'économie réunionnaise se poursuit, et l'ensemble des services représente plus de 80 % de la valeur ajoutée (VA) de La Réunion en 2007 (dernière année pour laquelle les comptes économiques définitifs sont disponibles). Ce secteur se distingue particulièrement par l'hypertrophie des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale). Les services non marchands contribuent ainsi pour 35,2 % à la richesse de l'île, alors qu'en France métropolitaine ils ne représentent que 21,4 % du PIB pour cette même année.

¹ Sur la base des comptes économiques définitifs de l'Insee, pour l'année 2007.

Part des secteurs à la valeur ajoutée totale de La Réunion en 2007



Source : Insee - Comptes définitifs

Pour autant, les services administrés ne sont pas la branche d'activité la plus importante à La Réunion. Avec 46,8 % de l'ensemble de la valeur ajoutée du département en 2007, les services marchands¹, y compris le commerce, sont les secteurs prédominants de l'économie réunionnaise. Leur contribution au PIB reste toutefois inférieure à celle observée en France entière, où ils représentent 55,8 % de la VA totale. Les activités immobilières sont les principales activités de services, avec près du tiers de la VA des services marchands. Cette prédominance de l'activité de promotion immobilière et d'agences (location et intermédiation immobilière) est le signe d'un marché immobilier toujours dynamique en 2007 en raison des incitations fiscales encourageant la production de logements à cette période. Le commerce constitue la deuxième branche de cet ensemble, avec 19,1 % de la VA des services marchands et 9,0 % du PIB réunionnais. Il se situe ainsi à un niveau comparable au niveau national.

La construction bénéficie de la vitalité du marché de l'immobilier et voit son poids dans la VA totale progresser de 0,6 point en un an (après une hausse de 1,6 point en 2006) pour représenter 9,7 % de la VA totale en 2007. Ce poids est supérieur de 3,4 points à celui du BTP au niveau national. Le poids du secteur industriel de l'île reste a contrario très éloigné de ce qu'il est sur le plan national. Alors que l'industrie locale représente 5,9 % de la VA totale à La Réunion, cette part est de 14,2 % pour la France entière.

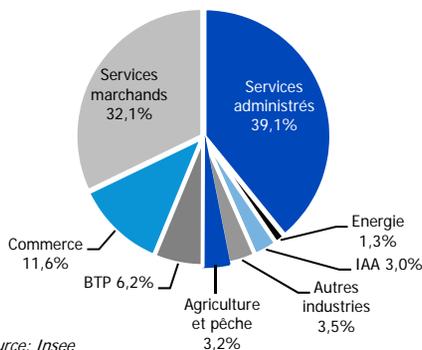
Les transformations dans l'économie de l'île entre 1997 et 2007

En dix ans, la structure de l'économie réunionnaise a été profondément modifiée. L'analyse des évolutions de la valeur ajoutée par branche sur cette période fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île. En prix courants, la valeur ajoutée brute totale a crû en moyenne de 6,8 % par an entre 1997 et 2007.

¹ Les services marchands regroupent les branches « transports et télécommunication », « activités financières et immobilières », « autres services aux entreprises », « hôtels et restaurants » et « services aux particuliers ».

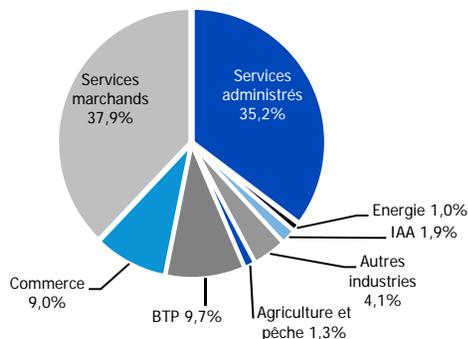
Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale

1997



Source: Insee

2007



Source: Insee

Si, en 1997, l'économie de l'île est déjà fortement tournée vers les services, les services administrés avaient alors un poids bien plus important. La VA de l'administration, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale atteignait 39,1 % du PIB en 1997 contre 35,2 % en 2007. Depuis, les services principalement marchands sont prédominants dans l'économie de l'île. En effet, tirés vers le haut par les autres services aux entreprises¹ (+ 10,8 % en moyenne par an) et les services aux particuliers (+ 10,5 %), les services marchands ont connu une forte croissance sur la dernière décennie (+ 8,8 % en moyenne par an).

Le BTP se développe fortement au cours de cette période 1997 - 2007², avec un taux de croissance annuel moyen de 11,8 %. L'industrie des biens d'équipement et des biens intermédiaires bénéficient de ce boom (respectivement + 11,1 % et + 9,7 %). Ainsi, la part de l'industrie (hors agro-alimentaire) passe de 3,5 % en 1997 à 4,1 % en 2007. A l'inverse, les parts de l'agriculture et des industries agro-alimentaires diminuent (respectivement de - 1,9 point et de - 1,1 point).

¹ C'est-à-dire en excluant les services de transports et télécommunication et les activités financières et immobilières.

² Depuis, le secteur a connu une forte contraction, liée conjointement au coup de frein observé dans la construction privée et à la baisse de l'activité dans les travaux publics (fin de grands projets d'investissements).

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La progression de la population active s'accélère

La population active¹ réunionnaise, au sens du Bureau International du Travail (BIT), a progressé plus rapidement en 2010 : + 4,4 %, contre + 1,3 % l'année précédente. La Réunion compte 340 600 actifs (actifs occupés ou à la recherche d'un emploi). La féminisation de la population active se poursuit puisque, sur un an, le nombre d'actifs féminins a progressé à un rythme plus soutenu que le nombre d'actifs masculins (respectivement + 5,0 % et + 3,9 %). Ces derniers restent néanmoins majoritaires (53,6 % de la population active totale).

Répartition de la population active selon le sexe

	2007	2009	2010	Var 10/09
Population active	308 380	326 282	340 600	4,4%
Hommes	171 129	175 884	182 700	3,9%
Femmes	137 251	150 398	157 900	5,0%
Population active occupée	233 242	237 327	242 100	2,0%
Hommes	131 257	130 047	131 500	1,1%
Femmes	101 985	107 280	110 600	3,1%
Taux d'activité (15 - 64 ans)	58,2%	59,9%	61,3%	1,3 pt
Hommes	67,0%	67,2%	68,4%	1,2 pt
Femmes	50,0%	53,2%	54,7%	1,4 pt

Source : Insee - Enquête Emploi

Le taux d'activité² des 15 - 64 ans a progressé de 1,3 point entre 2009 et 2010, du fait d'une augmentation de la population active deux fois plus rapide que celle de la population totale correspondante. Le taux d'activité féminin s'est redressé après s'être contracté un an auparavant, alors que chez les hommes sa progression s'est accentuée. 68,4 % des hommes âgés de 15 à 64 ans sont actifs en 2010, alors que seules 54,7 % des femmes de la même tranche d'âge le sont.

¹ Population active occupée (ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence) + chômeurs (personnes sans emploi, disponibles dans les 15 jours, et recherchant activement un emploi). Les séries présentées ont été réactualisées, depuis 2007 dans un premier temps, les pondérations de l'enquête Emploi 2010 étant calées sur la structure par âge au recensement de 2007. Une série débutant en 2000 devrait être prochainement disponible.

² Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une tranche d'âge et la population totale correspondante. Sans précision de tranche d'âge, il s'agit de la population « en âge de travailler », soit par convention la tranche 15 - 64 ans.

Globalement, le taux d'activité reste très inférieur à celui de la France métropolitaine (59,9 % contre 70,4 % en 2009), d'une part en raison de la faiblesse du taux d'activité des femmes, qui n'augmente que très progressivement, et d'autre part en lien avec la jeunesse de la population réunionnaise. La tranche des 15 – 25 ans représente en effet 24,1 % de la population en âge de travailler à La Réunion, contre seulement 9,6 % pour la France métropolitaine. Or, à ces âges, le taux d'activité devient d'autant plus faible que les études longues se généralisent.

Après la destruction de près de 6 200 emplois en 2009, l'économie réunionnaise en a créé environ 4 800 en 2010. Le taux d'emploi¹ des 15 - 64 ans est néanmoins resté stable à 43,5 %, le rythme de progression du nombre d'actifs occupés étant très proche de celui de la population totale correspondante. A titre de comparaison, le taux d'emploi en métropole est de 64,0 % en 2009. Par ailleurs, les disparités entre les sexes restent élevées à La Réunion (10,9 points) par rapport à la France métropolitaine (8,3 points en 2009), même si la tendance est au rapprochement progressif.

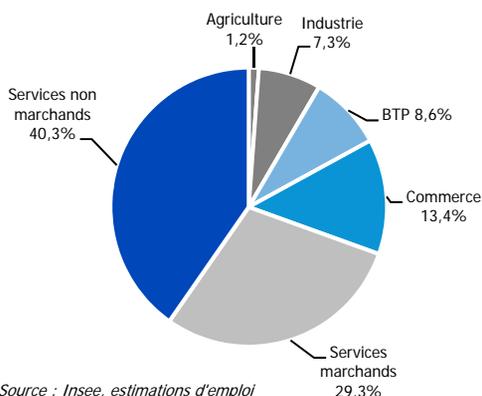
2.2 L'EMPLOI

L'emploi marqué par le poids des services

Le nombre d'emplois total à La Réunion est estimé à 247 000 au 31 décembre 2008. Entre 2005 et 2008, il a progressé plus rapidement qu'au niveau national : respectivement + 2,9 % et + 0,7 % en moyenne annuelle. 91,8 % de ces emplois sont des emplois salariés, contre 91,0 % en France métropolitaine et 93,2 % dans les autres DOM.

Les salariés du secteur des services représentent 69,6 % de l'emploi salarié global. Parmi eux, 57,9 % travaillent dans les services non marchands, une proportion en diminution depuis plusieurs années au profit des services marchands.

Estimation de l'emploi salarié à La Réunion
au 31 décembre 2008



¹ Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Comme pour le taux d'activité, on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

La fonction publique (toutes catégories confondues) emploie 59 291 personnes en 2008. Ses effectifs progressent de 3,6 % par rapport à l'année précédente. Dans le détail, les fonctions publiques territoriales et d'État ont vu leurs effectifs augmenter respectivement de + 5,0 % et + 3,2 %, alors que dans la fonction publique hospitalière, les effectifs se sont stabilisés (- 0,2 %).

Effectifs de la fonction publique au 31 décembre (hors emplois aidés)

	2000	2007	2008	Variations 2008/2007	Var an moy 2008/2000
Fonction publique d'État	23 603	25 548	26 363	3,2%	1,4%
Fonction publique territoriale	18 653	24 900	26 140	5,0%	4,3%
Fonction publique hospitalière	5 141	6 801	6 788	-0,2%	3,5%
Total	47 397	57 249	59 291	3,6%	2,8%

Source : Insee

Le nombre d'emplois aidés a fortement diminué en 2008, après une année 2007 atypique où les effectifs avaient crû (+ 4,8 % par rapport à 2006), alors que la tendance est à la réduction depuis plusieurs années (- 3,5 % de progression moyenne par an entre 2000 et 2007).

Les emplois aidés des collectivités territoriales, qui concentrent l'essentiel de ces effectifs, ont baissé de près d'un quart. Mais la baisse est encore plus prononcée dans les hôpitaux, qui perdent 60 emplois sur les 215 occupés en 2007.

Évolution de l'emploi aidé au 31 décembre

	2000	2007	2008	Variations 2008/2007	Var an moy 2008/2000
État	142	161	n.d.	n.d.	n.d.
Collectivités territoriales	13 949	10 914	8 408	-23,0%	-6,1%
Hôpitaux	385	215	155	-27,9%	-10,7%
Total	14 476	11 290	8 563	-24,2%	-6,4%

Source : Insee

Les difficultés économiques pèsent sur l'emploi salarié marchand

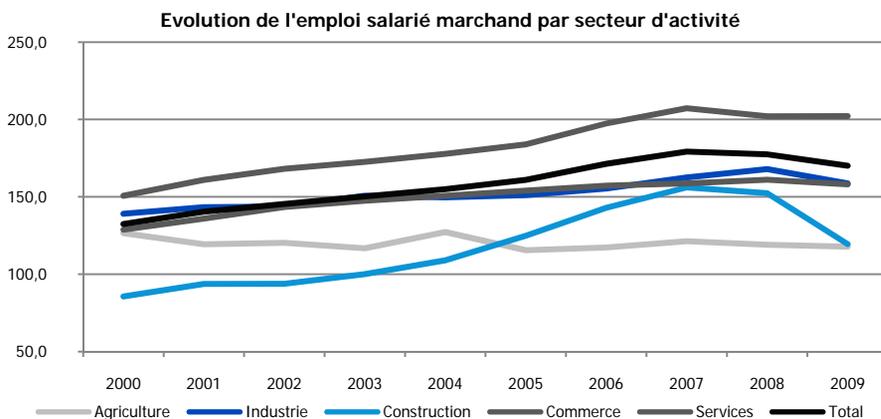
La Réunion a été durement impactée par la crise économique en 2009. Dans ce contexte, l'emploi salarié marchand s'est contracté de 4,2 %, soit environ 5 700 emplois de moins que l'année précédente. Les années 2008 et encore plus 2009 rompent ainsi avec plus d'une décennie de progression de l'emploi salarié marchand.

C'est le secteur de la construction qui a enregistré le plus important recul de ses effectifs : - 21,6 % entre 2009 et 2008. Environ 4 300 emplois ont été détruits dans ce secteur, contribuant ainsi à hauteur de - 3,1 points à la baisse globale des effectifs salariés. Dans le sillage de la construction, les effectifs de l'industrie ont également diminué, bien que dans une moindre mesure (- 5,5 %).

Les effectifs du commerce et de l'agriculture s'inscrivent en légère baisse en 2009 (respectivement - 1,9 % et - 1,1 %). Ceux du commerce avaient bien résisté l'année

précédente (+ 1,5 % entre 2008 et 2007) alors qu'une baisse plus importante avait été enregistrée dans l'agriculture (- 1,9 %).

Le secteur des services est le seul dont les effectifs se stabilisent en 2009 (+ 0,1 %) après s'être contractés en 2008 (- 2,5 %). Cette évolution s'explique par des dynamiques contrastées entre les différentes activités. Ainsi, les effectifs des services administratifs et de soutien ainsi que ceux des « autres activités de services » enregistrent de nets reculs (respectivement - 6,6 % et - 7,3 %), alors que les effectifs de l'hébergement médico-social et social et de l'accompagnement social sans hébergement progressent de 12,4 %. D'autres activités de services (dont les poids sont encore relativement faibles dans les effectifs globaux des services) ont largement recruté en 2009 : c'est notamment le cas des télécommunications (+ 9,1 %) et de l'édition, l'audiovisuel et la diffusion (+ 7,8 %).



Source : Unistatis - Pôle emploi, indice base 100 en 1993

2.3 LE CHÔMAGE

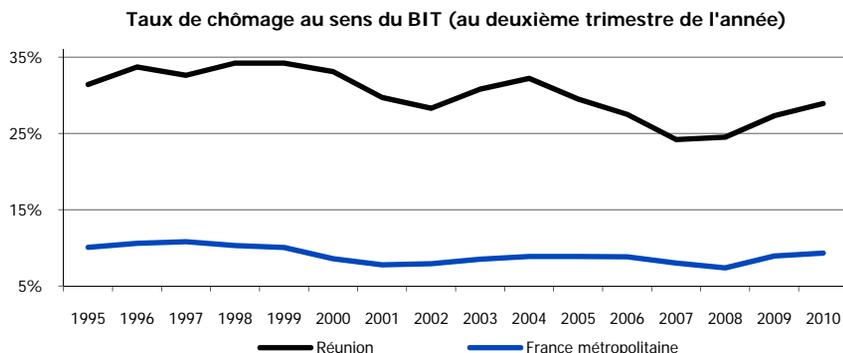
Le chômage progresse à nouveau

Au deuxième trimestre 2010, l'enquête sur l'Emploi à La Réunion conduite par l'Insee fait état de 98 500 chômeurs au sens du BIT, un nombre en progression de 10,7 % en un an, ce qui représente 9 500 chômeurs supplémentaires. Cette évolution porte le taux de chômage à 28,9 % (+ 1,6 point par rapport à 2009, et + 4,4 points par rapport à 2008), soit son plus haut niveau depuis 2005. L'écart entre La Réunion et la France métropolitaine se creuse pour la troisième année consécutive : le taux de chômage métropolitain atteignant 9,3 % en 2010, soit 19,6 points de moins qu'à La Réunion contre 18,4 points de différence en 2009.

Le taux de chômage des femmes reste plus élevé que celui des hommes en 2010 (respectivement 30,0 % et 28,0 %), malgré la plus forte progression du chômage masculin en lien avec la contraction importante de l'emploi dans des secteurs peu féminisés, au premier rang desquels figure la construction.

Le chômage ne touche pas les différentes générations avec la même intensité. C'est chez les jeunes (moins de 25 ans) que le taux de chômage est le plus élevé en 2010 (55,3 %),

et qu'il a le plus augmenté par rapport à 2009. Les taux de chômage des 25 – 49 ans et des 50 - 64 ans sont moins marqués ; ils s'établissent respectivement à 28,0 % et 16,1 %.



Source: Insee - Enquête Emploi

Nouvelle progression du nombre de demandeurs d'emploi

Fin décembre 2010, 12 600 demandeurs d'emplois supplémentaires (DEFM A : demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A) étaient inscrits à Pôle emploi par rapport à décembre 2009, soit une augmentation de 12,2 % sur un an. Cette progression ralentit cependant par rapport à 2009, année au cours de laquelle la hausse sur un an avait atteint + 24,7 %. Comme l'année précédente, La Réunion reste le département d'Outre-mer enregistrant la plus importante dégradation de son marché du travail : le nombre de DEFM A progresse de + 2,0 % en Martinique, de + 4,3 % en Guadeloupe, et de + 10,7 % en Guyane. En France métropolitaine, il augmente de 3,0 %.

Concernant les DEFM des catégories A, B¹ et C², ils s'orientent également à la hausse fin 2010, à un rythme proche de celui des DEFM A. Parmi eux, le nombre de DEFM de longue durée progressent à nouveau fortement, accélérant même par rapport à l'année précédente.

Demandeurs d'emplois de fin de mois de catégorie A (en fin d'année)

	2008	2009	2010	Var 10/09
DEFM catégorie A	81 610	101 180	113 220	11,9%
Hommes	39 740	51 560	56 432	9,4%
Femmes	41 870	49 620	56 788	14,4%
15-24 ans	15 380	18 760	19 892	6,0%
25-49 ans	56 970	69 880	77 354	10,7%
50 ans et plus	9 260	12 550	15 974	27,3%
Catégories A, B et C	93 320	114 810	129 212	12,5%
<i>dont demandes de longue durée</i>	36 620	47 100	61 835	31,3%

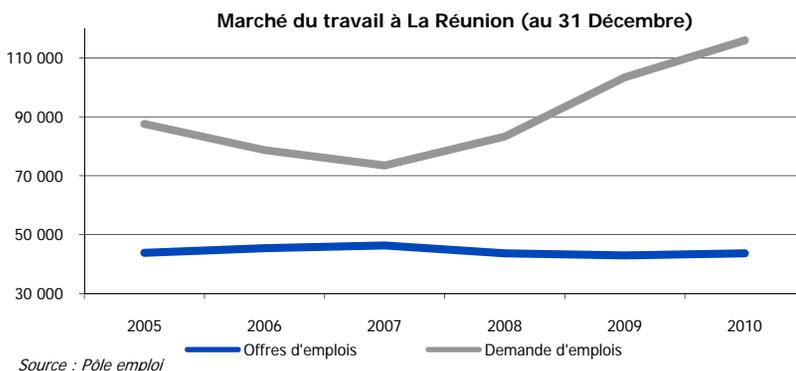
Source : Pôle emploi

¹ Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

² Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

Les offres d'emplois se redressent timidement après deux années de contraction

43 700 offres ont été collectées par Pôle Emploi en cumul sur l'année 2010, soit une progression de 1,8 %, après deux années de baisse. Plus précisément, les offres d'emploi durables (plus de 6 mois) et occasionnels (moins d'1 mois) ont progressé respectivement de 1,9 % et 26,8 % par rapport à 2009, alors que les emplois temporaires (de 1 à 6 mois) ont reculé de 4,1 %.



Un ralentissement de la croissance du nombre d'allocataires

La progression du nombre de chômeurs indemnisés par Pôle emploi se stabilise en 2010 (+ 1,0 % à fin décembre en glissement annuel, contre + 21,0 % un an auparavant). En comparaison, Pôle emploi enregistre une hausse de 2,7 % du nombre de ses allocataires en France métropolitaine.

2.4 LES DIVERSES FORMES DE CONTRATS AIDÉS

Les politiques d'emploi et de formation à La Réunion

	2009	2010	Var 10/09
Contrats de formation en alternance			
Contrats d'apprentissage	2 542	2 203	-13,3%
Contrats de professionnalisation	3 663	3 153	-13,9%
<i>dont jeunes de moins de 26 ans</i>	2 405	2 365	-1,7%
Contrats aidés secteur marchand			
Contrats d'accès à l'emploi (CAE-DOM)	997	1 112	11,5%
Contrats unique d'insertion (CUI)	2 106	2 093	-0,6%
<i>dont allocataires du RMI</i>	1 758	1 696	-3,5%
<i>dont allocataires de l'ASS, de l'API ou de l'AAH</i>	348	397	14,1%
Contrats aidés secteur non marchand			
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	13 632	16 432	20,5%
Contrats unique d'insertion (CUI)	6 684	7 596	13,6%
<i>dont allocataires du RMI</i>	5 867	6 825	16,3%
<i>dont allocataires de l'ASS, de l'API ou de l'AAH</i>	817	771	-5,6%
Insertion et formation des jeunes			
CIVIS	2 886	5 648	95,7%
Projet Initiative-Jeune création (nb de créateurs)	273	324	18,7%
Projet Initiative-Jeune mobilité	1 015	-	

Sources : DTEFP - ASP

3. Les revenus et salaires

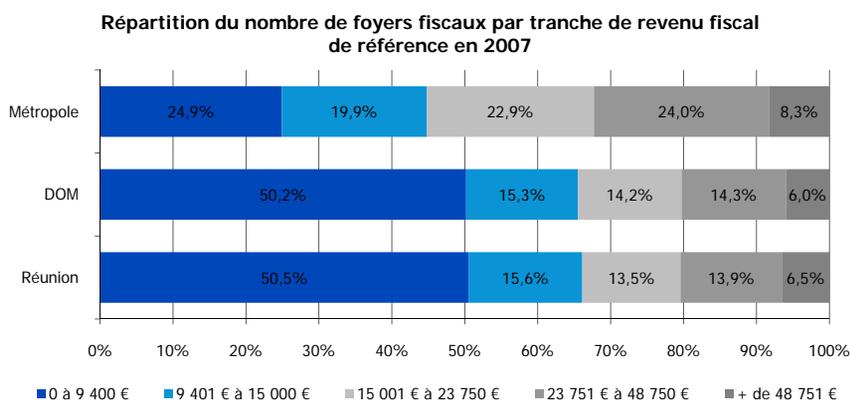
3.1 LES REVENUS

3.1.1. Les différentes catégories de revenus

Prépondérance de foyers fiscaux à très faibles revenus à La Réunion

Les données de la direction des finances publiques montrent un poids élevé des foyers fiscaux¹ à revenu très faible. En effet, la moitié des foyers fiscaux de l'île déclare un revenu annuel inférieur à 9 400 euros, contre le quart des foyers fiscaux pour la France entière. La proportion de ménages réunionnais à très faibles revenus tend cependant à décroître. En 2003, 57 % des foyers réunionnais déclaraient un revenu annuel net inférieur à 7 500 euros.

Les foyers fiscaux à faibles ressources ne concentrent que 8,6 % du total des revenus fiscaux de référence. Parallèlement, les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 48 751 euros déclarent plus du tiers des revenus fiscaux, alors qu'ils ne représentent que 6,5 % du nombre de foyers. Cette disparité de revenus, proche de celle observée sur l'ensemble des DOM, est nettement plus élevée qu'au niveau national où les foyers fiscaux déclarant les plus hauts revenus sont plus nombreux (8,3 %) mais concentrent moins de richesses (31,9 %). On constate également une plus forte représentativité de foyers fiscaux non imposable dans le département et dans l'ensemble des DOM qu'en France métropolitaine. En 2008, 73,3 % des foyers fiscaux réunionnais n'ont pas été soumis à l'impôt à La Réunion (72,3 % pour l'ensemble des DOM), contre 46,6 % en France entière.



Sourde: DRFIP

Forte proportion des revenus salariaux

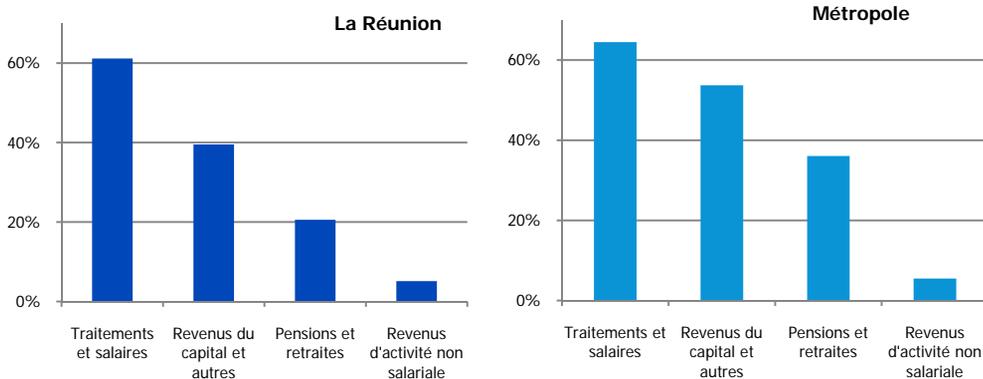
Les revenus d'activité salariaux sont les principaux types de revenus des foyers fiscaux réunionnais. En 2008, 61,1 % d'entre eux déclaraient percevoir un traitement ou un salaire. Cette proportion est légèrement plus élevée en métropole. Par ailleurs, près de quatre ménages

¹ Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

sur dix déclarent des revenus du capital¹. Cette proportion a fortement crû entre 2007 et 2008 suite à des modifications d'enregistrement de ce type de revenus par la DGFIP. En effet, le prélèvement à la source par l'établissement payeur de certains produits de placement à taux fixe (assurance-vie, etc.), conjugué à la pré-déclaration des revenus de capitaux mobiliers, a permis une meilleur appréhension du nombre de foyers concernés, même si les montants peuvent être très faibles. Toutefois, la part des ménages déclarant un revenu du capital reste inférieure à celle de la France métropolitaine, où plus de la moitié des ménages sont concernés. Un foyer sur cinq fait mention de pensions ou retraites parmi leur revenu. En France métropolitaine, cette part s'élève à un foyer sur trois en raison d'une part plus importante de la population âgée (les plus de 60 ans à La Réunion représentent 11,9 % de la population totale, contre 22,1 % en métropole).

Répartition de foyers fiscaux selon les différentes catégories de revenus en 2008

(La somme des pourcentages peut être supérieure à 100 % du fait de revenus multiples)



Source : DFIP

Source : DFIP

Léger ralentissement de la hausse des revenus

En 2008, l'ensemble des revenus de référence représente 7,8 milliards d'euros, un montant global en hausse de 4,5 % par rapport à 2007. Cette croissance provient essentiellement des revenus salariaux, qui représentent 70,2 % de l'ensemble des revenus, et progressent de 4,1 % (sous l'effet conjoint de l'amélioration alors constatée sur le marché du travail et des revalorisations des salaires). Hormis les revenus d'activité non salariaux, qui diminuent de 1,3 %, tous les autres revenus sont en hausse, notamment les revenus des capitaux mobiliers qui rebondissent de 31,7 %, après avoir très fortement baissé en 2007.

Cette hausse globale des revenus fiscaux est supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 2,5 %) mais ralentit cependant par rapport aux évolutions récentes. En effet, entre 2003 et 2007, les revenus des ménages réunionnais ont progressé en moyenne de 6,4 % par an (contre + 4,5 % en France métropolitaine).

¹ Les revenus du capital comprennent essentiellement les revenus du capital mobilier et les revenus fonciers ; Ils s'opposent aux revenus du travail (revenu d'activité et pensions de retraites).

Revenus fiscaux par catégorie (en millions d'€)

	2007	2008	Evol 08/07	Part en 2008
Traitement et salaires	5 242	5 456	4,1%	70,2%
Revenus d'activité non salariaux	703	694	-1,3%	8,9%
Bénéfices agricoles	47	48	3,5%	0,6%
Bénéfices industriels et commerciaux	331	315	-4,9%	4,0%
Bénéfices non commerciaux	326	331	1,6%	4,3%
Pensions et retraites	1 021	1 098	7,5%	14,1%
Revenus de capitaux mobiliers	108	142	31,7%	1,8%
Revenus fonciers	342	360	5,1%	4,6%
Autres	15	18	21,6%	0,2%
Total	7 432	7 768	4,5%	100,0%

Source : DIFP

3.1.2. Revenu Minimum d'Insertion et Revenu de Solidarité Active

Institué par la loi n°88-1088 du 1^{er} décembre 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) garantit, depuis maintenant plus de 15 ans, aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge¹.

La loi d'orientation pour l'Outre-mer, promulguée le 13 décembre 2000, a modifié le décret du 20 janvier 1989 en arrêtant le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de métropole au plus tard dans un délai de trois ans. La première étape de l'alignement est intervenue le 1^{er} janvier 2001 en réduisant le différentiel de 7 points et la deuxième étape a abouti à l'alignement total le 1^{er} janvier 2002.

Forte hausse du nombre d'allocataires du RMI

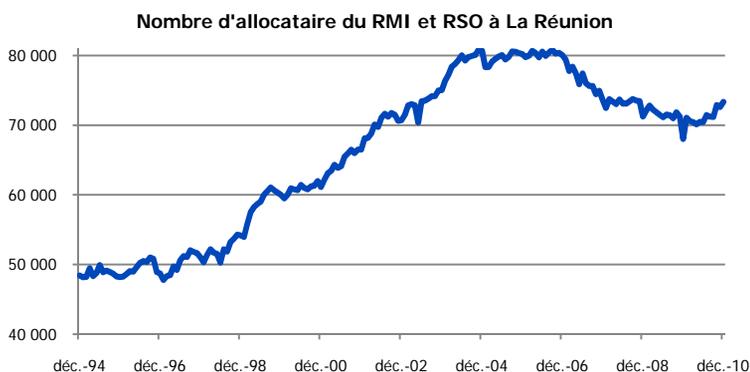
Le nombre d'allocataires du RMI ou du RSO² augmente de 7,8 % à fin décembre 2010 par rapport à décembre 2009, pour s'établir à 73 350 personnes. La situation plus difficile sur le marché du travail est en effet, avec un décalage, l'un des principaux facteurs explicatifs de cette hausse. Cette augmentation du nombre de bénéficiaires rompt avec une tendance observée depuis le début de l'année 2005, qui a vu le nombre de bénéficiaires se réduire de 10 650 personnes, soit 3,0 % en moyenne par an (entre fin décembre 2004 et fin décembre 2009).

Le RSA « socle » est une nouvelle prestation gérée par la Caisse d'allocations familiales destinée à remplacer le Revenu minimum d'insertion et l'Allocation parent isolé (API) au 1^{er} janvier 2011. A la différence du RMI, le RSA (Revenu de Solidarité Active) peut être perçu par un jeune de moins de 25 ans à condition que l'allocataire justifie de deux ans de travail au cours des trois dernières années. Le RSA comprend également un complément de revenu (RSA « chapeau » ou RSA « activité ») : cette nouvelle prestation s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle et dont les revenus sont limités. Ce complément financier encourage le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux, en compensant la

¹ Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge.

² Créé en décembre 2001, le revenu de solidarité (RSO) est un minimum social spécifique aux DOM, versé aux personnes d'au moins 50 ans bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans et qui n'exercent pas d'activité professionnelle.

perte de droits connexes (exonération de la redevance télé, tarifs réduits dans les transports, ...). La particularité du RSA dans les DOM est qu'il va coexister durant deux ans avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité¹ (RSTA). A compter du 1^{er} janvier 2013, seul subsistera le RSA.



Source : Caisse d'Allocations Familiales

Les montants versés par la Caisse d'Allocations Familiales augmentent moins fortement que le nombre d'allocataires en 2010, de nombreux allocataires n'ayant été indemnisés que sur la seconde moitié de l'année. La Caf a ainsi alloué 414,7 millions d'euros en 2010 à ses allocataires, soit une hausse de 1,9 %.

Un réunionnais sur cinq est concerné par le RMI

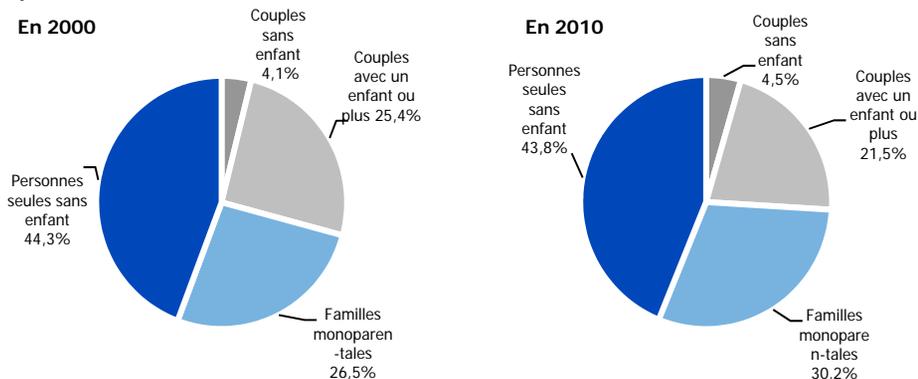
Au 31 décembre 2010, les allocataires du RMI ou du RSO représentent 9,0 % de la population de l'île. En incluant leurs familles, un cinquième des réunionnais bénéficie de ces prestations. Rapporté à la population active (des 15 ans et plus), l'ensemble des allocataires en représente 22,1 % alors que ce ratio ne dépasse pas 4,6 % au niveau national.

Forte progression des familles monoparentales parmi les allocataires

La situation économique et sociale des familles monoparentales est souvent difficile. Ainsi, alors qu'elles représentent 19,7 % des ménages du département, elles forment 30,2 % des allocataires du RMI en 2010. Outre cette surreprésentation par rapport à la répartition des types de ménages, cette proportion croît plus vite parmi les rmistes que dans la population réunionnaise : + 4,6 points entre 2000 et 2009 dans la répartition des allocataires selon la situation familiale contre + 2,1 points entre 1999 et 2006 dans la répartition des ménages. A l'inverse, parmi les autres types de ménages dans la population rmiste, les couples avec enfants voient leur proportion se réduire passant de 25,4 % en 2000 à 21,5 % en 2010. Enfin, les personnes seules sans enfant forment la catégorie la plus importante en nombre d'allocataires avec 44,3 %, mais leur part diminue.

¹ Le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) est une prestation mise en place et financée par l'État, d'un montant maximal de 100 € par mois, versée aux salariés des DOM, de Saint Martin, de Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre et Miquelon, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel et titulaires d'un contrat de travail d'une durée supérieure ou égale à un mois.

Répartition du nombre d'allocataires du RMI selon la situation familiale en 2000 et en 2010



Source : CAF

Une approche de la précarité et de la pauvreté à La Réunion

Conformément aux décisions prises lors du Comité Interministériel pour l'Outre-mer de fin 2009, l'Insee a mis en place une enquête utilisant les sources administratives (données fiscales de la Direction générale des finances publiques et prestations versées par la CAF de La Réunion). L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) permettra de disposer d'une mesure régulière des revenus et de la pauvreté.

Les premiers résultats de cette approche montrent qu'en 2008 le niveau de vie médian réunionnais est de 39 % inférieur à celui de la France métropolitaine. Les inégalités de revenus sont plus accentuées, malgré le poids des prestations sociales. De plus, travailler ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté, puisque 30 % des personnes titulaires d'un emploi vivent sous le seuil de pauvreté national. Plus généralement, 49 % des Réunionnais ont un niveau de vie inférieur à ce seuil. La part de la population métropolitaine ayant un niveau de vie inférieur à ce seuil est d'environ 13 %.

Les inégalités sont par ailleurs particulièrement fortes à La Réunion en terme de niveau de vie. Ainsi, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées est 5,2 fois plus élevé que le niveau de vie plafond des 10 % des personnes les plus modestes, contre seulement 3,3 fois en France métropolitaine.

Dans ce contexte, plus d'un réunionnais sur dix est allocataire de minima sociaux et, en tenant compte des conjoints et enfants des allocataires, plus du quart de la population est concerné.

La précarité et la pauvreté sont étroitement liées aux problèmes d'illettrisme que connaît La Réunion¹. Environ 100 000 personnes âgées de 16 à 65 ans éprouvent de grandes difficultés dans des exercices simples de communication écrite en 2007, selon l'enquête Information et Vie Quotidienne réalisée par l'Insee. Le taux d'illettrisme tend à diminuer, mais il demeure élevé par rapport à celui de la France métropolitaine (21 % à La Réunion contre 9 % en métropole).

¹ Les situations d'illettrisme rendent plus compliqué l'accès à l'emploi. A l'inverse, les difficultés financières peuvent compliquer l'accès à l'éducation. Les modalités de sortie de ce cercle vicieux sont donc difficiles à construire, malgré les efforts importants d'accompagnement mis en place par les pouvoirs publics.

Le dispositif d'insertion

Le dispositif d'insertion à La Réunion est géré depuis 1995 par l'Agence départementale d'insertion (ADI), devenue établissement public local à caractère administratif en 1999. L'ADI, qui dispose de 12 antennes réparties sur l'ensemble de l'île, élabore et met en œuvre le plan départemental d'insertion (PDI) qui prend en compte les orientations retenues par le Département en faveur des populations défavorisées.

En 2010, l'ADI a mis en place 16 916 mesures d'insertion. Un peu plus des trois quart de ces mesures sont en faveur de l'emploi et de la formation. Les contrats aidés concentrent près de la moitié de l'ensemble des mesures.

Nombre de mesures d'insertion mises en place en 2010 par type d'action	
Type d'action	Nombre d'actions
Emploi Formation	12 988
Contrats aidés	8 082
Formations collectives	3 300
Chèques compétence (hors lutte contre l'illettrisme)	1 125
Aides Financières à l'insertion professionnelle (AFIP)	145
Mobilité*	336
Social	3 930
Aides Financières à l'Insertion (AFI)	66
Accompagnement social	3 538
Chèques compétences lutte contre l'illettrisme	261
Actions collectives de proximité	65

(*) Nombre de départs d'allocataires du RMI par le CNARM et l'ANT

Source: ADI

3.2 LES SALAIRES

3.2.1. L'évolution du SMIC

Le Smic était revalorisé jusqu'en 2009 au 1^{er} juillet de chaque année. Depuis 2010, il est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice hors tabac des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé), à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier. Il est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix (hors tabac). Le gouvernement peut éventuellement ajouter "un coup de pouce" à ces augmentations.

Ainsi, le Smic horaire brut est fixé à 9,00 € au 1^{er} janvier 2011 sur le territoire métropolitain et dans les Départements d'Outre-mer, en progression de 1,6 % sur un an. Cette hausse se traduit par une stabilité du pouvoir d'achat pour les salariés rémunérés au Smic, compte tenu du renchérissement de 1,5 % de l'indice moyen des prix à la consommation des ménages. Entre 2008 et 2011, la croissance du salaire horaire minimum légal est restée modérée (+ 1,1 % en moyenne par an). Le Smic mensuel brut pour 151,67 heures de travail atteint 1 365 €.



Source: Journal Officiel

3.2.2. L'évolution des principaux salaires

Hausse du revenu salarial en 2008

Les revenus salariaux¹ annuels nets du secteur privé et semi-public à La Réunion ont progressé de 4,8 % entre 2007 et 2008. Cette augmentation est supérieure de 2,1 points à celle observée au niveau national où ils s'accroissent de 2,7 % sur la même période. Le revenu salarial moyen progresse à un rythme différent selon la catégorie socioprofessionnelle. En effet, les ouvriers qualifiés enregistrent l'augmentation la plus élevée (+ 6,8 %) tandis que celui des cadres s'accroît à un rythme moins soutenu (+ 2,6 %).

Avec un montant de 18 216 euros en moyenne, le revenu salarial moyen reste néanmoins inférieur de 7,8 % à celui mesuré en France métropolitaine. La Réunion possède également un revenu salarial moyen inférieur aux autres DOM (voir tableau ci-dessous). Il occupe le 17^{ème} rang régional (sur 26 régions). Toutefois, cette position masque des situations très diverses en fonction des différentes catégories socioprofessionnelles. La Réunion représente l'une des régions affichant les revenus salariaux moyens les plus élevées pour les cadres et les professions intermédiaires (tous sont en 3^{ème} position) et les employés (au 5^{ème} rang) ; à l'inverse, ceux des ouvriers qualifiés ou non qualifiés font partie des plus faibles (respectivement 24^{ème} et 23^{ème} position).

les revenus salariaux annuels moyens nets du privé et du semi-public en 2008

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
Métropole	19 806	41 229	22 107	13 602	16 983	11 853
Réunion	18 216	43 712	23 592	14 383	15 801	11 308
Guadeloupe	19 216	43 290	24 179	15 697	14 674	10 809
Guyane	20 265	45 775	24 686	16 384	14 774	11 320
Martinique	19 214	42 929	23 349	15 740	15 518	11 241

Source : DADS (exploitation au 1^{er} 2 en 2008), Insee.

¹ Le revenu salarial correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier, ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage).

4. Les prix

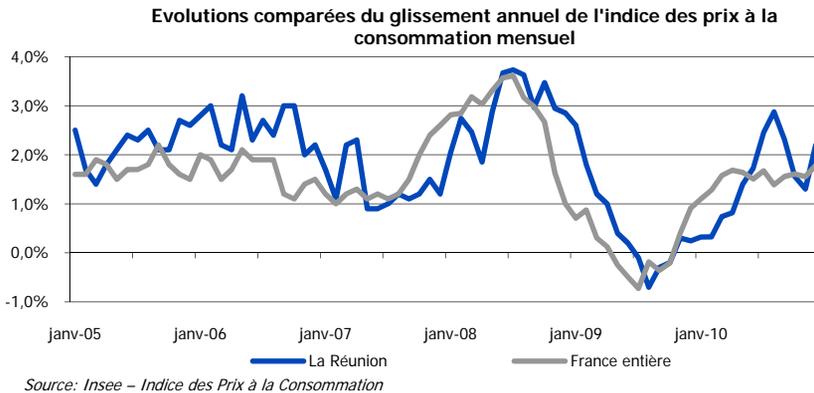
Réglementation des prix

Spécificité des Départements et Régions d'Outre-mer, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1045 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants : produits pétroliers et gaz domestique, ciment, farine, riz, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires publiques, pension et demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, transports publics urbains de voyageurs, remorquage dans les ports maritimes, outillages dans les ports maritimes et fluviaux, manutention portuaire et consignataires de navire.

Concernant les produits pétroliers¹, les prix plafonds sont fixés par le préfet de La Réunion sur recommandation de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Les taxes intérieures qui s'y appliquent sont décidées par le Conseil Régional.

Accélération de la hausse des prix en 2010

Après une année 2009 où elle était très modérée (+ 0,5 % en moyenne annuelle), la hausse des prix redevient plus marquée en 2010 : + 1,5 % par rapport à la moyenne de l'indice de 2009. Cette progression s'est intensifiée en cours d'année. Le glissement annuel des prix atteint ainsi 2,2 % en décembre 2010, contre 1,8 % pour la France entière. Cette accélération est due pour l'essentiel à la hausse des prix des produits pétroliers et des services.



La hausse des prix dans les autres Départements d'Outre-mer s'établit, en glissement annuel, au même niveau que celui observé pour La Réunion, soit + 2,2 % en décembre 2010. Cette moyenne masque des évolutions contrastées selon le territoire : + 3,3 % en Guadeloupe, + 1,7 % à la Martinique et + 0,4 % seulement en Guyane.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2011, les prix des produits pétroliers et gaziers sont encadrés par le décret 2010-1333 du 8 novembre 2010, qui abroge les articles concernés du décret de 1988.

Indice des prix à la consommation	Pondération 2010	Fin 2009	Fin 2010	Glissement 10/09
Indice général	10 000	123,0	125,7	2,2%
Indice général hors tabac	9 878	120,7	123,3	2,2%
Indice général hors énergie	9 218	122,5	124,4	1,5%
Alimentation hors tabac	1 753	123,8	124,0	0,2%
<i>produits frais</i>	189	104,8	95,5	-8,8%
Produits manufacturés	3 231	108,9	109,8	0,8%
Services	4 112	128,2	131,4	2,5%
<i>loyers et services rattachés</i>	1 003	135,0	138,9	2,9%
<i>services de santé</i>	172	124,5	124,7	0,2%
<i>transports et communications</i>	991	145,7	148,9	2,2%
Energie	782	128,6	142,0	10,4%
<i>produits pétroliers</i>	523	138,4	156,4	13,0%
Tabac	122	326,7	342,9	4,9%
Indice France entière	-	120,0	122,1	1,8%
Indice Guadeloupe	-	120,4	124,4	3,3%
Indice Martinique	-	122,0	124,1	1,7%
Indice Guyane	-	121,3	121,8	0,4%

Source : Insee - IPC, base 100 année 1998

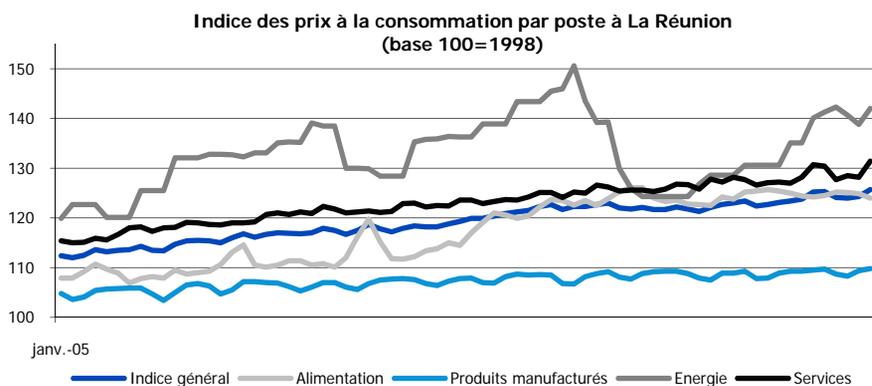
Progression concentrée sur les postes « énergie » et « services »

L'indice des prix du poste « énergie » a enregistré une hausse de 10,4 % en glissement sur l'année 2009. Cette hausse est principalement due au relèvement progressif des tarifs des produits pétroliers, qui ont augmenté de 13,0 % sur l'année, et retrouvent leur niveau de 2008.

Le poste « tabac » a également connu une forte hausse des prix sur l'année (+ 4,9 %, soit une progression équivalente à celle de l'année précédente). Cette hausse est intervenue en fin d'année, suite au relèvement des tarifs réglementés.

Les prix des services ont progressé sur l'année de 2,5 %, tirés à la hausse par les loyers et services rattachés (+ 2,9 %) et, dans une moindre mesure, par le prix des transports et communications (+ 2,2 %).

Les autres postes ont connu des évolutions de prix modérées. Les prix de l'alimentation sont restés stables en 2010 (+ 0,2 %), la baisse des produits frais (- 8,8 %) ayant été compensée par la hausse des autres produits alimentaires. Les prix des « produits manufacturés » ont légèrement augmenté (+ 0,8 %), même si certains produits ont connu une légère baisse de leurs prix (- 0,1 % pour le poste « habillement et chaussures »).

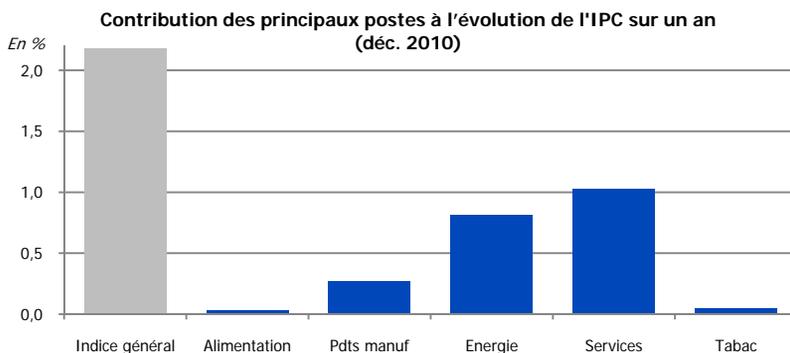


Source: Insee – Indice des Prix à la Consommation

Le poste « services »¹ contribue pour moitié à la hausse de l'IPC

Le poste « services » est le principal contributeur à l'augmentation de l'indice des prix à fin décembre 2010, en raison de son poids dans la structure de la consommation des ménages réunionnais (41 % de l'ensemble de la pondération de l'indice). Il contribue pour près de la moitié à la hausse des prix totale.

Le poste « énergie » participe lui aussi fortement à la reprise de la hausse des prix (+ 0,8 point), malgré son poids réduit (8 % de la consommation globale), en raison de la très forte progression enregistrée au cours de l'année (pour rappel, + 10,4 % à fin décembre). Enfin, le poste « produits manufacturés » contribue pour 0,3 point à la hausse des prix.



Source: Insee – Indice des Prix à la Consommation

¹ Notamment loyers, services de santé, transports et communications, ...

5. Le commerce extérieur

A l'instar des autres DOM et de la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. Sa balance commerciale est donc structurellement déficitaire. En 2010, le solde de la balance commerciale réunionnaise (- 3 981 millions d'euros) reste relativement stable par rapport à 2009, la progression des importations (+ 85 M€, soit + 2,0 %) ayant été pour partie compensée par celle, beaucoup plus dynamique, des exportations (+ 37 M€, soit + 15,1 %). Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre, du rhum et du poisson. Le taux de couverture des échanges de biens avec l'extérieur se situe à 6,7 % en 2010, contre 5,9 % en 2009.

La Réunion est membre de la Commission de l'Océan indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. Si la vocation d'origine de la COI est plutôt d'ordre politique, les orientations stratégiques définies en 1989 à l'occasion du colloque de Mahé, puis la mise en place du Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE), ont permis une réorientation vers l'intégration économique.

D'autres ensembles régionaux ayant vocation à développer les échanges entre leurs membres, tels la SADC (South African Development Community) composée de 14 pays, la COMESA (Commission Market for Eastern and Southern Africa) composée de 20 pays, ou encore l'IOR (Indian Ocean Rim), qui regroupe les États riverains de l'Océan Indien (19 États), font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviendront des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Le taux d'importation, qui correspond au rapport entre la valeur des importations et le PIB, est relativement faible à La Réunion (28,9 % en 2009¹) en comparaison d'autres économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (par exemple 42,6 % à Chypre et 74,1 % aux îles Fidji).

5.1.1 La structure des importations

En 2010, les importations en valeur progressent de 2,0 %, après une année 2009 marquée par une très forte baisse (- 7,5 % par rapport à 2008). Les évolutions des importations sont fortement impactées par les livraisons d'avions commerciaux, qui ont concerné 2010 (avec deux appareils livrés), et surtout 2009 (trois appareils, dont deux de valeurs unitaires particulièrement élevées). Corrigée des évolutions du poste concerné, la croissance globale des importations en valeur s'établit ainsi à + 7,5 %, sous l'effet principalement d'une hausse de la facture pétrolière (+ 35,3 %). Les importations de produits industriels évoluent elles aussi favorablement, du fait notamment des produits métallurgiques et métalliques (+ 16,4 %), des produits manufacturés divers (+ 13,6 %), du poste « textiles, habillement, cuir et chaussures » (+ 13,0 %) et des produits en matières plastiques (+ 12,2 %). Avec une progression de 41 %, les biens d'équipement électriques et ménagers

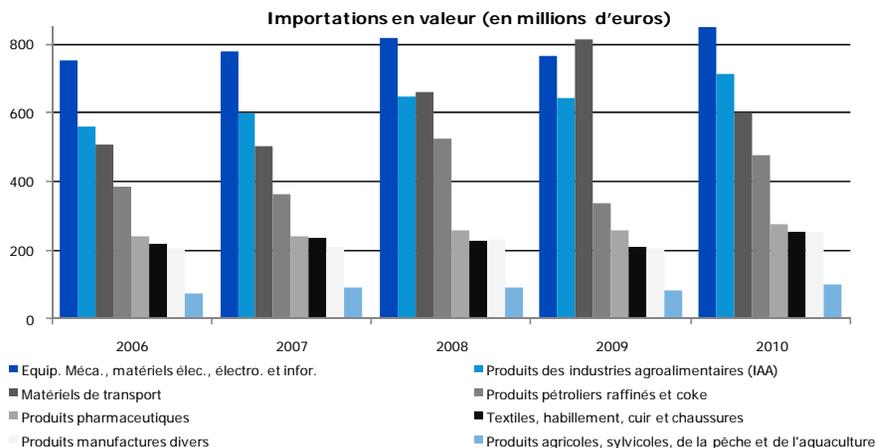
¹ Estimation du PIB : travaux CEROM

participent également à cette reprise. Les importations des produits des industries agroalimentaires augmentent de manière modérée (+ 1,5 %), tandis que celles de matériels de transport contribuent négativement à l'évolution globale des importations (- 34,9 %). Hors acquisition d'avions, ce poste diminue aussi, mais dans une moindre mesure (- 13,6 %). Au total, la répartition des importations par type de produits évolue relativement peu dans le temps.

Importations en valeur (millions d'euros)

	2009	2010	evol. 10/09
Produits agri., de la pêche et de l'aquaculture	83,6	91,6	9,5%
Hydrocarbures naturels	61,3	63,5	3,6%
Produits des industries agroalimentaires	643,2	652,8	1,5%
Produits pétroliers raffinés et coke	389,0	458,8	17,9%
Equip. méca., matériel élec., électro. et info.	766,6	834,3	8,8%
Matériels de transport	813,0	529,6	-34,9%
Autres produits industriels	1 416,1	1 570,6	10,9%
dont textiles, habillement, cuir et chaussures	208,5	235,6	13,0%
dont produits pharmaceutiques	253,3	265,5	4,8%
dont produits manufacturés divers	207,5	235,6	13,6%
Produits de l'édition et autres produits	58,5	64,5	10,2%
Total	4 181,0	4 265,2	2,0%

Source : Douanes

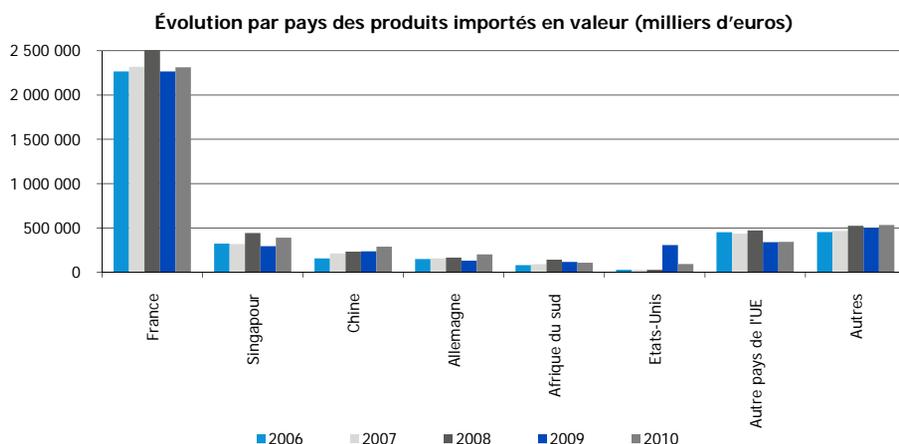


5.1.2 Les principaux fournisseurs

La France métropolitaine reste de très loin le principal fournisseur de l'île avec plus de 54 % du total importé, soit de l'ordre de 2,3 milliards d'euros de produits acheminés jusqu'à La Réunion, en 2010 comme en 2009. Hors métropole, les importations s'élevaient à 2 milliards d'euros, en augmentation de 2 %.

Les relations avec l'Europe, hors métropole, représentent 12,7 % du total importé et progressent de 15,9 % par rapport à 2009. Au sein de l'Union Européenne, 64,9 % des importations proviennent d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne avec respectivement 36,9 %, 16,5 % et 11,4 % du total Europe. L'Allemagne connaît une forte progression en 2010 par rapport à 2009 (+ 54,5 %), après avoir enregistré une baisse de 20,4 % en 2009. La Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni participent également aux échanges, mais dans une moindre mesure (respectivement 9,6 %, 8,3 % et 6,2 % du total UE).

Hors Union Européenne, Singapour retrouve sa place de premier pays exportateur vers La Réunion, place qu'il avait perdue en 2009 au profit des États-Unis, en raison des fournitures d'avions. La Chine se positionne au second rang. Seuls l'Afrique du Sud et les États-Unis enregistrent une variation négative de leurs exportations vers La Réunion, avec respectivement - 6,6 % et - 70,1 %.



Source : Douanes

En 2010, La Réunion a importé pour 174,3 millions d'euros de biens provenant des pays de la zone (contre 180 millions d'euros en 2009), soit 4,1 % de ses importations (contre 4,3 % en 2009). L'Afrique du Sud occupe toujours la position de principal fournisseur régional, avec 61,4 % des achats de La Réunion dans la région. Elle fournit notamment l'essentiel du charbon destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge. L'île Maurice est le second fournisseur régional de l'île, avec des exportations vers La Réunion en forte progression ces dernières années, contrairement à Madagascar, dont les ventes à La Réunion baissent régulièrement.

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Les exportations de biens représentent moins de la moitié des exportations totales de La Réunion. En effet, la « correction territoriale » apportée par les comptables nationaux dans l'évaluation des grands agrégats économiques conduit à considérer comme des exportations les consommations faites sur le territoire par les touristes. Les exportations liées à cette correction s'élèvent à 296,3 millions d'euros en 2010, contre 281,5 millions d'euros pour les exportations de biens.

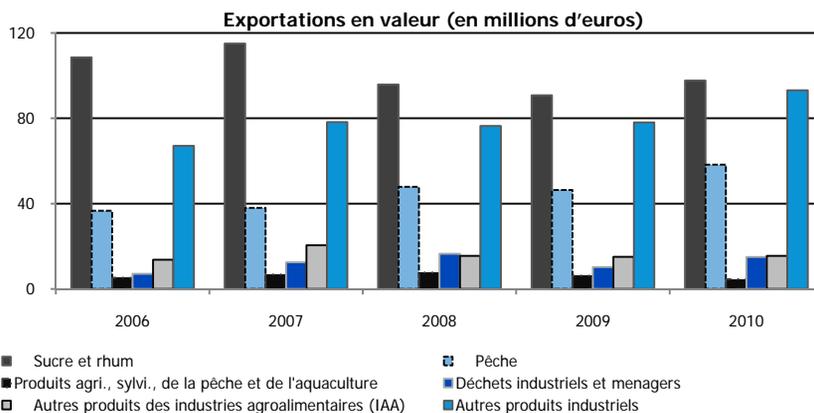
Exportations en valeur (millions d'euros)

	2009	2010	Evol. 10/09
Produits agri., de la pêche et de l'aquaculture	6,3	4,6	-26,1%
Hydrocarbures	10,3	15,0	45,8%
Produits des industries agroalimentaires	152,3	171,5	12,6%
Produits pétroliers raffinés et coke	0,3	8,1	n.s.
Equip. méca., matériels électro. et info.	31,6	29,8	-5,5%
Matériels de transport	24,7	30,1	21,7%
Autres produits industriels	20,6	24,1	17,4%
Autres produits	0,9	1,0	13,4%
Total	246,9	284,3	15,1%

Source : Douanes

Les exportations de biens se sont élevées à 284,3 millions d'euros en 2010, en hausse de 15,1 % par rapport à 2009. Plus de 60 % de ces exportations de biens, soit 171,5 millions d'euros, concernent les produits alimentaires (en hausse de + 12,6 % après deux années consécutives de baisse), au sein desquels 48,6 % proviennent de l'industrie sucrière. En 2010, les exportations de sucre ont atteint 83 millions d'euros, en progression de 10,4 % par rapport à 2009. Cette hausse en valeur masque une hausse encore bien plus importante (+30,3 %) des volumes exportés, en raison du net recul du prix de la tonne de sucre sur le marché européen. Les produits de la pêche constituent la deuxième source de revenus à l'export, avec 58,3 millions d'euros de produits exportés (+ 25,7 %). La part des produits de la pêche dans le total des exportations est ainsi passée 18,8 % en 2009 à 20,5 % en 2010. Le rhum affiche pour sa part un revenu à l'export en baisse en 2010 (- 6,3 % à 14,4 millions d'euros), après avoir connu des évolutions positives depuis 2005.

Les ré-exportations (de biens d'équipement, de produits pétroliers et de déchets industriels et ménagers) contribuent aussi fortement à la hausse des exportations. Les matériels de transport, qui correspondent à la vente à l'étranger de véhicules d'occasion, progressent notamment de 21,7 %.



Depuis 4 ans, la prépondérance du secteur des industries agroalimentaires s'affaiblit au profit des autres secteurs, exception faite des autres produits industriels et des biens d'équipement. Au sein des IAA, le sucre s'élevait à 97,6 millions d'euros en 2006 et représentait 61,4 % du secteur. En 2010, le sucre, qui a diminué de 14,7 % en valeur entre ces deux périodes, ne représente plus que 48,6 % du secteur.

5.2.2 Les principaux clients



Source : douanes

Les exportations à destination de la France métropolitaine, largement majoritaires, retrouvent la tendance à la baisse entamée en 2005. Après - 12,9 % par rapport à 2009, elles atteignent un point bas à 91,2 millions d'euros en 2010. Hors métropole, les exportations progressent de 35,8 %, et Mayotte maintient sa position de premier partenaire commercial de l'île. Ses achats, qui s'élevaient à 26,5 millions d'euros, progressent de 4,3 % en 2010. Les ventes d'appareils électriques pour la téléphonie représentent 25,6 % du total (6,8 millions d'euros), et celles de véhicules, avec 1,9 million d'euros de voitures réexportées (neuves ou d'occasion), représentent le second poste d'exportation, avec 7,2 % du total.

Sur les onze dernières années, le rythme de croissance des ventes à destination de Madagascar s'établit à + 5,8 % par an en moyenne, passant de 8 millions d'euros en 1999 à 15 millions d'euros en 2010. Plus de la moitié des exportations entrent dans la catégorie « aliments pour animaux », essentiellement destinés aux élevages de crevettes. Les véhicules représentent le second débouché, avec 13 % des ventes (2 millions d'euros) en 2010. Les exportations vers Madagascar ont cependant fortement diminuées en 2010 (- 6,7 %), et Madagascar se fait ainsi devancer par l'Espagne, qui en multipliant presque par trois ses achats de sucre, devient le second débouché hors France métropolitaine.

Même si leur part dans le total des exportations n'est pas très élevée, le Royaume-Uni, Hong-Kong et le Japon connaissent de fortes augmentations avec respectivement + 95 % (principalement du sucre), + 48 % (principalement du poisson) et + 64 % (principalement du poisson).

Le sucre réunionnais a toujours été écoulé principalement en France métropolitaine. L'année 2010 est caractérisée par une rupture (- 42,5 %), et les exportations de sucre vers la métropole ne représentant plus que 39,4 % du total exporté. Le report se fait principalement sur l'Espagne (20,3 % du total), le Royaume Uni (17,4 %) et la Roumanie (11,6 %). Cette nette inflexion s'explique par la fermeture de la raffinerie de Tereos à Nantes et le transfert de l'activité de raffinage vers d'autres usines, notamment à Olmedo en Espagne (plus grande usine sucrière d'Europe) et en Roumanie. De plus, le report de la production de sucre brut vers des sucres spécialisés (sucre raffiné, cassonade, etc.) crée de nouveaux débouchés et entraîne une hausse des exportations dans d'autres pays européens, comme l'Angleterre, l'Allemagne et

l'Irlande. Le rhum de son côté est acheté pour 75,4 % par la France métropolitaine et pour 20,4 % par l'Allemagne.

Enfin, au cours des onze dernières années, les ventes à destination de Maurice se sont accrues de 4,4 % par an en moyenne. Les machines, appareils et engins mécaniques (25 % du total), les produits chimiques divers (12,7 %), les ouvrages en fer et d'acier (7,7 %), les machines, appareils et matériels électriques (7,0 %), et les voitures (6,7 % contre 4,8 % en 2009) représentent les principales exportations vers Maurice.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

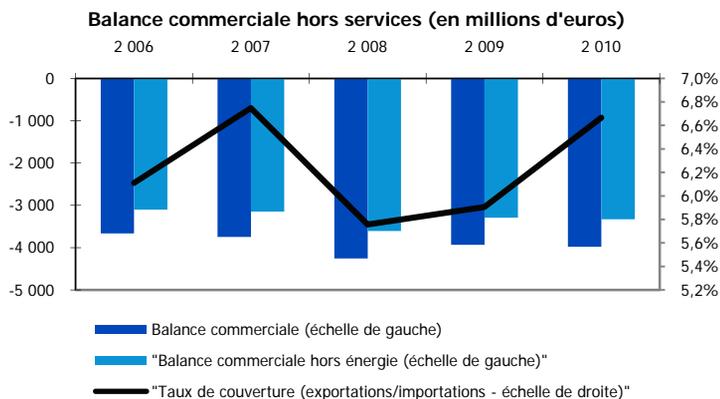
Le déficit de la balance commerciale des échanges de biens a peu évolué en 2010 (+ 1,2 %). Cette évolution relève d'une augmentation des importations (+ 2,0 %), non compensée en valeur par la hausse pourtant très sensible des exportations (+ 15,1 %). Hors importations d'avions commerciaux, le déficit progresse de + 7,0 % entre 2009 et 2010. Parallèlement, le taux de couverture des échanges de biens de La Réunion avec l'extérieur s'améliore de 0,76 point et se situe à 6,7 %.

Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2009	2010	Variation 10/09
Importations	4 181	4 265	2,0%
Importations hors énergie	3 538	3 612	2,1%
Exportations	247	282	14,2%
Exportations hors énergie	247	282	14,2%
Balance commerciale	-3 934	-3 983	1,2%
Balance commerciale hors énergie (exportations/importations)	-3 291	-3 330	1,2%
	5,9%	6,6%	+ 0,76 pt

Source : Douanes

Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre, du poisson, du rhum et dans une moindre mesure les peaux et cuirs. Concernant le poisson, les exportations ont été supérieures aux importations pour la troisième année consécutive. Cet aspect positif prend des proportions importantes puisque la balance commerciale sur ce poste a été multipliée par 10 entre 2009 et 2010.



Source : Douanes (millions d'euros)

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

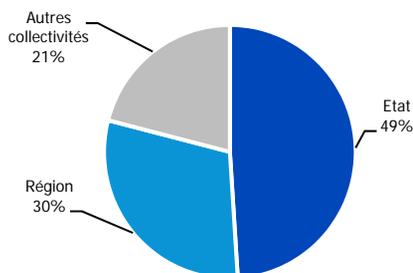
Afin de poursuivre l'effort entrepris pour combler son retard de développement¹, La Réunion bénéficie d'importants concours financiers provenant de l'État. Elle dispose aussi, au titre de son statut de région ultrapériphérique², de fonds structurels européens, mis à disposition au titre de la politique régionale de cohésion économique et sociale.

La période 2007-2013 est régie par une nouvelle génération de partenariats financiers liant l'État, l'Union Européenne, la Région et le Département, et portant sur un montant global de 4,33 milliards d'euros répartis comme suit :

- État : 1 087 millions d'euros
- Union Européenne : 1 998 millions d'euros
- Région : 1 133 millions d'euros
- Département : 112 millions d'euros

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ÉTAT - RÉGION

Répartition des contributions du CPER
2007-2013



Source: Préfecture

Le Contrat de Projet État Région (CPEP) est un contrat de partenariat entre l'État et la Région, élaboré dans le cadre d'un diagnostic territorial. Il concerne, selon un calendrier identique à celui régissant la programmation des fonds européens, la période 2007 – 2013, et concerne un nombre limité de projets dans un souci de sélectivité et de concentration de l'effort financier. La contribution de l'État représente 49 % (soit 257,6 millions d'euros), celle de la Région 30 % (162,1 millions d'euros), et les autres collectivités, dont le Département, les 21 % restants (112,2 millions d'euros).

Le montant total des crédits ouverts atteint ainsi 532 millions d'euros (contre 748 millions d'euros pour le précédent Plan État - Région qui couvrait la période 2000 - 2006). L'agriculture et la pêche captent 156,8 millions d'euros, soit 29,5 % du total, essentiellement fléchés vers la gestion durable et le développement rural. A fin décembre 2010, 213,2 millions d'euros ont été engagé, soit 40,1 % des crédits programmés.

¹ Le PIB par habitant de La Réunion ne représente toujours que 58 % du PIB par habitant de la France métropolitaine et 64 % de la moyenne européenne des 27 pays membres

² La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013

Projets	Crédits ouverts
	millions d'euros
Axe 1: Agriculture et pêche	156,8
Axe 2: Forêt	1,4
Axe 3: Ecologie et développement durable	40,0
Axe 4: ADEME	82,8
Axe 5: Economie et industrie	4,7
Axe 6: Emploi	14,1
Axe 7: Enseignement supérieur	37,8
Axe 8: Recherche	28,4
Axe 9: Equipement, transports*	15,3
Axe 10: Aménagement, urbanisme	18,7
Axe 11: Aménagement du territoire	58,6
Axe 12: Culture	47,8
Axe 13: Santé et solidarités	6,0
Axe 14: Tourisme	1,0
Axe 15: Outre-mer	18,0
Total	531,8

Source : AGILE

* Les infrastructures de transport font l'objet d'un protocole spécifique

Un protocole spécifique, dénommé "protocole de Matignon", avait été conclu en 2007 entre l'État et la Région pour le financement de deux infrastructures majeures : la première tranche du « Tram-Train » et le projet de nouvelle route du littoral. Le changement de majorité au conseil régional intervenu en mars 2010 a conduit à l'abandon du projet de Tram-Train. Le nouvel exécutif régional a renégocié de nouveaux accords avec l'État pour le financement de trois projets : une nouvelle route du littoral permettant de sécuriser la liaison entre St-Denis et la Possession, la réalisation d'un TCSP¹ et la création d'un groupement d'intérêt économique aéroportuaire permettant de développer en complémentarité les aéroports de Pierrefonds et de Roland-Garros (voir plus loin l'encadré consacré à ces nouveaux accords de financement, qui ont conservé l'appellation « protocole de Matignon »).

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

La programmation 2007-2013 des interventions de l'Union Européenne comporte cinq Programmes Opérationnels qui succèdent au Document unique de programmation (DOCUP) qui couvrait la période précédente. Le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE) sont reconduits sous les mêmes appellations, mais le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) sont remplacés respectivement par le fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et le fonds européen pour la pêche (FEP). De nouvelles règles sont appliquées : 60 % des crédits doivent être orientés vers les priorités stratégiques identifiées par les traités de Lisbonne (croissance et emploi) et de Göteborg (développement durable), et les nouveaux programmes feront l'objet d'une consultation publique préalable sur leur impact environnemental.

¹ Un transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être seulement sur les portions les plus encombrées.

Programme Opérationnel 2007-2013

Projets	Crédits ouverts	Crédits engagés au	Crédits versés au
		31/12/2010	31/12/2010
	millions d'euros	millions d'euros	millions d'euros
FEDER	1 015	431	196
Axe 1: Promotion et valorisation du potentiel humain	158	85	31
Axe 2: Développement économique et emploi	134	49	20
Axe 3: Aménagement du territoire et environnement	517	276	141
Axe 4: Ultrapériphéricité: compensation des handicaps	206	21	4
FEDER Coopération	35	14	5
Axe 1: Développement durable et environnement	15	10	3
Axe 2: Intégration économique régionale	10	1	0
Axe 3: Formation et solidarité	10	3	2
FSE	517	281	41
Axe 1: Formation et mobilité éducative et professionnelle	180	108	15
Axe 2: Cohésion sociale, qualification et professionnalisation	337	172	26
FEADER	319	184	50
Axe 1: Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	227	137	27
Axe 2: Environnement et espace rural	52	36	22
Axe 3: Qualité de vie en milieu rural et diversification des activités	22	7	1
Axe 4: Stratégies locales de développement	17	4	0
Axe 5: Assistance technique	1	0	0
FEP	13	3	1
Total	1 899	914	294

Source : AGILE

Au 31 décembre 2010, près de la moitié des crédits ouverts a été engagée, soit 914 millions d'euros sur 1,9 milliards d'euros programmées (contre 30,9 % d'engagements fin 2009). Les crédits engagés concernent majoritairement le FEDER (47,0 % de l'ensemble des montants engagés), et notamment les projets d'aménagement du territoire et de l'environnement, même si tous les programmes ont vu leur engagement croître.

Près du tiers des crédits engagés ont été effectivement versés à fin 2010. Avec 196 millions d'euros, le FEDER concentre les deux tiers des montants versés, ce qui représente 45,4 % des engagements de ce fonds.

Protocole de Matignon

Le Président de la Région Réunion ainsi que le Premier Ministre ont signé le 14 octobre 2010 les nouveaux Accords de Matignon, qui remplacent le protocole signé en 2007 entre Paul Vergès et Dominique de Villepin. Ils portent sur trois projets : la construction d'une nouvelle "Route du Littoral", la réalisation d'un réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de Roland-Garros et de Pierrefonds. Le montant total de ces investissements s'élève à 2,2 milliards d'euros, dont 1,6 milliard consacrés au projet de la nouvelle route du littoral. L'État contribuera à ces grands chantiers à hauteur de près de 870 millions d'euros, soit 40 millions supplémentaires par rapport au protocole de 2007. La Région participera à hauteur de 780 millions d'euros, soit 35,4 % de l'investissement total. L'Europe et la société aéroportuaire compléteront le financement de ces chantiers.

La Route du Littoral, construite sur la mer, sera partagée entre digues et viaducs sur une longueur totale de 12 kilomètres. Ce nouveau projet, dont les travaux pourraient débuter en 2013, devrait intégrer deux voies supplémentaires réservées au futur TCSP. En effet, Le réseau de TCSP Trans-Eco-Express est le deuxième projet de ces Accords. Il consistera en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre. Enfin, l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de l'île complète ce protocole. L'objectif est de conforter Roland-Garros dans son rôle d'aéroport international avec la possibilité dans l'avenir d'accueillir l'A-380, et d'orienter Pierrefonds vers les transports régionaux. Une société aéroportuaire intitulée "Comité de coopération des aéroports de l'Île de La Réunion" sera créée et mise en place mi-2011.

Nouveau protocole de Matignon (en millions d'euros)

	Route du littoral	Réseau de TCSP Trans-Eco-Express	Plates-formes aéroportuaires
Région	669	101	10
État	532	30	20
Europe*	248	80	100**
Fonds de Compensation pour la TVA	151	39	-
Participation de la société aéroportuaire	-	-	220
Total	1 600	250	350

* Fonds Européen de Développement Régional

** 20 millions d'euros provenant du FEDER et 80 des Programmes Opérationnels Européens (POE)

Source : Région Réunion

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'Outre-mer se distingue de celle de la France métropolitaine sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements¹ ; la fiscalité locale conserve certaines spécificités héritées de l'histoire particulière de ces régions ; des dispositifs communs de développement économique font l'objet de mesures incitatives.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM) votée en mai 2009² a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Les lois de finances de 2010 introduisent des mesures fiscales spécifiques aux départements d'Outre-mer, concernant notamment la taxe générale sur les activités polluantes, les zones franches d'activités, ou le RSTA.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

- **Un abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane³, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

Concernant le plafonnement des avantages fiscaux, l'article 81 de la loi de finances⁴ pour 2010 diminue les montants du plafonnement global des avantages fiscaux : « Le total des avantages fiscaux mentionnés au 2 ne peut pas procurer une réduction du montant de l'impôt dû supérieure à la somme d'un montant de 20 000 € (au lieu des 25 000 € initiaux) et d'un montant égal à 8 % (au lieu de 10 %) du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues au I de l'article 197. »

On retrouve notamment, parmi les avantages fiscaux éligibles au plafonnement, les dispositifs d'aide fiscale à l'investissement des articles 199 undecies A, B et C.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

¹ Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques.

² Loi n° 2009-594 du 27 mai 2009

³ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

⁴ Article n°2009-1673

- **Un abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés¹** : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM² est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour certains secteurs identifiés et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-dessous). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ pour l'ensemble des DOM lors de l'élaboration de la loi.

Les entreprises qui bénéficient d'un abattement sur leur bénéfice imposable sont dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'État de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi.

Enfin, l'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010³ permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéfices prévu par l'article 4 de la loi 2009-594 pour le développement économiques des outre-mer) d'être fiscalement intégrées⁴.

Les abattements réalisés sur les sociétés d'un même groupe sont toutefois plafonnés :

- la somme des abattements ne peut pas être supérieure au résultat d'ensemble du groupe ;
- cette somme ne peut excéder 150 000 ou 300 000 € (selon que l'entreprise bénéficie ou non de l'abattement majoré)

Lorsque les sociétés intégrées bénéficient du plafond majoré, les abattements sont retenus à hauteur de 50 % de leur montant.

¹ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'État et son renouvellement a été autorisé jusque fin 2013.

² Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

³ n°2010-1658

⁴ Au sens de l'article 223 A du CGI.

Tableau : Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4 à 7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
Les taux d'abattement	50 % pour l'IS et la TFPB 80 % pour la TP et la TFPNB	80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour la TP
Plafonds de réduction d'impôt	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300 k€ pour l'IS et la TP.
Les impôts concernés	Impôt sur les sociétés, Taxe professionnelle, Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles.	
Les entreprises éligibles	Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes celles éligibles à la défiscalisation¹ (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel inférieur à 50 millions d'euros 	
		<ul style="list-style-type: none"> • 6 secteurs prioritaires communs : R&D ; TIC ;Tourisme ; Agro-nutrition ; Environnement ; Énergies Renouvelables • des Zones particulières. Concernant La Réunion, il s'agit des communes rurales² ; • Pour les Antilles et La Réunion : <ul style="list-style-type: none"> - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche
Durée d'application	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

¹ La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont toutefois prévues.

² Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

2.2 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en France métropolitaine (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur entrée sur le territoire tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DOM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement encore insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale (entre 40 % et 53 % des recettes fiscales en 2008).

Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales

	des communes		du département		de la région	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
La Réunion	40 %	40 %	-	-	27 %	28 %
Guyane	44 %	47 %*	19 %	12 %	45 %	45 %
Martinique	52 %	53 %	-	-	42 %	40 %
Guadeloupe	40 %	41 %	-	-	39 %	42 %

*Après prélèvement de 35 % au profit du département

Sources : DGfIP, DGCL, comptes administratifs.

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Au-delà, si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

L'octroi de mer ainsi que la taxe sur les carburants compensent ainsi la faiblesse de la fiscalité locale directe.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPÉCIFIQUES

1.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en Outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 50 %, voire plus¹) ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui semblaient ne plus se justifier (pour la navigation de plaisance notamment). En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements dans les outre-mer, l'objectif visé était de corriger certains effets pervers des dispositifs précédents, en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS).

S'agissant des investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus aux seuls propriétaires, afin d'aider ce secteur ;

¹ Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour prendre fin respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et en prêt locatif social (PLS), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en France métropolitaine aux géographies d'Outre-mer, en l'assortissant de taux de réduction plus favorables¹.

L'article 78 de la loi de finances rectificative pour 2010 introduit la possibilité, pour les sociétés HLM, de détenir les parts de société de portage soumises à l'impôt sur les sociétés, dans le cadre des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer dans le secteur du logement.

A noter que la mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralentie par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne qui a approuvé le dispositif le 1^{er} mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le modifier avant le 31 décembre 2013 afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'État (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment).

Par ailleurs, dans le projet de loi de finances 2011, l'industrie photovoltaïque, qui figure parmi les secteurs éligibles au régime « ZFA bonifiée », verrait cet avantage annulé par la réduction drastique des aides et de la défiscalisation en faveur de l'énergie solaire dans les DOM.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en France métropolitaine (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003² pour les DOM et St Martin (Saint-Pierre-et-Miquelon continuant à bénéficier du précédent dispositif). Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC. Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et

¹ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

² Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA Outre-mer

Dans trois départements d'Outre-mer (en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole, mais à des taux inférieurs. Le taux normal est de 8,5 % (contre 19,6 % en France métropolitaine) et le taux réduit est essentiellement de 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises dominiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliards d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'État². En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services³. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé TVA non perçue récupérable (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction.... Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

¹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour : (i) les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ; (ii) les ventes et importations de riz dans le département de La Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ; (iii) les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ; (iv) les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ; et (v) les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

³ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ÉTAT A LA RÉUNION

Le solde des comptes de l'État reste fortement négatif à La Réunion (- 3,3 milliards d'euros), mais le déficit se contracte de 2,3 % en 2010 par rapport à celui de 2009. Cette réduction est liée à une baisse des dépenses de l'État dans le département de - 2,1 % plus prononcée que celle des recettes (- 1,7 %).

Un recul des recettes ...

Les recettes totales de l'État dans le département, qui s'élèvent à 2,078 milliards d'euros, reculent de 1,7 % par rapport à 2009. Cette contraction provient, d'une part, d'une forte baisse des recettes non fiscales (- 44,1 %), et notamment des taxes, redevances et recettes assimilées (- 62,4 %). Ces dernières regroupent notamment des frais de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des collectivités locales et de divers organismes. Or ces recettes ont été transférées en recettes fiscales en 2010, suite à la décision du Conseil constitutionnel afin de clarifier la présentation des résultats budgétaires. D'autre part, les comptes spéciaux du trésor, qui représentent 46,7 % des recettes de l'État, ont diminué de 1,8 %, en raison de la baisse de 8,8 % des recettes de concours financiers.

A l'inverse, les recettes fiscales (plus de la moitié des recettes de l'État dans le département) ont augmenté de 1,3 % en lien avec l'amélioration de l'activité économique qui a permis d'accroître le montant de la TVA perçue. Néanmoins les impôts directs (impôts sur rôle et sur les sociétés) ont baissé de 4,4 %, en particulier les impôts sur les sociétés et les contributions sociales sur les bénéfices (- 11,4 %).

... ainsi que des dépenses

Les dépenses de l'État dans la collectivité ont baissé de 2,1 %. La diminution des prix de l'essence et du gasoil en 2009 a engendré une contraction des montants reversés au Département d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (dans le cadre du transfert de compétence en matière de RMI) en 2010. Cette baisse a ainsi participé au recul de 17,3 % de la ligne de dépenses « avances impôts et TIPP ». Les dépenses liées aux contreparties de l'État dans les fonds européens ont également diminué de 18,3 %. Par ailleurs, les dépenses en investissement suivent la même tendance (- 21,8 %). Depuis 2007, elles ont été réduites de deux tiers. A l'inverse, les dépenses de personnel, qui représentent 43,0 % des dépenses de l'État à La Réunion, ont progressé de 2,0 %.

Solde net du budget de l'Etat dans le département

	2007	2008	2009	2010	Evol. 10/09
Budget de l'Etat					
Recettes	1 999	2 131	2 114	2 078	-1,7%
Dépenses	5 034	4 218	4 452	4 217	-5,3%
Dépenses hors budget*	805	919	1 038	1 160	11,7%
Solde net de l'Etat (recettes totales - dépenses totales)	-3 840	-3 006	-3 376	-3 298	-2,3%

Source : Trésorerie Générale

* Reversement aux collectivités territoriales

3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE LA MÉTROPOLE

Les derniers comptes disponibles concernant les organismes sociaux à La Réunion (la Caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi et la Caisse Générale de Sécurité Sociale) montrent une croissance du solde net de l'ensemble de ces organismes (différence entre leurs dépenses locales et leurs recettes locales) de 8,8 % en 2009 par rapport à 2008. Cette hausse provient d'une augmentation plus soutenue de leurs dépenses techniques (+ 6,3 % pour ce poste qui comprend notamment les indemnités chômage, le RMI et l'assurance maladie) que de leurs recettes (+ 2,1 %). Le rôle d'amortisseur social de ces organismes a été mis à contribution lors de la crise économique qui a particulièrement touché l'île en 2009. Le montant des indemnités de chômage versées a ainsi progressé de 38,9 %.

La consolidation du budget de l'État et de ceux des organismes sociaux permet d'observer l'évolution des transferts publics à La Réunion. En 2009, le solde net des transferts publics s'établit à -6,5 milliards d'euros, en hausse de 10,6 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée à l'accroissement conjugué du déficit du compte de l'État dans le département d'une part (+ 12,3 %, en raison de la mise en place dans l'île du plan de relance de l'État destiné à limiter les effets de la crise économique), et du solde net des organismes sociaux d'autre part (qui progresse pour sa part de + 8,8 %).

Solde net des transferts en provenance de la métropole

	1999	2008	2009	Evol. 09/08
Budget de l'Etat				
Solde net de l'Etat (recettes totales - dépenses totales = (a))	-2 029	-3 006	-3 376	12,3%
Organismes sociaux				
Recettes	441	1 742	1 784	2,4%
Dépenses budgétaires*	87	116	128	10,1%
Prestations	1 162	4 494	4 777	6,3%
dont RMI + RMA	216	381	366	-3,9%
<i>assurance maladie</i>	976	1 984	2 108	6,2%
<i>assurance vieillesse - veuvage</i>	314	497	522	4,9%
<i>assurance chômage</i>	339	469	525	38,2%
Solde net des transferts sociaux (recettes - dépenses = (b))	-808	-2 868	-3 122	8,8%
Solde net des transferts (a+b)	-2 836	-5 874	-6 497	10,6%

Source : Trésorerie Générale, CAF, CGSS & Pôle Emploi

3.3 LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

3.3.1 Aperçu général

L'analyse des budgets des vingt-six collectivités locales territoriales du département montre un niveau élevé de dépenses par habitant en raison de niveaux d'investissement et des dépenses sociales, notamment des dépenses au titre du RMI, plus importantes qu'en France métropolitaine.

En 2009, les dépenses réelles de fonctionnement (y compris la gestion de la dette) de la **Région** s'élevaient à 323 euros par habitant, soit 29,3 % de plus qu'en moyenne sur l'ensemble des régions françaises. Ce niveau de dépenses provient de dépenses d'interventions importantes en matière de formation professionnelle et d'enseignement (la moitié de l'ensemble des dépenses de fonctionnement). Par ailleurs, la Région enregistre un poids des charges de personnel dans ses dépenses plus importantes : 22,6 % contre 16,9 % en moyenne. Les

investissements réalisés par la Région en matière d'infrastructures routières, notamment la Route des Tamarins, engendrent ainsi des dépenses d'équipements bruts 11,6 fois supérieures à ceux observés au niveau national. On constate également un niveau d'investissement en équipement élevé dans les autres DROM, ainsi qu'en Corse. La Région Réunion finance ces investissements, d'une part grâce à un niveau de recettes réelles de fonctionnement par habitant supérieur d'un peu plus de la moitié à la moyenne nationale (530 euros par habitant à La Réunion contre 334 euros au niveau national), en raison de recettes fiscales indirectes (taxes sur les carburants et octroi de mer) importantes, et d'autre part en s'appuyant sur un niveau d'endettement par habitant correspondant au double de la moyenne nationale. La dette de la Région représente ainsi 6,9 années d'épargne brute.

Dépenses par habitant (en euro)			
	La Réunion		France
	2000	2009	2009
Région			
Fonctionnement	215	323	250
Investissement	297	686	59
Département			
Fonctionnement	556	1 418	796
Investissement	311	139	130
Communes			
Fonctionnement	n.d.	1 159	1 143*
Investissement	n.d.	624	430*

* dépenses pour les communes françaises de moins 10 000 habitants

n.d. : non disponible

Source: DGFIP

A l'instar de la Région, les comptes du **Département** se caractérisent par un niveau plus élevé des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la moyenne nationale des départements (78,2 % de plus). Ce niveau important de dépenses provient de fortes dépenses d'intervention au titre du RMI. En effet, La Réunion compte une proportion d'allocataires du RMI (et RSO) dans la population active de 15 ans et plus nettement supérieure au ratio observé au niveau national (22,1 % à La Réunion contre 4,6 % en France entière). Le budget du département repose sur des recettes provenant d'impôts indirects, en particulier de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, et de dotations de l'État. Le Département enregistre un endettement par habitant 61,1 % supérieur à la moyenne nationale. Le poids de la dette dans les recettes totales du Département reste inférieur à celui observé sur l'ensemble des départements. De plus, sa dette ne représente que 4,6 années d'épargne brute.

Au regard de leurs comptes administratifs pour l'année 2008, les **24 communes de l'île** ont, en moyenne, des niveaux de dépenses de fonctionnement proches de ceux des communes de moins de 10 000 habitants de France entière. Les dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des communes de l'île sont de 1 159 euros par habitant contre 1 143 euros par habitant au niveau national en 2008. A l'inverse, elles enregistrent des recettes réelles de fonctionnement nettement supérieures : 1 233 euros contre 430 euros. Ces niveaux de recettes s'expliquent par des recettes fiscales indirectes conséquentes (dont l'octroi de mer qui représente un quart des recettes de fonctionnement). Elles utilisent cette ressource supplémentaire pour combler progressivement leur déficit d'équipement. En moyenne, les communes de l'île ont une dépense par habitant de 624 euros contre 430 pour une commune de moins de 10 000 habitants et 510 euros pour une commune de 10 000 habitants et plus. L'endettement des communes est plus élevé à La Réunion qu'au niveau national. En effet, l'endettement par habitant est de 803 euros contre 430 euros en moyenne pour les communes de moins de 10 000 habitants. Elle correspond à 11 années d'épargne brute contre 3,4 pour les communes de moins de 10 000 habitants et 6,0 pour les communes de 10 000 habitants et plus au niveau national.

3.3.2 Analyse des finances des collectivités locales

Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales

	Région		Département		Communes		Structure en 2009
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	
Recettes réelles totales (*)	704,4	663,8	1 361,5	1 421,4	1 441,5	1 482,9	100,0%
Recettes de fonctionnement	408,4	419,7	1 190,7	1 245,1	1 010,2	1 012,3	68,3%
Recettes fiscales	253,8	258,8	659,4	716,6	631,9	649,6	43,8%
Dotations et subventions reçues	145,2	153,8	501,9	498,2	241,2	244,8	16,5%
(dt) dotations	120,7	150,3	389,4	395,0	n.d.	n.d.	-
Autres	9,5	7,1	29,4	30,3	137,1	117,9	7,9%
Recettes d'investissement	296,0	244,1	170,8	176,3	431,2	470,6	31,7%
Dotations et subventions reçues	73,8	65,8	85,0	112,0	185,7	190,7	-
Emprunts (*)	154,0	46,0	84,0	45,5	112,0	137,4	9,3%
Dépenses réelles totales	686,2	751,4	1 409,8	1 348,9	1 428,1	1 464,5	100,0%
Dépenses de fonctionnement	216,9	255,9	1 104,4	1 122,6	934,9	952,1	65,0%
(dt) frais de personnel	31,2	25,2	141,8	172,0	576,8	599,5	40,9%
(dt) intérêts de la dette	13,1	13,0	20,9	14,5	24,1	22,8	1,6%
(dt) dépenses d'intervention	167,1	201,0	819,3	819,6	-	-	-
Dépenses d'investissement	544,0	572,1	305,4	226,3	493,2	512,5	35,0%
Remboursement de dette	23,5	143,1	51,9	46,3	145,2	162,4	11,1%
Dépenses d'équipement brut	518,8	426,6	162,6	109,8	344,9	346,9	23,7%
Résultat de l'exercice	111,7	24,0	-48,3	72,5	13,3	18,4	-
Dettes en capital au 1er janvier	487,7	390,5	529,3	528,5	622,5	659,5	-

Source : Région , Département et AFD

Réduction de l'endettement de la Région

En 2009, la Région Réunion affiche un résultat net d'exercice positif de 24,0 millions d'euros, en baisse de 78,5 % par rapport au résultat de 2008. Cette évolution s'explique par un niveau de remboursement de sa dette élevée. En effet, la Région a multiplié par six le montant de son remboursement par rapport à 2008. Cet effort a permis de diminuer de 70,0 % l'emprunt que la région avait contracté pour financer son programme d'investissement. Il s'établit désormais à 46 millions d'euros contre 300 millions en 2007.

Sur les quatre dernières années, la Région Réunion a mis en œuvre un programme d'investissement de 1,8 milliard d'euros dont 0,9 milliard d'euros pour la Route des Tamarins. Fin 2010, cette dernière représente finalement une dépense de 1,15 milliard d'euros. Ce programme d'investissement aura principalement été financé par l'autofinancement de la Région, des transferts publics de l'État ou de l'Europe et par le recours à l'emprunt (500 millions d'euros ont été tirés entre 2005 et 2008 sur une pré-réservation de 700 millions d'euros d'emprunts initialement prévue).

La Région enregistre un excédent réel de fonctionnement, avec un autofinancement, positif de 163,8 millions d'euros, en retrait de 14,4 % par rapport à 2008. Bien que les recettes réelles augmentent de 2,8 %, les dépenses progressent à un rythme supérieur (+ 18,0 %). Cette hausse des dépenses provient de l'augmentation des dépenses d'intervention dans l'enseignement liée au transfert des personnels techniciens et ouvriers de service (TOS) des lycées.

Amélioration de la situation financière du Département en raison d'un fléchissement des investissements

La situation financière du Département s'améliore en 2009 avec un résultat d'exercice de 72,5 millions d'euros alors que la collectivité affichait un déficit de 48,3 millions d'euros en 2008. Cette amélioration s'explique, d'une part, par une progression des recettes totales de 4,4 % en raison d'une nette augmentation du produit des impositions directes. Cette évolution résulte de l'augmentation des taux décidée en décembre 2008 (+ 30 %) et d'une évolution favorable des bases d'impositions (5,9 % pour la taxe d'habitation, 7,7 % pour le foncier bâti, 4,3 % pour le foncier non bâti et 6,4 % pour la taxe professionnelle). D'autre part, la fin de grands travaux sur plusieurs établissements scolaires et espaces publics (jardin de l'État, etc.) et le report de plusieurs opérations sur le chantier de l'irrigation du Littoral Ouest (ILO) ont engendré une baisse de 25,9 % des dépenses d'investissements par rapport à 2008.

Cette contraction des investissements permet de réduire le poids de l'emprunt dans les finances de la collectivité. Elle représente désormais un quart des recettes d'investissement contre près de la moitié l'année précédente. Par ailleurs, la dette du Département s'établit à hauteur de 4,5 années d'épargne brute.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 1,6 % en raison de la nette hausse des dépenses de personnels (+ 21,3 %). Cette situation s'explique principalement par l'intégration de 700 TOS dans le personnel de la collectivité.

Situation globalement tendue pour les communes

Le résultat de l'exercice budgétaire 2009 de l'ensemble des communes s'établit à 18,4 millions d'euros contre 12 millions d'euros en 2008. Cette situation globalement équilibrée masque néanmoins de fortes disparités. Ainsi, sur les vingt-quatre communes du département, quatorze d'entre elles présentent un résultat positif ou équilibré en 2009 et dix un résultat négatif (contre respectivement onze en excédent et treize en déficit en 2008). Elles sont par ailleurs quatorze à présenter une épargne nette positive en 2009 (contre treize en 2008).

Cette progression de l'exercice budgétaire global provient d'une augmentation supérieure des recettes totales agrégées des communes (+ 2,9 %) par rapport aux dépenses totales (+ 2,5 %) en raison d'un recours plus important à l'emprunt (+ 22,8 %). L'autofinancement (qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) ne couvre plus que 12 % du financement des dépenses d'investissement des communes de La Réunion alors qu'il constitue la principale source de financement des communes à l'échelle nationale (43 % des emplois d'investissement).

La dette en capital des 24 communes s'établit à 660 millions d'euros, en hausse de + 11,2 % par rapport à 2008 (contre + 12,2 % l'année précédente), et représente 11,1 années d'épargne brute de l'ensemble des communes (9,4 années en 2008). Ce ratio moyen, incluant également d'importantes disparités, est d'un niveau relativement élevé, notamment en comparaison de la moyenne des communes françaises qui ressort à 5,7 années en 2008.

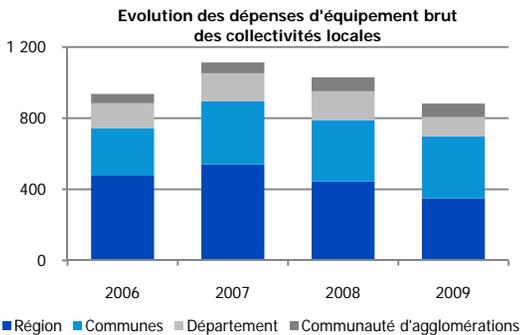
Situation financière stable pour les communautés de communes

Malgré un résultat d'exercice déficitaire (- 7,9 millions d'euros) en 2009, les cinq communautés de communes de La Réunion affichent une amélioration de leur situation financière. En effet, en moyenne, ce déficit s'est contracté de 61 % entre 2008 et 2009. Cette progression s'explique par une hausse des recettes totales (+ 1,2 %) tandis qu'elles ont réduit leurs dépenses totales (- 1,4 %). Ce fléchissement des dépenses a été permis par une réduction des dépenses d'investissements, notamment des remboursements de la dette (- 20,9 %), qui ne représente que 2,3 années d'épargne brute.

3.3.3 Le financement des investissements publics locaux

En 2009, les dépenses d'équipement brut de l'ensemble des collectivités locales de l'île (Région, Département, les 24 communes et les 5 communautés d'agglomérations) s'élèvent à 882 millions d'euros, soit une baisse de 14,5 % par rapport à 2008. Cette contraction des investissements directs touche la quasi-totalité des collectivités, hormis les communes où ils se stabilisent (+ 0,6 %) : ces dépenses diminuent ainsi de 32,2 % pour le Département, de 21,3 % pour la Région et de 2,3 % pour les communautés de communes.

L'ensemble des communes et la Région ont des niveaux d'investissement de montants proches. En effet, avec 349,6 millions investis en 2009, la Région concentre 39,6 % des équipements bruts tandis que l'ensemble des communes en représente 39,3 %.



Source: Région, Département et AFD

L'effort d'équipement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement diffère fortement selon la collectivité. Ainsi, la Région enregistre le ratio le plus élevé, avec 83,3 % de taux d'équipement. On observe un taux de 34,3 % pour l'ensemble des communes tandis que ce rapport est plus faible pour les communautés de communes et le département (respectivement 19,0 % et 8,8 %).



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Une nette prépondérance des services dans la valeur ajoutée et l'emploi

Comme présenté au Chapitre II, la structure de l'économie réunionnaise se caractérise par la prépondérance des services – marchands et non marchands – qui totalisent avec le commerce plus de 80 % de la valeur ajoutée et des emplois salariés du département en 2007.

Les services marchands constituent le premier secteur avec 37,9 % de la valeur ajoutée d'ensemble en 2007. Les services non marchands apparaissent au deuxième rang avec 35,2 % de la valeur ajoutée totale, alors qu'ils constituaient la première source de création de richesse jusqu'en 2000. Le commerce (9,0 % de la valeur ajoutée totale) et le BTP (9,7 %) constituent les deux autres secteurs significatifs devant l'industrie (6,0 %), l'agriculture et la pêche (1,3 %) et l'énergie (1,0 %).

Les services non marchands représentent la majorité de l'effectif salarié de l'île fin 2008, avec 40,3 % de l'effectif total. Les services marchands captent 29,3 % des emplois salariés et constituent le second secteur du département en terme d'emploi.

Une majorité d'entreprises dans les services et le commerce

47 205 entreprises étaient recensées à La Réunion au 1^{er} janvier 2009 (source Insee). Deux secteurs drainent plus de la moitié des entreprises : les services marchands, qui représentent 31,7 % des entreprises et renforcent leur prépondérance, et le commerce avec 22,6 % du total. La transition économique de La Réunion vers une société de service, en cours depuis les années 80, s'est donc poursuivie et amplifiée sur la période récente. Outre le secteur des services, le tissu d'entreprises s'est renforcé aussi jusqu'en 2008 dans la construction et les activités industrielles liées, secteurs qui ont bénéficié à la fois d'une commande publique soutenue et d'une demande privée dynamisée par un contexte fiscal favorable.

L'évolution par secteur en 2010

L'évolution de l'activité du secteur « **Agriculture, élevage et pêche** », jugée en nette hausse par les professionnels du secteur au deuxième trimestre 2010, s'est essoufflée selon eux dès le troisième trimestre. Au total sur l'année, certains indicateurs ont été favorablement orientés, tels que les abattages de bovins ou de volailles (respectivement + 3,4 % et + 2,2 %) ou surtout les exportations des produits de la pêche (+ 34,9 %), tandis que d'autres se dégradaient, à l'image des abattages porcins (- 1,6 %) et de la collecte de lait (- 5,1 %).

La situation dans le secteur du **bâtiment et des travaux publics** reste difficile en 2010, malgré l'apparition de quelques signes positifs en fin d'année. Les attestations délivrées par le Consuel ont reculé de 24,1 % sur un an, soit la troisième année de baisse consécutive (avec - 13,8 % en 2009 et - 12,9 % en 2008). De même, la commande publique s'est de nouveau contractée par rapport à l'année précédente. Dans ce contexte, les effectifs du secteur sont en retrait de 5,3 % à fin décembre en glissement sur un an, après avoir déjà connu une baisse de 22,1 % en 2009. Néanmoins, sur les trois derniers trimestres de l'année, l'opinion des chefs d'entreprise participant à l'enquête de conjoncture est revenue au dessus de sa moyenne de longue période. Au dernier trimestre, et pour la première fois depuis plus de deux ans, les effectifs du secteur ont progressé de 2,7 % (en données CVS) par rapport au trimestre

précédent. Par ailleurs, les importations de ciment et de clinker ont progressé de 15,6 % (en glissement annuel), après avoir baissé de plus de 30 % l'année précédente. A ce stade, cette hausse des importations sert essentiellement à reconstruire des stocks qui ont été fortement réduits les années précédentes.

Très liée à l'évolution du secteur du BTP, dont elle est fortement tributaire, l'activité des **industries manufacturières** est restée atone sur la majeure partie de l'année, mais la tendance semble se redresser au dernier trimestre et les prévisions des entrepreneurs concernant le début d'année 2011 sont optimistes.

Faisant état d'importantes fluctuations au cours de l'année, l'activité du secteur des **industries agroalimentaires** a été globalement bien orientée en 2010. La hausse de 12,6 % des exportations de produits agroalimentaires entre 2009 et 2010, soutenue par les exportations de sucre et de produits de la mer, confirme ce constat.

Le secteur du **commerce** a bénéficié du niveau relativement soutenu de la consommation des ménages. Son courant d'affaires a progressé sur l'année, malgré un troisième trimestre en retrait.

Après un début d'année manquant de dynamisme, le courant d'affaires du secteur des **services marchands** a nettement progressé en cours d'année, avant de se contracter au quatrième trimestre. Les professionnels concernés paraissent pessimistes dans leurs prévisions pour le début 2011.

Après un léger recul au premier trimestre, le solde d'opinions relatif à l'activité du secteur du **tourisme** évolue largement au-dessus de sa moyenne de longue période sur le reste de l'année. La fréquentation des hôtels a atteint un niveau record, avec un taux d'occupation moyen de 72,3 %, en progression de 3,7 points par rapport à 2009. De plus, le nombre de passagers voyageant entre le département et la France métropolitaine s'accroît de 9,2 % : la barre symbolique du million de voyageurs est ainsi franchie.

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. Le secteur primaire dans l'économie réunionnaise

Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, exploitation forestière et pêche) contribue pour 1,3 % à la création de richesse en 2007 et emploie 2 300 salariés, soit 2,4 % des effectifs salariés à La Réunion en 2009¹. L'agriculture concentre la quasi-totalité de la valeur ajoutée du secteur (95,7 % de la VA) et les trois quarts des emplois salariés.

2. L'agriculture

2.1 STRUCTURES DE PRODUCTION

Une baisse sensible de la surface agricole utilisée

Les statistiques annuelles provisoires de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) montrent une baisse de 4,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) en 2010, nettement plus prononcée que celle observée en 2009 (- 0,6 %). Cette diminution s'explique par la perte de 11,3 % des surfaces toujours en herbe et, dans une moindre mesure, des terres arables². La SAU s'établit désormais à 45 035 hectares (dont 94,4 % sont effectivement en exploitation), ce qui représente 17,9 % de la surface totale de La Réunion.

Répartition du territoire départemental en hectares

	2009 (sd)	2010 (p)	Evol 10/09
Surface agricole utilisée	47 173	45 035	-4,5%
Terres arables	30 096	29 603	-1,6%
<i>dont cannes</i>	24 244	24 216	-0,1%
Cultures fruitières permanentes	2 807	2 763	-1,6%
Surfaces toujours couvertes d'herbe	11 400	10 109	-11,3%

Source : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
sd : semi-définitif, p : provisoire

Un léger recul des terres arables

La surface des terres arables, qui concentrent un peu plus des deux tiers des surfaces agricoles utilisées, a diminué de - 1,6 % en 2010. Cette contraction provient d'une forte baisse des surfaces dédiées aux cultures fourragères (- 21,1 %) tandis que les surfaces utilisées pour la culture de la canne se stabilisent. Depuis 2000, La Réunion a perdu au total 22,3 % de ses terres arables, principalement en raison du mitage urbain des surfaces agricoles.

¹ En incluant les exploitants agricoles, le secteur emploie plus de 10 000 personnes.

² Une terre arable est une terre qui peut être labourée ou cultivée. Les terres arables comprennent les terrains en jachère, les cultures maraichères et céréalières et les prairies artificielles.

Répartition des terres arables en hectares

	2009 (sd)	2010 (p)	Evol 10/09
Terres arables	30 096	29 603	-1,6%
Céréales	200	98	-51,0%
Canne à sucre	24 244	24 216	-0,1%
Cultures légumières	2 008	2 032	1,2%
Cultures fourragères	2 110	1 663	-21,2%

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Baisse de la production agricole en 2010

Après deux années consécutives de croissance (+ 11,6 % en 2008, puis + 2,0 % en 2009, en incluant les subventions sur les produits) la production agricole diminue de 1,9 % en 2010, et retrouve son niveau de 2008. Cette contraction touche principalement la filière des produits végétaux. En effet, la production de végétaux bruts ou transformés (fruits, légumes, fourrages, cannes à sucre, etc.) baisse de 2,8 % en raison de la diminution des volumes de cannes manipulées et du fléchissement de la production fruitière (- 10,6 %). La production de produits d'élevage se stabilise (+ 0,5 %), malgré les difficultés rencontrées par la filière porcine cette année.

Répartition de la production de la branche agriculture en millions d'euros¹

	2008	2009 (sd)	2010 (p)	en %	Evol 10/09
Produits végétaux bruts et transformés	262,4	273,2	265,7	70,2%	-2,8%
Cultures industrielles	108,4	136,4	135,8	35,9%	-0,4%
Production maraichers et horticoles	66,3	66,2	68,4	18,1%	3,4%
Produits animaux bruts et transformés	111,0	108,2	108,7	28,7%	0,5%
Bétaux	42,2	42,1	40,1	10,6%	-4,8%
Produits avicoles	53,5	52,3	55,8	14,7%	6,7%
Production de services	4,6	4,3	4,0	1,1%	-6,9%
Total	378,0	385,7	378,4	100,0%	-1,9%

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt - Compte de l'agriculture

(1) Y compris les subventions sur les produits agricoles

sd : semi-définitif ; p : provisoire

Réduction et vieillissement de l'emploi agricole

Entre 2000 et 2007, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de près de 20 %, soit nettement plus que la SAU, qui a perdu 4,5 %. Cette concentration découle de la disparition progressive des plus petites exploitations, au profit de structures de plus grande envergure. La réduction du nombre d'exploitations s'accompagne d'une baisse continue de la population active occupée agricole (- 10,8 % sur la période 2000 - 2007), et d'un vieillissement des chefs d'exploitation et des exploitants.

Répartition des exploitations selon leur taille

Surface agricole utilisée	2000		2007		Evol 2000/2007
	Nombre	%	Nombre	%	
Moins de 1 ha	2 242	22,7%	1 081	13,6%	-51,8%
De 1 à 5 ha	4 365	44,2%	3 339	42,0%	-23,5%
De 5 à 10 ha	2 059	20,8%	1 796	22,6%	-12,8%
Plus de 10 ha	605	6,1%	864	10,9%	42,8%
Total	9 876	100,0%	7 944	100,0%	-19,6%

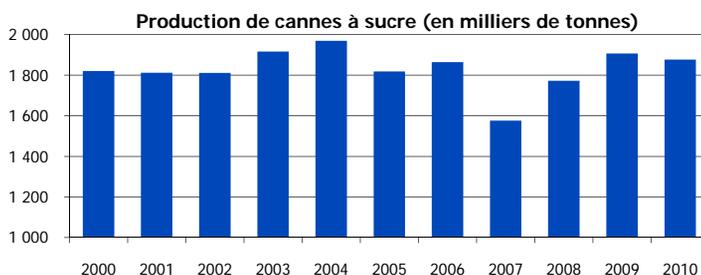
Source : Recensement général de l'agriculture, enquête structure (DAAF)

Des résultats actualisés concernant le tissu des exploitations agricoles et les caractéristiques des exploitants devraient être bientôt disponibles, la DAAF ayant mis en place une nouvelle organisation des recensements agricoles.

2.2 LA FILIERE CANNE

2.2.1 Une campagne cannière en léger recul

Les usines de Bois Rouge et du Gol ont broyé 1,877 million de tonnes de cannes en 2010, un volume en baisse de 1,6 % par rapport à 2009. Ce résultat s'explique par des conditions climatiques défavorables en début et en fin de saison, la production restant toutefois supérieure de 2,5 % à la moyenne décennale.



Source: eRcane

2.2.2 Les aides à la filière

Les conditions d'achat de la canne à sucre par les industriels sucriers de La Réunion ainsi que les modalités d'octroi des aides de l'État et de l'Union Européenne aux producteurs de canne à sucre et aux sociétés sucrières sont définies par la convention canne signée le 4 juillet 2006 pour une durée de neuf campagnes de récolte et de commercialisation. Cette convention précise aussi le cadre technique, financier et interprofessionnel permettant la bonne mise en œuvre des relations contractuelles entre planteurs et industriels.

Les aides directes

Les producteurs de canne à sucre bénéficient d'une aide à la production de l'État destinée à compenser les handicaps structurels de la production à La Réunion, et applicable aux agriculteurs à titre principal. En outre, une aide au transport financée par la Commission Européenne dans le cadre du POSEI a été instaurée en faveur des producteurs depuis 2001. Enfin, un accord a été signé le 21 décembre 2009 entre planteurs et usiniers, sur la répartition de la revalorisation de la prime bagasse, suite à l'arrêté du 20 novembre 2009 qui fixe les conditions d'achat de l'électricité produite à partir de biomasse issue de la canne à sucre. Selon cet accord, entré en vigueur début 2010, les planteurs touchent 11,30 euros et les industriels 1,70 euro sur les 13 euros de prime par tonne de cannes.

Les aides structurelles

La filière canne bénéficie par ailleurs d'aides structurelles destinées à améliorer le cadre de production, les structures d'exploitation ainsi que la logistique de la collecte et du transport.

Ces aides s'inscrivent dans le cadre du Programme de Consolidation de l'Économie Sucrière (PCES Canne), dont l'origine remonte à 1983, et qui s'est prolongé à partir de la campagne 2000-2001 dans le cadre du Document unique de programmation (DOCUP) 2000-2006 et du Programme de Développement Régional cofinancé par l'Union européenne, l'État et les collectivités.

Les principaux axes d'intervention concernent, d'une part, des actions en faveur de l'amélioration foncière ainsi que l'ouverture ou la remise en état de voiries d'accès aux exploitations et, d'autre part, la replantation de surfaces en cannes pour accroître la productivité de la sole cannière par l'utilisation de variétés adaptées aux différentes zones cannières. Cette combinaison des actions "améliorations foncières", "irrigation dans certaines zones" (Ouest) et "plantation de canne" permet en outre la mise en valeur de zones en friche ou de moindre productivité. L'appui à la replantation intervient par l'attribution d'une prime de 1 142,37 euros par hectare en plantation manuelle et de 990,92 euros par hectare en plantation mécanisée, dont 70 % sont financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et 30 % par l'État. S'y ajoute une prime complémentaire égale à 50 % du coût des intrants de fonds (engrais), plafonnée à 381,12 d'euros pour les agriculteurs qui s'engagent à faire analyser leur sol et à procéder aux amendements nécessaires.

Enfin, des aides indirectes à la filière canne, financées à hauteur de 60 % par le FEAGA et 40 % par les collectivités locales, sont versées au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), à ErCane (ex CERF, Centre d'essai, de recherche et de formation), au CTICS (Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre) et à différents organismes.

2.3 LA FILIÈRE FRUITS ET LEGUMES

Baisse de la production de légumes ...

La production de légumes, qui avait déjà connu une forte contraction en 2009 (- 10,5 %, en raison des fortes précipitations durant l'été austral), a de nouveau baissé en 2010, de 4,2 % en volume. Cette diminution provient d'une forte réduction de la production de tubercules, et notamment de la production de pommes de terre qui se contracte de moitié.

Production de légumes (en tonnes)			
	2009 (sd)	2010 (p)	Evol 10/09
Légumes frais	47 399	47 143	-0,5%
Légumes secs	396	460	16,4%
Tubercules, racines, bulbes	5 825	3 758	-35,5%
Total production de légumes	53 620	51 361	-4,2%

*Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt - Compte de l'agriculture
sd : semi-aérintiti; p : provisoire*

Les importations de légumes baissent elles aussi, de 6,2 % en 2010, ce qui fait diminuer légèrement leur part dans le marché local (28,9 % de la consommation locale).

... et de fruits

Les productions de nombreuses espèces fruitières varient fortement d'une année à l'autre, en fonction notamment des conditions climatiques. Ainsi, après une mauvaise année 2009, les productions de letchis et de mangues progressent respectivement de + 31,3 % et

+ 29,7 % en 2010. Cependant, la production totale de fruits est en retrait de 8,2 % en volume en raison des mauvais résultats de la récolte d'ananas liés à la sécheresse qui a touché l'île en fin d'année. La baisse des prix accentue cette contraction des volumes produits, et conduit à une diminution de 10,6 % de la production de fruits en valeur.

Production de fruits (en tonnes)			
	2009 (sd)	2010 (p)	Evol. 08/09
Agrumes	6 490	6 289	-3,1%
Ananas	16 800	14 040	-16,4%
Letchis	2 625	3 447	31,3%
Bananes	9 000	8 568	-4,8%
Mangues	1 767	2 292	29,7%
Total production fruits	47 950	44 038	-8,2%

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt - Compte de l'agriculture

sd : semi-définitif; p : provisoire

Parallèlement, les importations de fruits à La Réunion décroissent à un rythme moindre (- 1,4 %), et leur part de marché progresse de 1,4 point, à 28,4 %. Depuis deux ans, la part de marché des importations a progressé de 4,1 points.

En 2010, la filière « Fruits et légumes » de La Réunion a créé l'association réunionnaise des organisations de producteurs de fruits et légumes (Arop-FL) afin de se structurer. Cette association compte neuf groupements représentant près de 500 exploitants, pour une production de 17 700 tonnes de fruits et légumes.

2.4 LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

La filière « vanille » compte 140 producteurs répartis sur les communes de Ste-Rose et de St-Philippe, pour une surface totale cultivée de 185 ha (dont 90 % en production extensive en sous bois). La superficie moyenne par exploitation est d'environ 1,3 ha pour une production moyenne de 70 kg/ha. La production de vanille verte est au total estimée à 13 tonnes.

La production de géranium a augmenté de 44 % en 2009 et atteint à nouveau les niveaux observés en 2004 et 2005. Néanmoins, la production reste très en dessous des niveaux de productions attendus par la Coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon, en lien avec les difficultés climatiques rencontrées ces dernières années, mais surtout en raison de la pénibilité de ce type de production. La production de vétiver est quant à elle quasiment exsangue. Un objectif de maintien de 100 kilos pour l'approvisionnement du marché local reste toutefois fixé.

3. L'élevage

3.1 LA FILIÈRE AVICOLE

La consommation avicole locale reste sur une tendance haussière en progressant de 5,0 % en 2010, après + 5,4 % en 2009. Cette hausse, supérieure au taux de croissance annuel moyen observé ces dix dernières années (+ 2,9 % en moyenne par an), bénéficie surtout aux importations, qui représentent plus des deux tiers de la consommation locale et progressent de 6,3 %.

Le département compte 2,6 millions de poules et poulets en 2010, soit une hausse de 27 % des effectifs par rapport 2009. Cette augmentation provient d'un doublement du nombre de poulets de chair. Parallèlement, les abattages de volailles (en tonne équivalent carcasse) ont progressé de 2,2 %, après deux années consécutives de baisse (- 3,1 % en 2009 et - 12,8 % en 2008). Par ailleurs, la production réunionnaise d'œufs se contracte de 15,2 %, en lien avec la baisse du nombre de poules pondeuses.

consommation locale de volailles (tonnes équivalent carcasse)

	2007	2008	2009	2010	Evol 10/09
Volailles consommées (tonnes)	24 345	23 751	25 044	26 294	5,0%
Abattages de volailles	9 695	8 457	8 191	8 374	2,2%
Importations	14 650	15 294	16 853	17 920	6,3%

Source : Ariv & Douanes

3.2 LA FILIÈRE PORCINE

La consommation porcine locale augmente de 3,5 % après deux années consécutives de baisse (- 1,5 % en 2008 puis - 2,2 % en 2009). Cette hausse de la consommation se traduit par une progression des importations de porcs de 9,0 % alors que la production locale diminue de 1,6 %. En terme de part de marché, les importations devançant légèrement la production locale dans la consommation porcine de l'île.

Le marché de la viande de porc à La Réunion (en tonnes)

	2006	2007	2008	2009	2010	Evol. 10/09
Abattages contrôlés de porcs locaux	12 368	12 357	11 554	11 802	11 616	-1,6%
Importations de viande porcine	10 462	11 075	11 537	10 789	11 756	9,0%
Total	22 830	23 432	23 091	22 591	23 372	3,5%

Sources : Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, Douanes

3.3 LA FILIÈRE BOVINE

La consommation bovine locale diminue légèrement en 2010 (- 0,6 %). Cette baisse touche principalement les importations, qui fléchissent de 2,6 %, tandis que la production locale augmente de 3,4 %.

	2006	2007	2008	2009	2010	Evol. 10/09
Production locale	1 859	1 915	1 783	1 808	1 869	3,4%
Importations	3 116	3 076	3 097	3 610	3 515	-2,6%
Consommation totale	4 975	4 991	4 879	5 417	5 384	-0,6%

Sources : SICA REVIA, Douanes

3.4 LA PRODUCTION DE LAIT

La production de lait se contracte de 5,1 % pour la cinquième année consécutive. Depuis 2006, la production annuelle de lait a diminué de 19,5 %. La filière tente d'interrompre cette tendance en augmentant le nombre de jeunes génisses laitières afin de redresser la production. En 2010, les importations de lait diminuent elles aussi, de 1,3 % en volume, après avoir globalement progressé les années précédentes. Les importations représentent désormais un tiers de la consommation locale, contre un quart en 2002.

LA STRUCTURATION DES FILIERES ANIMALES

L'interprofession

- **ARIBEV** : L'Association réunionnaise du bétail, de la viande et du lait (ARIBEV), structure interprofessionnelle créée en 1979, regroupe les différents intervenants des filières porcine, bovine et laitière (CPPR, SICA-REVIA, SICA-LAIT), ainsi que les importateurs, les transformateurs et les distributeurs. L'ARIBEV gère également plusieurs fonds d'intervention : la Caisse pour l'orientation et la régulation du marché du porc (CORMAP), le Fonds de développement de l'élevage bovin (FODEBO) et le Fonds de développement de l'élevage laitier (FODELAIT), lesquels financent diverses actions en faveur des éleveurs réunionnais.
- **SICA Viande pays** : Société coopérative d'intérêt collectif agricole chargée du désossage, de la découpe et du conditionnement dans les filières porcines et bovines.

Le traitement des déchets

- **SICA-AUCRE** : usine de traitement de déchets animaux située à l'Étang-Salé, créée en 1995.

La filière porcine

- **CPPR** : La coopérative des producteurs de porcs de La Réunion, créée en 1974, assure le développement de la production (240 éleveurs étaient adhérents de la coopérative en décembre 2007).
- **CRIAP** : Le centre régional d'insémination artificielle porcine contrôle la reproduction dans la filière.
- **SICABAT** : La société coopérative d'intérêt collectif agricole d'abattage assure l'abattage des porcs.

La filière bovine

- **SICA-REVIA** : La société coopérative d'intérêt collectif agricole Réunion-Viande rassemble 315 éleveurs de bovins. Elle fournit des animaux reproducteurs aux éleveurs-naisseurs et assure l'abattage des animaux, y compris issus d'élevages non adhérents.
- **SICABO** : Cette société coopérative d'intérêt collectif agricole est chargée de la gestion de l'abattoir ouvert à Saint-Pierre en juin 1998. L'atelier de découpe associé à l'abattoir est géré par la Société bourbonnaise de viande (SOBOVI).

La filière laitière

- **SICA-LAIT** : La société coopérative d'intérêt collectif agricole du lait, créée en 1962 (170 adhérents en 2007), assure la collecte du lait et contribue, avec les interventions du FODELAIT, au développement de la production réunionnaise.

La filière avicole

- **ARIV** : L'Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille, créée en 1994, rassemble l'ensemble des acteurs de la filière avicole et gère le Fonds de développement avicole (FODAVI). La production de volailles est assurée dans le cadre de la filière organisée par un groupement d'éleveurs : Avi-pôle Réunion (106 éleveurs). Créé en novembre 2006, suite à la fusion de la SCAAR et du SREV en juillet 2005, Avi-pôle Réunion compte dans ses rangs depuis le 1^{er} janvier 2008 le GEVE, qui avait succédé au GEVGM après la création d'Avicom en 2002. Cet organisme fait partie de la Fédération des éleveurs de volailles de la Réunion (FEVOR), dont le rôle consiste à défendre les intérêts des éleveurs, développer la production et gérer les aides financières attribuées.

4. La pêche

4.1 L'ORGANISATION DE LA PÊCHE

L'activité de la pêche à La Réunion se répartit en trois catégories : la petite pêche, la pêche palangrière et la grande pêche industrielle.

4.1.1 La pêche artisanale et la pêche au large

La pêche artisanale

La petite pêche est celle qui est exercée pour des durées inférieures à 24 heures à proximité des côtes de l'île. En 2010, le nombre de marins (289) pratiquant la petite pêche inscrits au rôle baisse de 2,4 % par rapport à 2009 en lien avec la baisse du nombre d'unités armées (- 10,2 %). Depuis 2005, le nombre de marins qui pratiquent la pêche artisanale a baissé de 20,4 %.

La pêche palangrière

La pêche palangrière est formée de la pêche côtière et de la pêche au large. La première se caractérise par des sorties en mer d'une durée comprise entre 24 et 96 heures tandis que la seconde se déroule sur des durées de sorties en mer comprises entre 96 heures et 21 jours. En 2010, La Réunion ne possède plus d'unité liée à la pêche côtière. A l'inverse, la pêche au large reste très dynamique. En effet, les effectifs inscrits au rôle pour ce type de pêche progressent de 31,1 % par rapport à 2009.

Un secteur soutenu par d'importantes aides publiques

La pêche artisanale et la pêche au large bénéficient d'aides conséquentes du Conseil Régional en matière d'investissement (plan de modernisation de la flotte, aides à l'équipement de l'île en dispositifs de concentration de poissons, infrastructures) et de fonctionnement de la profession (Caisse intempéries - chômage, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins).

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), qui a remplacé l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) le 1^{er} janvier 2007, prévoit le versement de 12,9 millions d'euros pour La Réunion au cours de la période 2007-2013. Il a été conçu de manière à assurer le développement durable du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture.

4.1.2 La grande pêche industrielle

Après avoir connu un fort développement à partir du début des années 90, la filière a rencontré de grandes difficultés liées à la baisse de la ressource halieutique. La restructuration de la filière depuis 2008 a permis de redynamiser ce secteur. L'arrivée de deux nouveaux navires dans le département témoigne de cette reprise.

La pêche industrielle au large est pratiquée actuellement par six armements basés à La Réunion, qui déploient leur activité essentiellement dans la zone de Kerguelen, dont La Réunion constitue la base arrière. La pêche dans ces eaux subantarctiques concerne principalement la légine, mais également la langouste, la raie, et le grenadier.

L'activité de pêche pour chacune de ces espèces est soumise à un règlement qui détermine des quotas pour chaque année. L'objectif de ces quotas, établis par l'administration des TAAF et le muséum national d'histoire naturelle, est d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation optimale des ressources halieutiques dans la zone économique exclusive de Kerguelen et du Crozet. L'arrêté n° 2009-75 du 31 août 2009 fixe le total admissible de capture de légine et sa répartition entre les différents armateurs. Le total admissible de capture est de 5 800 tonnes pour la campagne 2009-2010, en diminution de 300 tonnes par rapport à 2008 en raison de la baisse de la ressource estimée. Cette espèce est par ailleurs particulièrement touchée par la déprédation des orques, qui pillent 30 à 50 % du poisson levé par les palangriers.

Répartitions des quotas de pêche à la légine 2009-2010 entre armateurs

(en tonnes)	Kerguelen	Crozet	Total
TOTAL	5 100	700	5 800
Pêche Avenir	622	159	781
Sapmer	1 420	165	1 585
Cap Bourbon	868	132	1 000
Armement Réunion	692	57	749
Comota	788	85	873
Armas Pêche	709,6	100,9	810,5

Source : TAAF

Par ailleurs, l'arrêté n° 2009-116 du 3 novembre 2009 porte sur la fixation des totaux admissibles de capture de langoustes. Le quota de pêche est établi à 400 tonnes pour la campagne 2009/2010 et il se répartit entre deux armateurs : la Sapmer (53,7 % de la pêche admissible) et Armas Pêche (46,3 %).

Une deuxième campagne scientifique d'évaluation de la biomasse halieutique (POKER II) a été menée à Kerguelen en 2010. Elle fait suite à la première campagne qui avait eu lieu en septembre-octobre 2006 (POKER I). Les résultats de cette campagne POKER II permettent de conforter les résultats de 2006 et d'évaluer les tendances récentes de toutes les populations de poissons présentes sur la partie nord du plateau de Kerguelen.

4.2 LES RÉSULTATS DE LA FILIÈRE

Les dernières statistiques relatives aux quantités pêchées, qui remontent à 2008, font état d'une baisse de 3,3 % pour s'établir à 9 567 tonnes réparties entre 6 083 tonnes (63,5 %) pour la grande pêche industrielle, 2 922 tonnes pour la pêche palangrière et 562 tonnes pour la pêche côtière. L'aquaculture enregistre quant à elle une production de 140 tonnes de poissons.

Produits de la pêche : exportations et importations

	2007	2008	2009	2010	Evol 10/09
Exportations (tonnes) (1)	3 769	4 843	4 759	4 920	3,4%
Exportations (millions d'euros)	38,1	47,9	46,4	58,3	25,7%
Importations (tonnes) (1)	8 761	9 056	9 985	8 635	-13,5%
Importations (millions d'euros)	45,3	46,7	45,2	47,1	4,1%

Source : Douanes

(1) Exportations et importations de poissons, crustacés et autres invertébrés aquatiques

L'année 2010 s'est caractérisée par une baisse des échanges de 8,1 % en volume en lien avec une forte baisse des entrées de produits de la pêche (- 13,5%). En valeur, les échanges progressent cependant de 15,0 %, en raison d'une hausse des prix mondiaux. L'excédent commercial est de 11,2 millions d'euros, soit une hausse 10 millions d'euros par rapport à 2009. Cette croissance est notamment permise par un accroissement de 25,7 % des exportations.

Section 3

L'industrie et l'artisanat

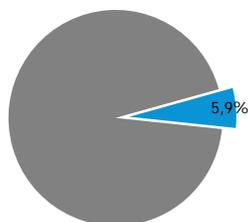
1. L'industrie

1.1 PANORAMA GÉNÉRAL

Poids du secteur dans ...

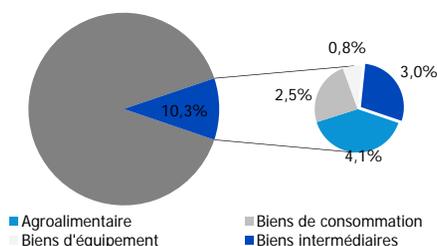
... la création de richesse (2007)

(Source : Insee)



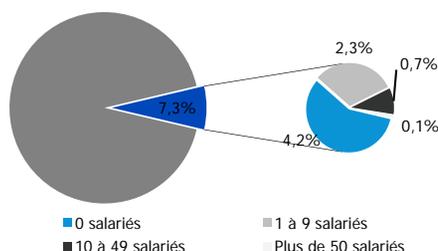
... les effectifs salariés (2009)

(Source : ASSEDIC)



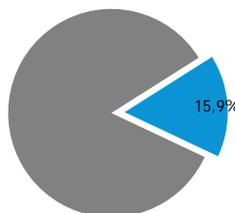
... la démographie des entreprises (2009)

(Source : Insee)



... les créations d'entreprises (2009)

(Source : Insee)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur de l'industrie (industries agroalimentaires, biens de consommation, biens intermédiaires et bien d'équipements), contribue à hauteur de 5,9 % à la création de richesse en 2007 et emploie 10,3 % des effectifs salariés marchands à La Réunion en 2009, soit 13 325 personnes. Près de neuf entreprises sur dix ont moins de dix salariés en 2009. Par ailleurs, la création d'entreprises y est très dynamique, en particulier dans l'industrie électrique photovoltaïque, qui concentre 15,9 % des créations en 2009.

L'industrie agroalimentaire conserve une place prépondérante dans le tissu industriel réunionnais, dont elle concentre près du tiers de la valeur ajoutée et de l'emploi. Le poids de cette branche résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé notamment sur la filière canne-sucre-rhum, et sur le développement de l'import-substitution. En 2007, la branche « production de boissons » domine ainsi l'industrie agroalimentaire en concentrant près du quart du chiffre d'affaires et des effectifs ainsi que le tiers de la valeur ajoutée créée.

L'industrie des biens intermédiaires (productions de biens destinées à être réincorporées lors de la production d'autres biens), tributaire du secteur de la construction et des travaux publics, regroupe 28,5 % des entreprises et réalise le deuxième chiffre d'affaires du secteur (36,6 %).

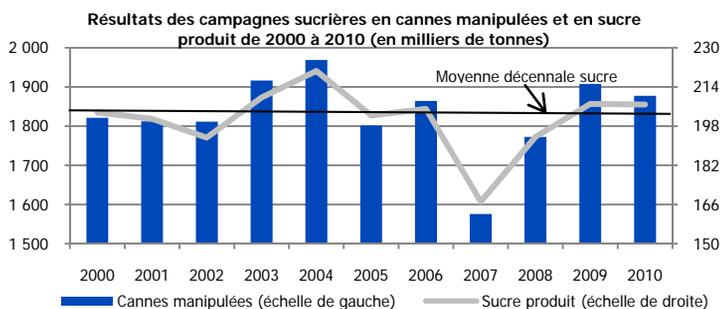
L'industrie des biens d'équipements à La Réunion se caractérise par la place dominante des fabricants d'équipements mécaniques (83,3 % du CA de l'industrie des biens d'équipements). Secteur orienté vers la construction, il est composé pour l'essentiel d'entreprises fabriquant des éléments en métal. On y trouve également des producteurs de chauffe-eau solaires et de panneaux photovoltaïques.

1.2 LE SUCRE ET LE RHUM

1.2.1 Le sucre

Stabilisation de la campagne sucrière 2010

La campagne 2010 se stabilise avec une production sucrière très légèrement inférieure à celle de 2009, mais qui reste supérieure à la moyenne décennale (+ 3,1 %). Cette diminution provient d'une contraction des volumes de cannes manipulées par les deux usines de l'île (- 1,6 % par rapport à 2009), même s'ils restent eux aussi supérieurs à la moyenne décennale. La production de l'usine de Bois rouge a diminué de 0,4 %, en moindre retrait que celle de l'usine du Gol (- 2,6 %). En outre, des conditions climatiques difficiles au début et en fin de campagne ont réduit la richesse moyenne enregistrée en 2010 par rapport à 2009.



Tereos, désormais propriétaire des deux usines sucrières de l'île, a pour objectif de consolider le niveau de production de canne, puis d'atteindre dans un second temps le cap des deux millions de tonnes de canne manipulées. Pour atteindre ces objectifs, la filière compte sur l'implantation d'une nouvelle variété de canne, la « RC 585 », qui permet d'escompter 30 à

40 % de rendement supplémentaire. Par ailleurs, la mécanisation de la coupe est amenée à être développée : si, en 2010, un quart de la coupe s'est effectué à l'aide de machines, Tereos souhaite parvenir à un taux de mécanisation de 80 % de la canne coupée à horizon de 10 ans.

Acquisition de la société sucrière Quartier Français par Tereos

Après un avis favorable de l'Autorité de la concurrence, le groupe Tereos (ex-Sucreries et Distilleries de l'Aisne associées à ex-Béghin-Say) est devenu acquéreur de la société sucrière du groupe Quartier Français. L'usine de Bois Rouge rejoint ainsi Tereos International, déjà partenaire du groupe réunionnais au sein de Sucrière de La Réunion qui exploite l'usine du Gol. Tereos, groupe agro-industriel coopératif spécialisé dans la première transformation de la betterave, de la canne et des céréales, devient ainsi le seul producteur sucrier de l'île. Par ailleurs, le groupe Tereos a cédé le pôle spiritueux de Quartier français à La Martiniquaise. Il doit également se conformer aux exigences de l'Autorité de la Concurrence et ainsi céder la société Mascarin qui conditionne et commercialise à La Réunion 8 000 tonnes de sucre.

Les exportations de sucre en volume continuent d'augmenter sensiblement en 2010 : + 30,3 % par rapport à 2009, après +17,8 % entre 2008 et 2009. Les volumes exportés ont ainsi été nettement supérieurs aux volumes produits, contrairement aux deux années précédentes. Principal client historique du sucre vrac produit à La Réunion, la France métropolitaine ne concentre plus qu'un tiers des exportations, contre près des deux tiers en 2009 et les trois quarts en moyenne entre 2004 et 2009. Cette nette inflexion s'explique par la fermeture de la raffinerie de Tereos à Nantes et le transfert de cette activité vers d'autres usines, notamment à Olmedo en Espagne (plus grande usine sucrière d'Europe) et en Roumanie. Ainsi, les exportations vers l'Espagne ont triplé entre 2009 et 2010 et celles vers la Roumanie ont plus que doublé. De plus, l'orientation nouvelle de la production de sucre brut vers des sucres spécialisés (sucre raffiné, cassonade, etc.) crée de nouveaux débouchés et entraîne une hausse des exportations, notamment vers l'Europe. Enfin, la valeur du sucre exporté augmente de 10,4 %, soit une progression moindre en raison du recul du prix de la tonne de sucre sur le marché européen suites aux négociations au sein de l'OMC Sucre.

1.2.2 Le rhum

La production réunionnaise de rhum¹ diminue de 15,6 % en 2010, après une baisse de 6,7 % en 2009. Elle se situe ainsi en deçà de sa moyenne décennale (- 4,8 %). Cette baisse touche principalement le rhum industriel (44,3 % de la production totale) dont la production se contracte de 21,3 %. Avec une quasi stabilisation en 2010 (+ 0,7 %), la demande locale rompt elle aussi avec la tendance haussière observée sur la période 2005 - 2009, où la consommation totale augmentait de 13,1 % en moyenne par an. Au total, la demande globale diminue ainsi de 23,3 % en 2010, essentiellement en raison du coup d'arrêt des exportations (- 26,9 %).

¹ La production réunionnaise de rhum comprend le rhum traditionnel agricole réalisé à partir du jus de canne et les rhums légers ainsi que les rhums industriels de sucrerie issus de la distillation de la mélasse. La différence entre rhum léger et rhum industriel de sucrerie réside dans la quantité de non-alcool contenu (substances différentes de l'éthanol), comprise entre 60 et 80 grammes par hectolitre d'alcool pur (HAP) pour le premier et supérieure à 225 grammes par HAP pour le second.

2. L'artisanat

La chambre des métiers a recensé 15 910 artisans en 2010, soit 5,9 % de plus qu'en 2009. Cette évolution est en partie liée à la mise en place de l'immatriculation des auto-entrepreneurs au Répertoire des Métiers (RM), obligatoire depuis le 1^{er} avril 2010 (elle concerne 478 auto-entrepreneurs pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2010¹, soit 23 % des immatriculations). La répartition par branche professionnelle traduit la nette prépondérance du secteur du bâtiment (39,5 % du nombre total d'artisans), devant celui des services (27,0 %). La production artisanale (produits du travail artisanal des métaux, du bois, de l'imprimerie,...) rassemble 22,1 % des effectifs, et l'alimentation les 11,4 % restant.

Répartition des artisans par secteurs professionnels

	2000	2008	2009	2010	Var. 10/09	Var. an moyenne 10/00
Alimentation	1 199	1 580	1 626	1 819	11,9%	4,3%
Bâtiment	3 520	6 270	6 057	6 290	3,8%	6,0%
Production	3 049	3 193	3 350	3 511	4,8%	1,4%
Services	2 457	3 932	3 987	4 290	7,6%	5,7%
Total	10 225	14 975	15 020	15 910	5,9%	4,5%

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Les inscriptions au registre de la chambre des métiers ont repris, après avoir très fortement chuté en 2009 (+ 38,0 % en 2010, après - 32,2 % en 2009), alors que les radiations régressent de 17,6 %. Le solde net augmente en conséquence très fortement (+ 890 artisans en 2010, après seulement + 75 en 2009), et retrouve son niveau de 2008 (+ 884 artisans).

Inscriptions et radiations au registre des métiers

	2000	2007	2008	2009	2010	Variations 10/09
Inscriptions	1 243	2 219	2 196	1 489	2 055	38,0%
Radiations	899	1 134	1 312	1 414	1 165	-17,6%
Solde	344	1 085	884	75	890	-
Variations	14%	11%	-19%	-92%	1087%	-

Source : Chambre des métiers de La Réunion

L'artisanat occupe 40 917 personnes en 2010 (soit 12 % de la population active occupée), dont 26 614 salariés. Parmi ces salariés, 2 111 sont apprentis. Le chiffre d'affaires total progresse (de + 3,2 %, après avoir baissé de - 4,2 % en 2009) et atteint 1 571 millions d'euros en 2010. Tous les secteurs sont concernés par cette évolution, et plus particulièrement

¹ L'immatriculation d'un auto-entrepreneur au Registre des Métiers est obligatoire depuis le 1er avril 2010, lorsqu'il exerce une activité artisanale à titre principal. Si l'activité se fait à titre secondaire, ou si l'entreprise a été créée antérieurement au 1^{er} avril 2010, l'enregistrement n'est pas réalisé dans le fichier du RM ; il s'agit dans ce cas d'une "déclaration" dans la base du Centre de Formalités de la Chambre des Métiers. Sur les 478 auto-entrepreneurs immatriculés en 2010, 440 sont toujours actifs au 31 décembre 2010.

le secteur alimentaire (+ 7,4 %) porté par la restauration et les plats à emporter. Le chiffre d'affaires du secteur des services participe également à cette embellie (+ 4,8 %) grâce aux soins à la personne (qui progressent de +7,7 %). Les progressions sont plus limitées dans les autres branches, et notamment dans le bâtiment (+ 1,4 %), qui représente toutefois 44,2 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des artisans.

Le chiffre d'affaires moyen par entreprise évolue très peu en 2010 et s'élève à 109 837 euros, contre 109 682 euros en 2009 et 115 139 euros en 2008.

Les chiffres clés de l'artisanat à La Réunion

Activité principale	Nombre d'entreprises		Nombre d'actifs (1)		Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Alimentation	1 500	1 624	4 834	5 138	171	183
Production	2 403	2 465	7 983	8 127	299	307
Bâtiment	6 104	6 141	16 976	17 046	686	695
Services	3 875	4 073	10 228	10 606	368	386
Total	13 882	14 303	40 021	40 917	1 523	1 571

(1) y compris les apprentis

Section 4

L'électricité, l'eau et l'environnement

1. L'électricité, l'eau et l'environnement dans l'économie réunionnaise

Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2007 (Insee)	... les effectifs salariés en 2009 (Assedic)	... la démographie des entreprises en 2009 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2009 (Insee)
1,0 %	2,2 %	0,6 %	11,0 %

Le secteur de « électricité, eau et environnement » a participé à hauteur de 1,0 % à la création de richesses en 2007, et concentre 2,2 % des effectifs salariés en 2009.

La très forte progression du nombre de créations d'entreprises dans le secteur (11 % du total des créations en 2009) est essentiellement liée aux créations de SNC (sociétés en nom collectif) qui permettent aux entreprises et particuliers de bénéficier du crédit d'impôt prévu pour soutenir le développement du photovoltaïque par l'installation de panneaux solaires.

2. L'énergie électrique

Face aux besoins grandissants d'une population en forte croissance et de mieux en mieux équipée, mais isolée d'un point de vue énergétique sur un territoire qui ne peut être interconnecté avec d'autres réseaux de distribution d'électricité, l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est toujours tendu. Cette situation incite d'autant plus à mettre en œuvre de mesures destinées à maîtriser la croissance de la consommation, et nécessite une constante adaptation des moyens de production qui se doivent d'intégrer les lignes directrices tracées pour les départements d'Outre-mer par le Grenelle de l'Environnement. Deux objectifs principaux sont fixés dans ce contexte :

- Produire 50 % de l'électricité consommée à partir d'un mix d'énergies vertes dès 2020 (23 % pour la France)
- Atteindre l'autonomie énergétique en 2030

L'atteinte de ces objectifs nécessite de miser sur les énergies vertes telles que le biogaz, le photovoltaïque connecté au réseau (PVCR), l'éolien, la géothermie et les énergies des mers (houle et courants marins).

¹ Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSÉDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

2.1 COMMERCIALISATION, TRANSPORT ET TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

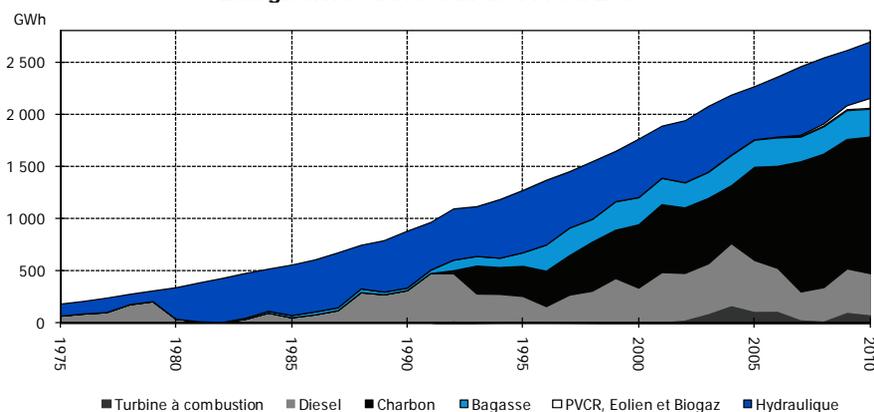
A La Réunion, la commercialisation et le transport d'électricité sont pris en charge par la société nationale EDF qui assure une mission de service public dans un cadre réglementaire spécifique. Compte tenu du déficit structurel de ces activités sur l'île, la loi du 10 février 2000, qui instaure la libéralisation du marché de l'électricité, a été complétée par celle du 9 août 2004 qui prévoit le maintien du monopole attribué à EDF pour le transport et la commercialisation. EDF se positionne ainsi comme « acheteur unique » de toute l'électricité transitant sur les réseaux. Celle-ci est fournie par des producteurs de plus en plus nombreux et divers.

En matière de tarification, tous les clients d'EDF bénéficient du système national de péréquation qui permet de ne pas lier directement le prix de vente aux coûts de production constatés localement. Depuis le 1^{er} juillet 2007, l'ouverture du marché de l'électricité en France est totale. Ainsi tout client peut choisir de conserver le tarif réglementé d'EDF ou d'adopter un tarif libre proposé par un autre fournisseur d'électricité. A La Réunion, aucun fournisseur n'a proposé de tarif libre dans la mesure où le coût de production de l'énergie électrique est supérieur au tarif réglementé.

2.2 LA PRODUCTION

En 2010, la production électrique totale livrée au réseau¹ a été de 2 699,5 GWh, en progression de 3,1 % par rapport à l'année précédente : ce sont les productions liées au charbon (+ 5,5 %), à l'ensemble photovoltaïque, éolien et biogaz (+ 134,0 %, dont + 270,7 % pour la seule production photovoltaïque) et à l'hydraulique (+ 2,1 %) qui ont contribué positivement à cette évolution. Les productions à base de bagasse, de fioul ainsi que celle des turbines à combustion se sont inscrites en retrait pas rapport à 2009. La part des énergies renouvelables dans l'énergie livrée au réseau est en légère hausse à 33,8 %, contre 32,5 % en 2009 : le poids de la production à base de photovoltaïque, d'éolien et de biogaz a plus que doublé en un an, passant de 1,6 % de l'électricité livrée en 2009 à 3,7 % en 2010.

Énergie livrée au réseau de 1975 à 2010



Source : EDF

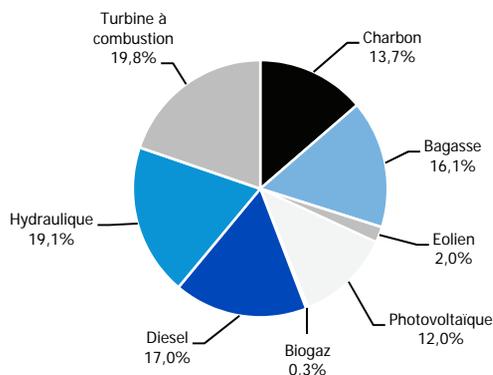
¹ L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette : produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires.

En terme de puissance installée¹ sur l'île, la capacité totale atteint 707 MW fin 2010 (les énergies renouvelables en représentent 49,5 %), en progression d'environ 13 % en un an :

- Les moyens de production photovoltaïque ont plus que doublé au cours de l'année, s'établissant à 85 MW, répartis sur le territoire.
- Une quatrième turbine a été mise en service pour l'usine hydroélectrique de la Rivière de l'Est avec une capacité de production de 25 MW, dont seuls 17 MW sont mobilisables car la centrale associée est globalement limitée à 80 MW par sa conduite forcée.

Un record de puissance appelée de 429 MW a été établi le 2 février 2010 à 11h30, en augmentation de 1,5 % par rapport au précédent record de 2009.

Puissance électrique totale installée à fin 2010



Source : EDF

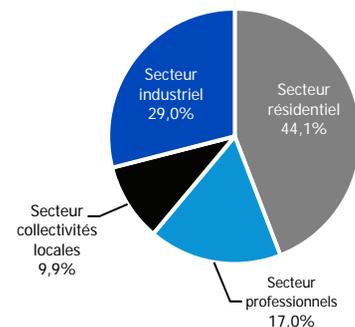
2.3 LA CONSOMMATION

La consommation totale d'électricité a été de 2 467,0 GWh en 2010. Elle progresse de 3,3 % par rapport à 2009, après + 2,8 % entre 2008 et 2009. La différence entre la production et la consommation (232,5 GWh) correspond aux pertes d'énergie sur le réseau (8,6 % de la production livrée), en légère baisse par rapport à 2009 (8,8 %).

C'est le secteur résidentiel qui représente la plus importante part de la consommation électrique, devant le secteur industriel, le secteur professionnel et enfin les collectivités. Cette répartition évolue peu par rapport à l'année précédente.

¹ La puissance installée reste théorique et doit être lue à la lumière de plusieurs paramètres. D'une part, les moyens de production peuvent être affectés par des indisponibilités telles que les entretiens programmés ou les pannes fortuites... D'autre part les moyens de production mis en œuvre dépendent des contraintes structurelles : l'hydraulique ne peut fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures et le photovoltaïque et l'éolien ne peuvent garantir leur niveau de production instantanée, étant totalement dépendants des conditions météorologiques.

Répartition de la consommation électrique en 2010



Source : EDF

2.4 DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) relative aux moyens de production électrique donne lieu à l'établissement tous les deux ans par le gouvernement d'un document national consacré à la politique énergétique française.

L'actuelle PPI souligne l'importance de la réalisation de l'extension du barrage de la Rivière de l'Est, effectivement mise en service en 2010, ainsi que du renouvellement de la centrale diesel de Port-Ouest, dont les travaux sont en cours. Elle est favorable au développement des énergies intermittentes dans la limite de l'acceptabilité du réseau et sans que cela ne se fasse au détriment des surfaces agricoles (+ 46,5 MW en 2010, dont 90 % installés en toiture). En 2010, EDF a également investi dans les réseaux de distribution, avec le raccordement de moyens de production complémentaires et la mise en service de nouveaux postes sources (postes de transformation de la haute tension vers la moyenne tension).

2.5 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

La Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) est un enjeu majeur pour les années à venir. Contenir la croissance permet de limiter le recours aux énergies fossiles et de renforcer le développement des énergies renouvelables. La Réunion est un territoire d'excellence en la matière depuis une dizaine d'année, grâce à la collaboration étroite entre l'ADEME, l'État, le Conseil Régional et EDF. Ainsi, plus de 2 millions de lampes basse consommation ont été vendues et le 100 000^{ème} chauffe-eau solaire a été posé en 2010. Des expérimentations ont également été menées telles que la distribution de 27 000 « Prisécos » (multiprise qui évite la consommation d'électricité liée au mode veille des appareils électriques) ou encore la distribution gratuite auprès de 45 000 foyers en situation de précarité de 4 ampoules basse consommation. EDF estime à 25 GWh les économies réalisées en 2010 grâce à ces actions, soit environ 1 % de la production livrée au réseau.

3. L'eau

3.1 LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU À LA RÉUNION

La Réunion, qui détient tous les records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours¹ (essentiellement dus aux cyclones Gamède de 2007 et Hyacinthe de 1980), dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest de l'île enregistre en moyenne 6 mois de sécheresse chronique et dispose de ressources 10 fois inférieures à l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les Hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes pérennes existent plus près des côtes, mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation par l'eau de mer.

Face à ces difficultés naturelles et à l'évolution continue des besoins en eau liée à l'accroissement rapide de la population et au développement des activités économiques, le Département, en partenariat avec l'État et les collectivités locales, a initié une politique de gestion globale de l'eau impliquant principalement deux structures :

- Un Comité de bassin, créé en 1996, représente les collectivités, les services de l'État ainsi que les usagers. Son rôle est de définir les orientations politiques dans le domaine de l'eau à La Réunion.
- L' « Office de l'Eau », créé en 2003 et rattaché au Département, est un établissement public local dont les principales missions sont : (i) l'étude et le suivi des ressources en eau et des milieux aquatiques et littoraux ; (ii) le conseil et l'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages ; (iii) la programmation et le financement d'actions et de travaux, en lien avec la perception des redevances.

Fin 2009, un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a été adopté, couvrant la période 2010-2015. Il détermine pour chaque bassin les conditions permettant une gestion équilibrée de la ressource. Il est complété, pour chaque sous-bassin, par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Au cœur de la politique de l'eau, se trouve le projet emblématique de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO). Ce projet, lancé en 1989, a pour but, par un système de conduites d'eau reliant les deux versants, de mieux satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest (besoins estimés à 40 millions de m³ par an) et de renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone (14 millions de m³ d'eau par an). Le projet ILO devrait être achevé en 2013, pour un coût estimé à 850 M€, cofinancé par l'Europe, le Département de La Réunion et l'État.

¹ Les records pluviométriques concernant des périodes plus courtes sont causés par des phénomènes orageux et ceux pour des périodes plus longues par le phénomène de mousson, qui ne concerne pas La Réunion.

3.2 LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Parmi les 24 communes que compte l'île, deux assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose et la Plaine-des-Palmistes) tandis que les autres ont concédé ce service, par contrat d'affermage ou de gérance, à la société VEOLIA, à la Compagnie Internationale de Service et d'Environnement (CISE, du groupe SAUR) et à la SAPHIR.

En 2009, environ 216,5 millions de m³ d'eau ont été prélevés sur le milieu aquatique (- 1,2 % par rapport à 2008), qui se répartissent entre 144,0 millions de m³ pour l'alimentation en eau potable, 55,6 millions de m³ pour l'irrigation, 11,6 millions de m³ pour l'usage industriel, et enfin, 5,3 millions de m³ pour les autres usages.

4. L'environnement

La Réunion est un territoire engagé sur plusieurs fronts en matière environnementale.

D'une part, d'ambitieux projets de développement visent à faire de l'île à horizon 2025-2030 un laboratoire pour la recherche, le développement et la mise en œuvre des technologies vertes d'aujourd'hui et de demain, dans un souci de rentabilité économique et sociale et de « duplicabilité » sur d'autres régions du monde. Ainsi l'État souhaite promouvoir le projet GERRI, acronyme de « Grenelle de l'Environnement à La Réunion - Réussir l'Innovation ». Du côté des collectivités, la Région poursuit depuis une dizaine d'années son partenariat avec l'ADEME, EDF et l'État sur le Plan Régional des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE), alors que le Département a mis en place son Plan d'Action Départemental pour le Développement Durable (PA3D).

Instauré par la loi Grenelle 2, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) est en cours d'élaboration, sous la responsabilité de l'État et du Conseil régional. Son objectif est de définir les orientations et les objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations serviront de cadre stratégique pour les collectivités territoriales. Les mesures concrètes pour le mettre en œuvre relèvent des collectivités territoriales au travers du Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

D'autre part, le patrimoine naturel de La Réunion a été reconnu mondialement en 2010. Les « pitons, cirques et remparts » de l'île ont été inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité (dans la catégorie des biens naturels) le 1^{er} août 2010 par le Comité de l'Unesco réuni à Brasilia. C'est le 35^{ème} site français à obtenir une telle reconnaissance. Environ 106 000 ha, soit un peu plus de 40 % de la surface de l'île, ont ainsi été classés. Le Parc National des Hauts, créé en 2007, doit garantir l'intégrité de ce bien.

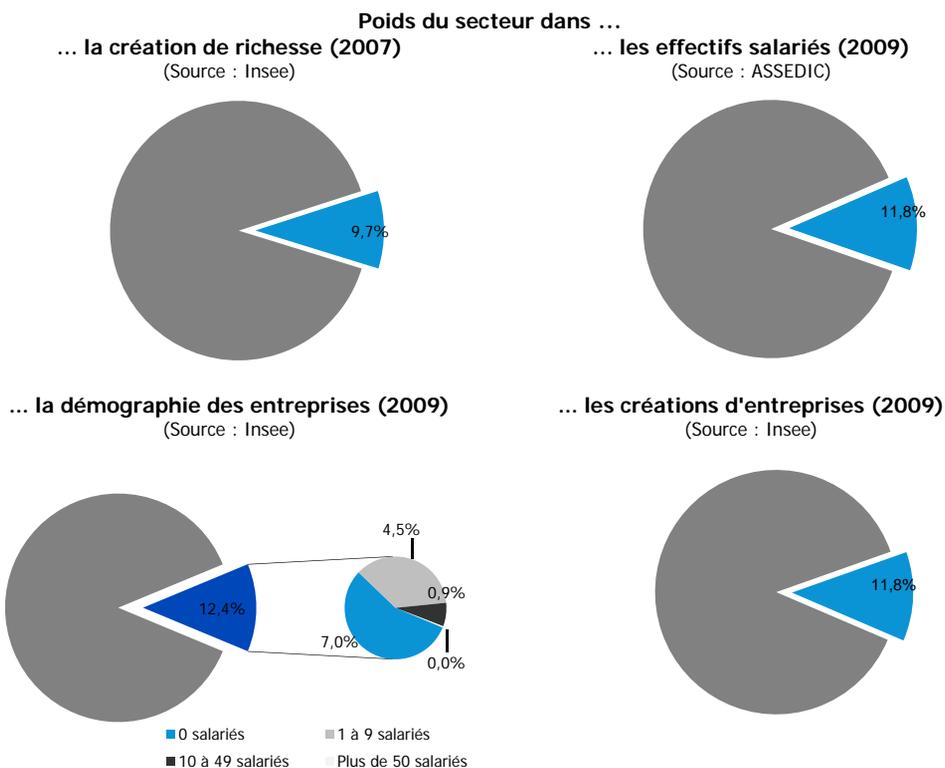
Pour rappel, La Réunion s'est également dotée d'une réserve naturelle marine (3 500 ha) dans l'Ouest de l'île depuis 2007.

Malgré ces ambitieux projets, La Réunion reste aujourd'hui confrontée à un important retard en matière de gestion des déchets et de traitement des eaux usées. De nouvelles infrastructures sont en projet, mais ne suffiront pas à court terme à rattraper les standards nationaux en la matière.

Section 5

La construction

1. La construction dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur de la construction contribue à hauteur de 9,7 % à la création de richesse en 2007. Sur la période 2002-2007 (dernière année pour laquelle les comptes économiques sont publiés), la valeur ajoutée du secteur croît au rythme moyen de 16,1 % par an, ce qui en fait le secteur le plus dynamique de l'économie de l'île de cette période. Il emploie 12,0 % des effectifs salariés à La Réunion. Son poids est plus élevé en nombre d'emplois que dans la valeur ajoutée, le BTP étant par nature une activité intensive en main d'œuvre. Avec 5 872 entreprises immatriculées, le secteur du BTP représente 12,4 % du nombre total d'entreprises en 2009. A l'instar de l'ensemble de l'économie, les établissements du secteur se caractérisent par leur très petite taille : plus de la moitié d'entre eux ne comporte pas de salarié et un peu plus du tiers a moins de 10 salariés.

En 2007, ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros, dont les deux tiers dans le gros œuvre, et plus particulièrement dans la construction immobilière qui représente 56,2 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur. Les travaux publics génèrent 351 millions d'euros de CA, soit 20,2 % du total. Les deux principales activités de cette branche sont le terrassement et les travaux de construction (respectivement 41,0 % et 42,7 % du CA des travaux publics). Le second œuvre, qui correspond à l'activité de finition de la construction, produit 293 millions d'euros de CA, soit 16,8 % du secteur.

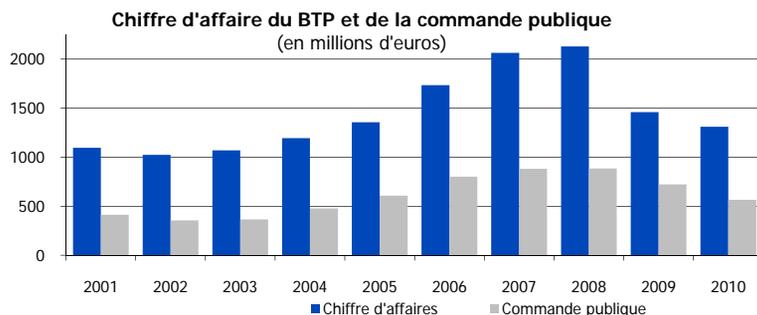
Après plusieurs années de forte croissance, l'activité du BTP s'est très nettement dégradée à partir du milieu de l'année 2008. Le resserrement de l'accès au crédit et le net ralentissement de la demande en biens immobiliers, alimenté par les incertitudes autour de la loi pour le développement économique des Outre-mer, se sont traduits par une contraction des ventes de biens immobiliers neufs. Parallèlement, l'achèvement de chantiers de grande envergure (route des Tamarins, etc.) et l'abandon ou le report de nombreux projets par les municipalités ont engendré un véritable « trou d'air » dans l'activité du secteur.

Afin de passer cette crise mais également de résoudre les freins au développement de la commande publique tels que la complexité des procédures ou le nombre importants d'acteurs, la Préfecture a mis en place le Haut Conseil de la Commande Publique (HCCP). Présidé par Margie Sudre, le HCCP a pour objectif d'évaluer le volume de la commande publique présente et à venir, et de lever les blocages identifiés pour accélérer les processus, afin de participer à la relance des programmes.

2. Le BTP

L'activité du BTP mieux orientée en fin d'année 2010

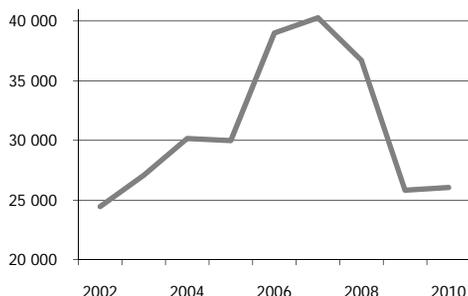
En 2010, la situation dans le secteur du bâtiment et des travaux publics s'est encore dégradée, malgré l'apparition de quelques signes positifs en fin d'année. Après un net fléchissement de 31,5 % en 2009, le chiffre d'affaires du BTP a encore diminué de 10,3 % en 2010. Cette évolution s'explique d'une part par le fort ralentissement de la construction de logements privés, comme l'atteste le recul de 24,1 % du nombre d'attestations délivrées par le Consuel sur un an (soit la troisième année consécutive de baisse, avec - 13,8 % en 2009 et - 12,9 % en 2008), et d'autre part par la baisse de la commande publique de 21,6 %, impactant directement le volume d'affaire dans les travaux publics. Dans ce contexte, les effectifs du secteur continuent de se contracter (- 5,3 % à fin décembre en glissement sur un an, après - 22,1 % en 2009).



Source: Cellule économique du BTP

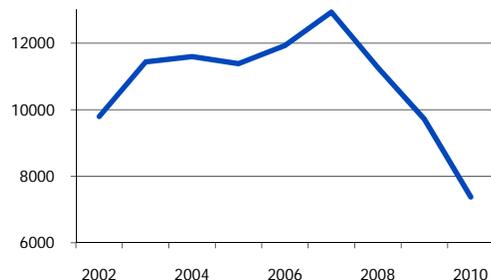
Toutefois, au dernier trimestre, et pour la première fois depuis plus de deux ans, les effectifs du secteur ont progressé de 2,7 % (en données CVS) par rapport au trimestre précédent. Par ailleurs, les importations de ciment et de clinker ont légèrement progressé par rapport à 2009 (+ 0,8 %), en lien avec des reconstitutions de stocks en fin d'année 2010.

Évolution des importations de ciment (en millions de tonnes)



Source: Consuel

Évolution des attestations de conformité électrique du Consuel



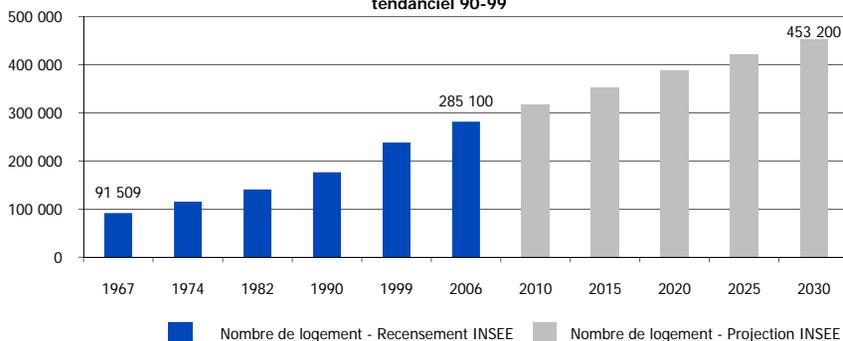
Source: Douanes

3. Le logement

La nécessité d'un programme de constructions ambitieux

La Réunion poursuit sa transition démographique et continue d'être l'une des régions françaises les plus dynamiques en termes de croissance de sa population : + 1,52 % en moyenne par an entre 2000 et 2010 contre + 0,64 % en moyenne en France métropolitaine sur la même période. La progression du nombre de ménages est encore plus soutenue (+ 2,7 % par an en moyenne entre 1999 et 2006) en raison du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation, qui contribue à la réduction du nombre de personnes par ménage. Il en résulte un renforcement de la demande de logements, notamment de petites tailles. L'Insee estime selon le scénario « tendanciel 90-99 » de ses projections démographiques que le parc de logements devrait compter plus de 453 000 résidences en 2030, soit plus de 170 000 logements supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

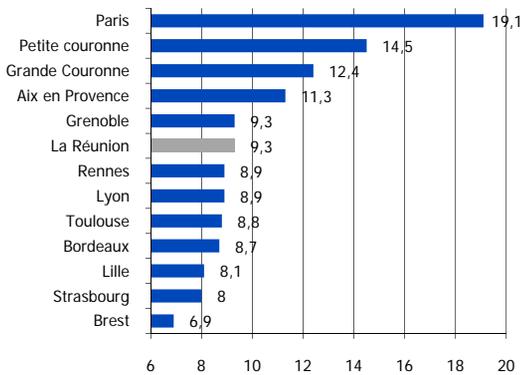
Évolution du parc de logements à La Réunion de 1967 à 2030 selon le scénario tendanciel 90-99



Source: Recensement - INSEE

Baisse des loyers en 2009

Niveaux de loyers moyens au m² à La Réunion et en France métropolitaine en 2009 (en €/m²)



Source: Agorah & OLAP

Selon les résultats de l'Observatoire des Loyers Privés de La Réunion, alimentés par l'enquête réalisée par l'ADIL¹, et par les petites annonces saisies dans la presse gratuite², les prix moyens au m² ont baissé de 2,1 % sur l'ensemble de La Réunion en 2009. Cette baisse est la conséquence d'une concurrence plus vive entre les bailleurs, en raison d'une offre de logement plus importante, et de la nécessité pour beaucoup d'entre eux de respecter les délais de mise en location imposés pour les logements défiscalisés. Un rapport plus équilibré s'établit ainsi entre l'offre et la demande de logements des ménages. Ces derniers, plus mobiles et réactifs que les

bailleurs, retrouvent un rôle d'acteur dans la négociation des loyers (nombreuses visites de biens, demande de petits travaux d'aménagements, négociation du loyer, etc.). Les prix varient selon la microrégion : de 7,9 €/m² dans l'Est à 10,1 €/m² dans l'Ouest. Par ailleurs, on constate une relative stabilité des loyers dans les annonces locatives collectées par l'Agorah, qui correspondent à la fourchette haute de l'échantillon.

Ce montant moyen est inférieur au loyer moyen observé sur l'ensemble de la France métropolitaine, soit 12 €/m² (source : Clameur, outil de mobilisation des références locatives du marché privé). Les loyers dans le département sont notamment inférieurs à ceux relevés à Paris et dans l'ensemble de la région parisienne, mais aussi dans les villes d'Aix-en-Provence et Grenoble. A l'inverse, ils sont supérieurs aux loyers observés dans les autres principales villes de province (voir graphique ci-dessus).

4. Le logement social

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le financement du logement social relève des dispositions budgétaires et comptables de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finance (LOLF). Pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins dans les DOM, l'État privilégie les aides à la pierre, regroupées sur une ligne budgétaire unique (LBU) du ministère de l'Outre-mer. Outre la construction neuve de logements sociaux, leur amélioration et l'accèsion à la propriété, la LBU concourt également à la résorption de l'habitat insalubre. Ceci se traduit par la mise en place d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP) déconcentré et rattaché à l'action « logement » du programme « améliorations des conditions de vie Outre-mer ». Depuis l'entrée en vigueur de la LODEOM, le logement locatif social neuf bénéficie également de mesures permettant la défiscalisation, qui peuvent se cumuler avec une subvention au titre de la LBU.

¹ L'enquête réalisée par l'Agence départementale d'information sur le Logement (1 100 références) constitue la fourchette moyenne.

² Le relevé des annonces locatives (issu des gratuits) collectées par l'AGORAH (8 840 références) constitue la fourchette haute de l'échantillon.

Des engagements financiers en nette hausse

En 2010, les aides de l'État en faveur du logement ont atteint 206 millions d'euros. De fait, 106 millions d'euros ont été engagés au titre de la LBU, dont 93,2 millions d'euros d'aides à la pierre. L'impact de la défiscalisation sur le financement du logement social est lui aussi significatif avec 100 millions d'euros supplémentaires, dont 59 millions d'euros au titre des opérations financées uniquement grâce à cet apport et 41 millions d'euros en complément de la LBU.

Dotations du Budget Opérationnel de Programme concernant les aides de l'Etat au logement social

<i>en millions d'€</i>	2009	2010*	Evol 10/09
Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ)	93,2	106,0	13,7%
Logement (aides à la pierre)	71,0	93,2	31,2%
Accomp. des politiques d'aménagement (Frafu** - Paq***)	2,0	12,4	n.s.
Résorption de l'habitat insalubre (RHI)	15,0	0,5	-96,9%
Défiscalisation	-	100,0	n.s.
Plan de relance	5,2	-	n.s.

* Autorisations d'engagements annoncées

** Fonds régional d'aménagement foncier urbain

*** Participation à l'aménagement des quartiers

Source : Deal - CDH

En 2010, le niveau élevé de financement par rapport aux années précédentes permet de relancer la production de logements aidés. Ainsi, 3 563 logements neufs ont été programmés en 2010, soit une hausse de 17,7 % par rapport à 2009. Cette augmentation suit la hausse observée en 2009. En effet, les ventes en état futur d'achèvement (VEFA) de programmes dévolus initialement au parc privé et réorientés en logements aidés avaient permis d'augmenter significativement le nombre de logements financés (de 40,2 %). Le nombre de mise en chantier a doublé et il s'établit à 4 139 logements en 2010 en raison de la forte mobilisation des bailleurs sociaux, des services de l'État et de la Caisse des dépôts et consignations. Cette dernière a accordé 350 millions d'euros de prêts aux bailleurs sociaux de l'île. 1 888 logements sociaux neufs ont effectivement été livrés en 2010, soit une hausse de 16,0 % en un an.

Au 1^{er} janvier 2010, le parc locatif social compte 53 778 logements, dans lesquels sont logés environ 20 % des ménages réunionnais. Cependant, plus de 22 000 demandes restent en attente auprès des bailleurs sociaux de La Réunion.

5. Construction et travaux publics

Chute de la construction publique

En 2010, le marché de la construction publique (hors hôpitaux et armée) chute de 35,8 %, passant de 129,6 millions d'euros en 2009 à 83,2 millions d'euros en 2010. Cette baisse a concerné l'ensemble des maîtres d'ouvrages. Ainsi, les investissements de la Région ont diminué de 32,0 % alors que ceux du Département ont baissé de 41,9 %. Ces contractions s'expliquent principalement par des diminutions d'investissement dans la construction et la réhabilitation de bâtiments d'enseignement, universitaires et culturels (respectivement - 30,6 % et - 49,7 %).

Constructions publiques (crédits de paiement) en millions d'euros

	2008	2009	2010	Evol. 10/09
Maitrise d'ouvrage Région	44,8	72,2	49,1	-32,0%
dont enseignement et formation	38,5	60,4	41,9	-30,6%
Maitrise d'ouvrage Département	75,0	55,3	32,1	-41,9%
dont enseignement	56,1	41,4	20,8	-49,7%
Maitrise d'ouvrage Etat	1,8	2,1	2,0	-5,7%
dont enseignement	0,7	2,1	2,0	-5,7%
Total	121,7	129,6	83,2	-35,8%

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

Baisse des investissements pour les opérations de génie civil

Les investissements en travaux de génie civil continuent de décroître en 2010, pour la quatrième année consécutive, mais de manière beaucoup moins prononcée que les années précédentes (- 4,2 % en 2010, après - 41,1 % en 2009, - 10,7 % en 2008 et - 27,6 % en 2007). La baisse des montants réalisés par rapport à 2009 s'explique par la fin du chantier du Port-Est. A l'inverse, les investissements correspondant à la réalisation de périmètres irrigués dans le cadre du projet d'Irrigation du Littoral Ouest ont progressé de 27,3 % et atteignent 37,8 millions d'euros, un montant qui reste toutefois bien en deçà des niveaux observés entre 2004 et 2007.

Investissements pour les opérations de génie civil (montants réalisés) en millions d'euros

Opérations	2008	2009	2010	Evol. 10/09
Travaux portuaires et aéroportuaires	19,7	11,1	0,2	n.s.
Endiguement de ravines	0,1	2,5	4,0	60,0%
Gestion de l'eau / réalisation de périmètres irrigués	56,2	30,3	38,1	25,7%
<i>dont transfert Est/Ouest</i>	<i>51,3</i>	<i>29,7</i>	<i>37,8</i>	<i>27,3%</i>
Recherche en eau	0,3	1,1	0,7	-36,4%
Total investissements (hors EDF)	76,4	45,0	43,1	-4,2%

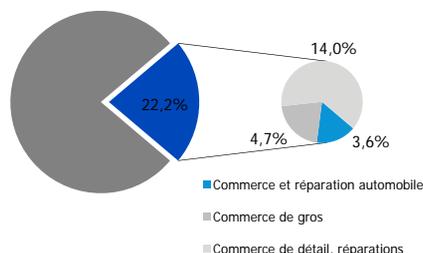
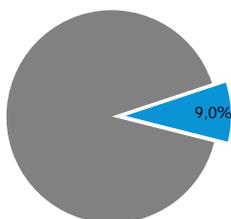
Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

Section 6

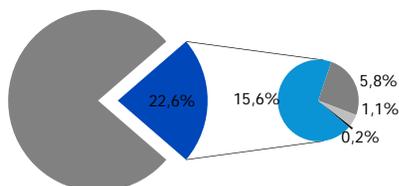
Le commerce

1. Le commerce dans l'économie réunionnaise

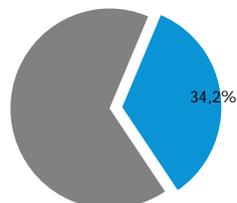
Poids du secteur dans ...
... la création de richesse (2007) (Source : Insee)
... les effectifs salariés (2009) (Source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2009) (Source : Insee)



... les créations d'entreprises (2009) (Source : Insee)



■ 0 salariés ■ 1 à 9 salariés ■ 10 à 49 salariés ■ Plus de 50 salariés

Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur du commerce a contribué à hauteur de 9,0 % à la création de richesse en 2007, soit 0,5 point de moins qu'en 2006. Il représentait en 2009 22,6 % du parc d'entreprises de l'île, réparties entre le commerce de détail (59,6 %), le commerce de gros (30,7 %) et le commerce et la réparation automobile (9,7 %). Si plus des deux tiers de ces entreprises n'avaient aucun salarié, certaines emploient des effectifs conséquents, et le secteur rassemble au total 22,2 % des effectifs salariés du champ marchand à La Réunion en 2009 (62,8 % dans le commerce de détail, 21,2 % dans le commerce de gros, et 16,0 % dans le commerce et la réparation automobile). Globalement, le secteur du commerce a été à l'origine d'une création d'entreprise sur trois dans l'économie réunionnaise en 2009.

2. L'équipement commercial

La loi de Modernisation de l'Économie (LME) promulguée le 5 août 2008 a introduit des modifications dans le code du commerce. Elle modifie notamment le régime de l'autorisation d'exploitation commerciale : cf. **articles L752-1 à L752-5**. Par exemple, elle relève à compter du 1^{er} janvier 2009 le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale de 300 à 1 000 m².

Les modifications introduites par la LME n'impactent pas encore les chiffres diffusés ci-dessous (ceux-ci sont issus des comptes-rendus des commissions départementales d'aménagement commercial - CDAC - et collectés par la DDCCRF), mais ont conduit à exclure les pharmacies et les commerces de véhicules automobiles ou de motocycles du champ couvert par les données (article L752-2). Par ailleurs, et contrairement aux années précédentes, les données concernant les surfaces exploitées de moins de 300 m² ne sont plus prises en compte, celles-ci n'étant plus actualisées depuis 1997¹.

Stagnation de la surface commerciale exploitée

Le nombre de commerces présents à La Réunion a relativement peu évolué entre décembre 2009 et mars 2011, baissant de 0,5 %. Parallèlement, les surfaces commerciales exploitées restent stables (- 0,2 % pour les surfaces de plus de 300 m²). Plus précisément, la surface commerciale totale exploitée à dominante alimentaire s'est contractée de 3,3 % (avec 8 commerces de moins), alors que la surface totale dédiée aux commerces spécialisés, qui représentent environ les deux tiers du marché, a progressé de 1,7 % (6 commerces supplémentaires), essentiellement en lien avec le développement de l'équipement de la maison et de la jardinerie.

Surfaces commerciales exploitées de plus de 300 m² (9 mars 2011)

	Nombre	%	Surface	%
. Hypermarchés et très grandes surfaces > 2 500 m ²	15	12,8%	72 420	44,9%
. Supermarchés	102	87,2%	88 886	55,1%
Total commerces à dominante alimentaire	117	29,8%	161 306	36,8%
. Équipement de la personne	77	27,9%	62 129	22,4%
. Équipement de la maison	164	59,4%	177 137	63,9%
dont Bricolage	63	22,8%	88 557	31,9%
dont Meubles - électroménager	59	21,4%	60 805	21,9%
. Jardinerie	19	6,9%	25 822	9,3%
. Culture et loisirs	16	5,8%	12 290	4,4%
Total commerces spécialisés	276	70,2%	277 378	63,2%
Total	393	100,0%	438 684	100,0%

Source : DDCCRF

¹ En 1997, il y avait 4 665 commerces d'une surface exploitée de moins de 300 m² à La Réunion : 27 % d'entre eux étaient à dominante alimentaire. Leur surface totale s'élevait à 343 720 m² (34 % pour les commerces à dominante alimentaire).

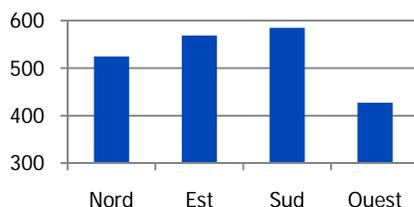
Début 2011, La Réunion dispose de 528 m² de surfaces commerciales exploitées pour 1 000 habitants¹, une densité en diminution de 7 m² par rapport à fin 2009, la croissance démographique n'ayant pas été accompagnée par une évolution parallèle des surfaces commerciales exploitées. En prenant en compte les surfaces autorisées par la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), mais non encore construites, la densité commerciale réunionnaise atteindrait 641 m² pour 1 000 habitants. La microrégion Sud est la mieux équipée, devant l'Est (en net développement), le Nord et enfin l'Ouest.

Densité commerciale (surfaces exploitées) pour 1 000 habitants

	déc-09	mars-11	Var. 2011/2009
Alimentaires	203	195	-8
Spécialisées	332	333	1
Total	535	528	-7

Source : DDCCRF et Estimation de la population de l'Insee

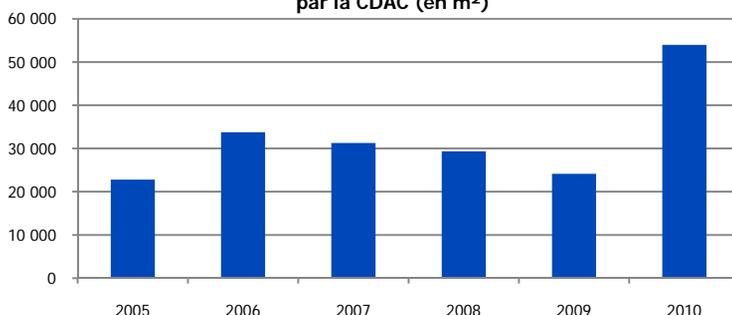
Densité par microrégions



Doublement des surfaces autorisées par la CDAC en 2010

L'année 2010 a été marquée par une forte progression de la surface supplémentaire autorisée par la CDAC : + 123,6 % par rapport à l'année 2009, en lien avec les autorisations de construction de trois hypermarchés et de deux supermarchés.

Surfaces commerciales supplémentaires autorisées par la CDAC (en m²)



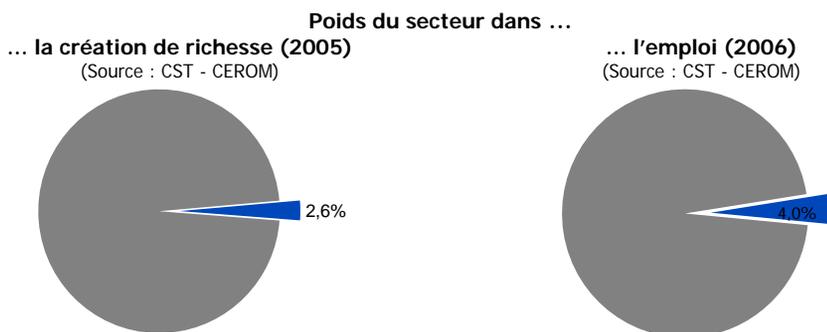
Source : DDCCRF

¹ Les densités ont été calculées sur la base des dernières estimations de population de l'Insee (estimation au 1^{er} janvier 2009 pour le calcul des densités de 2009 et estimation au 1^{er} janvier 2010 pour les densités de 2010).

Section 7

Le tourisme

1. Le tourisme dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse et d'emploi (salarié et non salarié) présentées ci-dessus sont issues du compte satellite du tourisme (CST) réalisé par l'IEDOM et l'Insee dans le cadre du partenariat CEROM ainsi que des comptes économiques et du recensement.

Contrairement à d'autres secteurs d'activités tels que l'industrie ou l'agriculture, le tourisme reste difficile à appréhender d'un point de vue économique et statistique car il ne se définit pas par la fourniture d'une gamme spécifique de produits aisément identifiables, mais par un ensemble de biens et services utilisés par un visiteur pour un voyage et pendant ce voyage. Afin d'appréhender l'impact global de cette activité sur l'économie de La Réunion, l'IEDOM et l'Insee ont développé, au sein du partenariat Cerom, un compte satellite du tourisme qui fournit des données détaillées sur l'activité touristique en suivant les recommandations de l'Organisation mondiale du tourisme.

Selon cette approche, la valeur ajoutée directe générée par l'ensemble des activités qui fournissent des biens et services aux visiteurs (hébergement, restauration, transports, agences de voyage, location de voitures mais également une part du commerce) est estimée à 290 millions d'euros, soit 2,6 % de la valeur ajoutée totale créée dans le département en 2005. En devant des secteurs traditionnels de l'île tels que l'agriculture ou les industries agro-alimentaires (dont notamment l'industrie sucrière), le tourisme se confirme donc comme une activité émergente et source de diversification pour l'économie réunionnaise. Les branches d'activités concernées par les dépenses des visiteurs emploient près de 9 000 personnes (salariés ou indépendants), soit 4 % de l'ensemble des emplois de l'île selon le recensement de 2006.

La Région Réunion a souhaité faire de l'année 2010, « l'année du tourisme ». Elle a ainsi mis en place une nouvelle politique touristique qui porte notamment sur la structuration de l'offre touristique, le repositionnement de la "marque Réunion", à travers le classement des "Pitons, Cirques et Remparts" au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010, et le renforcement de la coopération avec certains pays de la zone sous l'appellation « îles Vanille ». L'objectif affiché est d'accueillir 600 000 touristes à l'horizon 2015 à La Réunion.

2. La fréquentation touristique

Stabilité de la fréquentation, mais hausse de la clientèle d'agrément en 2010

La Réunion a accueilli 420 300 touristes non résidents en 2010, soit une légère baisse de 0,4 % par rapport à 2009. Néanmoins, la fréquentation touristique reste proche de celle des meilleures années. Cette relative stabilisation provient d'une baisse de 11,2 % du nombre d'arrivées de touristes qui viennent rendre visite à leur famille ou à leurs amis. Cette diminution rompt avec la tendance haussière observée ces dernières années pour ce type de tourisme. En effet, depuis 1998, leur part dans l'ensemble des touristes n'a cessé d'augmenter : de 30 % en 1998, elle atteignait 53 % en 2009. Cette part redescend ainsi à 47 %. A l'inverse, la clientèle d'agrément s'est accrue de 13,7 %. Elle représente 38,7 % de l'ensemble des visiteurs non résidents contre 34,0 % en 2009. Leur nombre dépasse légèrement celui de 2005. Enfin, le nombre de touristes d'affaires continue de diminuer, perdant 3,2 % en 2010. Depuis 2007, l'île a perdu près d'un quart du nombre d'arrivées pour affaires, en raison de la baisse de son activité économique et de la fin des grands travaux.

Cette évolution de la structure de clientèle touristique extérieure modifie la fréquentation par type d'hébergement. L'hébergement chez des amis ou la famille reste prédominant, mais la baisse de la clientèle affinitaire engendre une diminution de 8,8 % de la fréquentation pour ce type d'hébergement. L'hébergement marchand profite quant à lui de la progression du nombre de touristes d'agrément. La fréquentation des hôtels et résidences de tourisme a ainsi augmenté de 8,0 %, et celle des gîtes de 12,2 %. La location de meublés continue sa progression observée depuis deux ans et s'accroît de 6,6 %.

Evolution de la fréquentation touristique

	2008	2009	2010	Evol 08/09	Part en 2009
Type de touristes					
Touristes d'agrément	136 100	143 300	162 500	13,4%	38,7%
Touristes affinitaires	197 800	222 800	197 900	-11,2%	47,1%
Touristes d'affaires	50 000	41 100	39 800	-3,2%	9,5%
Autres catégories	12 500	14 700	20 100	36,7%	4,8%
Pays de résidence					
France métropolitaine	311 000	344 300	346 200	0,6%	82,4%
Autres pays d'Europe	17 200	15 400	17 200	11,7%	4,1%
Maurice	20 800	20 300	18 400	-9,4%	4,4%
Autres pays	47 400	41 900	38 500	-8,1%	9,2%
Mode d'hébergement principal					
Hôtel et résidences de tourisme	121 500	112 800	121 800	8,0%	29,0%
<i>Dont Hôtel classé</i>		89 200	94 200	5,6%	22,4%
Village-vacances, gîtes	34 700	36 100	40 500	12,2%	9,6%
Location	31 500	42 600	45 400	6,6%	10,8%
Parents, amis	200 700	218 100	198 800	-8,8%	47,3%
Autre hébergement	8 000	12 300	13 800	12,2%	3,3%
Total	396 400	421 900	420 300	-0,4%	100,0%

Sources : enquête annuelle INSEE et Ile de la Réunion Tourisme (IRT)

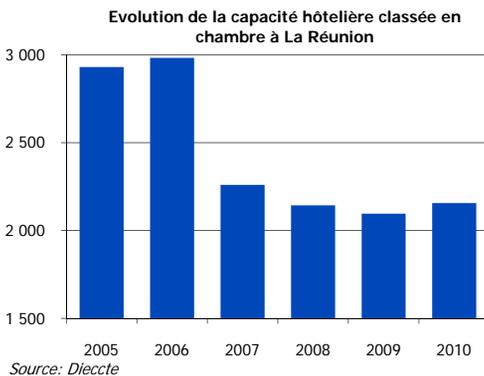
Baisse de la consommation touristique durant leur séjour

Durant leur séjour, les touristes ont dépensé 296,3 millions d'euros sur le territoire réunionnais en 2010, une dépense globale en baisse de 3,1 % par rapport à 2009. Cette contraction provient d'une part de la réduction des dépenses par touriste de 2,7 % en moyenne et, d'autre part, de la baisse de la durée du séjour de 1,7 jour (14,6 jours en moyenne en 2010 contre 16,3 jours en 2009). Les dépenses liées à l'hébergement (soit un quart des dépenses totales) sont restées stables. Les touristes ont augmenté leurs dépenses de restauration (+ 3,6 %) et de location de voitures (+ 12,8 %). A l'inverse, ils ont réduit celles allouées aux loisirs (- 12,3 %) et aux achats de souvenirs (- 4,5 %).

3. Les types d'hébergement

3.1 L'OFFRE HÔTELLIÈRE CLASSEE

Première hausse de la capacité d'accueil depuis la crise de 2006

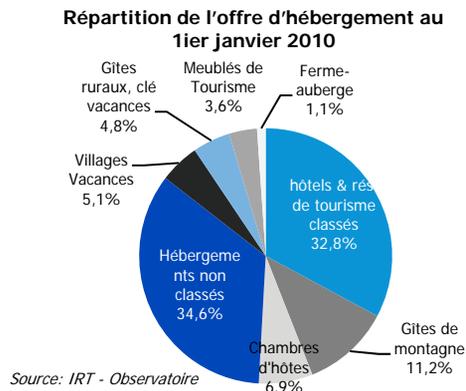


Au 1^{er} janvier 2010, La Réunion compte 55 établissements hôteliers classés qui cumulent une capacité d'accueil de 2 156 chambres, soit une hausse de la capacité d'accueil de 2,9 % par rapport à 2009. Ce léger accroissement rompt avec la tendance à la baisse qui prévalait depuis 2006. La Réunion a en effet vu diminuer son offre de chambres classées de 30,1 % entre 2006 et 2009, plusieurs établissements ayant fermé leurs portes ou ayant été transformés en résidences hôtelières suite à la crise sanitaire liée au chikungunya.

Le parc hôtelier réunionnais (en nombre de chambres) se compose aux trois quarts d'hôtels de catégorie trois ou quatre étoiles.

3.2 LES AUTRES TYPES D'HEBERGEMENT

La capacité d'hébergement mesurée en nombre de lits a progressé de 7,5 % entre 2009 et 2010. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de chambres d'hôtes et de gîtes. Avec le tiers de l'offre, les hôtels et les résidences de tourisme classés ne sont pas le premier type de structures d'hébergement de l'île. En effet, à côté de l'offre hôtelière classique s'est développée une forme d'hébergement de type alternatif, principalement implantée dans les Hauts et dans le Sud. En 2010, ces structures alternatives représentent les deux tiers de



l'offre en hébergement de l'île. La moitié de ces structures ne bénéficient d'aucun classement et, de ce fait, le département occupe l'avant dernier rang (devant la Guyane) en terme de nombre de chambres classées par rapport aux autres départements français. L'offre en structures alternatives, qui se construit à l'écart des labels tels que les Gîtes de France ou Clévacances, progresse rapidement ces dernières années. Depuis 2005, leur capacité s'est accrue de 29,7 % tandis que celle des établissements classés ou labellisés (hôtel, gîte, ...) a diminué de 2,4 %.

4. La fréquentation hôtelière

L'enquête sur la fréquentation des hôtels classés de La Réunion réalisée par l'Insee montre une progression de la fréquentation des structures concernées. Sur l'ensemble de l'année 2010, le nombre de nuitées a augmenté de 2,8 % par rapport à 2009, mais il demeure néanmoins inférieur de 5,2 % à celui de 2008.

Cette amélioration de la fréquentation annuelle s'explique par une fin d'année (d'octobre à décembre) bien orientée. En effet, le nombre de nuitées sur cette période est en hausse de 6,8 % par rapport au dernier trimestre 2009, et de 2,1 % par rapport à 2008. A l'inverse, les résultats de l'hôtellerie ont été en retrait toute la première moitié de l'année. Ce sont les hôtels classés en quatre étoiles ou plus qui profitent surtout de cette croissance (+ 22,1 %), ainsi que ceux installés dans l'Ouest (+ 6,7 %, quel que soit leur classement).

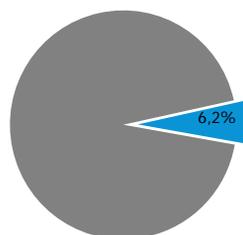
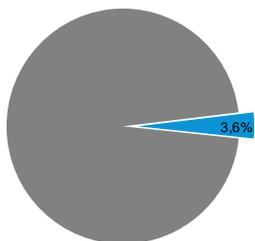
Les résultats des 22 établissements adhérents à l'Union des Hôteliers Réunionnais (UHR) confirment cette embellie. Leur fréquentation a atteint un niveau record, avec un taux d'occupation moyen de 72,3 %, soit une progression de 3,7 points par rapport à 2009.

Section 8

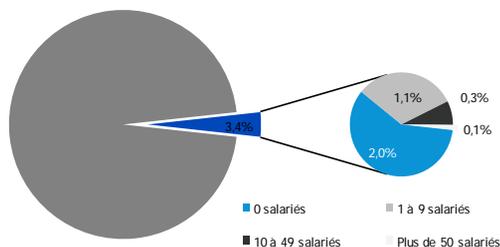
Les transports

1. Le transport dans l'économie réunionnaise

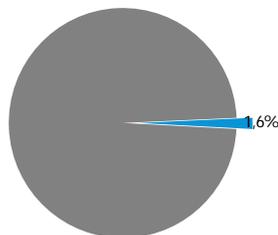
Poids du secteur dans ...
... la création de richesse (2007) (Source : Insee)
... les effectifs salariés (2009) (Source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2009) (Source : Insee)



... les créations d'entreprises (2009) (Source : Insee)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises

Le secteur des transports¹, contribue à hauteur de 3,6 % à la création de richesse en 2007 et emploie 6,2 % des effectifs salariés à La Réunion en 2009, soit 8 012 personnes. Les entreprises de cette branche représentent 3,4 % de l'ensemble des entreprises (champ ICS). En outre, plus de neuf entreprises sur dix sont des entreprises de moins de dix salariés en 2009.

En 2007, les 163 entreprises de transport de plus de 9 salariés ou d'au moins 800 000 euros de chiffre d'affaires et dont le siège est basé à La Réunion réalisent un chiffre d'affaires de plus de 800 millions d'euros. Selon l'enquête annuelle d'entreprises, les activités de

¹ Ce secteur recouvre le transport de voyageurs, le transport aérien et maritime, le transport routier de marchandises, la manutention et l'entreposage, la gestion des infrastructures, l'organisation de fret et les agences de voyages

transports de voyageurs et de transports aériens et maritimes concentrent près de 40 % de la valeur ajoutée créée et plus de la moitié du chiffre d'affaires de cette branche. Par ailleurs, le transport routier de marchandises crée près du quart de la valeur ajoutée de l'ensemble des transports.

Le secteur des transports va être à terme le principal bénéficiaire du protocole de Matignon, qui concerne trois grands projets : la construction de la nouvelle route du Littoral, la réalisation d'un réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de Roland-Garros et de Pierrefonds.

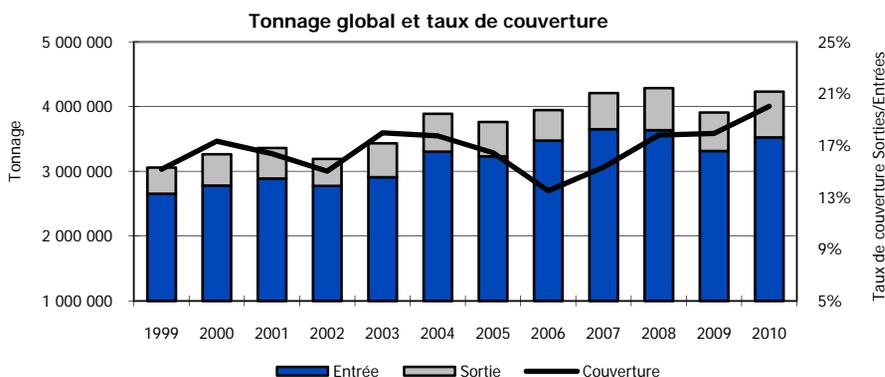
2. Activités portuaires

Port-Réunion est un port d'intérêt national, dont l'État a concédé l'établissement et l'exploitation des installations à la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR)¹. Toutefois, la réforme portuaire, d'ores et déjà mise en place en France métropolitaine, et visant à favoriser la libéralisation des services (cette réforme porte notamment sur le statut des salariés), devrait être effective pour les départements d'Outre-mer en janvier 2012. Le futur établissement portuaire sera sous le contrôle d'un conseil de surveillance regroupant l'État, les collectivités locales, le personnel, la CCIR ainsi que des personnalités désignées par le Préfet.

Deux grands ensembles, à proximité l'un de l'autre, constituent le port : le port Ouest, situé sur la commune du Port, dont l'origine remonte au XIX^e siècle, et le port Est, inauguré en 1986 et situé sur les communes de la Possession et du Port, qui capte aujourd'hui l'essentiel du trafic.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

A l'instar des autres îles de l'Océan Indien, La Réunion se situe sur deux axes de trafic maritime : un axe nord-sud entre l'Europe (principalement la France) et les îles de l'Océan Indien et un axe transversal entre l'Afrique (notamment la République Sud-africaine) et l'Asie.



¹ Pour des informations complémentaires : cf. la note des Instituts d'Émission de décembre 2007 « compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional ».

Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement, a augmenté de 8,2 % à 4,233 millions de tonnes en 2010, après une baisse de 8,8 % en 2009. Cette évolution est le résultat d'une hausse des quantités, en sortie (706 055 tonnes, en hausse de + 18,7 %) qui atteignent un niveau record en 2010, et en entrée (3 527 310 tonnes, soit + 6,3 %).

Cette hausse est principalement due au trafic de conteneurs EVP « équivalent Vingt Pieds », dont le poids total embarqué ou débarqué s'inscrit en hausse de 9,2 % (soit 1,901 million de tonnes transportées). En nombre de conteneurs, la hausse est moins importante : + 5,1 % pour 219 252 unités en 2010.

Les matières solides importées contribuent elles aussi fortement à l'évolution globale. Le trafic de vrac progresse de 10 %, à 1,433 million de tonnes. La progression des entrées de ciment et de clinker (+ 12,5 % après une baisse de - 30,4 % en 2009) et celle de charbon sud-africain (+ 1,4 %) explique cette variation. Par ailleurs, les exportations de sucre participent également à cette reprise, avec notamment une progression de 89,2 % du sucre vrac.

La part du transport maritime réalisée en vrac liquide, constituée en grande partie de produits pétroliers, progresse moins rapidement (821 576 tonnes, soit + 4,1 %). La hausse concerne principalement le gazole (+ 9,0 %) et le kérosène (+ 11,5 %), les volumes importés des autres produits pétroliers étant plutôt orientés à la baisse.

Enfin, l'activité liée au transbordement (transfert de cargaison d'un navire sur un autre après entreposage sur les terre-pleins de Port-Réunion) a progressé en 2010 de 84,2 %, avec 6 529 conteneurs EVP de marchandises transbordés, un niveau encore très éloigné de celui de l'année 2008 (20 505 EVP). Le trafic du transbordement reste très volatile, car soumis à l'évolution des trafics des ports qui sont desservis via La Réunion, et aux choix des compagnies maritimes dans l'organisation de leur desserte.

En termes de destinations ou de provenances, et tous trafics confondus, peu de variations apparaissent par rapport aux autres années. Les échanges extérieurs de La Réunion se font toujours prioritairement avec l'Europe et l'Asie. La part de l'Europe s'élève à 35,9 % du total du trafic, tandis que celle de l'Asie atteint 34,3 %¹. La région Océan Indien participe elle aussi activement au trafic, avec 23 % du volume total, et les échanges avec le Moyen-Orient (3,7 %), les Amériques (1,3 %), l'Afrique de l'Ouest et du Nord sont de moindre ampleur.

Entre l'Europe et La Réunion, la France métropolitaine confirme son rôle de principal partenaire avec 66,9 % du trafic européen. Cependant, elle perd 6 points de marché par rapport à 2009 (72,4 %). Parmi les autres destinations européennes, le trafic avec l'Espagne a doublé² en 2010 et concentre 8,1 % des échanges européens, devant la Belgique (7,4 %).

Au niveau régional, les échanges sont en hausse de 2,6 % après avoir progressé de 8,6 % en 2009. L'Afrique du Sud, fournisseur en charbon (niveau record en 2010, en hausse de 2,4 % sur un an), reste le principal partenaire avec 82,8 % du total régional. Parmi les autres pays de la zone, Madagascar a augmenté ses relations commerciales avec La Réunion en 2010, progressant de 10,9 % en volume (6,2 % du total régional) alors que l'île Maurice et Mayotte

¹ Cette part est principalement constituée de produits pétroliers importés depuis Singapour.

² Essentiellement du sucre maintenant traité dans des raffineries espagnoles.

enregistrent des baisses respectives de 11,7 % (pour 7 % du total régional) et de 1,9 % (pour 1,5 % du total régional).

Trafic de marchandises de Port-Réunion					<i>tonnes</i>
	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Nombre d'escales de navires marchands	709	699	652	684	4,9%
Marchandises débarquées dont :	3 652 564	3 639 062	3 316 842	3 527 310	6,3%
Produits agricoles et alimentaires	712 516	688 707	739 662	709 670	-4,1%
Produits énergétiques	1 370 630	1 418 782	1 466 567	1 492 968	1,8%
<i>dont charbon et tourbe</i>	<i>679 181</i>	<i>626 050</i>	<i>681 388</i>	<i>691 511</i>	1,5%
<i>dont produits pétroliers</i>	<i>691 449</i>	<i>792 732</i>	<i>785 179</i>	<i>801 457</i>	2,1%
Minéraux et matériaux de construction	693 287	571 796	398 935	456 480	14,4%
Produits chimiques	80 709	80 709	73 867	83 041	12,4%
Produits manufacturés divers	633 503	740 130	543 608	665 858	22,5%
<i>dont voitures particulières</i>	<i>42 072</i>	<i>43 844</i>	<i>27 240</i>	<i>30 392</i>	11,6%
Marchandises embarquées dont :	559 545	648 901	594 719	706 055	18,7%
Produits agricoles et alimentaires	229 224	220 137	239 112	322 091	34,7%
<i>dont sucre</i>	<i>185 063</i>	<i>166 467</i>	<i>159 274</i>	<i>229 023</i>	43,8%
Minerais et déchets pour la métallurgie	38 651	40 130	53 460	46 910	-12,3%
Produits métallurgiques	1 395	4 194	2 656	4 996	88,1%
Produits chimiques	24 971	40 386	54 559	61 060	11,9%
Produits manufacturés divers	258 860	341 440	244 627	252 669	3,3%
<i>dont conteneurs vides</i>	<i>180 396</i>	<i>175 570</i>	<i>171 235</i>	<i>171 586</i>	0,2%
Trafic total de marchandises	4 212 109	4 287 963	3 911 561	4 233 365	8,2%

Sources : Direction départementale de l'équipement - Service des Ports et des Bases Aériennes

2.2 LE TRAFIC PASSAGER

26 escales de paquebots de croisière ont été enregistrées en 2010 contre 24 en 2009. Cette hausse (+ 8,3 %) n'a fait augmenter le nombre de croisiéristes que de 6,1 %. L'activité de croisière qui se développe depuis décembre 2008 avec notamment l'armateur italien Costa Croisières (rotations de quatorze jours dans l'Océan Indien) contribue à cette évolution. Dans le même temps, le trafic de passagers avec l'île sœur a diminué de 8,7 % (pour 24 170 passagers transportés). Le *Mauritius Pride* et le *Mauritius Trochetia*, exploités par la Mauritius shipping Corporation Ltd, ont effectué 126 escales à La Réunion en 2010.

Trafic de passagers					
	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Nombre d'escales	165	155	160	161	0,6%
<i>dont croisières</i>	<i>13</i>	<i>24</i>	<i>24</i>	<i>26</i>	<i>8,3%</i>
<i>dont inter-îles</i>	<i>145</i>	<i>124</i>	<i>130</i>	<i>126</i>	<i>-3,1%</i>
Nombre de passagers	39 536	53 394	73 254	73 817	0,8%
<i>dont croisières</i>	<i>8 644</i>	<i>28 778</i>	<i>46 778</i>	<i>49 647</i>	<i>6,1%</i>
<i>dont inter-îles</i>	<i>30 892</i>	<i>24 616</i>	<i>26 476</i>	<i>24 170</i>	<i>-8,7%</i>

Sources : Direction départementale de l'équipement - Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

2.3 LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le schéma directeur portuaire, élaboré en 1999, définit les grandes orientations du développement de Port-Réunion à l'horizon 2015 afin de pouvoir accueillir des navires de 80 000 tonnes (contre 50 000 tonnes avant les travaux) et des porte-conteneurs de 3^{ème} génération transportant jusqu'à 3 000 EVP «Equivalent Vingt Pieds». Les travaux d'aménagement (deux nouveaux postes à quai, déplacement vers le Port Est du terminal céréalier, agrandissement et approfondissement du cercle d'évitage, creusement de la darse de « grande plaisance », acquisition de grues mobiles, ...) nécessitent des investissements de l'ordre de 150 millions d'euros et sont financés par la concession portuaire (49 %), les fonds européens (40 %), l'Etat (9%), et les collectivités locales (2 %).

En 2010, les investissements sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat se sont élevés à 3,3 millions d'euros HT, tandis que ceux sous maîtrise d'ouvrage de la CCIR ont atteint 11,3 millions d'euros HT (chiffres provisoires). En outre, l'extension des quais 20 et 21 est intégrée à l'actif de la concession portuaire pour un montant de 42,6 millions d'euros au titre des immobilisations apportées par le concédant.

La première tranche du nouveau terminal céréalier a été inaugurée le 4 novembre 2010 au Port-Est. Au cours de l'année 2011, 16 silos verticaux seront mis en service et permettront de stoker 60 000 tonnes de céréales, soit le double de la capacité actuelle. 38 millions d'euros ont été investis dans ce chantier financé par l'Union Européenne (14 %) et la SAS Terminal céréalier de Port-Réunion (86 %). Cette installation, qui profite des nouveaux quais 20 et 21, offre la possibilité de décharger des navires de 40 000 tonnes en cinq jours, au lieu de plus de 15 jours actuellement.

Pour 2011, le budget rectifié d'investissement du port s'élèverait ainsi à près de 23 millions d'euros HT.

3. Activités aéroportuaires

3.1 LE TRAFIC PASSAGER

En 2010, le trafic aérien global a progressé de 11,4 % à 2,1 millions de passagers, soit un rythme de progression nettement supérieur à celui de 2009 (+ 5,3 %). Le trafic passager, transit inclus, représente un record de fréquentation. La progression enregistrée à La Réunion en 2010 résulte de la bonne tenue de l'activité au cours des huit derniers mois de l'année. La variation du trafic cumulé, hors transit, est redevenue positive à partir du mois de juin (+ 0,5 %), après la forte baisse (- 4 %) du mois de mars.

L'essentiel du trafic concerne l'aéroport Roland Garros, dont le nombre de passagers augmente de 12,6 % en incluant le transit, pour s'établir à 1,91 million de passagers. En outre, 6,9 % des passagers, soit près de 119 500 personnes, ont voyagé au départ de l'aéroport de Pierrefonds (commune de Saint-Pierre), dont le nombre de passagers a cependant diminué de 5,7 % par rapport à 2009. La liaison Pierrefonds / Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris est la principale liaison concernée par cette baisse de trafic, suite à l'ouverture de la route des Tamarins. Cette liaison a concerné 24 204 personnes, en baisse de 25,8 % par rapport à 2009.

Evolution du trafic aérien

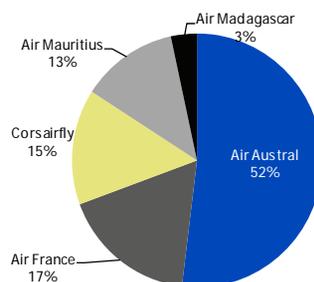
	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
Mouvements d'avions commerciaux (nombre)	13 806	13 505	14 446	15 720	16 896	7,5%
Passagers (nombre)	1 478 167	1 715 839	1 781 779	1 876 609	2 090 052	11,4%
Arrivée	708 825	822 693	859 095	910 518	1 014 874	11,5%
Départ	713 542	818 405	854 546	912 655	1 015 540	11,3%
Transit	55 800	74 741	68 138	53 436	59 638	11,6%
Fret (tonnes)	28 463	28 813	26 922	27 544	29 313	6,4%
Arrivée	20 710	21 058	19 506	20 145	21 265	5,6%
Départ	7 753	7 755	7 416	7 399	8 048	8,8%
Poste (tonnes)	4 581	4 627	5 159	5 642	5 708	1,2%
Arrivée	3 600	3 489	3 821	3 915	3 809	-2,7%
Départ	981	1 138	1 338	1 727	1 899	10,0%

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Cinq compagnies se partagent le ciel réunionnais. Les trois premières, Air Austral (51,9 % de parts de marché), Air France (17,4 %) et Corsair International (14,8 %), ont capté plus de 84 % du trafic des passagers locaux tandis qu'Air Mauritius et Air Madagascar détiennent respectivement 12,5 % et 3,4 %.

Le trafic de la ligne Réunion-Métropole (53,6 % du trafic hors transit) est réparti entre trois opérateurs : Air-France, Air Austral et Corsair. Ce marché, qui dépasse pour la première fois le seuil du million de passagers, s'est renforcé de 9,2 % en 2010. Air-France a enregistré une baisse de 0,1 % de sa part de marché sur cette ligne (à 32,5 %), tandis que les compagnies Air Austral (39,9 % de PdM) et Corsair international (27,6 % de PdM) enregistrent des progressions respectives de 16,4 % et de 11,6 % du nombre de passagers transportés sur cette liaison.

Répartition du trafic passagers par compagnie



Le trafic passager sur la zone Afrique-Océan Indien a progressé plus rapidement que le trafic passager global (+ 15,8 %). Toutes les destinations sont concernées et plus particulièrement la ligne Réunion-Maurice, qui capte 62 % du trafic régional (+ 14,5 % par rapport à 2009), suivie de la ligne Réunion-Mayotte (18 % du trafic régional ; + 5,5 %). La destination Madagascar, avec 14 % du trafic total, s'est redressée après une période morose liée à l'instabilité politique qui prévalait sur ce territoire.

La nouvelle ligne vers l'Australie et la Nouvelle-Calédonie prend de l'essor : + 67 % pour l'Australie, avec 20 186 passagers en 2010, et + 115,2 % pour la Nouvelle-Calédonie, avec 21 013 passagers. Sur la ligne Réunion-Thaïlande, le trafic progresse aussi, malgré la crise politique du premier semestre 2010 (+ 6,7 %). Enfin, les liaisons avec les Comores et les Seychelles restent encore marginales, mais progressent aussi fortement.

Trafic passager (départs+arrivées)

	2006	2007	2008	2009	2010	Part %	Evol. 10/09
France	778 394	908 454	945 955	996 042	1 087 978	55%	9,2%
Ile Maurice	375 714	430 665	455 261	463 249	530 548	27%	14,5%
Mayotte	101 838	113 974	116 578	146 031	154 079	8%	5,5%
Madagascar	88 943	101 590	103 052	91 152	118 614	6%	30,1%
Australie	—	—	—	12 089	20 186	1%	67,0%
Afrique du Sud	11 010	10 303	10 881	14 266	15 269	1%	7,0%
Thaïlande	697	8 686	10 396	12 410	13 242	1%	6,7%
Comores	7 546	7 129	5 656	5 057	9 567	0%	89,2%
Nouvelle Calédonie	—	—	—	9 763	21 013	1%	115,2%
Seychelles	1 533	3 427	5 827	7 445	11 375	1%	52,8%
Total	1 368 342	1 584 596	1 653 606	1 757 504	1 981 871		12,8%

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Avec 52,2 % de part de marché, la compagnie Air Austral est le premier transporteur sur la destination Ile Maurice, devant Air Mauritius. Les liaisons avec Madagascar sont réalisées dans le cadre d'un partenariat liant Air Austral et Air Madagascar (respectivement 42,4 % et 57,6 % du trafic). Les autres liaisons régionales sont principalement exploitées par Air Austral. Plusieurs vols desservent notamment Mayotte, les Comores, la République Sud-Africaine (Johannesburg), les Seychelles, la Thaïlande, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie.

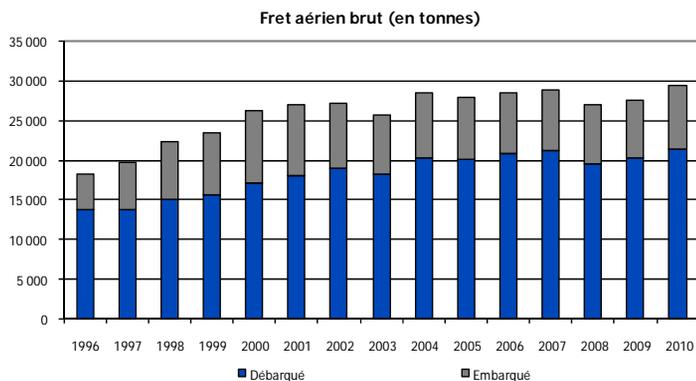
En 2010, le nombre de mouvements d'avions a augmenté de 7,5 %, résultant d'une hausse de 10,7 % des mouvements à l'aéroport de Roland-Garros et d'une baisse de 7,0 % pour l'aéroport de Pierrefonds.

Le nombre de sièges offerts a quant à lui progressé de 11,6 % (+ 12,7 % à Roland-Garros, - 2,1 % à Pierrefonds). De ce fait, le taux de remplissage s'est établi à 67,7 % (68,1 % à Roland Garros, 63,0 % à Pierrefonds), en diminution de 2,1 points par rapport à 2009.

3.2 LE FRET AERIEN

Avec 29 314 tonnes transportées (cumul des entrées et des sorties), le fret aérien a progressé de 6,4 % en 2010. La hausse du tonnage transporté résulte d'un accroissement des importations (+ 5,6 %) comme des exportations (+ 8,8 %). Ce trafic bénéficie de l'augmentation générale des capacités offertes, notamment sur les vols mixtes, avec la mise en exploitation d'aéronefs de nouvelle génération (+ 16,4 %), tandis que l'activité cargo diminue (de - 14,8 %). La diversification de la desserte vers l'Asie et l'Océanie participe également à cette évolution ; elle doit toutefois être considérée avec précaution, puisqu'il ne s'agit pas réellement d'activité économique mais de flux de transbordement.

La compagnie Air France conserve sa position dominante sur le marché du fret, avec 40,0 % du volume total transporté (41,1 % en 2009), devant les transporteurs Air Austral (36,3 %), Air Mauritius (12,9 %), Corsair (9,6 %) et Air Madagascar (1,3 %).



Source : Chambre de Commerce et d'Industrie – Syndicat Mixte de Pierrefonds

3.3 LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

Les investissements réalisés en 2010 à l'aéroport Roland-Garros se sont élevés à environ 4,8 millions d'euros. Ces investissements concernent, pour 1,6 million d'euros, l'adaptation des parkings avions pour réceptionner une nouvelle génération de gros porteurs. Pour 2011, les prévisions sont quasiment doublées et s'élèvent à 8,3 millions d'euros. En 2011, le programme prévisionnel d'investissements tient compte de la mise en service dès 2014 des Airbus A380. A cet effet, l'élargissement des accotements des deux pistes et l'aménagement d'un nouveau taxiway sont prévus. Une nouvelle phase d'extension de l'aérogare passagers sera également lancée en 2011 ainsi que la construction d'un nouveau hangar.

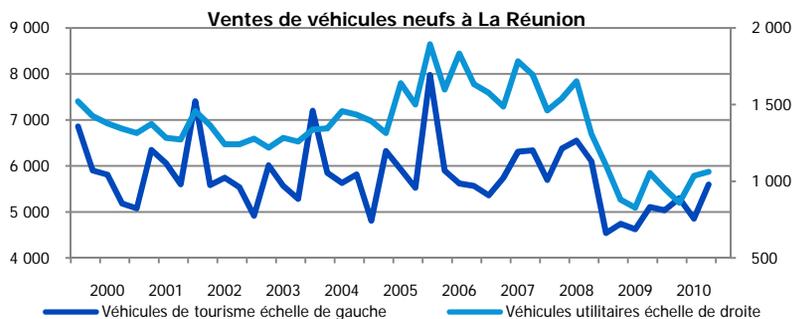
L'investissement concernant l'aéroport de Pierrefonds a atteint 200 000 euros en 2010, consacrés en partie à la réfection complète du balisage des parkings. Pour 2011, les prévisions sont très nettement supérieures et s'élèvent à 3,5 millions d'euros, le syndicat mixte de Pierrefonds ayant pour projet de doubler la capacité d'accueil de l'aérogare.

Enfin, depuis le 16 mai 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion a officiellement créé la société aéroportuaire en charge de l'exploitation de l'aéroport Roland-Garros. L'Etat en détient 60 % des parts, la CCI 25 % et les collectivités locales les 15 % restants.

4. Le transport routier

4.1 REPRISE DES VENTES DE VÉHICULES NEUFS

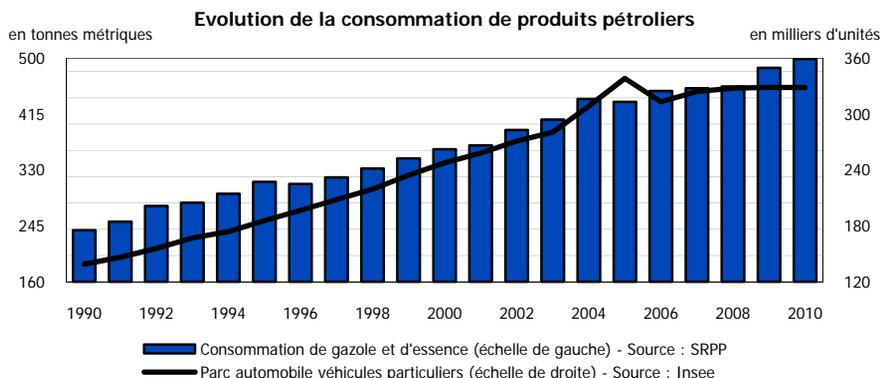
Le marché automobile, après avoir subi le ralentissement économique de 2008 et 2009, semble amorcer une reprise sur les 9 premiers mois de l'année 2010. En effet, les ventes de véhicules neufs augmentent de 8,4 % par rapport à 2009 alors que sur la même période de 2009, les ventes étaient en net repli (- 27,2%). Cette reprise s'observe dans les deux segments qui composent le marché automobile : + 8,7 % des ventes de véhicules de tourisme et + 7,0 % des véhicules utilitaires. Cette reprise fait suite à deux années de forte contraction des ventes automobiles, et le marché reste encore loin de celui observé dans les années antérieures à 2007.



Source : Sarefi

Selon le fichier central des automobiles, 328 725 voitures étaient en circulation au 1^{er} janvier 2010 à La Réunion. Le parc automobile « particuliers » est composé à près de 77 % de véhicules dont la puissance administrative est comprise entre 1 et 6 chevaux fiscaux et à 21,0 % de véhicules dont la puissance administrative se situe entre 7 et 11 chevaux.

4.2 LA CONSOMMATION DE PRODUITS PÉTROLIERS



■ Consommation de gazole et d'essence (échelle de gauche) - Source : SRPP
— Parc automobile véhicules particuliers (échelle de droite) - Source : Insee

Remarque : l'estimation du parc automobile a connu une rupture de série à partir de 2006 : seuls les véhicules particuliers en circulation à La Réunion depuis moins de 15 ans sont désormais recensés. De ce fait, la baisse enregistrée en 2006 sur le graphique ci-dessus n'est pas significative.

La consommation de gazole et d'essence relevée par la SRPP (Société réunionnaise de produits pétroliers) a faiblement progressé en volume en 2010 (+ 2,8 %). Pour mémoire, elle a augmenté de 38 % au cours des 10 dernières années. Le gazole constitue le produit pétrolier le plus utilisé et représente 78 % du total des volumes consommés en 2010. Les tonnages consommés de gazole ont été multipliés par près de 3,5 entre 1990 et 2010, tandis que l'essence continue à être moins utilisée aujourd'hui qu'en 1990 (- 12,5 %).

4.3 LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représenté 102,2 millions d'euros en 2010, soit 59,4 % de moins que l'année précédente. 72,4 millions d'euros ont concerné les routes nationales (- 24,6 % hors route des Tamarins par rapport à 2009) et 24,2 millions d'euros les routes départementales (- 26,3 % par rapport à 2009).

Investissements routiers à La Réunion



Source : Cer BTP (données trimestrielles - CVS)

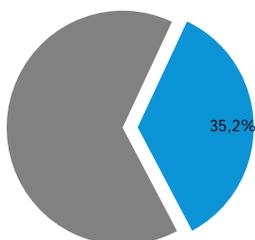
Après l'annonce officielle, le 31 mai 2010, de l'abandon du projet du tram-train, la Région s'est concentrée sur le nouveau projet de la route du littoral qui rentre dans le cadre des Accords de Matignon. D'une longueur totale de 12 kilomètres, combinant viaduc en mer entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe et ouvrage mixte viaduc-digue entre la Grande-Chaloupe et la Possession, cette future infrastructure nécessitera 1,6 milliard d'euros, cofinancé par la Région (42 %), l'Etat (33 %), le FCTVA (16 %) et le FEDER (9 %). Les travaux débuteront en 2013 et pourraient être livrés pour un premier tronçon en 2017 et une livraison totale en 2020. Ce projet devrait intégrer deux voies réservées au futur réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP Trans-Eco-Express). Ce réseau, deuxième projet des Accords de Matignon, consistera en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre.

Section 9

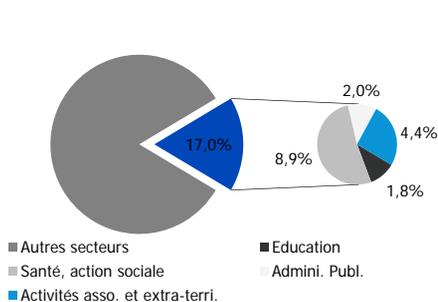
Les services non marchands

1. Les services non marchands dans l'économie réunionnaise

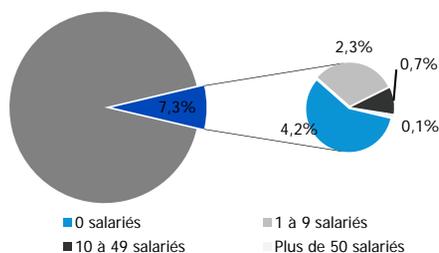
... la création de richesse (2007)
(Source : Insee)



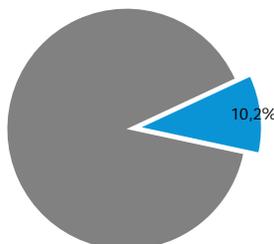
... les effectifs salariés (2009)
(Source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2009)
(Source : Insee)



... les créations d'entreprises (2009)
(Source : Insee)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

2. La santé

Une meilleure couverture de la population par les professionnels de santé

Au premier janvier 2011, l'Agence de santé océan Indien recense 11 036 professionnels de santé à La Réunion, soit une croissance de 2,0 % par rapport à l'année précédente. Parmi les principaux corps de métiers du secteur, tous en progression, ce sont les masseurs kinésithérapeutes et dans une moindre mesure les médecins généralistes qui ont enregistré les évolutions les plus marquées (respectivement + 8,4 % et + 6,2 %). La progression des effectifs d'infirmiers diplômés d'État, forte sur les années précédentes, a largement ralenti en 2011, se limitant à + 2,3 %.

Pour 100 000 habitants, on dénombre 1 325 professionnels de santé (dont 265 médecins) à La Réunion début 2011, contre 1 296 au premier janvier 2010 : le nombre de professionnels de santé a donc progressé plus rapidement que la population de l'île. A titre de comparaison, et en tenant compte d'une structure de population différente impliquant des besoins de santé plus prononcés, la France métropolitaine compte 1 630 professionnels de santé pour 100 000 habitants début 2010 (dont 333 médecins).

La structure par âge des professions de santé est un indicateur du renouvellement des effectifs¹. Dans l'île, 35 % des professionnels de santé environ sont âgés de moins de 35 ans, alors qu'environ 18 % d'entre eux ont 55 ans ou plus. Des différences notables existent cependant entre les professions. Ainsi les populations de praticiens sont particulièrement jeunes chez les opticiens-lunetiers, les ergothérapeutes, les orthophonistes et les masseurs-kinésithérapeutes. En revanche, certaines professions sont plus vieillissantes ; c'est le cas de la médecine et de la chirurgie dentaire.

Effectifs des professionnels de santé libéraux et salariés (avec remplaçants)

La Réunion	2007	2010	2011	Evo. 11/10	Evo moy an 2011/2007
Ensemble des professionnels	9 266	10 818	11 036	2,0%	4,5%
dont ensemble des médecins	1 952	2 104	2 205	4,8%	3,1%
<i>Médecins généralistes</i>	<i>1 087</i>	<i>1 176</i>	<i>1 249</i>	<i>6,2%</i>	<i>3,5%</i>
<i>Médecins spécialistes</i>	<i>865</i>	<i>928</i>	<i>956</i>	<i>3,0%</i>	<i>2,5%</i>
dont chirurgiens-dentistes	432	455	466	2,4%	1,9%
dont infirmiers diplômés d'Etat	4 115	5 534	5 659	2,3%	8,3%
dont masseurs kinésithérapeutes	867	1 177	1 276	8,4%	10,1%

Source : Fichier Adeli - ARS-OI

Données au 1^{er} janvier

¹ Source : Les professions de santé à La Réunion - situation démographique au 1^{er} janvier 2010, DRASS de La Réunion, Mars 2010

Faible progression de la capacité d'accueil hospitalière

Au premier janvier 2010, La Réunion compte 2 817 lits installés (69 % dédiés aux soins de courte durée), soit 27 lits supplémentaires par rapport au 1^{er} janvier 2009. Depuis la fin des années 90, la capacité d'accueil reste relativement stable, oscillant autour de 2 800 lits installés. Moins d'un tiers de celle-ci concerne le secteur privé. Rapportée à la population totale de l'île, on dénombre 341 lits installés pour 100 000 habitants, secteurs public et privé confondus, soit un niveau nettement en deçà de la France métropolitaine : 545 lits.

L'activité médicale a concerné essentiellement des soins de courte durée : 91 % des 140 137 entrées enregistrées en 2009. En moyenne, la durée d'un séjour hospitalier a été d'environ 6 jours.

Capacité d'accueil hospitalière en nombre de lits installés à La Réunion

	2009		2010		Evol10/09	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Médecine	885	132	893	134	0,9%	1,5%
Chirurgie	323	244	325	248	0,6%	1,6%
Obstétrique	231	90	239	93	3,5%	3,3%
Soins courte durée	1 439	466	1 457	475	1,3%	1,9%
Psychiatrie générale	247	71	243	71	-1,6%	0%
Psychiatrie infanto-juv.	10		10	0	0,0%	
Psychiatrie	257	71	253	71	-2,0%	0,0%
Soins de suite	115	363	116	366	1,0%	0,8%
- dont réa. fonctionnelle	61	82	63	88	3,0%	7,3%
Soins longue durée	79		79		0,0%	
Total sect. hospit.	1 890	900	1 905	912	1,0%	1,3%

Source : DREES - ARS-OI - SAE, bases statistique et administrative

704 lits sont installés pour l'accueil des adultes handicapés ainsi que 122 places en accueil de jour en foyer de vie. A cela viennent s'ajouter 805 places en établissement et service d'aide par le travail, 40 places en services de soins infirmiers à domicile pour adultes handicapés et 225 places en services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

3. L'éducation

Les effectifs de l'enseignement sont stables

A la rentrée 2009, le rectorat de La Réunion comptabilisait 240 444 élèves et étudiants scolarisés dans l'enseignement du premier degré, du second degré et du supérieur, soit un nombre presque équivalent à celui de la rentrée précédente (+ 0,1 % soit 156 élèves supplémentaires). Dans le détail, les effectifs d'étudiants et du second degré progressent alors que ceux du premier degré se contractent.

Effectifs de l'enseignement du 1^{er} degré, du 2nd degré et de l'enseignement supérieur

	2008-2009	2009-2010	Evolution 2010/2009	Part en 2010
Préélémentaire	44 814	44 301	-1,1%	36,4%
Elémentaire	76 234	76 093	-0,2%	62,5%
CLIS	1 250	1 343	7,4%	1,1%
Total premier degré	122 298	121 737	-0,5%	100,0%
1er cycle	58 411	58 093	-0,5%	57,2%
2nd cycle général + techno.	23 632	23 403	-1,0%	23,0%
2nd cycle professionnel	16 764	17 736	5,8%	17,5%
SEGPA (1)	2 455	2 403	-2,1%	2,4%
Total second degré	101 262	101 635	0,4%	100,0%
Université	9 781	10 194	4,2%	59,7%
IUFM (2)	1 057	1 000	-5,4%	5,9%
STS-DCG	3 136	3 133	-0,1%	18,4%
IUT	472	465	-1,5%	2,7%
CGPE	551	529	-4,0%	3,1%
Autres établissements	1 731	1 751	1,2%	10,3%
Total enseignement supérieur	16 728	17 072	2,1%	100,0%

(1) Section d'enseignement général et professionnel Adapté

(2) y compris spécialisation des titulaires

Source : Rectorat de la Réunion

De meilleurs résultats aux diplômes

Les taux de réussite aux sessions d'examens de 2010 ont progressé par rapport à l'année précédente, mis à part les résultats dans la série professionnelle du brevet (-1,5 point) et ceux du baccalauréat général (- 2,8 points). La plus importante progression est enregistrée pour le diplôme du baccalauréat professionnel (+ 4,6 points), devançant le BTS (+ 3,7 points).

En 2010, les résultats réunionnais sont légèrement meilleurs que ceux de la France métropolitaine concernant le baccalauréat (+ 0,3 point) contrairement au taux de réussite pour le brevet : - 2,4 points (les résultats de la métropole concernant les diplômes d'enseignement technique ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport).

Taux de réussite aux diplômes du second degré (en %)

	Session 2009		Session 2010		Evol. 10/09
	La Réunion	National	La Réunion	National	
Brevet	80,4	82,7	80,9	83,3	0,5
Série collège	80,6	83,6	81,4	84,5	0,8
Série Professionnelle	79,2	68,0	77,7	67,0	-1,5
Diplômes d'enseignement technique					
CAP	75,4	81,1	77,0	<i>n.d.</i>	1,6
BEP	64,1	74,8	65,8	<i>n.d.</i>	1,7
BTS	60,6	67,9	64,3	<i>n.d.</i>	3,7
Baccalauréat	85,3	86,2	85,9	85,6	0,6
Baccalauréat général	89,9	88,9	87,1	87,3	-2,8
Baccalauréat technologique	78,7	79,8	81,6	81,6	2,9
Baccalauréat professionnel	84,7	87,3	89,3	86,5	4,6

n.d. : non disponible

Source: Rectorat de la Réunion



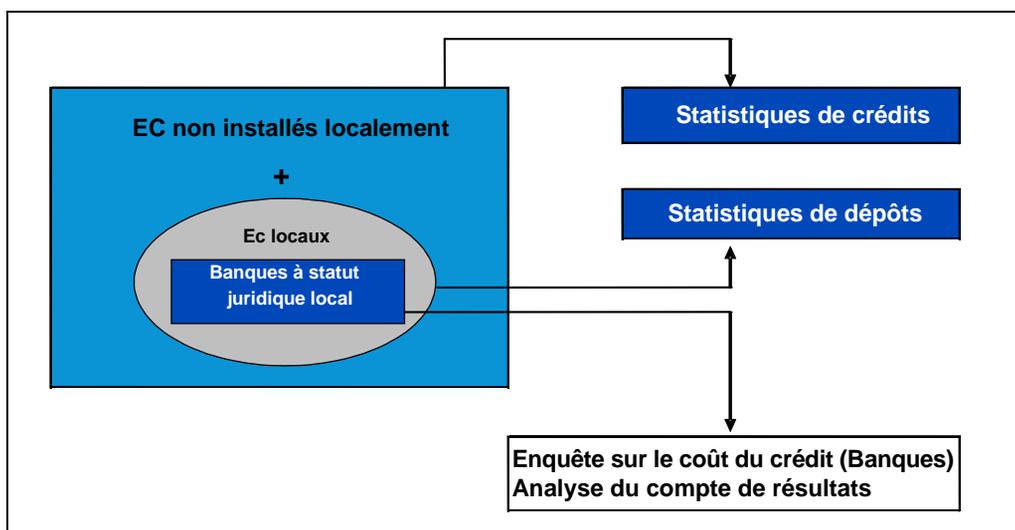
CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 0

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce quatrième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Les statistiques concernant la collecte de dépôts couvrent les établissements de crédits implantés localement, alors que celles décrivant l'octroi de crédits concernent aussi les établissements non installés localement, mais intervenant dans le département. La section consacrée à la situation financière des établissements de crédit impose en revanche de se restreindre aux établissements de crédit ayant un agrément de banque de plein exercice. En effet, pour certains établissements de crédit locaux, succursales de banques métropolitaines, l'essentiel des activités de back-office s'exercent de manière centralisée en France métropolitaine. Ce découplage territorial empêche de ventiler la part qui résulte de l'activité de l'établissement dans le département (ou la zone Océan Indien), sauf lorsque ces activités de back-office sont refacturées distinctement. Le graphique ci-dessous résume les différents périmètres qui sont retenus. Les banques de plein exercice sont par ailleurs concernées par l'enquête sur le coût du crédit, réalisée deux fois par an, en janvier et octobre.



Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises des Dom directement auprès du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25 000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45 000 euros dans les Dom et 75 000 euros en métropole précédemment). Ces déclarations permettent notamment de décrire l'évolution sectorielle de l'endettement global de la clientèle entreprise, par tranche de taille et catégorie juridique.

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2010 marque une sortie progressive de la crise financière, l'une des plus sévères que le monde ait connue depuis 1929. Cette crise, dont on date le début au mois d'août 2007, trouve son origine aux États-Unis dans la croissance, au cours des années 2000, des crédits immobiliers consentis à des populations peu solvables (dits crédits "subprimes").

Bien que le département de La Réunion n'ait pas été concerné par des défaillances d'établissements de crédit installés ou représentés localement, le pessimisme ambiant, la diminution des investissements et le ralentissement de la consommation des ménages qui ont découlé de la crise ont fortement touché l'économie du département dès le quatrième trimestre 2008. Les ressources collectées et les crédits consentis se sont ainsi inscrits en baisse jusqu'au troisième trimestre 2009, dans une situation économique d'ensemble déprimée. La situation s'est progressivement améliorée tout au long de 2010, avec des encours de crédit qui progressent globalement de près de 2 %, et une rentabilité des principales banques de la place en amélioration.

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

Le champ des établissements de crédit installés dans le département n'a pas évolué au cours de l'année 2010 ; les dernières implantations remontant à l'année 2008, avec l'installation à La Réunion de BRED Cofilease, filiale des Banques Populaires, et de Cafinéo, filiale du groupe Cetelem/Crédit Moderne.

L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer a poursuivi la publication semestrielle lancée en octobre 2009, à la demande du ministère de l'économie, d'un observatoire des conditions de place dans les DOM, permettant la comparaison des conditions tarifaires des banques réunionnaises et plus largement domiennes.

1.2 LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2010 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2010 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier :

- **Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP).** Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'Assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Économie sur proposition du Gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.

- **Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif.** La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à l'échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1er janvier 2011.
- **Entrée en vigueur du projet SURFI.** Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements, et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés.
- **Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts.** Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.
- **Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers.** Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Économie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par le Comité consultatif du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires, compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît

la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

L'année 2010 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives de traitement du surendettement sont entrées en vigueur.

- **Protection de la clientèle.** La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Épargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet (www.abeinfoservice.fr), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.
- **Publication de la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.** Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable et des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.
- **Frais bancaires : Remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.** Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.
- **Tarififications bancaires : décisions du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).** Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le

fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1^{er} avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une **nouvelle génération de plaquettes tarifaires** comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la **liste des dix services et tarifs standards**. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

- **Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP).** L'entrée en vigueur de ces textes le 1^{er} novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.
- **Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation.** Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur douze mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures sont entrées en application le 1^{er} mai 2011.

Autres événements :

- **Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen.** Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1^{er} novembre 2010 le prélèvement SEPA.
- **Hausse du taux du Livret A.** Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1^{er} août 2010¹.
- Enfin, l'année 2010 a vu se poursuivre la **médiation du crédit**, encadrée localement par l'accord de place signé le 27 juillet 2009 entre l'État, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont l'IEDOM. Après un lancement très dynamique, l'activité de médiation a fortement ralenti en 2010. Ainsi, depuis sa création, 345 dossiers ont été déposés à La Réunion dont 64 % ont connu une issue favorable.

¹ Taux réévalué en février 2011 de 0,25 point, à 2,00 %.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière s'organise à La Réunion autour de différents réseaux d'établissements de crédit, implantés ou non sur la place locale. Au 31 décembre 2010, on dénombre dix banques et onze sociétés financières, soumises à la loi bancaire, installées dans le département et participant au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie). Par ailleurs, quatre institutions financières spécialisées (parmi lesquelles la Caisse des dépôts et consignations, établissement public assimilé non soumis à la loi bancaire) interviennent également dans le département, et sont considérées comme des établissements installés localement.

Nombre d'établissements de crédit

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Etablissements de crédit installés localement	21	23	23	25	25	25
Banques commerciales	3	5	5	5	5	5
Banques mutualistes et coopératives	5	5	5	5	5	5
Sociétés financières	9	9	9	11	11	11
Institutions Financières Spécialisées	4	4	4	4	4	4

2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

Le marché du crédit à La Réunion reste relativement concentré, en dépit de l'augmentation du nombre d'établissements qui y interviennent. Le marché de la collecte d'épargne présente une concentration plus importante que le marché de l'offre de crédits, au sein duquel le marché des crédits aux particuliers apparaît plus concurrentiel que le marché des crédits aux sociétés non financières. La concentration sur le financement des particuliers a ainsi fortement diminué au cours des dernières années, avec une part de marché cumulée des trois principaux établissements prêteurs en forte baisse (48,9 % en 2010 contre 57,2 % en 2005), tandis que la concentration est restée inchangée vis-à-vis des entreprises¹.

Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Parts de marché cumulées des trois principaux établissements						
Ensemble des concours accordés	57,7%	57,4%	57,8%	57,0%	57,1%	56,8%
Ensemble des dépôts collectés	63,3%	62,2%	62,4%	62,3%	62,4%	61,9%
Crédits consentis aux entreprises	58,9%	58,7%	59,1%	57,5%	57,8%	62,4%
Crédits consentis aux ménages	57,2%	57,2%	55,4%	53,2%	51,3%	48,9%

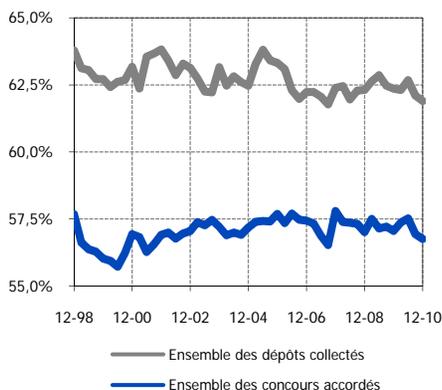
¹ La hausse observée en 2010 semble liée pour partie à la réforme SURFI de la collecte des informations comptables des établissements de crédit

Une mesure de la concentration d'un marché, normée et comparable, est donnée par l'indice Herfindhal-Hirschmann¹. Les marchés réunionnais de la distribution de crédits bancaires et de la collecte d'épargne font apparaître des IHH oscillant entre 1 600 et de 1 800, révélateurs d'une concentration importante, mais ne présentant a priori pas de risque majeur de défaut de concurrence. Si la concentration sur le marché de l'octroi de crédit s'est intensifiée au début des années 2000, elle s'est stabilisée depuis 2005. Elle a parallèlement très peu évolué sur le marché des dépôts.

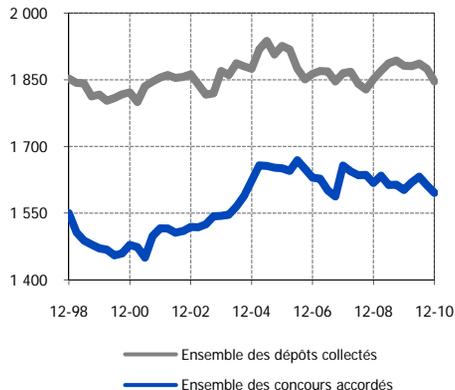
Mesures de la concentration du marché bancaire réunionnais de 1998 à 2010

(établissements locaux uniquement - hors IFS)

Part de marché cumulée des trois principaux intervenants par type de marché



Indice de Herfindhal-Hirschmann (IHH) par type de marché



Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indice Herfindhal-Hirschmann (IHH)						
Marché de l'ensemble du crédit	1 651	1 630	1 657	1 618	1 602	1 596
Marché de l'ensemble des dépôts	1 926	1 863	1 865	1 851	1 882	1 847
Marché du crédit aux entreprises	1 618	1 599	1 607	1 548	1 587	1 726
Marché du crédit aux ménages	1 628	1 599	1 555	1 532	1 490	1 412

2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Le marché local de la distribution du crédit (hors IFS - Institutions Financières Spécialisées) est toujours dominé par le groupe des banques mutualistes, qui détiennent au 31 décembre 2010 une part de marché globale de 46,7 %. La part de marché des banques mutualistes est relativement stable depuis 2005, alors qu'elle avait très fortement cru entre 2001 et 2004 (+ 9 points de parts de marché).

¹ Cet indice correspond à la somme des carrés des parts de marché individuelles. Un IHH inférieur à 1 000 correspond à un secteur d'activité peu concentré, présentant peu de risques liés à une concurrence insuffisante. Inversement, au-delà d'un IHH de 2 000, le secteur présente des risques élevés en matière de concentration.

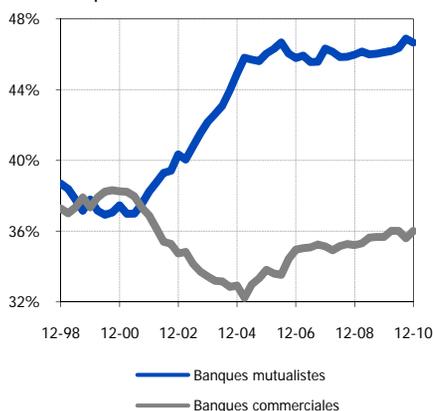
Ventilation des crédits par catégories d'établissements

<i>en millions d'euros</i>	12-05	12-06	12-07	12-08	12-09	12-10
Distribution de crédits bancaires	9 260	10 381	11 661	12 500	12 641	12 800
Banques commerciales	33,8%	35,0%	35,1%	35,2%	35,7%	36,0%
Banques mutualistes	46,0%	45,8%	46,3%	46,0%	46,1%	46,7%
Sociétés financières	20,2%	19,3%	18,5%	18,8%	18,2%	17,3%

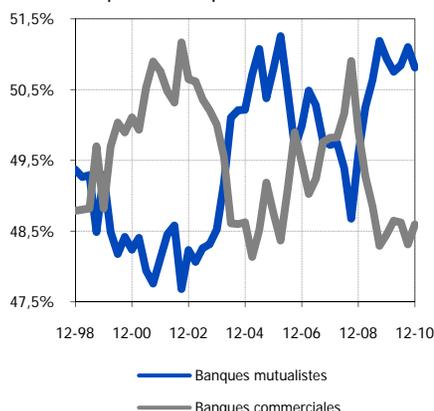
Les quatre banques commerciales et la Banque Postale affichent quant à elles une part de marché de 36,0 %, en légère progression sur ces dernières années. Les banques commerciales regagnent depuis 2005 le terrain perdu entre 2000 et 2004 (- 6 points de parts de marché), en raison du développement de la Banque Postale sur le marché de la distribution de crédits, et de l'adossement de la BFCOI à la Société Générale qui lui a permis de se repositionner comme un intervenant majeur sur le marché réunionnais.

Évolution entre 1998 et 2010 des parts de marché

pour les concours accordés



pour les dépôts collectés



Enfin, les sociétés financières continuent de perdre en 2010 des parts de marché (- 0,9 point à 17,3 %). Cette baisse de leur production de crédits, entamée depuis 2008 en raison de la crise économique qui a particulièrement affecté leur segment de marché (notamment les ventes d'automobiles et de biens d'équipements professionnels), continue d'impacter leur rentabilité. A la différence des banques, ces sociétés financières n'ont pas pu trouver de relais de croissance dans d'autres formes de facturation, alors même qu'elles sont également confrontées à une montée des risques de non remboursement.

Ventilation des dépôts par catégories d'établissements

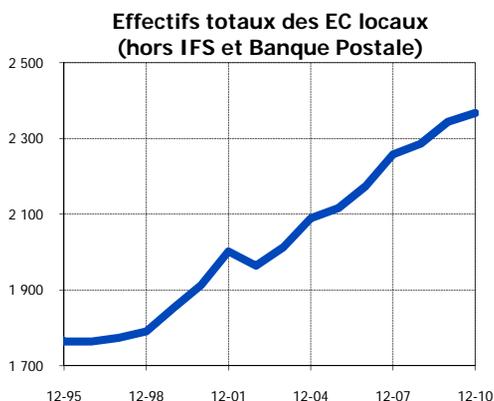
<i>en millions d'euros</i>	12-05	12-06	12-07	12-08	12-09	12-10
Collecte de dépôts	8 652	9 416	10 167	10 208	10 439	10 629
Banques commerciales	48,8%	49,5%	49,8%	49,9%	48,5%	48,6%
Banques mutualistes	50,8%	50,0%	49,7%	49,6%	50,9%	50,8%

En matière de collecte d'épargne, les banques mutualistes et les banques commerciales se partagent de manière assez stable et équilibrée le marché..

4 LES EFFECTIFS

Les effectifs totaux employés par les établissements de crédit locaux se sont stabilisés en 2010 (+ 1,0 %, après +2,5% en 2009), en liaison avec le ralentissement de l'offre de crédit et de la collecte d'épargne enregistré depuis 2008-2009. Les effectifs employés s'établissent ainsi à 2 367 salariés au 31 décembre 2010.

Le taux d'encadrement des établissements de crédit s'établit en 2010 à un niveau inchangé par rapport à 2009, proche de 23 %, contre 16 % au début des années 2000.



Effectifs des établissements de crédit locaux

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
Effectifs totaux	2 116	2 174	2 258	2 286	2 344	2 367	1,0%
ensemble	2 116	2 174	2 258	2 286	2 344	2 367	1,0%
cadres	421	455	482	503	538	542	0,7%
techniciens	1 695	1 719	1 776	1 783	1 806	1 825	1,1%
(dt) Banques commerciales	44,4%	42,5%	42,6%	43,6%	42,9%	42,5%	-0,9%
(dt) Banques mutualistes	41,8%	43,2%	42,4%	42,4%	42,7%	43,1%	0,9%
(dt) Sociétés financières	13,8%	14,4%	15,0%	14,0%	14,4%	14,4%	-0,1%
Taux d'encadrement							
Ensemble des E.C locaux	19,9%	20,9%	21,3%	22,0%	23,0%	22,9%	-0,2%

3. La densité du système bancaire

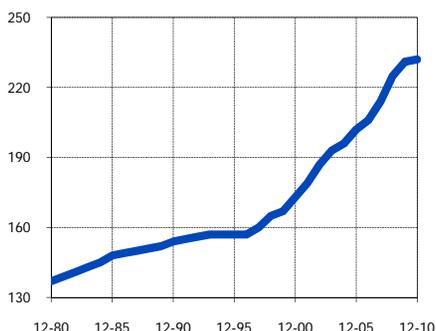
3.1 LES GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

3.1.1 Nombre de guichets bancaires

Le nombre de guichets bancaires des banques réunionnaises de plein exercice s'établit à 232 implantations permanentes à fin décembre 2010 (y compris ceux de la Banque Postale).

Une nouvelle agence seulement a été ouverte en 2010, contre six en 2009 et onze en 2008. Le niveau d'équipement des principaux réseaux bancaires se stabilise donc, après plusieurs années de forte progression (densification des réseaux, et ouverture d'agences spécialisées pour certains types de clientèle ou segments de marché).

Nombre de guichets bancaires permanents



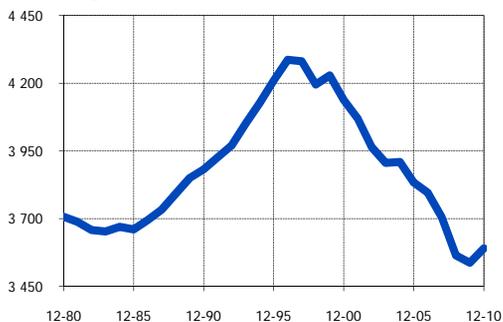
Nombre de guichets bancaires permanents

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
Guichets bancaires	202	206	214	225	231	232	0,4%
- Banques commerciales	139	141	147	151	156	156	0,0%
(dt) Banque Postale	94	93	93	93	97	96	-1,0%
- Banques mutualistes	63	65	67	74	75	76	1,3%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 834	3 796	3 706	3 564	3 537	3 591	1,5%

Le nombre d'habitants par guichet bancaire permanent¹ s'établit à 3 591 habitants fin 2010 à La Réunion, contre 3 537 fin 2009. Cette augmentation, liée à la stabilisation du nombre d'agences, met fin à une longue période de baisse, permise par l'accélération, à partir de 1996, du rythme des ouvertures d'agences.

En dépit de la nette amélioration observée ces dernières années, le ratio réunionnais d'un guichet de banque pour 3 591 habitants demeure toujours très supérieur à celui observé pour la France entière² (un guichet pour 1 653 habitants)

Evolution du nombre d'habitants par guichets bancaires à La Réunion



¹ Y compris l'ensemble des guichets postaux, qui interviennent pour le compte de la Banque Postale.

² Source : Fédération Bancaire Française.

Cette situation n'implique cependant pas nécessairement une moindre accessibilité, en raison de la géographie du département de La Réunion, où la plus grande partie de la population se concentre sur les zones côtières, dans et à proximité des grandes agglomérations qui concentrent les activités économiques et humaines. Le ratio rapportant le nombre de guichets bancaires à la superficie totale de l'île est ainsi favorable à La Réunion, avec un guichet pour 10,6 km² en 2010 contre un guichet pour 16,2 km² pour la France entière.

Nombre d'habitants par guichets bancaires par zone géographique (*)

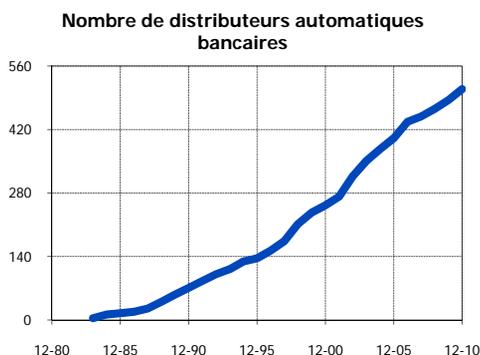
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Région Nord	3 817	3 571	3 762	3 574	3 466	3 322	3 132	3 129	3 285
Région Est	4 298	4 379	4 461	4 344	4 395	4 302	4 361	4 294	4 389
Région Ouest	3 778	3 695	3 618	3 591	3 626	3 613	3 470	3 420	3 489
Région Sud	4 089	4 164	4 049	4 037	3 966	3 862	3 708	3 688	3 628

Source : Insee pour les recensements de la population

Le niveau d'équipement en guichets bancaires apparaît relativement uniforme sur le territoire, même si la région Est apparaît globalement moins bien équipée que les autres régions de l'île. Néanmoins, la commune présentant le meilleur taux d'équipement demeure la commune de Salazie dans l'Est (2 292 habitants par guichet, avec deux agences bancaires ou postales). A l'opposé, la commune de l'Entre-Deux dans le Sud est la moins bien équipée (6 081 habitants par guichet avec une seule agence bancaire ou postale).

3.1.2 Nombre de distributeurs automatiques bancaires

Avec 509 automates bancaires en fonction dans le département fin 2010, contre 485 un an auparavant, La Réunion semble désormais relativement bien équipée (pour mémoire, le premier 'Gabier' installé dans l'île remonte à l'année 1983). Vingt-quatre nouveaux automates ont été mis en place au cours de l'année 2010, après dix-neuf l'année précédente. Les banques du département poursuivent donc leur effort d'investissement en matière de modernisation et d'automatisation de leurs implantations.



Nombre de distributeurs automatiques de billets

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Distributeurs automatiques	401	437	449	466	485	509
(dt) Banques commerciales	198	222	232	241	253	271
(dt) Banques mutualistes	183	195	195	203	210	217
(dt) Autres établissements (1)	20	20	22	22	22	21
Nombre d'habitants par DAB-GAB	1 931	1 789	1 766	1 721	1 685	1 637

(1) Automates installés dans la grande distribution dans le cadre de partenariat avec les enseignes com

Le niveau d'équipement en distributeurs et guichets automatiques de billets à la Réunion (1 637 habitants par automate en 2010) demeure en dessous des niveaux observés pour la France entière (1 181 habitants par DAB-GAB en 2009). Une amélioration est cependant constatée sur la dernière décennie et l'écart avec la métropole s'est considérablement réduit puisqu'en 1993 on comptabilisait un automate pour 5 679 habitants à La Réunion, contre un pour 3 149 habitants pour la France entière.

Nombre d'habitants par DAB-GAB par zone géographique du département

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Région Nord	2 059	1 895	1 791	1 722	1 589	1 579	1 632	1 540	1 372
Région Est	2 336	2 281	2 323	2 017	1 843	1 760	1 682	1 647	1 951
Région Ouest	2 197	1 941	1 878	1 795	1 705	1 686	1 612	1 593	1 588
Région Sud	2 726	2 514	2 261	2 196	2 012	1 999	1 904	1 904	1 792

Source : Insee pour les recensements de la population

Contrairement à l'implantation des agences, relativement homogène sur le territoire, les taux d'équipement en automates diffèrent sensiblement selon les zones géographiques. Les régions Est et Sud du département apparaissent moins équipées que les autres parties de l'île. La région Nord, qui regroupe les principales administrations, affiche à l'inverse un niveau d'équipement en automates bancaires (1 372 habitants par automate en 2010) assez proche de la moyenne nationale. Ces différences s'expliquent par le niveau d'équipement en agences bancaires de chaque commune et par la concentration des distributeurs automatiques de la majeure partie des établissements bancaires de la place sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. Seule la Banque Postale et, dans une moindre mesure, le Crédit Agricole, disposent de DAB-GAB implantés dans les zones rurales du département.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Les établissements de crédit installés localement ainsi que ceux de la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 1,88 million de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2010, dont 0,65 million de comptes de dépôts à vue. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre de comptes s'inscrit en baisse cette année (- 1,2 %).

Cette baisse s'explique par des diminutions de certaines formes de comptes à régime spécial, tels que les livrets ordinaires (- 3,4 % en 2010), les livrets d'épargne populaire (- 21,7 %), les comptes d'épargne logement (- 14,2 %), les plans d'épargne logement (- 7,0 %) et les plans d'épargne populaires (- 24,9 %). Les livrets A de leur côté, qui avaient bénéficié en 2009 de la généralisation de leur commercialisation à tous les réseaux bancaires, enregistrent une stabilisation de leur nombre en 2010 (+ 0,1 %).

Nombre de comptes bancaires total à la clientèle (en milliers)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
Nombre total de comptes	1 717,4	1 756,1	1 810,5	1 830,5	1 904,4	1 882,2	-1,2%
(dt) Banques commerciales	58,3%	58,3%	58,5%	58,2%	59,6%	58,4%	-1,9%
(dt) Banques commerciales	41,7%	41,7%	41,5%	41,8%	40,4%	41,6%	2,7%
Nombre de comptes par habitant	2,218	2,246	2,283	2,282	2,331	2,259	-3,1%

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires s'élève à 2,3 comptes par habitant à La Réunion en 2010, en légère baisse par rapport aux années précédentes.

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises) s'élève à 5 355 € à fin 2010, contre 5 071 € en 2009 et 3 100 € dix ans auparavant (1999). L'encours moyen des comptes sur livrets s'établit à 1 817 € en 2010 (contre 1 679 € en 2009 et 1 117 € en 1999).

Concernant les comptes sur livrets, des différences significatives existent entre les encours des différents types de produits. Les livrets jeunes présentent notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets (424 € en 2010). Les livrets ordinaires et les livrets d'épargne populaire¹ affichent en revanche les soldes moyens les plus élevés des livrets d'épargne, avec respectivement 3 546 € et 3 442 €.

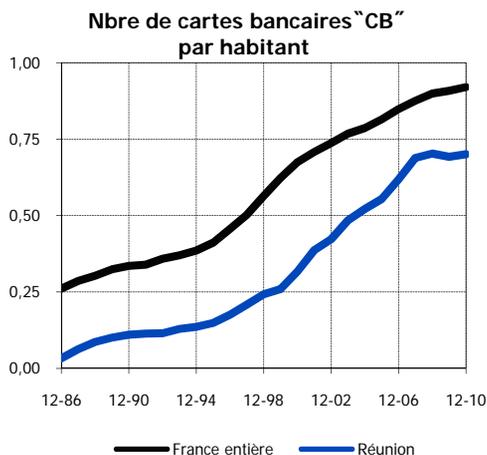
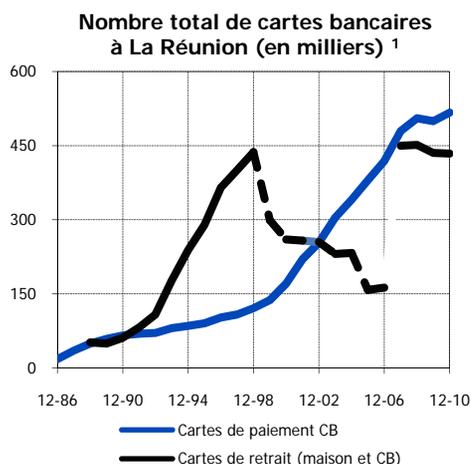
Détail des comptes bancaires à la clientèle	Nombre (en milliers)			Encours moyens (en €)		
	2009	2010	10/09	2009	2010	10/09
Dépôts à vue	641,4	648,6	1,1%	5 071	5 355	5,6%
Dépôts à terme	14,6	15,1	3,3%	42 318	38 541	-8,9%
Comptes sur livrets	1 098,1	1 081,9	-1,5%	1 679	1 817	8,3%
(dt) Livrets A	572,5	572,9	0,1%	1 259	1 379	9,5%
(dt) Livrets ordinaires	223,4	215,7	-3,4%	3 153	3 546	12,5%
(dt) Livrets Jeunes	95,3	94,9	-0,4%	420	424	1,0%
(dt) Livrets d'épargne populaire (LEP)	41,1	32,2	-21,7%	2 915	3 442	18,1%
(dt) Livrets de développement durable	165,8	166,2	0,2%	1 558	1 563	0,3%
Comptes d'épargne-logement	64,6	55,4	-14,2%	3 496	4 025	15,1%
Plans d'épargne-logement (PEL)	80,1	74,5	-7,0%	9 423	10 302	9,3%
Plans d'épargne populaire (PEP)	4,7	3,5	-24,9%	14 450	17 263	19,5%
Total	1 904,4	1 882,1	-1,2%	3 734	3 910	4,7%

¹ Ce produit d'épargne, mieux rémunéré (1 % supplémentaire) que le livret A des Caisses d'Epargne, est réservé aux contribuables faiblement imposés (impôt sur le revenu inférieur ou égal à 709 €), et soumis à un plafond de 7 700 € (cf. articles L.221-13 à L.221-17 du Code Monétaire et Financier). Le nombre de livrets d'épargne populaire ouverts à La Réunion (32 211 comptes) est toutefois relativement faible en regard du nombre de contribuables non imposables du département (près de 300 000).

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) en circulation à La Réunion s'établit à 583 700 unités fin décembre 2010, en hausse de + 3,2 % sur un an.



A cette date, on dénombre également 367 100 cartes de retrait privées (cartes 'maison', qui ne peuvent être utilisées que dans les distributeurs de la banque émettrice), distribuées majoritairement par la Banque Postale¹. Ces cartes de retrait 'maison' représentent ainsi toujours une proportion très importante du nombre total de cartes en circulation dans le département (38,6 % en 2010 après 41,2% en 2007 et 58,1 % en 1999), malgré la politique de substitution de cartes CB menée par la majeure partie des établissements de crédit.

Nombre de cartes bancaires en circulation (en milliers)

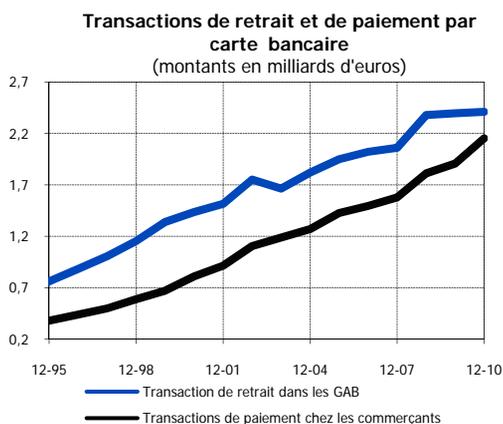
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
Cartes de retrait interbancaire	49,4	64,9	66,5	58,0	65,7	67,0	2,0%
Cartes de paiement et de retrait	379,9	418,6	479,4	505,4	499,7	516,7	3,4%
- Cartes de paiement national	2,6	3,7	4,3	5,2	6,5	8,4	28,7%
- Cartes de paiement international	358,3	392,2	448,4	470,3	461,3	474,4	2,8%
- Cartes de prestige	19,1	22,7	26,7	29,9	31,9	33,9	6,2%
Nombre total de cartes C.B	429,3	483,5	546,0	563,4	565,4	583,7	3,2%
Cartes de retrait 'maison'	-	-	383,3	393,6	369,5	367,1	-0,6%

¹ Le nombre de cartes de retrait 'maison' distribuées par la Banque Postale n'est pas disponible entre 1999 et 2006, même si de nombreuses cartes de ce type étaient déjà en circulation.

Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise s'établit à fin 2010 à 0,70 unité par habitant, soit un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (0,92 carte 'CB' par habitant en 2010). L'écart, qui a eu tendance à diminuer régulièrement jusqu'en 2007, semble aujourd'hui recommencer à s'accroître régulièrement, le nombre de cartes en circulation s'accroissant à nouveau moins vite que la population.

4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES

Le nombre de retraits par cartes bancaires effectués dans les 509 distributeurs automatiques installés dans l'île diminue entre 2009 et 2010 (- 6,0 % après + 1,0 % sur la période précédente), mais la valeur cumulée de ces retraits progresse légèrement (+ 0,6 % en 2010, après + 0,7 % en 2009). Elle atteint 2,4 milliards d'euros pour 22,5 millions de transactions de retrait. L'année 2010 a inversement été marquée par une forte progression du nombre de paiements par carte bancaire effectués chez les commerçants équipés. Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés chez les commerçants augmente d'ailleurs de + 6,1 % en 2010, et le nombre et le montant des transactions de paiement progressent respectivement de + 15,9 % et de + 12,8 % entre 2009 et 2010, pour atteindre 2,2 milliards d'euros pour 41,2 millions de transactions de paiement.



Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés chez les commerçants augmente d'ailleurs de + 6,1 % en 2010, et le nombre et le montant des transactions de paiement progressent respectivement de + 15,9 % et de + 12,8 % entre 2009 et 2010, pour atteindre 2,2 milliards d'euros pour 41,2 millions de transactions de paiement.

Transactions de retrait et de paiement par carte bancaire

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
Transactions de retrait dans les GAB							
Nb. de transactions (en millions)	19,9	20,4	20,3	23,7	23,9	22,5	-6,0%
Montant des transactions (en millions d'€)	1 950	2 021	2 060	2 379	2 396	2 410	0,6%
Montant moyen d'un retrait (en €)	98,12	98,89	101,43	100,59	100,31	107,30	7,0%
Transactions de paiement chez les commerçants							
Nb. de terminaux électroniques installés	8 664	8 925	8 921	9 063	9 066	9 619	6,1%
Nb. de transactions (en millions)	23,10	24,14	24,76	30,64	35,56	41,23	15,9%
Montant des transactions (en millions d'€)	1 426	1 496	1 579	1 813	1 907	2 152	12,8%

Le montant moyen d'un retrait dans un distributeur automatique s'élève à 107 euros à La Réunion en 2010 (contre 76 euros en moyenne en 2010 pour la France entière) tandis que le montant moyen d'un paiement par carte bancaire s'établit à 52 euros en 2010 (48 euros pour la France entière).

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

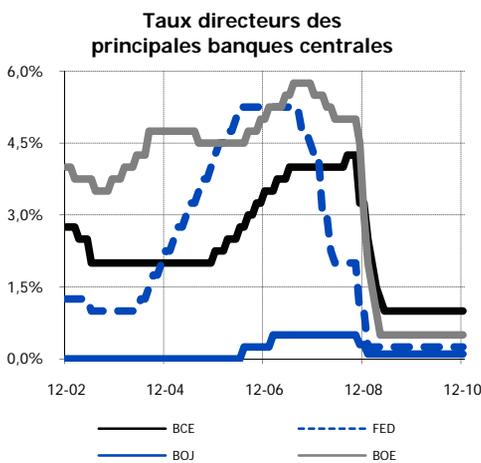
1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont maintenu en 2010 leur politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2009 pour faire face à la crise financière débutée à l'été 2007. A l'exception de la Banque centrale de la république de Chine (PBOC¹), aucune des principales banques centrales n'a relevé ses taux directeurs en 2010.

La Banque centrale européenne a ainsi maintenu inchangé à 1,00 % son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO), qu'elle avait abaissé² à quatre reprises en 2009, la dernière modification de son taux directeur remontant au 13 mai 2009.

Depuis, l'accroissement des pressions inflationnistes observée fin 2010 et début 2011, dans un contexte de reprise économique mondiale et de tensions géopolitiques marquées, a incité la BCE à relever au 13 avril 2011 son principal taux directeur de 25 points de base, à 1,25 %.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09	13/04/11
Taux de soumission REPO	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%	1,25%
Facilité de prêt marginal	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%	2,00%
Facilité de dépôt	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%	0,50%

Source : Banque Centrale Européenne

Par ailleurs, pour répondre à la crise financière et aux difficultés de financement des établissements de crédit face à l'assèchement des marchés monétaires, la Banque centrale européenne avait également mis en œuvre des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, au travers de mesures non conventionnelles. Elle a continué en 2010 à injecter des liquidités sur les marchés par le biais d'opérations de refinancement à 3 mois, 6 mois et 12 mois, à taux fixe et servies en totalité.

¹ People's Bank of China - PBOC

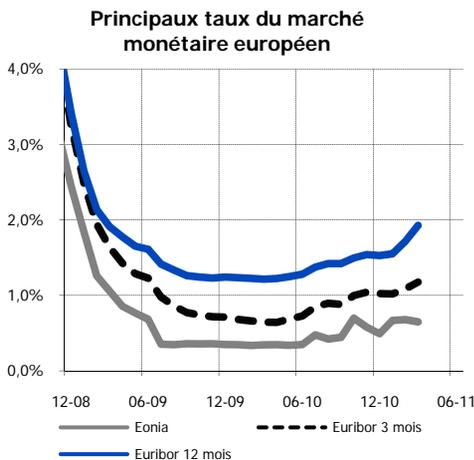
² La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son principal taux MRO de 4,25% à 3,75%.

Les taux sur le marché monétaire sont en conséquence restés relativement bas tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Ils s'inscrivent néanmoins en légère hausse par rapport à leur niveau atteint fin 2009, traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs. En décembre 2010, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,49 % (0,35 % un an auparavant) tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,02 % (0,71 % en décembre 2009).

Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011 son principal taux directeur (Fed funds), à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Néanmoins, le 18 février 2010, le FOMC a annoncé un relèvement de 0,25 point de base de son taux d'escompte³ à 0,75 %. Par ailleurs, la politique de rachat massif des titres de bons du Trésor américain par le Système fédéral de réserve s'est poursuivie en 2010.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu à 0,5 % son principal taux directeur (bank rate) depuis mars 2009, tandis que la Banque Centrale du Japon (BOJ) a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,1 % en début d'année 2010 (contre 0,1 % précédemment).

La Banque centrale de Chine fait partie des rares banques centrales à avoir entamé le relèvement de ses taux directeurs en 2010. Elle a procédé en octobre 2010, en décembre 2010, puis en février 2011, à trois hausses de 25 points de base chacune, pour maîtriser la croissance économique chinoise et limiter l'inflation. Ses principaux taux directeurs s'établissent désormais à 6,06 % pour le taux des prêts à un an et à 3,00 % pour le taux des dépôts à un an).



¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ Le taux d'escompte du Système fédéral de réserve américaine correspond au taux auquel les banques se refinancent marginalement quand le marché interbancaire n'y suffit pas.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

La fixation des taux de rémunération des placements réglementés dépend depuis le règlement n° 2003-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière du 24 juillet 2003, de l'évolution des taux de marché et du niveau de l'inflation enregistrée en France.

Après avoir stagnés à des niveaux particulièrement bas en 2009, en raison du taux du marché monétaire et d'un niveau d'inflation très faible (le gouvernement français s'était écarté en 2009 des modes de calcul automatique définis pour la fixation des taux d'intérêt du livret A, et par voie de conséquence des autres produits d'épargne, pour empêcher une baisse trop importante de son taux en le fixant à 1,25 %), les taux d'intérêt de l'épargne réglementée ont été légèrement relevés en août 2010, puis en février 2011.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	08-08	02-09	05-09	08-09	08-10	02-11
Livret A	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%
Livret de développement durable	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%

* hors prime de l'Etat

1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises au cours des mois de janvier et juillet de chaque année. Cette enquête concerne les cinq principales banques de la place et a pour objectif de suivre l'évolution des conditions débitrices offertes à la clientèle des entreprises. Il convient de préciser que sont exclus du champ de l'enquête les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et tous les crédits bonifiés.

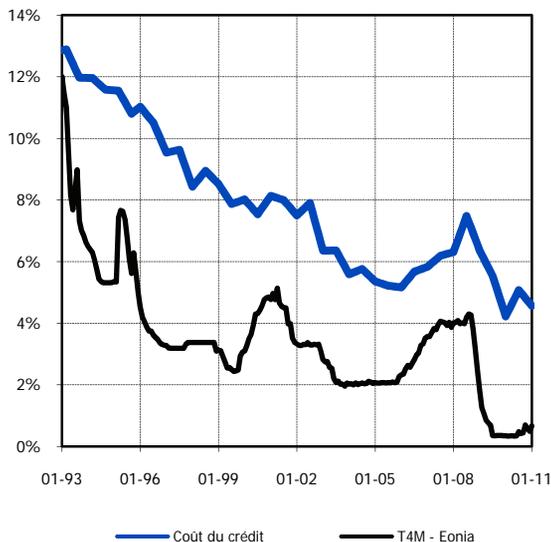
Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

	01-00	01-02	01-04	01-06	01-08	01-10	07-10	01-11
Taux moyen pondéré global	8,02%	7,50%	5,59%	5,16%	6,31%	4,22%	5,08%	4,57%
Taux moyen à court terme	8,63%	7,71%	5,78%	5,78%	6,67%	4,46%	5,25%	4,45%
Taux moyen à terme	6,03%	6,71%	4,75%	4,13%	5,64%	3,95%	4,89%	4,68%

Le taux moyen pondéré global de l'ensemble des crédits octroyés aux entreprises à La Réunion s'établit ainsi à 4,57 % lors de la dernière enquête réalisée en janvier 2011, en légère hausse sur les douze derniers mois (4,22 % en janvier 2010). Le coût du crédit aux entreprises, qui avait pâti en 2007 et en 2008 du renchérissement des taux de marché et du resserrement des conditions débitrices des banques, retrouve depuis début 2010 ses niveaux antérieurs à la crise financière, en corrélation avec le très bas niveau des taux de refinancement enregistrés sur le marché monétaire.

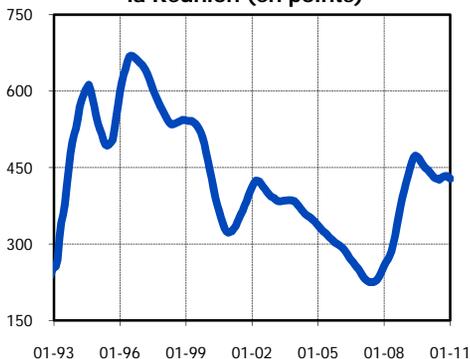
En liaison avec la crise financière, l'écart avec les taux de marché s'est nettement accru à compter des enquêtes de 2007 pour s'établir désormais aux alentours de 4,5 points par rapport au taux Eonia (un peu moins de 4 points par rapport aux taux Euribor), alors que cet écart avait eu tendance à baisser continuellement depuis 1996 pour atteindre un peu plus de 2 points en moyenne en 2006. La même analyse ressort de la décomposition de ces écarts en fonction du taux de crédit par tranche de montant. L'écart avec le taux Eonia atteint ainsi 9 points en janvier 2011 pour les crédits consentis aux entreprises d'un montant inférieur à 15 245 euros, contre 3 points pour les crédits d'un montant supérieur à 76 225 euros. La progression des écarts remonte dans les deux cas également au début de l'année 2007, même si l'ampleur est plus importante pour les crédits de faible montant.

Evolution du coût du crédit (global) aux entreprises à la Réunion

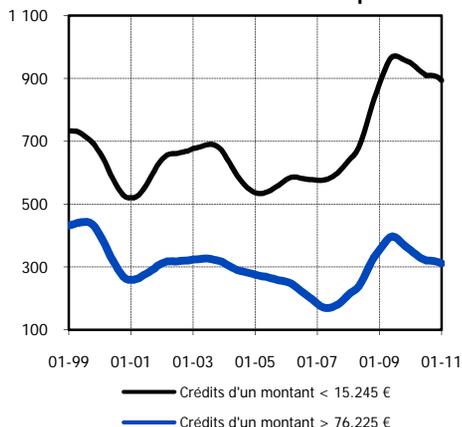


Écart entre le coût global du crédit aux entreprises et les taux de marché (Eonia)

Evolution lissée de l'écart global à la Réunion (en points)



Écarts en fonction du montant des crédits consentis aux entreprises



Les taux moyens de crédit appliqués aux entreprises par les banques réunionnaises sont toujours sensiblement supérieurs à ceux observés en France métropolitaine, avec un écart de taux qui dépend du type de financement octroyé et de son montant.

	Crédits < 15.245 €			15.245 € <Tr< 45.735 €			45.735 € <Tr< 76.225 €			76.225 € <Tr< 304.898 €		
	La Réunion	Métropole	Ecart	La Réunion	Métropole	Ecart	La Réunion	Métropole	Ecart	La Réunion	Métropole	Ecart
Escompte												
janv. 2010	7,30	1,74	556 pt	7,69	2,84	485 pt	4,43	2,57	186 pt	4,68	2,49	219 pt
juil. 2010	6,81	2,01	480 pt	6,88	2,51	437 pt	5,45	2,57	288 pt	3,90	2,29	161 pt
janv. 2011	6,89	2,28	461 pt	6,46	2,78	368 pt	7,21	2,79	442 pt	4,27	2,51	176 pt
Découvert												
janv. 2010	11,03	9,76	127 pt	11,08	6,85	423 pt	7,25	4,37	288 pt	8,33	3,03	530 pt
juil. 2010	12,13	10,03	210 pt	11,43	7,45	398 pt	9,97	4,64	533 pt	7,48	3,09	439 pt
janv. 2011	11,61	10,15	146 pt	8,71	7,08	163 pt	6,47	4,69	178 pt	5,55	3,10	245 pt
Autres crédits à court terme												
janv. 2010	10,00	3,60	640 pt	7,99	3,39	460 pt	6,48	3,12	336 pt	3,84	2,52	132 pt
juil. 2010	10,36	3,61	675 pt	8,26	3,32	494 pt	6,26	3,00	326 pt	3,90	2,47	143 pt
janv. 2011	8,71	3,62	509 pt	7,74	3,43	431 pt	5,34	3,08	226 pt	4,33	2,64	169 pt
Crédits à moyen et long terme												
janv. 2010	7,36	3,37	399 pt	6,50	3,27	323 pt	5,88	3,56	232 pt	5,61	3,64	197 pt
juil. 2010	7,33	3,54	379 pt	5,96	3,40	256 pt	5,96	3,36	260 pt	4,87	3,33	154 pt
janv. 2011	7,72	3,43	429 pt	6,41	3,36	305 pt	5,20	3,28	192 pt	4,58	3,35	123 pt

1.4 LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède de plus du tiers, au moment où il est consenti, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ». Le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière (étendu aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels) a cependant été supprimé par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME. Les dispositifs du taux de l'usure et les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation demeurent néanmoins applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation des particuliers.

	Catégories de crédit	Plafonds de l'usure applicables à compter de							
		01-06	01-08	01-10	04-10	07-10	10-10	01-11	
Particuliers	Prêts immobiliers								
	- Prêts à taux fixe	5,72%	7,12%	6,57%	6,29%	6,09%	5,60%	5,51%	
	- Prêts à taux variable	5,36%	7,05%	5,92%	5,72%	5,35%	5,05%	4,96%	
	- Prêts relais	5,63%	7,00%	6,40%	6,25%	5,96%	6,27%	5,88%	
	Autres prêts								
	- Prêts d'un montant < ou = à 1.524 euros (*)	19,67%	20,88%	21,45%	21,63%	21,15%	21,32%	21,31%	
	- Prêts personnels et autres prêts > à 1.524 euros	7,89%	9,39%	8,88%	8,85%	8,61%	8,15%	7,77%	
	- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > à 1.524 euros (*)	17,37%	20,16%	19,71%	19,45%	19,27%	19,32%	19,67%	
	Prof.	- Découverts en compte (**)	12,35%	14,71%	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%	13,77%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Une réforme du calcul du taux l'usure a été mis en œuvre par la loi du 1^{er} juillet 2010 (dite loi Lagarde) portant réforme du crédit à la consommation, avec application à compter du 1^{er} avril 2011. De nouveaux seuils de l'usure, ne dépendant plus du type de crédit souscrit, mais variant dorénavant selon le montant emprunté, en fonction de trois tranches (jusqu'à 3 000 €, de 3 001 à 6 000 €, au-dessus de 6 000 €) ont été définis.

La réforme vise à supprimer le biais qui existait en faveur des crédits renouvelables, dont le seuil de l'usure était plus élevé que celui des prêts amortissables. L'effet majeur attendu est le développement d'une offre accrue pour les petits crédits amortissables d'un montant inférieur ou égal à 3 000 €.

La loi Lagarde a également prévu des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L.312-3 du code la consommation.

En organisant un passage progressif des anciens taux de l'usure vers les nouveaux taux de l'usure, la période transitoire doit permettre aux prêteurs de faire évoluer leur offre sans créer à court terme de tension pour l'accès au crédit.

2. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

2.1.1 Bilan agrégé total

La situation agrégée présentée ici concerne uniquement les quatre principales banques locales de la place¹, qui représentent près des deux tiers des encours de crédits. L'agrégation de leurs bilans a été effectuée sur la base des documents territoriaux propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

ACTIF				PASSIF		
2008	2009	2010		2008	2009	2010
11,6%	14,2%	16,4%	Opérations de trésorerie	35,9%	37,5%	38,7%
79,4%	77,8%	75,9%	Opérations avec la clientèle	51,6%	50,2%	49,0%
9,0%	8,0%	7,7%	Autres opérations	12,5%	12,2%	12,3%
9 899	10 057	10 279	Total (millions d'€)	9 899	10 057	10 279

Au 31 décembre 2010, le bilan agrégé des quatre banques s'établit à 10,3 milliards d'euros, en hausse de + 2,2 % par rapport à l'année précédente. L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance des opérations avec la clientèle² pour ces quatre banques, tout particulièrement à l'actif (75,9 % en 2010), traduisant une forte activité d'intermédiation. Les opérations avec la clientèle au passif (ressources) représentent une proportion plus faible (49,0 %) ce qui génère un important besoin de refinancement interbancaire pour les quatre banques considérées (38,7 % du total de bilan en 2010, en progression régulière). Le poids des opérations interbancaires au passif du bilan de ces quatre banques est ainsi passé de moins de 15% jusqu'en 2003 à près de 40 % dorénavant.

Le ralentissement du rythme de progression des crédits consentis et des dépôts collectés des quatre banques étudiées, amorcé en 2005, s'est amplifié en 2009 et 2010, avec de légères baisses des concours octroyés (- 0,5 % en 2009 et - 0,3 % en 2010) et des dépôts collectés (- 1,1 % en 2009 et - 0,3 % en 2010). Les crédits consentis par les quatre banques locales sous revue s'établissent ainsi à 7,8 milliards d'euros, tandis que les dépôts collectés s'élèvent à 5,0 milliards d'euros.

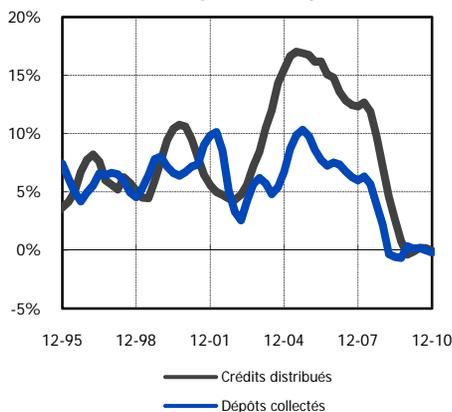
L'écart entre les dépôts collectés et les crédits consentis se stabilise néanmoins depuis 2008, alors qu'il se dégradait progressivement depuis 2003. Cependant, les dépôts collectés pris en considération n'intègrent pas les titres de portefeuilles, les OPCVM et les produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires, des placements qui ne correspondent pas à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour financer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle. Or ces placements ont augmenté plus rapidement

¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien) et une banque mutualiste (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion).

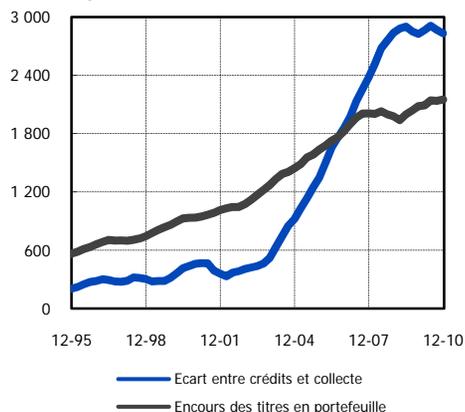
² A noter que l'épargne collectée pour le compte d'autres établissements extérieurs au département (cas de la BFCOI et de la CRCAMR) est réintégrée dans les opérations avec la clientèle et retirée des opérations de trésorerie et de refinancement interbancaire. Cette épargne collectée pour le compte de tiers s'établit à 1,1 milliard d'euros à fin décembre 2010.

que la moyenne des dépôts. Ils représentent ainsi 29,5 % de l'ensemble des ressources collectées par les quatre banques étudiées à fin décembre 2010 (soit 2,1 milliards d'euros) ; proportion qui ne fait que croître depuis les années 1990. Les banques locales ont longtemps encouragé la substitution de ces produits d'épargne intermédiés à l'épargne bilancielle traditionnelle en raison des fortes marges générées, jusqu'à ce que la crise financière des années 2007-2010 souligne l'importance de la collecte d'épargne traditionnelle et le danger d'une trop grande dépendance vis-à-vis des financements interbancaires.

Évolutions lissées en glissement annuel des concours consentis et des dépôts collectés des quatre banques locales



Écart entre crédits et collecte des quatre banques locales et encours de la collecte en portefeuille titres (en millions d'€)



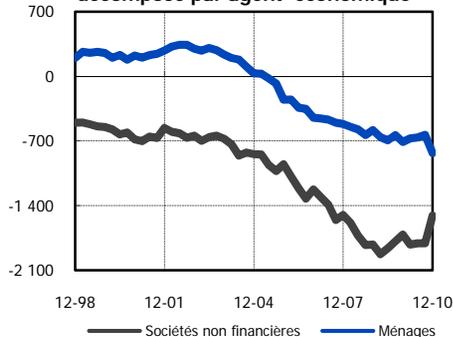
Les placements sous forme de portefeuilles-titres et de produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires excédaient le déficit entre dépôts collectés et crédits consentis jusqu'en juin 2006. Depuis cette date, ce n'est plus le cas. L'écart s'établit depuis 2008 aux alentours de 700 millions d'euros.

2.1.2 Soldes par type d'opérations

Le déficit des opérations avec la clientèle s'établit à -2,8 milliards d'euros à fin décembre 2010, soit un niveau pratiquement inchangé par rapport à 2008 et 2009 (+ 0,2 % entre 2009 et 2010). Ce déficit impose toujours de recourir de manière importante aux refinancements interbancaires, dont le solde atteint 2,3 milliards d'euros à fin 2010 (- 1,9 % par rapport à 2009).

Les quatre banques affichent un déficit entre collecte d'épargne et octroi de crédits pour chaque catégorie d'agents économiques. C'est néanmoins vis-à-vis des sociétés non financières que l'écart est le plus important (-1,5 milliard d'euros en 2009), en amélioration néanmoins sur les deux dernières années (+ 12,0 % en 2010 et + 5,9 % en 2009). Les ménages, structurellement déficitaires en ressources depuis

Solde des opérations avec la clientèle décomposé par agent économique



2005, présentent pour leur part un déficit de collecte de - 0,8 milliard d'euros en 2010, en dégradation de - 17,0 % sur un an.

Décomposition des soldes par type d'opération

(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Solde par type d'opération							
- Opérations de trésorerie	1 036	1 539	2 016	2 408	2 343	2 298	-1,9%
- Opérations avec la clientèle	-1 327	-1 786	-2 371	-2 755	-2 771	-2 765	0,2%
- Autres opérations	292	247	355	347	427	467	9,1%
(dt) Détail du solde des opérations de trésorerie							
- avec les EC locaux	1 099	1 535	2 124	2 410	2 310	2 101	-9,1%
- avec les EC hors zone	-3	-85	154	177	128	-nd-	-nd-
- avec siège et succursales	77	143	46	162	179	322	80,3%
- caisse & réserves obligatoires	-140	-139	-153	-164	-145	-124	14,4%
(dt) Détail du solde des opérations avec la clientèle par agent économique							
- Sociétés non financières	-952	-1 225	-1 503	-1 821	-1 714	-1 509	12,0%
- Ménages	-253	-447	-516	-581	-710	-830	-17,0%
- Autres agents économiques	-123	-113	-352	-352	-347	-426	-22,7%

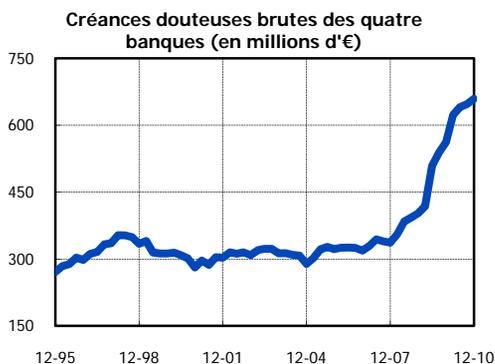
Ressources (+), Emplois (-)

Les quatre banques n'ont pas été confrontées à des problèmes d'accès au refinancement, que ce soit en 2010 ou au plus fort de la crise financière, fin 2008 et début 2009, grâce à leur adossement à de grands groupes bancaires métropolitains. La stabilisation de leur besoin de refinancement s'explique plutôt par une faible demande de crédits, un retour à une certaine orthodoxie en matière d'octroi de crédit, et une attention particulière portée à la collecte de ressources bilancielle comme les comptes à terme, qui peut notamment expliquer la nette diminution du déficit de collecte sur la clientèle des sociétés non financières.

2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

2.2.1 Évolution des créances douteuses brutes

La progression des créances douteuses brutes portées par les quatre banques locales étudiées s'est poursuivie en 2010 (+ 97 millions d'euros soit + 17,2 %), mais à un rythme plus modéré que les années précédentes (+ 39,8 % en 2009, après + 25,3% en 2008). Les créances douteuses brutes atteignent désormais un encours de 659 millions d'euros, soit 8,0 % des encours totaux de crédits octroyés par les quatre banques (contre 4,4 % à fin décembre 2007, avant l'éclatement de la crise financière).



Cette dégradation de la qualité du portefeuille, qu'il s'agisse des entreprises ou des ménages est un peu plus marquée concernant les quatre banques étudiées que pour l'ensemble du système bancaire local, qui présente une hausse des créances douteuses brutes en 2010 un peu plus mesurée (+ 14,0 % après + 31,9 % en 2009). La part des quatre principales banques dans le total des créances douteuses brutes détenues par le système bancaire local passe ainsi à 67,9 % en 2010 (pour 49,4 % des concours bruts octroyés).

Evolution des créances douteuses des quatre banques

(millions d'€)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Ensemble des Banques								
Créances douteuses brutes	289,0	321,9	318,9	336,6	402,4	562,3	658,9	17,2%
Taux de provisionnement	67,8%	70,8%	72,9%	69,5%	65,9%	64,8%	65,7%	-
Douteux bruts / Concours bruts totaux	5,6%	5,4%	4,7%	4,4%	4,9%	6,9%	8,0%	-

Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, s'améliore légèrement en 2010 (65,7 %) pour retrouver son niveau de 2008.

2.2.2 Répartition des créances douteuses par agent économique

Les entreprises présentent un taux de risque supérieur à celui des ménages pour les quatre banques, comme l'indique la répartition des créances douteuses nettes. Ainsi, alors que les entreprises ne représentent que 49,5 % des concours nets totaux consentis à la clientèle à fin décembre 2010 (52,7 % à fin 2009), celles-ci représentent 76,0 % des créances douteuses nettes comptabilisées à la même date (70,9 % à fin décembre 2009).

Le poids des douteux détenus par les quatre banques sur la clientèle des ménages s'inscrit en recul en 2010, représentant 22,7 % des créances douteuses nettes totales (contre 28,7 % en 2009) alors qu'ils représentent une proportion de 40,8 % des concours bancaires octroyés par les quatre banques.

Décomposition des créances douteuses nettes par agent économique

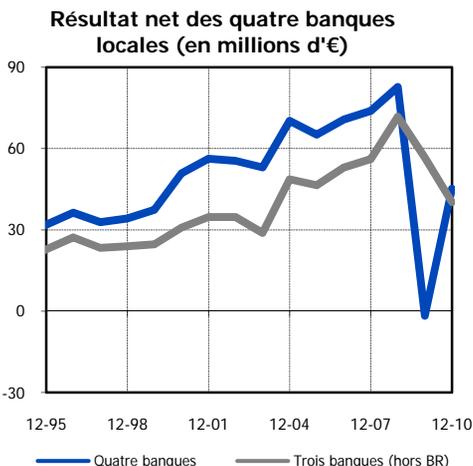
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Douteux nets	111,5	93,0	93,9	86,4	102,7	137,3	197,9	226,0	14,2%
Ménages	29,7%	36,9%	25,4%	34,6%	33,1%	17,4%	28,7%	22,7%	-5,9 pt
Entreprises	68,8%	62,0%	73,4%	64,5%	66,2%	82,3%	70,9%	76,0%	5,1 pt
Autres agents	1,5%	1,1%	1,2%	0,9%	0,7%	0,3%	0,5%	1,3%	0,8 pt
Poids de ces clientèles au sein des concours sains totaux consentis à la clientèle									
Ménages	39,5%	39,0%	39,5%	39,6%	37,6%	36,7%	37,5%	40,8%	3,3 pt
Entreprises	52,4%	52,5%	52,4%	52,5%	52,7%	54,1%	52,7%	49,5%	-3,3 pt
Autres agents	8,1%	8,6%	8,2%	7,9%	9,7%	9,2%	9,7%	9,7%	0,0 pt

3. Les performances financières des banques locales

Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2010 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Ce sont les mêmes quatre établissements de crédit qui sont retenus pour cette partie que pour la précédente.

Les quatre banques locales étudiées présentent en 2010 des performances financières contrastées, en net retrait par rapport à la situation enregistrée à la fin de l'exercice précédent.

Alors que le produit net bancaire (PNB) s'est stabilisé en 2010 après avoir fortement progressé en 2009, le résultat net après impôt des quatre banques locales ressort à + 45,2 millions d'euros en 2010 contre - 1,7 million d'euros en 2009 et + 82,8 millions d'euros en 2008. Le déficit observé en 2009 s'expliquait néanmoins uniquement par les difficultés d'un seul établissement (la Banque de La Réunion, cotée sur Euronext).



Hors évolution du résultat de la Banque de La Réunion, le résultat net des trois autres banques locales s'affiche en net retrait sur les deux dernières années, en baisse de - 28,8 % en 2010 après - 21,1 % en 2009¹. La forte croissance du coût du risque sur créances douteuses explique cette dégradation de 2010, malgré des reprises importantes de dotations sur les fonds pour risques bancaires généraux.

Evolution du résultat net des quatre banques locales

(millions d'€)	1991	1995	1999	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat net global	21,6	31,9	37,4	55,5	65,1	70,7	73,9	82,8	-1,7	45,2
(dt) RN des banques hors BR	15,6	22,8	24,7	34,8	46,5	53,0	56,1	71,8	56,6	40,3

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

3.1.1 Un produit net bancaire qui se stabilise

Le produit net bancaire des quatre banques locales étudiées, qui correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires, se stabilise en 2010 (+ 0,1 %), à 357,9 millions d'euros. Il avait fortement progressé (+ 8,2 %) lors de l'exercice précédent.

Cette stabilité du produit net bancaire des quatre banques locales s'explique par une diminution équivalente des charges d'exploitation bancaire (- 28,0 millions d'euros entre 2009

¹ A noter toutefois que le résultat de l'exercice 2008 était majoré par une importante plus-value sur la cession d'une participation.

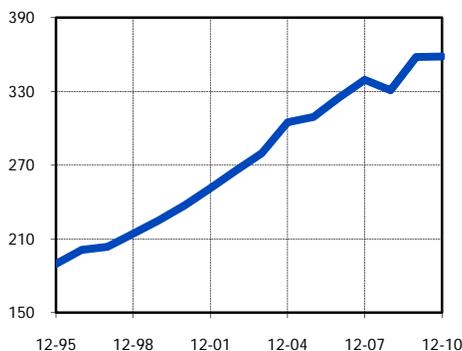
et 2010 soit - 9,6 % après -63,4 millions d'euros l'année précédente) et des produits d'exploitation bancaire (- 26,6 millions d'euros soit - 4,2 % après - 57,4 millions d'euros entre 2008 et 2009), en liaison avec la poursuite de la baisse des conditions de refinancement sur les marchés interbancaires en 2009 et 2010, après quelques années de fort renchérissement.

Evolution du produit net bancaire

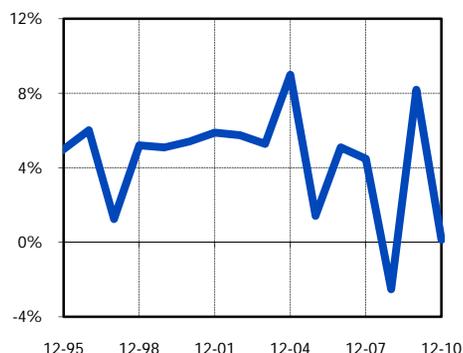
(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Produits d'exploitation bancaire	451,6	500,2	589,0	684,0	626,6	600,0	-4,2%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	360,9	396,6	451,9	518,2	473,3	440,1	-7,0%
Charges d'exploitation bancaire	151,3	193,0	263,3	356,6	293,2	265,2	-9,6%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	122,0	148,8	198,1	260,4	205,9	175,5	-14,8%
Autres produits & charges (hors douteux)	8,9	17,7	13,8	3,5	24,5	23,6	-4,0%
Produit Net Bancaire	309,2	324,9	339,4	330,9	357,9	358,4	0,1%

Par ailleurs, les autres produits et charges diminuent légèrement en 2010 (- 0,9 million d'euros soit - 4,0 %) après la forte croissance enregistrée en 2009 (+ 21,0 millions d'euros). Cette dernière hausse s'expliquait par des reprises de provisions pour dépréciation de titres (5,3 millions d'euros) constituées l'année précédente (- 12,2 millions d'euros en 2008). Les reprises nettes de provisions pour dépréciation de titres ne s'élèvent plus qu'à 0,9 million d'euros en 2010

Produit net bancaire des quatre banques (en millions d'euros)



Croissance du PNB des quatre banques en glissement annuel



3.1.2 La structure du produit net bancaire par type d'opérations

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent toujours la principale composante des produits d'exploitation bancaire (63,5 % en 2010) même si cette proportion a tendance à décroître régulièrement (65,3 % en 2009 et 67,2 % en 2008).

Les charges d'exploitation bancaire sont marquées par l'importance des charges sur opérations interbancaires (57,1 % en 2010, après 59,0 % en 2009). De même que pour les produits, le poids des charges sur opérations avec la clientèle diminue régulièrement au sein des charges d'exploitation bancaire. Elles ne représentent plus que 9,0 % des charges, contre plus de 20% dans les années 1990-2000. Cette évolution est liée à celle du refinancement des établissements observés.

Structure du produit net bancaire des quatre banques locales

Charges					Type	Produits				
1995	2000	2005	2009	2010	d'opérations	1995	2000	2005	2009	2010
59,4%	54,2%	61,6%	59,0%	57,1%	Interbancaires	10,4%	4,7%	7,5%	7,3%	7,0%
27,7%	25,4%	18,2%	11,2%	9,0%	Clientèle	78,7%	76,3%	70,6%	65,3%	63,5%
7,3%	9,4%	4,2%	6,1%	5,9%	Titres (*)	0,4%	3,0%	2,0%	1,0%	1,2%
5,5%	11,0%	16,0%	23,7%	28,0%	Diverses	10,4%	16,0%	19,9%	26,4%	28,3%
129,2	113,5	152,9	293,4	265,2	Total	318,9	350,7	462,1	651,3	623,6

(*) Les charges sur opérations sur titres intègrent le coût des intérêts sur les certificats de dépôts négociables, qui s'assimilent à une ressource de la clientèle proche des dépôts à terme.

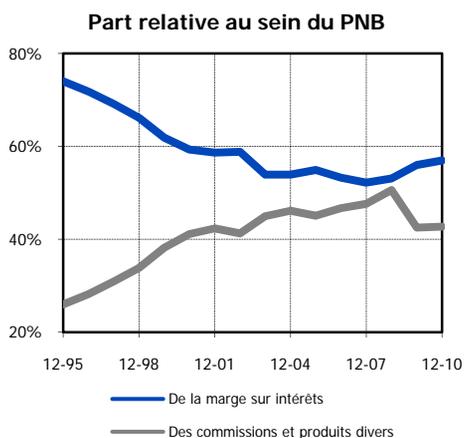
A l'inverse, le poids relatif des charges et produits sur les autres types d'opérations bancaires (essentiellement la gestion des titres en portefeuilles, les prestations de services financiers et la mise à disposition de moyens de paiement entre autres), ou sur les opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme et sur taux d'intérêt progressent fortement, faisant plus que tripler sur la même période (28,0 % des charges totales et 28,3 % des produits totaux en 2010 contre respectivement 4,6 % et 8,1 % en 1993).

3.1.3 La structure du produit net bancaire par type de produits

Les reprises de provisions sur dépréciation de titres de placement influencent fortement la variation du produit net bancaire des quatre banques locales en 2009 (+ 17,5 millions d'euros sur une hausse totale de + 27,0 millions d'euros). En 2010, le poids de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés (dite marge sur intérêts) continue à progresser (de + 1,8 %, soit + 3,7 millions d'euros, contre + 14,1 % en 2009, soit + 24,8 millions d'euros). Cette augmentation a été enregistrée dans un contexte de faible niveau des taux de marché au niveau européen et de resserrement des conditions débitrices des banques.

Le rétablissement de la marge nette sur intérêt observé depuis 2008 fait suite à une longue période de diminution de son poids au sein du PNB, qui est passé de près de 75 % en 1993 à 60 % environ en 2000, passant par un minimum de 52,2 % en 2007. Cette baisse régulière s'expliquait par la progression constante de la part relative des autres produits, principalement les commissions facturées par les établissements de crédit à leur clientèle. L'encadrement de certains de ces frais sur la clientèle la plus fragile et l'obligation renforcée de publication des conditions de banque explique pour partie leur recul sur les dernières années, conjugué à une diminution des octrois de crédits.

Les commissions nettes facturées par les quatre banques locales s'inscrivent ainsi en baisse de - 4,6 % entre 2009 et 2010, après - 8,9 % en 2009, - 1,3 % en 2008 et - 4,3 % en 2007. Elles ne représentent plus qu'une proportion de 15,5 % du produit net bancaire en 2010 contre 21,4 % en 2005.



Les autres produits divers (gestion des titres en portefeuille, opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt, produits accessoires ...) sont en hausse entre 2009 et 2010 (+ 4,4 %), après avoir fortement reculé l'exercice précédent (- 15,4 % entre 2008 et 2009). Quant aux prestations sur services financiers, ceux-ci s'inscrivent également en progression sur l'année 2010 (+ 3,0 %) comme les années précédentes (+ 1,3 % en 2009).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits

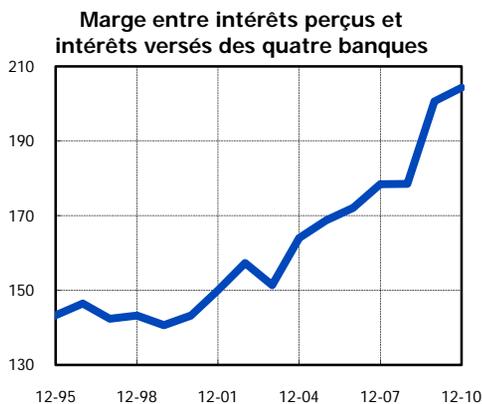
(millions d'€)	2000	2007	2008	2009	2010	Var.
Marge nette sur intérêts (*)	140,7 59%	177,1 52%	175,6 53%	200,4 56%	204,1 57%	1,8%
Commissions nettes facturées	42,3 18%	64,7 19%	63,9 19%	58,2 16%	55,6 16%	-4,6%
Services financiers	34,4 14%	37,3 11%	38,3 12%	38,8 11%	40,0 11%	3,0%
Autres produits divers	20,9 9%	59,6 18%	65,3 20%	55,2 15%	57,6 16%	4,4%
Prov. dépréciation de titres	-1,1 0%	0,7 0%	-12,2 -4%	5,3 1%	1,1 0%	-n.s-
Produit net bancaire	237,3	339,4	330,9	357,9	358,4	0,1%

(*) Hors intérêts sur créances douteuses

3.1.4 Évolution et décomposition de la marge d'intérêt

La marge entre les intérêts perçus et versés sur opérations interbancaires (opérations subordonnées et opérations avec la clientèle) s'établit pour les quatre banques étudiées à 204,1 millions d'euros en 2010, contre 200,4 millions d'euros en 2009. Cette hausse est enregistrée dans un contexte de diminution des intérêts totaux perçus et des intérêts totaux versés, que ce soit sur les crédits ou les dépôts de la clientèle, ou sur les prêts ou emprunts interbancaires. Les intérêts perçus ont en effet baissé moins rapidement que les intérêts versés en 2010 (- 7,7 % contre - 17,1 %).

Cette reconstitution de la marge sur intérêt s'explique en partie par un effet d'inertie lié aux encours des crédits consentis les années précédentes à des taux plus élevés, et par le ralentissement de l'octroi de nouveaux crédits à la clientèle en cours d'année 2009. Elle est liée aussi à une politique de préservation des marges, les établissements de crédit devant compenser la baisse de leurs commissions pour préserver leur rentabilité.



Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Intérêts perçus	295,3	328,6	385,4	449,3	405,4	374,0	-7,7%
(dt) sur crédits clientèle	263,5	296,3	346,5	392,1	365,1	338,5	-7,3%
(dt) sur prêts interbancaires	29,5	29,8	37,1	55,4	38,5	33,9	-12,1%
Intérêts versés	125,5	155,5	208,3	273,7	204,9	169,9	-17,1%
(dt) sur dépôts clientèle	32,6	40,7	55,0	68,7	42,0	29,0	-31,0%
(dt) sur emprunts interbancaires	91,7	113,3	150,2	200,3	161,0	139,1	-13,6%
Marge sur intérêts	169,8	173,1	177,1	175,6	200,4	204,1	1,8%

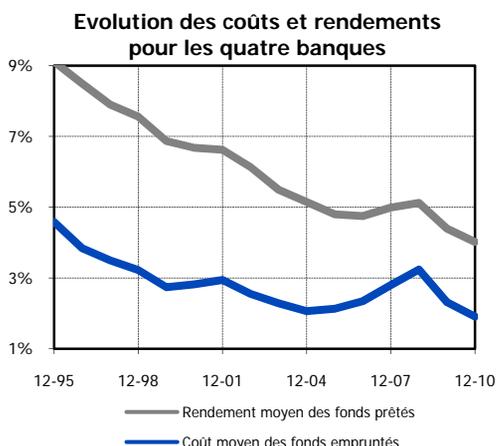
3.1.5 Évolution des coûts et rendements

Au-delà de l'analyse de l'évolution de la marge sur intérêts, la rentabilité des quatre banques locales doit également être appréciée en termes de coût moyen des ressources et de rendement moyen des prêts. Le coût moyen global de refinancement des quatre banques locales s'est ainsi réduit de - 41 points de base sur l'exercice 2010 (1,91 % contre 2,32 % en 2009) après avoir baissé de - 98 points de base en 2009, s'établissant à son plus bas niveau jamais observé.

Cette baisse atteint - 52 points de base pour le coût des refinancements interbancaires (-120 points de base l'exercice précédent). La baisse atteint - 17 points de base sur les emprunts subordonnés (- 337 points de base en 2009) et - 32 points de base sur les dépôts collectés auprès de la clientèle (- 67 points de base en 2009).

Néanmoins, les taux apparents de refinancement interbancaire affichés ressortent à des niveaux particulièrement élevés en regard des taux moyens observés durant toute l'année 2010 sur les marchés interbancaires, qui s'établissaient entre 0,40 % pour les échéances à un mois et 1,50 % au maximum pour les échéances à douze mois.

Le rendement des fonds prêtés par les quatre banques locales s'établit pour sa part en baisse de - 38 points de base en 2010 (4,02 % contre 4,40 % en 2009) après une baisse de - 72 points de base l'année précédente. Il s'agit également de son plus bas niveau historique jamais enregistré. Le rendement moyen des crédits consentis à la clientèle s'établit ainsi à 4,54 % en 2010, en baisse de - 27 points de base par rapport à 2009. Le rendement moyen des prêts interbancaires s'établit pour sa part à 2,30 %, en diminution de - 49 points de base.

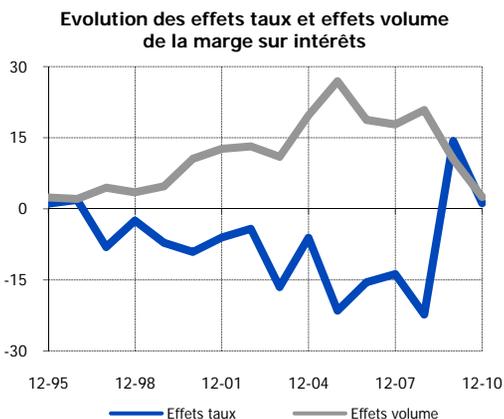


Analyse en terme de coût et rendement moyen

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
(1) Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	3,33%	3,56%	4,11%	4,53%	3,32%	2,80%
Rendement moyen des prêts	3,37%	3,62%	4,32%	4,87%	2,79%	2,30%
(2) Prêts et emprunts subordonnés						
Coût moyen des emprunts	3,44%	4,24%	4,87%	5,81%	2,44%	2,27%
Rendement moyen des prêts	4,17%	4,69%	4,92%	5,04%	4,81%	4,54%
(3) Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des dépôts	1,05%	1,19%	1,48%	1,74%	1,07%	0,75%
Rendement moyen des crédits	5,05%	4,90%	5,07%	5,16%	4,68%	4,34%
Ensemble des opérations						
Coût moyen des fonds empruntés	2,13%	2,34%	2,80%	3,24%	2,32%	1,91%
Rendement moyen des fonds prêtés	4,80%	4,75%	4,99%	5,12%	4,40%	4,02%
Marge globale d'intermédiation	2,67%	2,41%	2,19%	1,88%	2,08%	2,11%

3.1.6 Évolution de la marge globale d'intermédiation

La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à la différence entre, d'une part, le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) et, d'autre part, le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle). Le redressement de la marge globale d'intermédiation dégagée par les quatre banques locales, amorcée en 2009, après douze années consécutives de diminution, s'est poursuivie en 2010, s'établissant à 2,11 % contre 2,08 % l'année précédente (et 1,88 % en 2008).

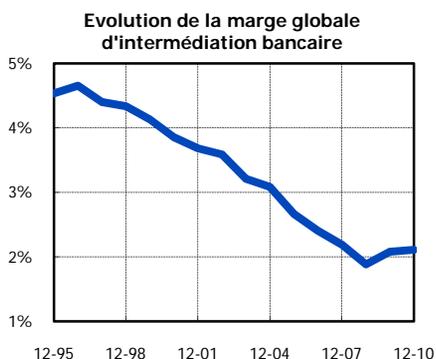


La baisse continue du niveau de la marge globale d'intermédiation constatée les années précédentes présentait des risques pour les banques de la place en limitant leur capacité de couverture des risques de contrepartie. Le maintien de la rentabilité des banques reposait alors sur l'augmentation des volumes prêtés et sur la poursuite du développement de la facturation à la clientèle de prestations accessoires ; phénomènes qui se sont inversés ces deux dernières années. Le redressement des marges observé permet ainsi aux quatre banques locales étudiées de préserver pour partie leur rentabilité et de pouvoir faire face à la hausse du coût du risque induit par la crise que traverse l'économie réunionnaise.

3.1.7 Décomposition de la marge d'intérêt entre effets taux et effets volume

L'évolution de la marge sur intérêts des quatre banques locales étudiées sur les dernières années peut être analysée en terme d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à la baisse ou à la hausse du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume (variation de la marge sur intérêts liée à la baisse ou à la hausse des encours des ressources empruntées et des prêts consentis)¹.

L'année 2010 a ainsi enregistré une très forte diminution des effets taux et volumes, qui s'expliquent par des variations faibles du rendement des emplois et du coût des ressources, ainsi que des volumes (moyens) des octrois de l'année.



Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ressources empruntées	5 882	6 638	7 437	8 456	8 843	8 907
Coût moyen des ressources	2,13%	2,34%	2,80%	3,24%	2,32%	1,91%
Emplois prêtés	6 152	6 920	7 725	8 777	9 219	9 311
Rendement moyen des emplois	4,80%	4,75%	4,99%	5,12%	4,40%	4,02%
Marge sur intérêt	169,8	173,1	177,1	175,6	200,4	204,1
Variation de la marge sur intérêt	5,4	3,3	4,0	-1,5	24,8	3,7
(dt) Effet taux	-21,5	-15,5	-13,8	-22,3	14,3	1,2
(dt) Effet volume	26,9	18,7	17,8	20,8	10,5	2,5

Néanmoins, pour la deuxième année consécutive, les banques affichent des effets taux positifs à la différence des années 1997 à 2008 où, du fait de la diminution régulière de la marge globale d'intermédiation, celles-ci présentaient des effets taux globaux fortement négatifs.

Dans le détail, l'effet "taux" sur les ressources empruntées a un impact positif très important de + 36,3 millions d'euros sur la marge sur intérêt (+ 77,7 millions d'euros en 2009), et vient compenser l'effet 'taux' sur les fonds prêtés, qui s'établit à - 35,1 millions d'euros (-63,4 millions d'euros en 2009).

¹ Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

- Pour les effets de taux : [(taux crédits année N) - (taux crédits année N-1)] x (encours crédits année N-1) - [(taux ressources année N) - (taux ressources année N-1)] x (encours ressources année N-1) ;
- Pour les effets de volumes : [(encours crédits année N) - (encours crédits année N-1)] x (taux crédits année N) - [(encours ressources année N) - (encours ressources année N-1)] x (taux ressources année N) ;

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule :
(encours crédits année N) x (taux crédits année N) - (encours ressources année N) x (taux ressources année N).

3.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Si le produit net bancaire et le résultat brut d'exploitation des quatre banques sous revue reste stable en 2010, les autres soldes intermédiaires de gestion se redressent fortement. Mais la rentabilité reste globalement dégradée par rapport à 2008, avec des résultats toujours très nettement inférieurs.

Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des quatre banques

(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution	
							/2009	/2008
Produit Net Bancaire	309,2	324,9	339,4	330,9	357,9	358,4	0,1%	8,3%
Résultat Brut d'Exploitation	123,6	131,7	147,0	134,6	150,7	150,8	0,0%	12,1%
Résultat d'exploitation	83,1	120,4	118,7	84,9	30,2	56,7	87,9%	-33,1%
Résultat courant avant impôt	79,3	114,1	111,5	106,8	28,1	55,2	96,7%	-48,3%
Résultat Net	65,1	70,7	73,9	82,8	-1,7	45,2	-ns-	-45,4%

3.2.1 Un résultat brut d'exploitation stable

En maîtrisant leurs frais généraux (+ 1,6 millions d'euros entre 2009 et 2009, soit + 0,8 %), alors que ces derniers avaient fortement augmenté l'année précédente (+ 12,2 millions d'euros, soit + 6,6 %), les quatre banques locales étudiées ont réussi à stabiliser leur résultat brut d'exploitation.

Au sein des frais généraux, les frais de personnel, qui en représentent une proportion de 61,1 %, s'inscrivent en légère hausse (+ 2,7 % entre 2009 et 2010 contre + 6,8 % précédemment), tandis que les services extérieurs diminuent sensiblement (- 3,0 % entre 2009 et 2010).

Evolution du résultat brut d'exploitation

(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Frais généraux	169,8	177,7	177,0	183,2	195,4	197,0	0,8%
(dt) Charges de personnel	104,4	110,0	105,1	109,7	117,2	120,4	2,7%
Résultat brut d'exploitation	123,6	131,7	147,0	134,6	150,7	150,8	0,0%
(dt) RBE / PNB	40,0%	40,5%	43,3%	40,7%	42,1%	42,1%	-

3.2.2 Un résultat d'exploitation en hausse mais un coût du risque qui demeure élevé

Les quatre principales banques locales continuent en 2010 de faire face à un coût du risque¹ important en liaison avec la situation économique d'ensemble toujours relativement dégradée. Alors qu'en 2009, la hausse du coût du risque avait surtout impacté la Banque de La Réunion, dégradant très fortement sa rentabilité, elle concerne désormais les quatre

¹ Le coût du risque (net des intérêts sur créances douteuses) comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, le provisionnement des risques pays et le provisionnement pour risques et charges.

établissements bancaires. Le coût du risque s'établit néanmoins en baisse de - 22,0 % par rapport à son maximum atteint en 2009.

Le résultat d'exploitation dégagé par les quatre banques locales étudiées ressort en hausse en 2010 par rapport à 2009 (+ 26,5 millions d'euros soit + 87,9 %). Néanmoins, après les baisses successives enregistrées les trois dernières années (- 54,7 millions d'euros en 2009, - 33,8 M€ en 2008 et - 1,7 M€ en 2007), le résultat d'exploitation dégagé en 2010 par les quatre banques locales ne s'établit plus qu'à 47,1 % de son niveau de 2006 (120,4 millions d'euros pour mémoire).



Décomposition du coût du risque des quatre banques locales

(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Coût du risque net	40,5	11,2	28,3	49,7	120,5	94,1	-22,0%
(dt) Dotations nettes aux provisions	41,1	10,1	10,9	42,9	121,3	82,0	-32,4%
(dt) Pertes sur créances irrécupérables	11,1	14,0	31,0	19,7	16,0	31,5	97,0%
(dt) Intérêts sur douteux	11,8	12,8	13,6	12,8	16,8	19,5	16,0%

La principale composante du coût du risque demeure en 2010, comme les années précédentes, la charge de provisionnement sur créances douteuses (69,7 millions d'euros en 2010 contre 109,5 millions d'euros en 2009). Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges demeurent par contre relativement stables à 12,4 millions d'euros (+ 4,6 % entre 2009 et 2010). Par contre, conséquence de la crise économique démarrée l'année précédente, les quatre banques commencent à enregistrer une hausse de leurs pertes sur créances irrécupérables¹, qui progressent de + 97,0 % entre 2009 et 2010 (+ 15,5 millions d'euros) pour atteindre 31,5 millions d'euros.

3.2.3 Le résultat courant avant impôt et le résultat net

Le bon niveau des résultats courant avant impôt (RCAI) et après impôt (RN) s'expliquait en 2008 par un résultat sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières (nettes des dotations et reprises sur immobilisations financières) fortement positif à hauteur de +21,9 millions d'euros, grâce essentiellement à une plus-value de 35,3 millions d'euros générées par une cession de participation. Cette importante plus-value avait permis en 2008 de limiter la baisse du résultat courant avant impôt ainsi que du résultat net.

Les résultats 2009 n'avaient pas bénéficié de tels éléments exceptionnels pour compenser la montée du coût du risque et de l'effort de provisionnement associé. D'où un résultat net de - 1,7 million d'euros pour les quatre banques locales, le premier résultat net négatif constaté au cours des décennies 1990 et 2000.

¹ Dont la plus grande part était provisionnée (91,7 % soit 29,6 millions d'euros sur un total de 32,3 millions d'euros de créances irrécupérables, hors récupération de créances).

En 2010, l'amélioration de la rentabilité autorisée par la diminution du coût du risque (même si celui-ci demeure particulièrement élevé) permet d'enregistrer une progression du résultat net, qui demeure néanmoins très nettement inférieur à son niveau observé jusqu'en 2008. Par ailleurs, le résultat net des quatre banques bénéficie de reprises de dotations au fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) dont l'impact sur le résultat net par rapport à 2009 s'établit à + 12 millions d'euros.

Décomposition du résultat net

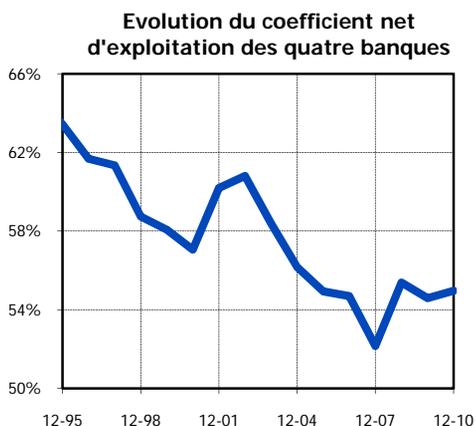
(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Résultat courant avant impôt	79,3	114,1	111,5	106,8	28,1	55,2	96,7%
(-) Dotations nettes au FRBG	-24,0	4,5	3,0	4,5	5,0	-7,0	-240,0%
(-) Impôts sur les bénéfices	29,4	35,6	35,1	19,6	25,2	18,1	-28,4%
Résultat net	65,1	70,7	73,9	82,8	-1,7	45,2	-ns-

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

3.3.1 Le coefficient net d'exploitation

Le coefficient net d'exploitation des quatre banques locales étudiées, qui mesure l'importance des frais généraux (corrigés des quotes-parts de frais de siège social) en regard du produit net bancaire varie peu au cours des deux dernières années. Il s'établit à 55,0% en 2010, en légère hausse par rapport à 2009 (54,6 %), en raison de la progression un peu plus rapide des frais généraux par rapport au PNB.

Sur les quinze dernières années, le coefficient net d'exploitation des quatre banques a très fortement diminué, perdant plus de 8 points entre 1995 et 2010, signe d'une amélioration de la rentabilité des établissements bancaires réunionnais.



Mesures de la rentabilité d'exploitation (en % ou en milliers d'euros par salarié)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Coefficient net d'exploitation	54,9%	54,7%	52,2%	55,4%	54,6%	55,0%	0,4 pt
Frais généraux / effectif	110,5	114,8	110,0	110,8	116,7	116,4	-0,3%
Charges de personnel / PNB	33,8%	33,9%	31,0%	33,2%	32,7%	33,6%	0,9 pt
Charges de personnel / effectif	67,9	71,1	65,3	66,3	70,0	71,2	1,6%

3.3.2 La rentabilité financière

La rentabilité financière d'un établissement bancaire ou d'un groupe d'établissements bancaires peut être appréhendée grâce à l'évolution du résultat courant avant impôt ou du résultat net rapporté au produit net bancaire.

Mesures de rentabilité financière

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Résultat courant avant impôt / PNB	25,6%	35,1%	32,8%	32,3%	7,8%	15,4%	7,6 pt
Résultat net / PNB	21,1%	21,8%	21,8%	25,0%	-0,5%	12,6%	13,1 pt

Cette mesure est bien sûr limitée par les contraintes inhérentes aux agrégats utilisés. Les ratios de l'année 2008 étaient influencés par la présence d'un produit exceptionnel significatif. A l'inverse, la montée de la charge de provisionnement impacte défavorablement les résultats 2009 et 2010.

3.3.3 La productivité

Les ratios de productivité par agent des quatre banques locales réunionnaises étudiées évoluent en 2010 de manière relativement contrastée. Le ratio de concours bruts consentis par agent et de dépôts collectés s'inscrivent ainsi en baisse pour la deuxième année consécutive à l'image de l'activité d'octroi de crédits et de collecte de dépôts mal orientée en 2009 et 2010. Le ratio de PNB par agent s'affiche également en légère baisse mais se maintient à un niveau proche des années 2006 et 2007. Enfin, le ratio de résultat net par agent se redresse par rapport à 2009, impacté par les résultats de la Banque de la Réunion, mais demeure très inférieur aux moyennes des années 2005-2008.

Mesures de rentabilité économique

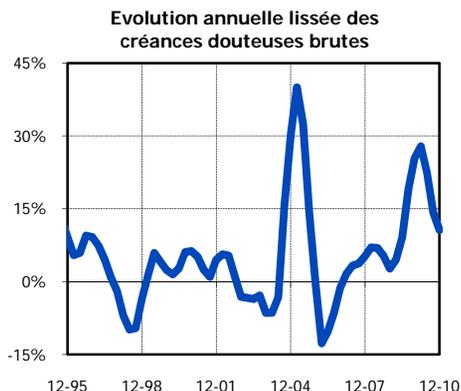
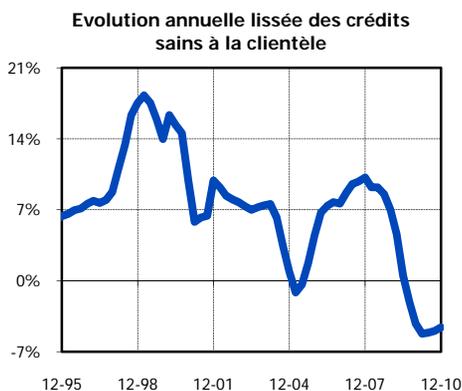
(milliers d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var.
Produit net bancaire / effectif	201,1	209,9	211,0	200,0	213,8	211,8	-0,9%
Résultat net / effectif	42,4	45,7	45,9	50,0	-1,0	26,7	-ns-
Concours bruts / effectif	3 898	4 369	4 756	4 915	4 892	4 866	-0,5%
Dépôts collectés / effectif	2 886	3 064	3 137	3 089	3 019	2 976	-1,4%

4. Éléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières

Cette partie se base sur les bilans et les comptes de résultat des onze sociétés financières¹ installées dans le département, intervenant soit en matière de financement de la consommation des ménages, soit en matière de financement des entreprises (location avec option d'achat ou affacturage).

4.1 L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Les onze sociétés financières de l'échantillon ont continué d'enregistrer en 2010 comme en 2009 une baisse de leur activité de crédits à la clientèle (- 4,7 % en 2010 après - 4,8 % en 2009). Au 31 décembre 2010, l'encours des crédits sains consentis par les sociétés financières à leur clientèle s'établit ainsi à 1,9 milliard d'euros contre 2,1 milliards d'euros à fin 2009. Ce ralentissement en 2009 et 2010 concerne de manière plus sensible la clientèle des entreprises (en baisse de - 8,7 % en 2010) que la clientèle des ménages (en retrait de - 1,7 % seulement en 2010).



Parallèlement, depuis le début de l'année 2009, les onze sociétés financières installées localement enregistrent une progression du risque de crédit, qui a atteint un maximum en mars 2010, avec près de + 30 % de croissance sur un an des encours des créances douteuses. Pour mémoire, à titre de comparaison, la précédente période de très forte croissance du risque de crédit enregistrée, à la fin de l'année 2004 (qui expliquait accessoirement le recul des encours de crédits sains à la même époque), ne correspondait pas à une dégradation de la conjoncture économique du département, mais s'expliquait simplement par un effet de provisionnement spécifique d'un établissement de crédit suite à son rachat par le groupe des Banques Populaires.

¹ A savoir la SOREFI et REUNIBAIL du groupe GE Money, le CMOI et Cafinéo du groupe Cetelem-BNP Paribas, OCEOR LEASE, Crédit Sofider et Cofilease du groupe BPCE, la Compagnie financière de Bourbon du groupe Société Générale ainsi que les trois factors (Natixis Factor, Fortis Finance et la Compagnie générale d'affacturage). Toutefois, le compte de résultat cumulé ne portera que sur les données de dix sociétés financières (hors Natixis Factor) pour des raisons de comparabilité des résultats.

Le taux de créances douteuses des onze sociétés financières étudiées s'établit à 10,9 % à fin décembre 2010 (après avoir atteint 11,1 % en septembre 2010), en légère croissance par rapport à l'année précédente (9,5% en décembre 2009). Il a nettement progressé depuis le début de la crise puisqu'il s'établissait à un minimum de 7,4 % en décembre 2008. Il demeure néanmoins très en deçà de son niveau des années 1993-1994 (période durant laquelle il a atteint un maximum de 16,9% des encours bruts totaux).

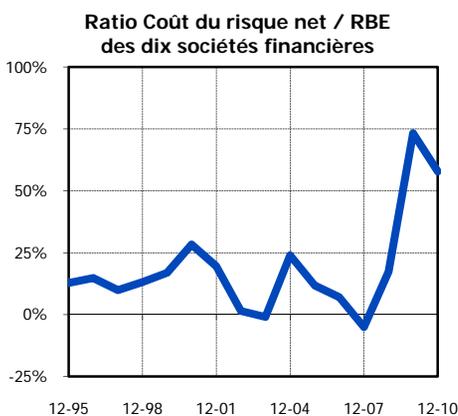
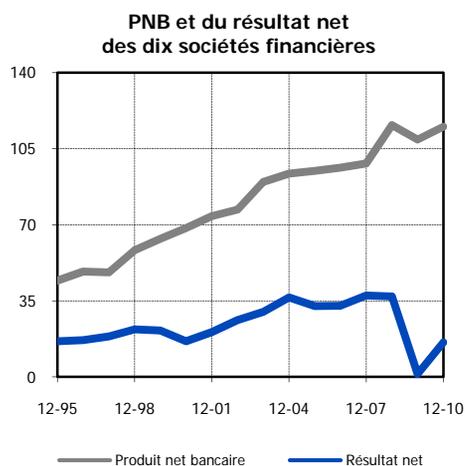
Le taux de provisionnement des créances douteuses s'établit pour sa part à 62,1 % à fin décembre 2010.

Evolution de l'activité et des risques sur les sociétés financières réunionnaises

(en millions d'€)	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010
Encours des crédits sains	724,8	1 253,3	1 686,0	1 972,1	2 160,7	2 057,7	1 960,5
(dt) Entreprises	48,3%	36,5%	42,4%	44,6%	46,5%	44,4%	42,5%
(dt) Ménages	50,0%	62,5%	57,1%	55,0%	53,1%	55,1%	56,9%
Evolution en glissement annuel							
- des crédits sains totaux	6,0%	9,4%	5,3%	8,5%	9,6%	-4,8%	-4,7%
- des crédits sains aux entreprises	8,8%	10,6%	7,2%	10,9%	14,2%	-9,1%	-8,7%
- des crédits sains aux ménages	4,0%	12,1%	4,4%	6,7%	5,8%	-1,1%	-1,7%
Créances douteuses brutes	124,5	138,8	162,6	171,1	171,7	229,3	239,4
Evolution en glissement annuel	6,7%	8,4%	-15,0%	4,2%	0,4%	33,5%	4,4%
Taux de douteux	14,7%	10,0%	8,8%	8,0%	7,4%	10,0%	10,9%
Taux de provisionnement	60,9%	66,7%	59,0%	54,5%	56,0%	58,5%	62,1%

4.2 LA RENTABILITE DES SOCIETES FINANCIERES

Les sociétés financières du département dégagent sur l'exercice 2010 un produit net bancaire en légère hausse (+ 5,3 % à 115,1 millions d'euros). Le PNB retrouve ainsi son niveau de 2008, après avoir fortement baissé en 2009.



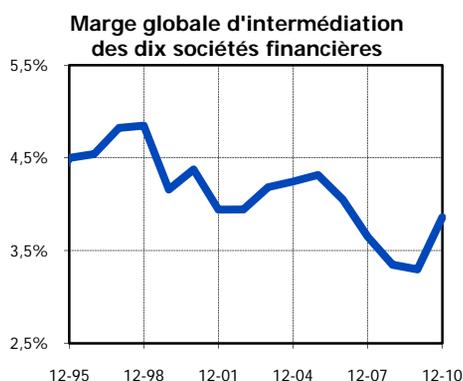
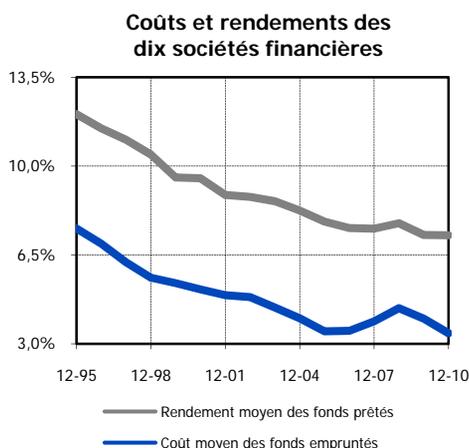
Les sociétés financières observées, comme les quatre banques locales précédemment décrites, ont enregistré sur les deux dernières années une diminution concomitante de leurs produits d'exploitation (- 9,2 % en 2010 après - 3,9 % en 2009) et de leurs charges (- 11,9 % en 2010 après - 2,8 % en 2009), du fait d'une diminution des volumes prêtés et empruntés, renforcée par la baisse des taux de marché.

Les sociétés financières ont néanmoins dû faire face au cours des années 2009 et 2010, comme le reste du système bancaire réunionnais, à une forte croissance du coût du risque de crédit (35,0 millions d'euros en 2010 après 43,5 millions d'euros en 2009 au lieu de 10,7 millions d'€ en 2008) liée à la dégradation de la situation de leurs emprunteurs.

Le coût du risque représente ainsi 58 % du résultat brut d'exploitation en 2010 (après avoir atteint 73 % en 2009) contre en moyenne environ 15 % les années auparavant. Cette dégradation explique la faiblesse du résultat net, qui atteint + 15,9 millions d'euros en 2010 après + 1,3 million d'euros en 2009 (contre + 37,0 millions d'euros sur l'exercice 2008).

(millions d'€)	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	Var.
Produit net bancaire	44,4	68,5	94,8	98,2	115,8	109,2	115,1	5,4%
(dt) Frais généraux	25,0	28,0	39,8	49,6	53,9	49,9	58,2	16,6%
-- Frais généraux/PNB --	56%	41%	42%	51%	47%	46%	51%	10,7%
Résultat brut d'exploitation	26,0	38,8	55,1	48,9	61,7	59,4	60,5	1,9%
(dt) Coût du risque net	3,3	11,0	6,5	-2,5	10,7	43,5	35,0	-19,6%
-- Coût du risque/RBE --	13%	28%	12%	-5%	17%	73%	58%	-21,1%
Résultat d'exploitation	22,7	27,8	48,6	51,4	51,0	15,9	25,5	60,7%
Résultat courant avant impôt	22,4	27,7	48,4	56,3	50,7	15,0	25,4	69,3%
Résultat net	16,4	16,4	32,6	37,5	37,0	1,3	15,9	n.s.

4.3 ANALYSE EN COUT ET RENDEMENT MOYEN



Les dix sociétés financières du département affichent une marge globale d'intermédiation de 386 points en 2010, en amélioration de 56 points de marge par rapport à 2009. Cette amélioration s'explique intégralement par la baisse du coût moyen des fonds empruntés, le rendement moyen des fonds prêtés restant quasiment stable. Les sociétés financières étudiées retrouvent ainsi en 2010 le niveau de marge globale d'intermédiation moyenne qu'elles affichaient en 1993-1994, en 2001-2002 et en 2007, ce qui les différencie des quatre banques locales qui ont quant à elles subi pendant une quinzaine d'années une diminution régulière de leurs marges. Néanmoins, ce rétablissement ne doit pas masquer des dégradations individuelles pour certaines des sociétés financières de l'échantillon.

Analyse en terme de coût et rendement moyen

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
(1) Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	3,55%	3,55%	3,93%	4,40%	4,07%	3,51%
Rendement moyen des prêts	2,87%	3,38%	3,23%	2,29%	1,34%	1,09%
(2) Prêts et emprunts subordonnés						
Coût moyen des emprunts	3,00%	3,79%	4,02%	6,19%	2,43%	1,65%
(3) Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des dépôts	0,34%	0,34%	0,40%	0,31%	0,24%	0,07%
Rendement moyen des crédits	7,87%	7,57%	7,65%	7,86%	7,80%	7,61%
Rendement moyen du crédit-bail	8,29%	7,99%	7,69%	8,06%	6,13%	6,79%
Ensemble des opérations						
Coût moyen des fonds empruntés	3,49%	3,51%	3,88%	4,40%	3,99%	3,42%
Rendement moyen des fonds prêtés	7,81%	7,56%	7,54%	7,75%	7,29%	7,28%
Marge globale d'intermédiation	4,32%	4,05%	3,65%	3,35%	3,30%	3,86%

La décomposition de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés des sociétés financières fait apparaître une rupture en 2010, avec des effets 'volumes' globaux fortement négatifs (- 5,4 millions d'euros, suite aux diminutions des encours prêtés et des ressources empruntées, compensés par des effets 'taux' globaux fortement positifs (+ 10,3 millions d'euros) grâce au rétablissement des marges.

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ressources empruntées	1 550	1 602	1 720	1 863	1 849	1 728
Coût moyen des ressources	3,49%	3,51%	3,88%	4,40%	3,99%	3,42%
Emplois prêtés	1 748	1 811	1 971	2 143	2 141	2 010
Rendement moyen des emplois	7,81%	7,56%	7,54%	7,75%	7,29%	7,28%
Marge sur intérêt	82,4	80,7	81,7	84,1	82,3	87,2
Variation de la marge sur intérêt	2,6	-1,7	1,1	2,3	-1,8	5,0
(dt) Effet taux	0,2	-4,6	-6,5	-4,7	-2,2	10,3
(dt) Effet volume	2,4	2,9	7,5	7,0	0,4	-5,4

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin décembre 2010, les actifs financiers collectés par le système bancaire réunionnais s'établissent à 10 756 millions d'euros, en hausse de + 2,5 % (soit + 266 millions d'euros) par rapport à fin décembre 2009 (soit un rythme de progression proche de celui observé en 2009 : + 2,3 %).

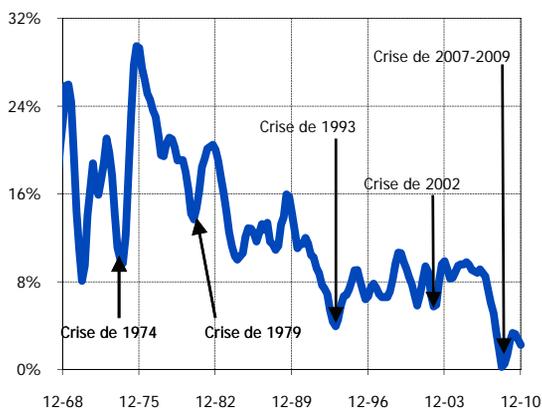
La collecte de ressources a enregistré une forte diminution de son rythme de progression à partir de 2008, en liaison avec la crise financière internationale. La collecte de ressources reste toujours relativement atone. Au plus bas, en mars 2009, les actifs financiers collectés s'établissaient à 10 050 millions d'euros, en baisse sur un an de - 0,1 %.

La crise financière et économique des années 2007-2009 constitue la plus forte correction des marchés financiers enregistrée jusqu'à présent. En effet, une baisse d'une telle ampleur de la collecte de ressources¹ n'a jamais été enregistrée au cours des quatre dernières décennies dans le département, que ce soit au cours des deux premiers chocs pétroliers où pendant les crises financières de 1992-1993 ou de 2001-2002.

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

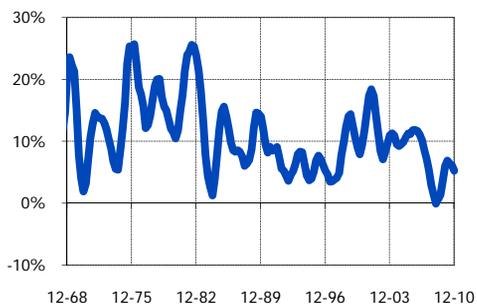
Les dépôts à vue détenus par les agents économiques réunionnais s'inscrivent en hausse de + 4,8 % (+ 159 millions d'euros, soit 60 % de la hausse globale de l'épargne) à fin décembre 2010, et atteignent 3 474 millions d'euros.

Evolution lissée en glissement annuel des placements totaux

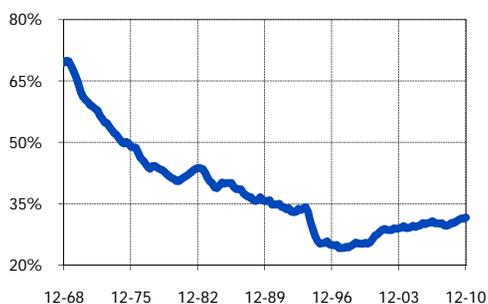


¹ Le recensement des titres de portefeuilles (et de produits d'assurance-vie) détenus par la clientèle des établissements de crédit n'a toutefois démarré qu'en décembre 1994. Les évolutions calculées avant 1994 sont donc effectuées hors titres de portefeuilles. Ceci peut ainsi minorer les variations précédentes de l'épargne totale lors des crises antérieures à 1994 puisque les titres de portefeuilles sont particulièrement impactés par les mouvements sur les marchés de capitaux. Ainsi, en 1994, les titres de portefeuilles représentaient 815 millions d'euros, pour des actifs financiers totaux détenus de 3 658 millions d'euros (soit 22,3 %). En décembre 2008, cette proportion s'établit à 28,5 % (2 895 millions d'euros de titres détenus pour des actifs financiers totaux de 10 148 millions d'euros).

**Evolution lissée des dépôts à vue
(tous agents)**



**Poids des dépôts à vue dans les
placements totaux**



A la différence de la situation observée en 2009, ce sont les dépôts à vue détenus par les ménages qui progressent le plus rapidement en 2010 (+ 7,7 %, soit + 132 millions d'euros après + 3,5 % en 2009 mais - 0,7 % en 2008), devant ceux des entreprises (+ 1,2 % soit + 16 millions d'euros, après + 8,5 % en 2009 et - 6,4 % en 2008).

Répartition des dépôts à vue par clientèle

(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépôts à vue	2 663,2	3 056,2	3 237,4	3 145,3	3 315,2	3 474,3
Variation annuelle	10,9%	14,8%	5,9%	-2,8%	5,4%	4,8%
(dt) Sociétés non financières	38,7%	38,8%	39,6%	38,1%	39,3%	37,9%
(dt) Ménages	51,9%	50,7%	51,5%	52,6%	51,6%	53,1%
(dt) Autres agents	9,3%	10,5%	8,9%	9,3%	9,1%	9,0%

Le poids des dépôts à vue au sein des placements financiers totaux détenus par l'ensemble des agents économiques réunionnais progresse une nouvelle fois légèrement en 2010, pour s'établir à 32,3 % à fin décembre 2010, contre 31,6 % à fin décembre 2009. Ce mouvement de hausse est observé depuis le début de la décennie 2000¹, puisque les dépôts à vue ne représentaient alors en moyenne que 25 % des placements financiers des agents économiques à la fin de la décennie 1990. En 15 ans, l'augmentation de la part des dépôts à vue dans l'ensemble des placements a augmenté de manière particulièrement sensible pour les sociétés non financières, alors qu'elle restait relativement stable pour les ménages.

Poids des dépôts à vue dans l'ensemble des placements financiers

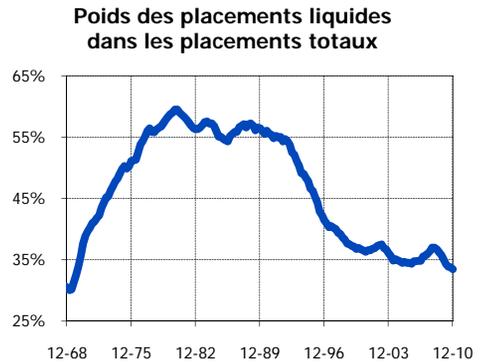
	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ensemble de la clientèle	27,6%	26,9%	30,7%	32,4%	31,8%	30,7%	31,6%	32,3%
Sociétés non financières	44,2%	44,5%	50,7%	52,1%	50,3%	49,8%	53,2%	54,9%
Ménages	24,5%	23,9%	23,1%	24,1%	24,1%	23,4%	23,5%	24,1%
Autres agents	14,8%	13,4%	38,3%	44,2%	39,5%	38,2%	40,4%	44,8%

¹ Sur une plus longue période, leur poids n'avait cessé de décroître depuis les années 1960-1970, en lien avec la création de nouveaux types de placements. Ainsi, en 1967, les dépôts à vue représentaient 74 % des ressources monétaires collectées par les établissements bancaires, qui regroupaient alors l'essentiel des placements des épargnants.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Leur encours s'établit à 3 588 millions d'euros à fin décembre 2010, en baisse de - 0,4 % sur les douze derniers mois (- 13 millions d'euros) après - 4,8 % l'année précédente.

Parmi les placements liquides, les comptes à terme avaient tout particulièrement bénéficié, en pleine crise financière en 2007 et en 2008, d'un regain d'intérêt, à la fois des épargnants (qui privilégiaient le degré important de sécurité offert, en comparaison des placements boursiers ou sous forme d'OPCVM), mais également des établissements bancaires qui tentaient de limiter leur besoin en refinancements interbancaires, à une époque de fortes tensions sur les marchés. Ces placements sous forme de comptes à terme ont vu depuis 2009 leurs encours diminuer fortement (- 9,9 %, soit - 19 millions d'euros en 2010 après - 47,0 %, soit - 173 millions d'euros en 2009) au fur et à mesure de la consolidation des marchés boursiers et du fort abaissement des taux de marché, signe de la normalisation des échanges interbancaires.



A la fin des années 1970 ces placements représentaient près de 60 % de l'ensemble des actifs financiers collectés par le système bancaire local. Ils ont vu leur poids diminuer rapidement à compter du début des années 1990, avec le développement de nouveaux placements issus de la libéralisation des marchés financiers¹.

Répartition des placements liquides

(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Placements liquides	2 946,4	3 145,3	3 547,4	3 780,6	3 600,9	3 587,7
Variation annuelle	9,3%	6,8%	12,8%	6,6%	-4,8%	-0,4%
(dt) Comptes sur livrets	59,9%	59,1%	55,7%	55,6%	61,8%	64,3%
(dt) Placements à taux de marché	40,1%	40,9%	44,3%	44,4%	38,2%	35,7%
(dt) Sociétés non financières	28,3%	28,8%	30,4%	27,3%	25,9%	24,0%
(dt) Ménages	66,3%	65,4%	64,1%	66,5%	67,8%	68,9%
(dt) Autres agents	5,5%	5,8%	5,5%	6,2%	6,3%	7,0%

¹ A noter qu'à partir de 1994, l'intégration des portefeuilles-titres détenus par les banques pour le compte de leur clientèle impacte fortement leur poids en augmentant l'épargne totale même s'ils intègrent également les OPCVM monétaires.

Les placements liquides se partagent entre les comptes sur livrets¹ (qui représentent 64,3 % des placements liquides en décembre 2010, en hausse de + 3,6 % sur douze mois), dont les taux de rémunération sont arrêtés par l'État, et des produits de placement à rémunération libre², indexée sur les taux du marché monétaire. Les comptes sur livrets continuent notamment de bénéficier de l'extension début 2009 de la commercialisation des livrets A à l'ensemble des banques. En 2010, l'encours des livrets A progresse ainsi + 8,9 % (soit une collecte nette supplémentaire de + 63 millions d'euros), après + 20,4 % en 2009 (soit +121 millions d'euros).

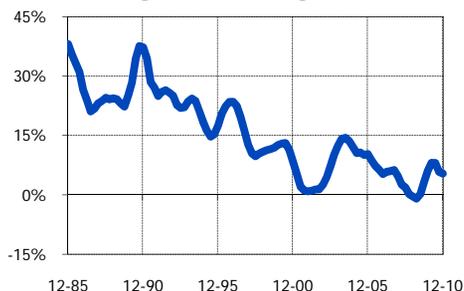
Les placements liquides des sociétés non financières s'établissent à 862 millions d'euros à fin 2010, en recul de 71 millions d'euros sur un an, (soit - 7,6 % après - 9,6 % en 2009), en raison notamment d'une nouvelle diminution des certificats de dépôts négociables (- 19,9 % en 2010 après - 22,0 % en 2009).

Inversement, les placements liquides des ménages s'inscrivent en hausse de + 1,3 % sur un an (+ 32 millions d'euros) pour atteindre 2 472 millions d'euros à fin décembre 2010 ; le recul des placements indexés à taux de marché (- 14,3 % en 2010 après - 40,1 % en 2009) est intégralement compensé par la hausse de la collecte de livrets A (+ 8,9 %).

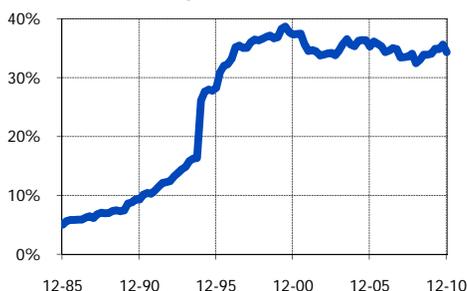
1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme regroupe les placements financiers qui impliquent une durée longue de détention, soit en raison de la réglementation fiscale applicable à ces produits (cas de l'assurance-vie et des plans d'épargne), soit en raison des risques de perte liés à l'évolution des marchés financiers. L'horizon de placement à long terme vise à limiter le risque de perte en intérêt, voire en capital.

Evolution lissée de l'épargne à long terme(tous agents)



Poids des placements liquides dans les placements totaux



L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 3 694 millions d'euros fin 2010, en hausse de + 3,4 % sur un an (+ 120 millions d'euros, en ralentissement par rapport à 2009). Après la diminution intervenue en 2008 en liaison avec la crise financière, l'épargne à long terme semble donc retrouver la faveur des épargnants réunionnais.

¹ Livrets A des caisses d'épargne, livrets ordinaires, livrets Jeunes, livrets d'épargne populaire, comptes de développement industriel (CODEVI) et comptes d'épargne logement.

² Produits dont le risque de perte en capital est pratiquement nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (TCN) et OPCVM monétaires.

Les ménages représentent toujours la principale clientèle de ce type de placements, en détenant 90,5 % de l'épargne longue totale du département, et notamment la majeure partie des placements sous forme d'assurance-vie¹ collectés. Ce dernier type de placement a fortement progressé en 2010 (+ 10,6 % soit + 196 millions d'euros), en hausse par rapport à 2009 (+ 9,8 % soit + 165 millions d'euros).

Les autres formes de placement à long terme progressent de manière beaucoup plus modérée : les placements en action progressent de + 3,3 % en 2010 (soit + 5 millions d'euros), ceux en obligations de + 1,7 % (soit + 7 millions d'euros), un rythme identique à celui des plans d'épargne logement² (+ 13 millions d'euros). Certains s'inscrivent en baisse comme les OPCVM non monétaires (avec - 26,0 %, soit - 93 millions d'euros) ou les plans d'épargne populaire (- 10,3 %, soit - 7 millions d'euros). La forte baisse des OPCVM non monétaires s'explique principalement par la diminution des placements détenus par les « autres agents économiques ».

Répartition de l'épargne à long terme

(millions d'€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Epargne à long terme	3 058	3 242	3 409	3 326	3 574	3 694
Variation annuelle	9,7%	6,0%	5,2%	-2,4%	7,5%	3,4%
(dt) Plans d'épargne	33,1%	29,8%	26,9%	25,6%	23,3%	22,6%
(dt) Portefeuille titres	26,8%	26,9%	26,5%	24,1%	25,3%	22,3%
(dt) Assurance-vie	40,2%	43,3%	46,6%	50,3%	51,4%	55,0%
(dt) Sociétés non financières	5,6%	5,8%	5,5%	5,4%	5,9%	6,0%
(dt) Ménages	86,7%	87,4%	87,2%	87,5%	87,8%	90,5%
(dt) Autres agents	7,7%	6,8%	7,3%	7,2%	6,3%	3,6%

¹ Les chiffres présentés ci-après ne donnent cependant qu'une indication partielle des encours de contrats d'assurance-vie souscrits par les épargnants réunionnais puisqu'ils ne tiennent pas compte des données relatives aux contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance, ni des encours enregistrés auprès d'établissements de crédit installés en métropole ou auprès des sites internet (tel Boursorama).

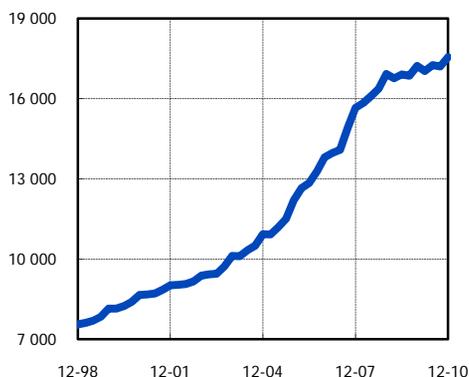
² Les encours des plans d'épargne logement se sont inscrits en baisse continue entre décembre 2005, où ils s'élevaient à 893 millions d'euros, et décembre 2009 (755 millions d'euros), soit une baisse de -15,5 % en quatre ans alors que ce placement a longtemps constitué le placement privilégié des ménages réunionnais. Cette diminution s'explique notamment par la réforme de la fiscalité des intérêts pour les plans d'épargne de plus de dix ou douze ans, qui incite à leur fermeture (en effet, à compter depuis le 1^{er} janvier 2006, les intérêts des PEL de plus de douze ans sont fiscalisés comme un placement normal tandis que ceux des PEL de plus de dix ans sont soumis annuellement aux prélèvements sociaux, alors qu'auparavant cette ponction n'intervenait qu'au dénouement du plan).

2. Les crédits à la clientèle

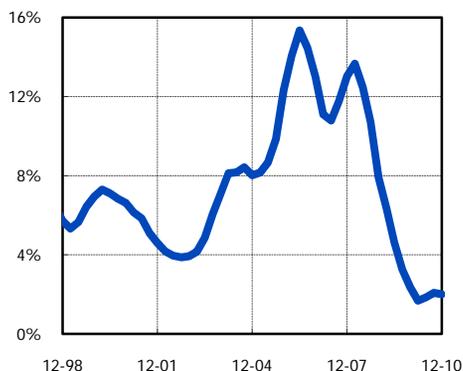
2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Cette partie étudie l'évolution des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit recensés comme intervenant dans le département, qu'ils soient installés localement ou non installés. Suite à une évolution en 2010 des critères retenus pour considérer un établissement de crédit comme installé localement, ces derniers représentent désormais près de 95 % des concours totaux.

Concours consentis par l'ensemble des EC (en millions d'euros)



Variation annuelle lissée de l'ensemble des concours consentis



Au cours de l'année 2010, l'encours total des financements consentis par l'ensemble des établissements de crédit¹ progresse légèrement, pour s'établir fin décembre à 17 554 millions d'euros, en hausse de + 1,9 %, soit un rythme comparable à celui de l'année précédente (+ 1,7 %).

Crédits totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit

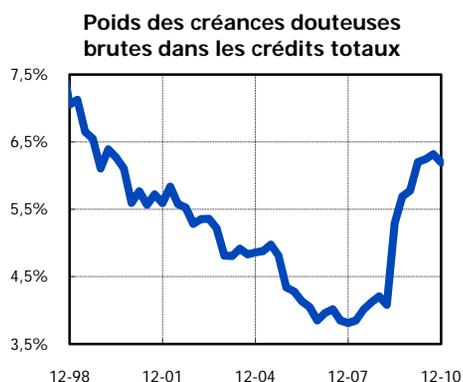
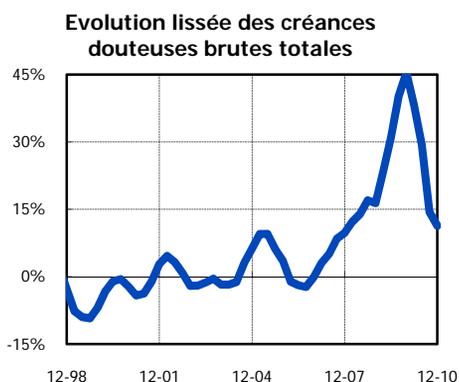
(millions d'€)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Concours totaux (tous EC)	10 928	12 193	13 808	15 654	16 925	17 221	17 554
Variation annuelle	8,0%	11,6%	13,2%	13,4%	8,1%	1,7%	1,9%
Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux							
en % des crédits totaux	98,9%	99,3%	96,1%	96,0%	94,8%	94,8%	94,8%

¹ Ces encours intègrent 357 millions d'euros de créances titrisées par un établissement bancaire de la place au 31 décembre 2010 (contre 308 millions d'euros à fin 2009 et 356 millions d'euros à fin 2008). La titrisation est une technique financière qui permet la transformation de créances en titres destinés à être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place. La qualité intrinsèque des créances apportées est toutefois fondamentale dans l'approche en terme de risques transférés, comme les déboires enregistrés sur les marchés financiers à compter de l'été 2007 en liaison avec les crédits 'subprimes' américains l'ont rappelé.

Le rythme de progression de l'encours global des crédits reste donc faible, suite au ralentissement observé depuis mi 2006, qui faisait suite à quatre années d'accélération de la distribution de crédits.

2.1.1 Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours

La forte progression des encours de créances douteuses brutes enregistrée par l'ensemble des établissements de crédit au cours de l'année 2009 (+ 39,7 % soit + 283 millions d'euros) s'est nettement ralentie en 2010, avec une hausse de + 9,3 % à fin décembre 2010 (soit encore + 93 millions d'euros entre 2009 et 2010). Le ralentissement de la montée des risques est notamment perceptible sur les derniers trimestres de l'année 2010, même s'il touche différemment les établissements de crédit.



La forte montée des risques observée en 2009 s'est prolongée début 2010, en lien avec les difficultés financières rencontrées par plusieurs grands groupes réunionnais, qui impliquent la constatation par les établissements prêteurs de créances douteuses et de provisions importantes.

Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

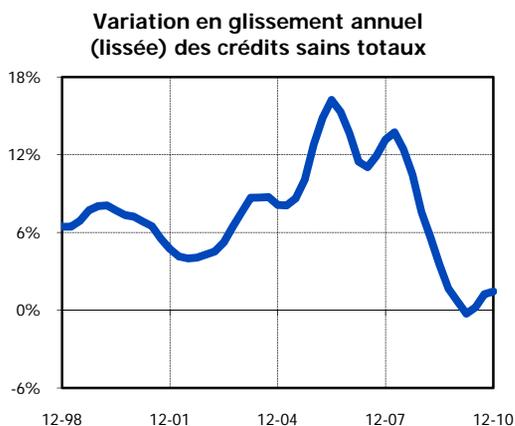
(millions d'€)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Créances douteuses brutes	531	529	532	597	712	995	1 088
Variation annuelle	9,1%	-0,4%	0,5%	12,2%	19,4%	39,7%	9,3%
Taux de provisionnement	58,9%	65,8%	66,6%	59,6%	53,9%	52,7%	56,4%
Douteux en % des concours bruts	4,9%	4,3%	3,9%	3,8%	4,2%	5,8%	6,2%
Décomposition par agent économique des créances douteuses nettes (toutes zones)							
Entreprises	57,9%	61,2%	60,5%	54,2%	59,7%	53,6%	57,7%
Ménages	36,5%	35,0%	39,0%	35,8%	22,8%	24,6%	22,2%

Toutefois, le poids des créances douteuses brutes au sein des encours bruts de crédits totaux consentis à la clientèle par l'ensemble des établissements de crédit plafonne en fin d'année 2010 à 6,2 %, diminuant même légèrement entre le troisième et le quatrième trimestre de l'année. Pour mémoire, ce poids s'élevait à 5,8 % à fin décembre 2009 et à 4,2 % à fin décembre 2008. Au plus bas, il s'était établi à 3,8 % fin 2007 début 2008. Il retrouve ainsi son niveau du début des années 2000 (6,4% en mars 2000), soit nettement en deçà des niveaux atteints à la fin des années 1990.

Les créances douteuses nettes sur les ménages sont en retrait par rapport à décembre 2009 (- 8,6 % entre 2009 et 2010 soit - 10 millions d'euros), tandis que celles sur les entreprises progressent de + 16,8 % sur la même période (+ 88 millions d'euros). Enfin, le taux de provisionnement des créances douteuses brutes déclarées par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'améliore légèrement en 2010 pour s'établir à 56,4 %, en hausse de 3,7 points par rapport à l'année précédente.

2.1.2 Évolution et répartition de l'ensemble des créances saines (zone et hors zone) par agent économique

Après le fort ralentissement des encours des crédits sains consentis par l'ensemble des établissements de crédit constaté l'année précédente (+ 0,1 % sur l'ensemble de l'année 2009, soit + 13 millions d'euros), l'année 2010 enregistre un léger redressement, avec une hausse des concours sains consentis de + 1,5 % sur l'année (+ 241 millions d'euros). Pour mémoire, à fin décembre 2007, avant le déclenchement de la crise financière, la hausse des crédits sains s'élevait à un rythme de + 13,4 % sur douze mois, ce qui représentait alors une hausse des encours de + 1 781 millions d'euros sur l'année.



Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

(millions d'€)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Crédits sains totaux distribués par l'ensemble des E.C locaux et hors zone							
Encours total	10 397	11 664	13 276	15 057	16 213	16 226	16 467
Variation annuelle	8,0%	12,2%	13,8%	13,4%	7,7%	0,1%	1,5%
(dt) Ménages (1)	39,1%	40,1%	39,8%	38,9%	38,2%	39,3%	39,8%
(dt) Entreprises	48,2%	47,0%	47,7%	47,4%	47,7%	45,7%	44,7%
(dt) Collectivités publiques	10,2%	10,3%	9,9%	11,4%	10,9%	11,6%	11,7%

(1) y compris les crédits titrisés

Le brusque ralentissement des encours de crédits enregistré depuis 2009 a pu s'expliquer partiellement par une moindre demande de financement des entreprises, des ménages et des collectivités locales. Les entreprises ont en effet été touchées par le ralentissement de l'activité économique dans le département, ce qui a impacté leur situation financière et conduit au report de certaines décisions d'investissement. Les ménages, de leur côté, ont pâti d'une situation économique d'ensemble dégradée et d'une montée de leur vulnérabilité, entraînant un ralentissement des achats à crédit de biens de consommation. Enfin, la demande de financement des collectivités a également été moindre en liaison avec la fin des grands travaux d'infrastructure, des reports ou annulation de chantiers suite aux changements de majorités politiques intervenus dans plusieurs collectivités locales, et à la diminution de leurs marges de manœuvre financière.

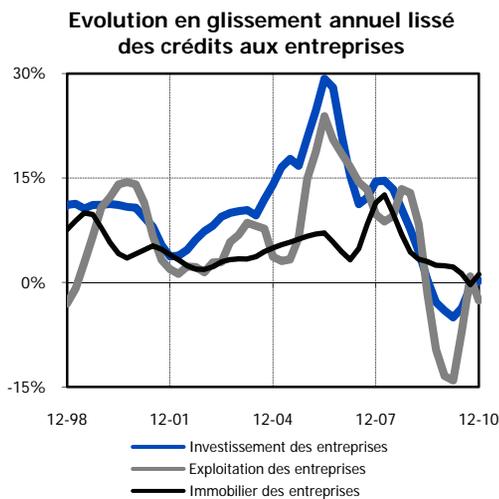
La vigilance accrue des établissements de crédit dans l'octroi des concours à une clientèle d'entreprises et de particuliers fragilisée par la crise, touchés par une montée des risques de crédit, a également contribué au ralentissement observé des octrois de crédit.

a) Des encours de crédit aux entreprises en léger recul ...

Les encours sains des crédits consentis aux entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) par l'ensemble des établissements de crédit s'établissent à 7 364 millions d'euros à fin décembre 2010, en baisse de 45 millions d'euros par rapport à 2009 (soit - 0,6 %, après - 4,2 % l'année précédente). Les entreprises restent néanmoins la première clientèle du système bancaire réunionnais et captent près de la moitié des concours sains totaux octroyés dans le département.

La stagnation des encours de crédits consentis concerne aussi bien les financements de l'exploitation des entreprises que les crédits d'investissement ou immobiliers. A fin décembre 2010, le financement de l'investissement des entreprises baisse de - 0,3 % sur douze mois, alors qu'il a enregistré par le passé un rythme de progression extrêmement élevé, dépassant par exemple les + 25 % par an au cours de l'année 2006. Le financement de l'immobilier des entreprises progresse pour sa part légèrement à fin décembre 2010 (+ 3,0 % soit + 85 millions d'euros), après avoir atteint un point bas (- 0,7 % sur douze mois) le trimestre précédent.

Le financement de l'exploitation des entreprises recule assez fortement au quatrième trimestre 2010 (- 8,4 % soit - 100 millions d'euros sur douze mois) alors qu'il était resté bien orienté tout au long de l'année 2010.



Le microcrédit à La Réunion : un outil d'intégration économique et sociale ?*

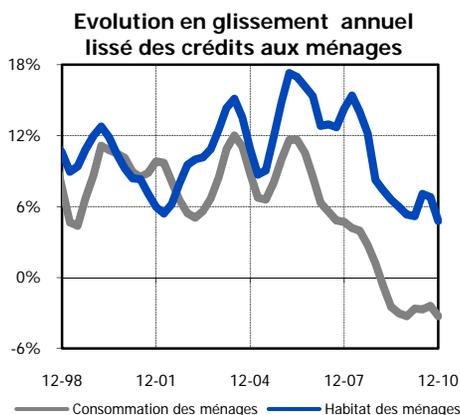
Le microcrédit est soit une opération de crédit d'un montant plafond de 25 000 euros , accordé à titre onéreux par un établissement de crédit ou une association spécialisée, soit un crédit à caractère de fonds propres accordé à titre gratuit mais conditionné à l'obtention d'un financement bancaire complémentaire. Les trois principales associations habilitées au niveau national à distribuer des microcrédits sont implantées dans le département : Microcrédit Réunion, qui fait partie de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie), Réunion Entreprendre du réseau France initiative, et Réunion active, seul représentant de France active dans l'Outre-mer.

Assez limitée jusqu'en 2004, leur activité est depuis en plein essor : le nombre de prêts a doublé entre 2004 et 2009, en même temps que les montants accordés triplaient. Au total, plus de 1 700 entreprises ont vu le jour ou ont été reprises à l'aide du microcrédit depuis 2004, permettant de créer ou de consolider plus de 2 500 emplois dans l'île. Les bénéficiaires du microcrédit à La Réunion sont majoritairement des hommes, sans emploi ou allocataires de minima sociaux, qui créent leur emploi en créant ou reprenant une entreprise dans les secteurs du commerce ou des services.

Ils bénéficient généralement d'un accompagnement durant toutes les étapes de la création de leur structure. Cet accompagnement a des effets positifs sur la pérennité des entreprises ainsi créées, malgré la fragilité des publics concernés et leur solvabilité souvent insuffisante. En outre, Microcrédit Réunion et Réunion Entreprendre affichent des niveaux de remboursement élevés (taux d'impayés de 4,8 % pour Microcrédit Réunion et de 3,3 % pour Réunion entreprendre). Le Nouveau dispositif d'Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE) s'inscrit dans cette logique. Il permet à la filière de se structurer en identifiant les acteurs par leur labellisation aux différentes phases du dispositif et d'accroître ainsi la lisibilité du dispositif auprès du système bancaire. Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie a permis d'élargir le champ d'intervention du microcrédit, qui apparaît ainsi de plus en plus comme un réel outil d'intégration économique et sociale.

* Extrait de la Note expresse Éclairage « Le microcrédit à La Réunion : un outil d'intégration économique et sociale ? », n°89, février 2011.

b) Des crédits aux ménages tirés par le financement de l'immobilier ...



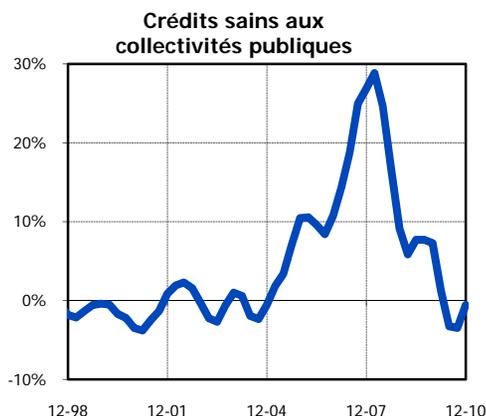
Les crédits aux ménages s'établissent pour leur part à 6 552 millions d'euros à fin décembre 2010, en hausse de + 2,6 % par rapport à fin décembre 2009 (+ 167 millions d'euros) après + 3,1 % l'année précédente (+ 194 millions d'euros). Le financement de la consommation des ménages continue de s'inscrire en net recul (- 3,9 % entre 2009 et 2010, soit - 66 millions d'euros). Les encours de crédits à la consommation des ménages diminuent ainsi depuis le premier trimestre 2009, soit pour le huitième trimestre consécutif.

Les financements immobiliers aux ménages s'inscrivent par contre en hausse en 2009 et en 2010, et atteignent 4,9 milliards d'euros (+ 4,9 % entre 2009 et 2010, soit + 228 millions d'euros, après + 5,1 % et + 229 millions d'euros l'année précédente). Ce rythme de progression demeure toutefois modéré en regard des progressions enregistrées avant la crise financière (+ 18,9 % en juin 2008).

c) Un recul des concours consentis aux collectivités locales

Les crédits consentis aux collectivités locales par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 1 934 millions d'euros à fin décembre 2010, en hausse modérée de + 2,6 % par rapport à fin 2009 (+ 51 millions d'euros), soit un niveau en retrait par rapport aux années précédentes (+ 6,1 % en 2009 après + 2,9 % en 2008 et + 31,1 % en 2007).

A la fin du troisième trimestre 2010, le financement des collectivités locales s'affichait en baisse de - 3,9 % sur douze mois (- 70 millions d'euros) avant d'enregistrer une reprise au quatrième trimestre (+ 208 millions d'euros). Ces évolutions observées en 2009 et 2010 s'expliquent notamment par une gestion active de leur dette par certaines collectivités locales, et par une volonté de la limiter.



3. La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'Outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets, et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

3.1 LES BILLETS

Au cours de l'année 2010, 99 millions de billets euros ont été émis à La Réunion, et 94,5 millions ont été retirés de la circulation, soit une émission nette de 4,6 millions de billets représentant une valeur totale de 259 millions d'euros, toutes coupures confondues.

Emissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
Billets émis (en milliers)	92 530	94 227	95 090	95 249	99 066	4,0%
En						
nb. Billets retirés (en milliers)	87 906	89 840	90 770	90 701	94 459	4,1%
Emission nette annuelle	4 624	4 387	4 320	4 548	4 607	1,3%
Circulation en fin d'année	25 146	29 534	33 854	38 402	43 009	12,0%
En						
val Billets émis (en millions d'€)	3 107	3 161	3 146	3 079	3 165	2,8%
eur Billets retirés (en millions d'€)	2 843	2 893	2 879	2 806	2 906	3,6%
Emission nette	264	268	267	273	259	-5,1%
Circulation en fin d'année	1 437	1 705	1 972	2 245	2 504	11,5%
Emission nette par habitant (€)	1 837	2 150	2 459	2 748	3 006	9,4%

A la fin de l'année 2010, l'émission nette cumulée de billets depuis l'origine de la mise en circulation de l'euro (janvier 2002) atteint ainsi 43,0 millions de coupures pour une valeur cumulée totale de billets en circulation dans le département atteignant 2,5 milliards d'euros. Il convient néanmoins de préciser que ces billets ne sont pas tous en circulation dans le département. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter ou doivent être retranchés les billets «importés» ou «exportés», à l'occasion des mouvements de voyageurs entre les pays de la zone Euro et La Réunion.

L'émission nette cumulée par habitant se chiffre globalement à 3 006 euros à La Réunion à fin décembre 2010.

Le retrait des billets en francs a continué de se poursuivre en 2010 à La Réunion, mais est maintenant marginal, avec un montant équivalent à 0,1 million d'euros retourné en 2010 aux guichets de l'IEDOM. Depuis le passage à l'euro fiduciaire au 1^{er} janvier 2002, les montants de billets francs retirés se sont élevés à 330,7 millions d'euros. Les billets libellés en francs en circulation au moment du passage à l'euro sont échangeables à l'IEDOM au plus tard jusqu'au 17 février 2012.

3.2 LES PIÈCES

En 2010, 35 millions de pièces en euros ont été émises par l'IEDOM à La Réunion, et 11,5 millions ont été retirées de la circulation, ce qui représente une émission nette de 23,5 millions de pièces pour une valeur de 2,6 millions d'euros sur la période.

Emissions, retraits et circulation de pièces en euros

	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
Pièces émises (milliers)	33 660	33 984	32 397	34 067	35 027	2,8%
En nb.						
Pièces retirées (milliers)	11 960	9 406	11 071	11 537	11 531	0,0%
Emission nette annuelle	21 700	24 578	21 326	22 530	23 495	4,3%
Circulation en fin d'année	158 697	183 275	204 601	227 131	250 626	10,3%
En val eur						
Pièces émises (millions d'€)	7,9	7,9	8,3	8,1	8,2	1,7%
Pièces retirées (millions d'€)	6,0	5,6	6,1	6,0	5,6	-6,1%
Emission nette annuelle	1,9	2,2	2,1	2,1	2,6	23,4%
Circulation en fin d'année	25,1	27,3	29,4	31,6	34,2	8,3%
Emission nette par habitant (€)	32	34	37	39	41	6,3%

Au 31 décembre 2010, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 250,6 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 34,2 millions d'euros. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort ainsi à 41 euros à La Réunion.

Les anciennes pièces en francs sont privées de cours légal depuis le 17 février 2005. A cette date, 13,5 millions d'euros de pièces en francs avaient été retirés de la circulation, soit 54 % de la circulation estimée au 31 décembre 2001 (25,1 millions d'euros).

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-dessous sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France, et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante¹ des crédits distribués par les établissements de crédit (qu'ils soient ou non installés localement) aux entreprises dont le siège social se situe dans le département et aux collectivités publiques.

L'encours des financements consentis aux entreprises et collectivités déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) s'établit à 9,4 milliards d'euros à fin décembre 2010, en hausse de + 2,4 % par rapport à fin 2009 (contre une baisse de - 2,6 % l'année précédente). L'analyse de la répartition par terme de l'encours total révèle la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (84,4 % à fin 2010). Après la forte hausse enregistrée en 2008 (+ 20,1 %), les risques à court terme déclarés par les établissements de crédit dans le département ont sensiblement diminué en 2009 (- 19,1%) et en 2010 (- 0,7 %).

Risques totaux déclarés au SCR de la Banque de France à La Réunion

en millions d'€	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	10/09
Risques totaux déclarés	7 184,6	8 383,4	9 393,9	9 146,5	9 362,9	2,4%
(dt) Poids des crédits à terme	89,0%	82,2%	81,4%	84,0%	84,4%	-

Les risques les plus importants portés par le système bancaire réunionnais sont concentrés dans les secteurs de l'immobilier et de la construction (4,3 milliards d'euros au total, soit 46,0 % des risques recensés au SCR), les administrations publiques (1,7 milliard d'euros, soit 18,0 % du total), le commerce et la réparation automobile (0,8 milliard d'euros, soit 8,2 % du total) et enfin la santé et l'action sociale (0,6 milliard d'euros, soit 6,5 % du total).

Risques SCR portés par les principaux secteurs d'activité

en % des risques totaux	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	10/09
Activités immobilières	32,8%	31,1%	30,4%	32,6%	37,7%	18,4%
Administration publique	16,9%	17,8%	17,6%	18,1%	18,0%	1,9%
Construction	12,1%	12,5%	11,8%	11,8%	8,3%	-28,2%
Commerce & réparation automobile	9,9%	9,2%	9,9%	9,0%	8,2%	-6,7%
Santé humaine et action sociale	6,1%	6,0%	6,4%	6,4%	6,5%	4,6%
Activités financières et d'assurance	4,7%	5,9%	7,1%	4,7%	4,1%	-12,2%
Activités de services	3,4%	3,3%	3,1%	3,1%	2,8%	-7,4%
Transports et entreposage	2,1%	1,8%	1,9%	2,0%	2,4%	25,3%
Industrie manufacturière	2,9%	2,6%	3,0%	2,7%	2,1%	-19,5%

¹ Sont déclarés au SCR tous les encours supérieurs à un seuil de 25 000 euros.

4.1 LE RISQUE SUR LES SECTEURS DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

L'encours total des risques de crédit porté par le système bancaire sur les secteurs de l'immobilier et de la construction à la Réunion, recensé au SCR de la Banque de France, s'établit à 4,3 milliards d'euros à fin décembre 2010, en hausse de + 6,0 % par rapport à 2009 (après + 2,5 % l'année précédente). Ces deux secteurs d'activité représentent ainsi une proportion importante (46,0 % en décembre 2010) et croissante de l'ensemble des risques déclarés par les établissements de crédit intervenant à La Réunion.

Les crédits à moyen et long terme y sont prédominants, représentant 88,3 % du total des crédits consentis. Sur ce segment d'activité, les huit principales sociétés d'économie mixte¹ concentrent plus de la moitié du total des risques déclarés.

Risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction

en millions d'€	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	09/09
Risques déclarés sur le secteur	3 232,5	3 650,1	3 964,6	4 062,6	4 307,3	6,0%
(dt) Poids des crédits à terme	89,4%	86,8%	87,1%	89,1%	88,3%	-

4.2 LE RISQUE SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Les secteurs de l'industrie et du commerce concentrent un encours de 968 millions d'euros de risques à court, moyen et long terme, soit 11,7 % de l'ensemble des risques déclarés à fin décembre 2009 auprès du SCR de la Banque de France pour le département (contre 12,7 % fin 2008). Ces risques affichent une nouvelle fois en forte baisse sur l'année 2010 (- 9,5 %) après avoir déjà nettement diminué en 2009 (- 11,6 %).

Les crédits à terme y représentent une proportion assez faible des crédits totaux consentis (50,5 % en décembre 2010), inférieure aux moyennes constatées dans les autres secteurs d'activité. Les encours des crédits à court terme, étroitement corrélés au volume d'activité des entreprises, ont comme en 2009 baissé assez fortement (- 7,8 % entre 2009 et 2010 après - 18,9 % l'année précédente). Cependant, les crédits à moyen et long terme reculent également nettement plus rapidement qu'en 2009 (- 9,9 % après - 4,0 % précédemment), signe vraisemblablement d'une diminution des investissements.

Risques déclarés sur le secteur de l'industrie et du commerce

en millions d'€	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	10/09
Risques totaux	926,6	1 002,3	1 211,6	1 071,0	968,9	-9,5%
(dt) Poids des crédits à terme	57,5%	53,1%	46,7%	50,7%	50,5%	-

¹ SHLMR, SIDR, SEMAC, SODIAC, SEDRE, BATIPRO, SODEGIS et SEMADER (SEMPRO ayant fusionné fin 2006 avec la SHLMR).

4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le secteur public local (qui ne recouvre pas uniquement les collectivités locales mais également les hôpitaux publics et les centres d'action sociale des communes) présente un encours total de risques bancaires de 1,9 milliard d'euros à fin décembre 2010, soit 20,3 % de l'ensemble des risques déclarés auprès du SCR de la Banque de France pour le département. Les risques déclarés sur le secteur enregistrent une légère hausse (+ 2,2 %) entre 2009 et 2010, après avoir fortement progressé au cours des années antérieures (+14,4% en 2008 et +22,1% en 2007).

Risques déclarés sur le secteur public local

en millions d'€	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	10/09
Risques totaux	1 375,7	1 680,3	1 922,0	1 920,2	1 963,0	2,2%
(dt) Poids des crédits à terme	99,7%	98,3%	96,8%	99,0%	97,8%	-
Décomposition par principaux risques						
- Région, département	546,7	795,8	901,0	805,1	784,1	-2,6%
- Communes	596,3	602,9	663,2	748,4	791,1	5,7%
- Communauté de communes	70,0	86,4	87,4	100,5	104,4	3,9%
- Hôpitaux publics	162,8	195,2	270,4	266,2	283,3	6,4%

Les risques portés sur la Région et le Département s'inscrivent ainsi en baisse en 2010 comme en 2009 (- 2,6 % en 2010 après - 10,6 % en 2009), mais ce recul fait suite à une très forte progression des risques en 2007 et 2008 (respectivement + 45,6 % et + 13,2 %).

Les risques portés sur les communes et les communautés de communes continuent pour leur part de croître en 2010 (respectivement + 5,7 % et + 3,9 %), de même que ceux des hôpitaux publics (+ 6,4 % en 2010).

5. L'activité des fonds de garantie

Le département de La Réunion bénéficie d'un certain nombre de fonds de garantie, mis en œuvre par le système bancaire réunionnais, et qui permettent, en garantissant les crédits consentis par les établissements bancaires à leur clientèle, d'en diminuer le coût pour les bénéficiaires. Les principaux fonds de garantie sont décrits ci-après.

5.1 LE FONDS DOM

Autrefois géré par OSEO, le Fonds DOM a été repris par l'Agence Française de Développement depuis janvier 2009, avec maintien des conditions d'accès à la garantie. Il est alimenté sur fonds publics (Europe, État et Région). Les garanties portent sur les crédits consentis aux entreprises, quelle que soit leur forme juridique, pour la création d'activité ainsi que l'acquisition, la transmission, le développement ou le renforcement de la structure financière d'une entité existante.

Au cours de l'exercice 2009, le nombre de garanties octroyées s'est établi à 630, en baisse de -8,4 % par rapport à 2008 (après - 4,2 % l'année précédente), pour un encours de risques de 37,4 millions d'euros (en baisse de - 10,6 % après - 13,9 % en 2008) correspondant à 64,6 millions d'euros de crédits bancaires en intervention (en baisse de - 7,8 % sur un an).

Nouveaux engagements du fonds DOM Réunion

(montants en millions d'€)	2006	2007	2008	2009	09/08
Nombre de garanties octroyées	655	718	688	630	-8,4%
Montant en risque (autorisations)	40,302	48,592	41,860	37,434	-10,6%
Montant en intervention (crédits bancaires)	63,847	78,748	70,081	64,583	-7,8%

Source : Agence française de développement

Les engagements valides du fonds DOM s'élevaient pour leur part à 120,4 millions d'euros à fin décembre 2009, en hausse de +13,4 % par rapport à 2008 (+ 10,9 % l'année précédente), tandis que le nombre de concours garantis atteint 6 263 financements (+ 11,0 % par rapport à 2008 après + 13,4 % l'année précédente).

Engagements valides du Fonds DOM

(en millions d'€)	2006	2007	2008	2009	09/08
Nombre de concours garantis	4 260	4 977	5 642	6 263	11,0%
Montant en intervention	423,350	500,872	564,581	628,714	11,4%
Montant garanti d'origine	261,594	309,395	347,776	384,704	10,6%
Encours restant en garantie	84,006	95,650	106,119	120,354	13,4%

Source : Agence française de développement

5.2 LES DISPOSITIFS DE GARANTIE DU PLAN DE RELANCE DES PME

En avril 2009, dans le cadre du plan de relance des PME mis en œuvre par le gouvernement français, l'Agence Française de Développement s'est vu confier la mise en place et la gestion de deux dispositifs de garantie en faveur des petites et moyennes entreprises. Le fonds de garantie LCCTC (lignes de crédits court terme confirmés) permet l'accompagnement des entreprises rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie qui ne sont pas structurelles. Le deuxième dispositif dit RTE (renforcement de la trésorerie des entreprises), qui est une section du fonds DOM, a pour objectif de permettre aux entreprises de passer le cap d'une conjoncture difficile en garantissant les opérations de renforcement de structure financière.

Au total, ces deux dispositifs ont permis d'aider 76 entreprises entre avril et décembre 2009 (en cumul) pour un encours de crédits consentis de 8,8 millions d'euros, contribuant à la sauvegarde ou à la création de plus de 800 emplois dans le département. Ces entreprises appartiennent majoritairement aux secteurs de la construction et des travaux publics (27 entreprises), du commerce (20 entreprises) et de l'industrie manufacturière (12 entreprises).

Engagements du plan de relance en faveur des PME en 2009

(montants en millions d'€)	Fonds LCCTC	Dispositif RTE
Nombre de garanties accordées	48	45
Taux d'acceptation des dossiers	50%	68%
Nombre d'entreprises aidées	33	43
Montant en risque (autorisations)	2,005	2,775
Montant en intervention (crédits bancaires)	3,990	4,772

Source : Agence française de développement

5.3 LES FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT SOCIAL

Le mécanisme de garantie des prêts à l'habitat social a été mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Prêts Sociaux à l'Habitat (AGPSH) et par le Fonds de Garantie à l'Habitat social de La Réunion (FGHR) jusqu'en 2003. Il est assuré depuis par le Fonds de Garantie Unifié à l'Habitat à la Réunion (FGUHR). Le système actuel réunit au sein d'un dispositif unique l'assurance des échéances impayées et la garantie à hauteur de 75 % du capital des nouveaux prêts ainsi que la gestion extinctive des portefeuilles d'engagement des fonds AGPSH et FGHR.

Les garanties données concernent des crédits sociaux à l'habitat consentis à des personnes à très faibles revenus pour l'acquisition de logements sociaux par les établissements qui ont adhéré au dispositif (Crcamr, Crédit Sofider et Cilr).

Le fonds est alimenté par des dotations de l'État, du département et de la CAF. Ces dotations, qui s'élèvent à 19 millions d'euros, sont destinées à couvrir le fonctionnement du fonds ainsi que le risque de sinistres sur les prêts garantis.

Le FGUHR est administré par un comité de gestion qui veille à l'application des textes régissant le fonds et assure un contrôle a posteriori du fonctionnement et de la gestion du fonds.

La production globale du fonds unifié au 31 décembre 2010 s'est élevée à 1 402 octrois (en hausse de + 12,7 % par rapport à 2009) représentant un encours de 32,5 millions d'euros de financement à l'habitat (+ 13,2 %).

Nouveaux engagements du fonds unifié à l'habitat de la Réunion

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
Nombre de garanties octroyées	1 224	1 498	1 343	1 465	1 244	1 402	12,7%
Montant garantis (en millions d'€)	24,100	29,936	29,588	32,273	28,688	32,461	13,2%
Montant moyen (en milliers d'€)	19,689	19,984	22,032	22,030	23,061	23,153	0,4%

Source : Agence française de développement

Au titre des engagements valides, le fonds unifié gère à fin 2010 un total de 16 272 dossiers (- 2,1 % par rapport à 2009) représentant un encours global de garanties de 216,6 millions d'euros (+ 1,1 %), comportant 10,5 millions d'euros de garanties compromises (+ 13,1 % entre 2010 et 2009 après + 29,8 % l'année précédente).

Engagements valides et contentieux du FGUHR

(millions d'€)	Garanties valides		Garanties compromises		en % des gar. valides		Garanties réglées	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
2005	195,330	15 326	7,622	612	3,90%	3,99%	0,535	44
2006	194,973	15 322	7,139	585	3,66%	3,82%	1,139	85
2007	201,946	15 773	6,544	557	3,24%	3,53%	0,847	67
2008	208,214	16 373	7,176	649	3,45%	3,96%	0,608	57
2009	214,365	16 624	9,311	813	4,34%	4,89%	0,548	57
2010	216,640	16 272	10,534	971	4,86%	5,97%	0,812	77
Var. 10/09	1,1%	-2,1%	13,1%	19,4%	52 pt	108 pt	48,2%	35,1%

Source : Agence française de développement

Perspectives

La Réunion a vécu sur la période récente une crise économique comme elle n'en avait pas connu depuis 20 ans. La reprise, amorcée en toute fin d'année 2009, ne s'est que très progressivement confirmée tout au long de l'année 2010. Les enquêtes de conjoncture réalisées auprès des entrepreneurs locaux montrent toutefois une inflexion significative de la tendance à partir du quatrième trimestre 2010. Elles mettent en effet en évidence à cette date une nette accélération de l'indicateur de climat des affaires, qui retrouve et dépasse son niveau de longue période au premier trimestre 2011.

Dans ce contexte mieux orienté, l'économie réunionnaise devrait continuer à bénéficier en 2011 des efforts déployés ces deux dernières années pour atténuer les effets de la crise. L'accélération des mises en chantiers de programmes de logements sociaux observée courant 2010, la déclinaison des bonnes pratiques mises en évidence par le Haut Conseil de la Commande Publique et la montée en puissance des réalisations permises par le protocole de Matignon vont notamment permettre d'accélérer la sortie de crise du secteur du BTP et des secteurs liés.

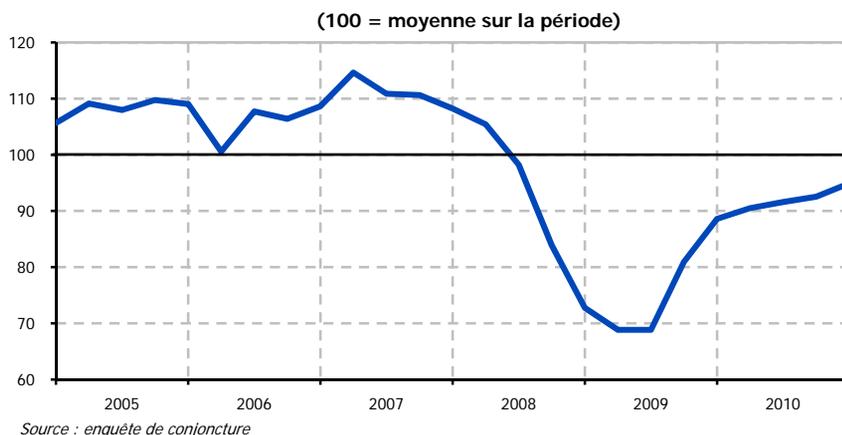
Pour autant, les tensions restent vives sur le marché de l'emploi. Les ménages apparaissent plus touchés que par le passé par le surendettement, avec un nombre de dossiers déposés qui se stabilise sur un palier supérieur depuis le retournement de conjoncture de fin 2008, tout en restant contenu en comparaison des taux atteints en France métropolitaine. La sortie progressive des systèmes d'indemnisation des chômeurs issus des vagues de licenciements économiques de 2008 et 2009 va par ailleurs contribuer à peser négativement sur le pouvoir d'achat des ménages réunionnais, alors même que les tensions inflationnistes apparues fin 2010 menacent de s'intensifier.

La Réunion devra donc trouver dans ce contexte de nouveaux moteurs pour asseoir la croissance de ces prochaines années, en favorisant la coopération économique pour mieux s'insérer dans son contexte régional, et en valorisant les savoir-faire et acquis technologiques dont elle dispose aujourd'hui.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Graphique 1
Indicateurs du climat des affaires – IEDOM



La majorité des questions de l'enquête de conjoncture sont qualitatives et à trois modalités (les modalités de réponses étant de la forme : "amélioration", "stabilité" ou "dégradation"). Les réponses à ce type de question sont exploitées sous la forme d'un solde d'opinions, qui représente la différence entre le pourcentage de réponses positives ("amélioration") et le pourcentage de réponses négatives ("dégradation"). Les soldes d'opinions doivent être interprétés en évolution.

L'enquête d'opinion a été réalisée auprès d'un échantillon de 127 entreprises (dont 3 coopératives relevant du secteur primaire) employant au total 15 781 salariés.

Tableau 1
Les soldes d'opinion (ensemble)

Soldes d'opinion, en %, CVS et centrés sur leur moyenne de longue période. Les variations de soldes sont

	Moy*	09T1	09T2	09T3	09T4	10T1	10T2	10T3	10T4	T4 / T3
Activité	5,7	-22,0	-48,9	-9,3	9,5	-4,3	11,3	7,3	2,0	-73,0%
Prévisions d'investissement	2,8	-48,6	-56,7	-32,9	-18,2	-25,1	-24,1	-19,1	-12,4	-34,9%
Charges	-9,5	-3,3	-8,8	-4,9	-2,8	-0,4	0,7	-1,7	0,0	-101,8%
Trésorerie	-13,5	-24,0	-26,4	-15,3	-8,2	-4,8	0,5	-13,9	-1,7	-88,0%
Carnet de commandes	-3,9	-44,5	-39,9	-24,4	-15,6	-20,8	-7,6	-7,6	-10,8	42,6%
Délais de paiement	-18,6	-21,1	-22,7	-20,5	-15,7	-20,7	-15,5	-13,2	-10,1	-23,2%
Prix	-1,9	-41,9	-25,5	-19,9	-14,7	-11,8	-13,2	-15,8	5,5	-135,1%
Effectifs	2,6	-22,4	-23,3	-16,2	-2,7	-3,2	2,2	7,4	-1,0	-113,4%
Stocks de matières premières	6,7	0,6	0,8	-6,7	-2,6	-5,3	1,4	-5,2	-3,5	-32,0%
Stocks de produits finis	5,7	-0,9	-0,8	-12,3	-7,1	-2,0	3,7	6,9	1,8	-73,1%

*Moyenne depuis le troisième trimestre 1997

Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Tableau 2
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					
	PIB	Imports	Total	Dépenses de consommation finale		FBCF (2)	Variations de stocks	Exports	Total
				Ménages	APU et ISBLSM (1)				
Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur									
2009e	14 420	4 180	n.r.	9 340	5 690	3 410	n.r.	560	n.r.
	100%	29%		65%	39%	24%		4%	
Taux de croissance annuels au prix courants, en %									
2009e	-2,5	-7,5	n.r.	1,9	3,6	-7,8	n.r.	6	n.r.
2008e	5,9	7,5	n.r.	20,3	23,3	4,9	n.r.	-15,9	n.r.
2007	7,9	9,1	7,3	5,4	2,1	10,8	-187,0	26,4	7,3
2006	7,4	0,0	8,1	-7,4	3,6	17,5	-68,3	-15,6	8,1
2005	7,4	8,7	8,5	7,0	4,7	25,0	149,4	-3,9	8,5
2004	17,1	3,5	6,7	22,4	24,1	0,7	-13,4	5,5	6,7
2003	6,1	10,6	7,2	6,0	4,3	17,5	9,0	4,7	7,2
2002	6,7	2,9	5,5	7,6	34,6	0,4	16,4	1,6	5,5
2001	7,5	4,7	7,2	-6,6	6,0	9,5	-38,9	-1,1	7,2

e : estimations issues des comptes rapides

n.r. : non renseigné

(1) Administration publique et institut sans but lucratif aux services des ménages

(2) Formation Brute de Capital Fixe

Source : Insee – Comptes économiques

Tableau 3
Valeur ajoutée par branche

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Énergie	Construction	Services marchands	Services administrés
Niveau annuel en milliards d'euros courants								
2007	12 734	177	246	539	132	1 274	6 179	4 649
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2007	100,0	1,3	1,9	4,1	1,0	9,7	37,9	35,2
2006	100,0	1,7	2,1	3,8	1,0	9,1	46,9	35,4
2005	100,0	1,8	2,2	3,8	1,0	7,6	47,3	36,4
2004	100,0	1,6	2,1	3,7	1,1	6,8	48,0	36,6
2003	100,0	1,9	2,4	3,7	1,1	6,3	47,4	37,2
2002	100,0	2,0	2,2	3,6	1,1	6,4	47,0	37,6
2001	100,0	2,3	2,5	3,6	1,1	6,5	46,9	37,0

(1) y compris branche « commerce »

Source : Insee – Comptes économiques

Tableau 4
Indices des prix à la consommation (IPC)

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Indice de décembre, base 100 : année 1998					
2010	125,7	124,0	109,8	142,0	131,4
2009	123,0	123,8	108,9	128,6	128,2
2008	122,7	122,5	108,8	139,2	126,6
2007	119,3	114,5	107,8	136,3	123,6
2006	117,9	110,8	107,0	138,5	122,3
2005	115,4	108,7	106,5	132,1	119,1
2004	112,5	107,3	105,5	106,2	115,3
Moyenne annuelle de l'indice, base 100 : année 1998					
2010	124,0	124,9	109,0	136,5	135,9
2009	122,1	124,0	108,6	127,4	126,4
2008	121,5	121,3	107,9	142,3	124,4
2007	118,0	113,8	107,0	132,8	122,0
2006	116,4	111,0	106,4	134,3	120,0
2005	113,5	108,6	105,1	124,1	116,9
2004	111,1	107,3	104,4	116,0	113,3
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %					
2010	2,2	0,0	0,3	0,8	1,0
2009	0,3	0,2	0,0	-0,6	0,5

Source : Insee

Graphique 2
Évolution en glissement annuel de l'Indice des prix à la consommation à La Réunion, en France entière et en moyenne dans l'ensemble des DOM (2005 – 2008)

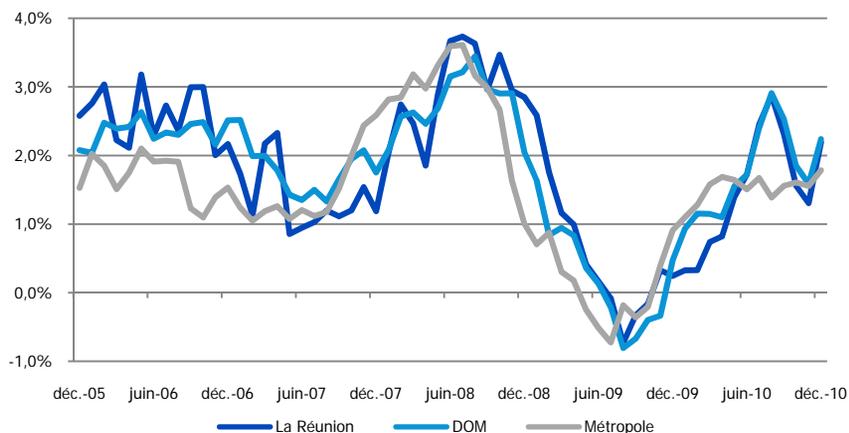


Tableau 5
Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2010	28,0 %	30,0 %	28,9 %
2009	25,6 %	29,1 %	27,2 %
2008	22,8 %	26,5 %	24,5 %
2007	22,9 %	25,9 %	24,2 %
2006	26,5 %	28,8 %	27,5 %
2005	26,6 %	33,3 %	29,5 %
2004	30,7 %	34,1 %	32,2 %
2003	29,5 %	32,5 %	30,8 %
2002	26,0 %	31,1 %	28,3 %
2001	28,0 %	32,1 %	29,7 %

Source : Insee

Tableau 6
Emploi salarié par branche (à la fin de l'année)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Emploi total	
Niveau en milliers						
2008	2 679	16 599	19 479	187 970	226 727	
Part dans l'emploi total (en %)						
					Niveau	Taux de croissance (en %)
2008	1,2	7,3	8,6	82,9	226 727	9,8
2007	1,6	6,8	9,0	79,2	206 574	4,4
2006	1,6	7,3	8,6	82,5	196 565	3,9
2005	1,7	7,2	7,5	83,6	189 238	2,5
2004	1,7	7,4	6,8	84,1	184 619	0,7
2003	1,7	7,3	6,2	84,9	183 409	1,5
2002	1,7	7,2	5,8	85,3	180 637	3,2
2001	1,8	7,6	5,9	84,7	175 025	4,5
2000	1,9	7,6	5,8	84,7	167 546	5,1

Source : Insee

Tableau 7
Structure des importations par produits

	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010
Produits agri., sylvi., et de la pêche	75,9	90,4	93,5	83,6	91,6	2,1%
Prod. des indus. extractives	30,4	37,5	70,5	61,3	63,5	1,5%
<i>Hydrocarbures naturels</i>	30,2	37,1	70,1	61,1	63,0	1,5%
Produits des IAA	559,8	598,9	646,0	643,2	652,8	15,3%
Produits pétroliers raffinés	385,4	363,5	526,1	339,0	458,8	10,8%
Equip. méca., élec., électro. et info.	750,4	779,9	816,7	766,6	834,3	19,6%
<i>Produits info. et électroniques</i>	258,5	280,7	315,0	377,6	346,1	8,1%
<i>Équipements élec. et ménagers</i>	181,3	179,2	206,4	184,3	259,8	6,1%
<i>Machines industrielles et agricoles</i>	310,6	320,0	295,3	204,7	228,4	5,4%
Matériels de transport	506,7	503,6	662,7	813,0	529,6	12,4%
Autres produits industriels	1 522,47	1580,3	1630,2	1 416,10	1570,9	36,8%
<i>Textiles et chaussures</i>	220,1	234,3	225,9	208,5	235,6	5,5%
<i>Bois, papier et carton</i>	142,1	150,0	157,4	131,4	142,8	3,3%
<i>Produits chimiques et parfums</i>	194,9	188,9	205,4	195,1	214,2	5,0%
<i>Produits pharmaceutiques</i>	239,6	241,8	256,3	256,3	265,5	6,2%
<i>Produits en plastique</i>	224,9	245,9	243,3	204,5	229,6	5,4%
<i>Produits métalliques</i>	296,7	308,4	309,9	212,8	247,8	5,8%
<i>Produits manufactures divers</i>	204,3	211,0	232,2	207,5	235,6	5,5%
Produits de l'édition	70,5	63,7	68,0	57,9	63,0	1,5%
Total	3902,1	4018,2	4514,8	4181,0	4265,2	100%

Source : Douanes

Tableau 8
Structure des exportations par produits

	2006	2007	2008	2009	2010	Part en 2010
Produits agri., sylvi. et de la pêche	5,3	6,8	7,7	6,3	4,6	1,6%
Hydrocarbures, autres produits	7,1	12,5	16,6	10,3	15,0	5,3%
<i>Déchets industriels et ménagers</i>	7,1	12,5	16,6	10,3	15,0	5,3%
Produits des IAA	159,0	173,6	159,2	152,3	171,5	60,9%
Produits pétroliers raffinés	0,1	0,0	0,2	0,4	8,1	2,9%
Equip. méca., élec., électro. et info.	25,9	29,7	27,5	31,6	29,8	10,6%
<i>Produits info. et électroniques</i>	14,0	17,0	13,7	16,9	16,6	5,9%
<i>Équipements élec. et ménagers</i>	2,5	1,9	3,4	3,3	3,0	1,1%
<i>Machines indus. et agricoles</i>	9,4	10,8	10,3	11,4	10,2	3,6%
<i>Matériels de transport</i>	18,0	24,8	22,4	24,7	30,1	10,7%
Autres produits industriels	23,0	21,0	26,0	21,0	24,0	8,6%
<i>Textiles et chaussures</i>	3,5	2,8	4,3	2,5	2,6	0,9%
<i>Bois, papier et carton</i>	1,6	1,1	1,4	1,0	1,8	0,6%
<i>Produits chimiques et parfums</i>	6,4	6,1	7,4	6,3	6,4	2,3%
<i>Produits pharmaceutiques</i>	1,2	1,2	1,2	0,7	0,9	0,3%
<i>Produits en plastique</i>	1,5	1,8	1,9	1,6	1,7	0,6%
<i>Produits métalliques</i>	5,3	5,5	6,5	4,8	5,9	2,1%
<i>Produits manufactures divers</i>	3,2	2,6	3,2	3,6	4,8	1,7%
Total	238,5	271,1	259,9	246,9	281,5	100,0%

Source : Douanes

Tableau 9
Comptes de l'État dans la collectivité

Recettes locales	2008	2009	2010	Dépenses locales	2008	2009	2010
I. Budget général	1 188	1 125	1 107	Dépenses de personnel	2 232	2 266	2 311
Recettes fiscales	1 099	1 057	1 071	Dépenses de fonctionnement	136	143	147
<i>dont</i>							
Impôts directs	546	561	516	Dépenses d'investissement	67	45	35
Impôts indirects	553	518	510				
				Dépenses d'intervention	711	763	768
Recettes non fiscales	85	59	33				
Fonds de concours	4	9	3	Avance impôt et TIPP	885	963	796
II. Reversement de fonds	5	4	3	Dépenses fonds européens	186	194	158
				<i>dont</i>			
III. Comptes spéciaux	938	989	971	FEDER	106	164	133
<i>dont</i>				IFOP	2	0,4	n.r.
Comptes d'affectations spéciale	426	453	481	FEOGA	38	16	1,4
Comptes de concours financiers	505	524	478	FSE	30	14	24
Comptes de commerce	7	12	12				
				Dotations aux collectivités	919	1 038	1 160
Total des recettes	2 131	2 114	2 078	Total des dépenses	5 137	5 490	5 377
Excédent des recettes sur les dépenses	-3 006	-3 376	-3 298				

Source : Trésorerie générale
n.r. : non renseigné

Tableau 10

Les comptes administratifs du Conseil régional de La Réunion

	2007	2008	2009	Evol. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales	972,4	872,6	852,0	-2,4%	100,0%
Recettes de fonctionnement	405,3	408,4	419,7	2,8%	49,3%
Recettes fiscales	246,4	253,8	258,8	2,0%	30,4%
Impôts directs	27,6	28,7	31,0	7,9%	3,6%
Impôts indirects	218,7	225,1	227,8	1,2%	26,7%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	116,7	117,9	119,0	0,9%	14,0%
(dt) <i>droit additionnel à l'octroi de mer</i>	66,4	70,5	74,6	5,8%	8,8%
(dt) <i>timbres sur les cartes grises</i>	21,7	21,6	18,1	-16,3%	2,1%
Dotations	107,9	120,7	150,3	24,6%	17,6%
Subventions	46,3	24,5	3,5	-85,9%	0,4%
(dt) <i>fonds social européen</i>	42,6	24,0	2,5	-89,6%	0,3%
Autres produits	4,7	9,5	7,1	-25,1%	0,8%
Recettes d'investissement	567,1	464,2	432,4	-6,9%	50,7%
Dotations & subventions	116,5	73,8	65,8	-10,9%	7,7%
Fonds de compensation pour la TVA	0,0	58,8	128,7	118,7%	15,1%
Emprunts	300,0	154,0	46,0	-70,1%	5,4%
Autres recettes	32,7	9,3	3,6	-61,1%	0,4%
Dépenses réelles totales	784,3	760,9	828,0	8,8%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	241,5	216,9	255,9	18,0%	30,9%
Frais communs	39,2	36,7	41,9	14,3%	5,1%
(dt) <i>frais de personnel</i>	28,5	23,8	25,2	6,1%	3,0%
Intérêts de la dette	5,9	13,1	13,0	-0,6%	1,6%
Dépenses d'interventions	202,4	167,1	201,0	20,3%	24,3%
(dt) <i>formation professionnelle</i>	92,3	76,9	85,0	10,5%	10,3%
(dt) <i>enseignement</i>	17,8	20,3	44,0	117,0%	5,3%
(dt) <i>économie</i>	42,0	23,3	20,8	-11,0%	2,5%
Dépenses d'investissement	542,8	544,0	572,1	5,2%	69,1%
Remboursement de dette	7,2	23,5	143,1	509,2%	17,3%
Dépenses d'interventions	540,9	444,1	349,6	-21,3%	42,2%
(dt) <i>construction de routes</i>	373,9	346,8	234,6	-32,4%	28,3%
(dt) <i>route des Tamarins</i>	283,5	257,9	131,1	-49,1%	15,8%
(dt) <i>enseignement</i>	55,2	41,3	57,3	38,6%	6,9%
Autres	1,9	1,7	2,7	58,8%	0,3%
Résultat de l'exercice	93,4	111,7	24,0	-78,5%	2,9%
Epargne nette	150,6	168,0	20,6	-87,7%	2,5%
Dette en capital au 1er janvier	497,2	531,2	390,5	-26,5%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	5,6	4,9	6,9	42,5%	-

Source : Région Réunion

Tableau 11
Les comptes administratifs du Conseil général de La Réunion

	2007	2008	2009	Var. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales (*)	1 317,2	1 361,5	1 421,4	4,4%	100,0%
Recettes de fonctionnement	1 137,6	1 190,7	1 245,1	4,6%	87,6%
Recettes fiscales	644,8	659,4	716,6	8,7%	50,4%
Impôts directs	84,3	89,0	118,5	33,1%	8,3%
Impôts indirects	560,5	570,4	598,1	4,9%	42,1%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	35,3	35,7	36,0	0,8%	2,5%
(dt) <i>taxe sur les tabacs</i>	133,4	131,8	147,2	11,7%	10,4%
(dt) <i>taxe intérieur produits pétrolier.</i>	328,5	330,3	336,0	1,7%	23,6%
Dotations et subventions reçues	465,4	501,9	498,2	-0,7%	35,0%
(dt) <i>dotations</i>	381,0	389,4	395,0	1,4%	27,8%
Autres	27,4	29,4	30,3	3,1%	2,1%
Recettes d'investissement	179,6	170,8	176,3	3,2%	12,4%
Dotations et subventions reçues	87,4	85,0	112,0	31,8%	7,9%
Emprunts (*)	81,0	84,0	45,5	-45,8%	3,2%
Autres	11,2	1,8	18,8	9,4	1,3%
Dépenses réelles totales	1 333,4	1 409,8	1 348,9	-4,3%	94,9%
Dépenses de fonctionnement	1 027,3	1 104,4	1 122,6	1,6%	79,0%
(dt) <i>frais de personnel</i>	130,8	141,8	172,0	21,3%	12,1%
(dt) <i>intérêts de la dette</i>	17,9	20,9	14,5	-30,6%	1,0%
(dt) <i>dépenses d'intervention</i>	756,9	819,3	819,6	0,0%	57,7%
(dt) <i>action sociale et médico-sociale</i>	722,6	770,2	773,7	0,5%	54,4%
(dt) <i>dépenses au titre du RMI</i>	388,1	392,1	390,8	0,0	27,5%
(dt) <i>allocation aux personnes âgées</i>	101,9	102,8	100,1	-2,6%	7,0%
Dépenses d'investissement	306,1	305,4	226,3	-25,9%	15,9%
Subventions versées	94,5	90,2	68,9	-23,6%	4,8%
Remboursement de dette	53,4	51,9	46,3	-10,8%	3,3%
Dépenses d'équipement brut	157,9	162,6	109,8	-32,5%	7,7%
Autres	0,3	0,7	1,3	0,9	0,1%
Résultat de l'exercice	-16,2	-48,3	72,5	-250,1%	5,1%
Fonds de roulement	8,5	-27,9	100,8	-461,3%	7,1%
Epargne nette	56,9	34,4	76,2	121,5%	5,4%
Dettes en capital au 1er janvier	497,2	529,3	528,5	-0,2%	
Remb. de la dette en année d'épargne brute	5,6	7,2	4,6		

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Source : Département

Tableau 12

Les comptes administratifs des 24 communes du département de la Réunion

	2007	2008	2009	Var. Structure	
				09/08	en 2009
Recettes réelles totales (*)	1 395,9	1 441,5	1 482,9	2,9%	100,0%
Recettes de fonctionnement	982,5	1 010,2	1 012,3	0,2%	68,3%
Recettes fiscales	608,9	631,9	649,6	2,8%	43,8%
Impôts directs	232,6	250,5	269,8	7,7%	18,2%
(dt) <i>taxe d'habitation</i>	74,9	80,3	87,7	9,2%	5,9%
(dt) <i>taxe foncière</i>	123,5	131,2	144,5	10,2%	9,7%
(dt) <i>taxe professionnelle</i>	5,3	5,9	3,8	-35,3%	0,3%
Impôts indirects	376,3	381,3	379,8	-0,4%	25,6%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	45,5	45,9	48,5	5,7%	3,3%
(dt) <i>droit additionnel à l'octroi de mer</i>	246,4	253,1	251,5	-0,6%	17,0%
Dotations et subventions reçues	231,2	241,2	244,8	1,5%	16,5%
Autres	142,4	137,1	117,9	-14,0%	7,9%
Recettes d'investissement	413,4	431,2	470,6	9,1%	31,7%
Dotations et subventions reçues	182,1	185,7	190,7	2,7%	12,9%
Emprunts (*)	98,2	112,0	137,4	22,8%	9,3%
Autres	133,1	133,6	142,5	6,7%	9,6%
Dépenses réelles totales	1 407,2	1 428,1	1 464,5	2,5%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	903,0	934,9	952,1	1,8%	65,0%
(dt) <i>frais de personnel</i>	543,2	576,8	599,5	3,9%	40,9%
(dt) <i>intérêts de la dette</i>	24,4	24,1	22,8	-5,2%	1,6%
Dépenses d'investissement	504,2	493,2	512,5	3,9%	35,0%
Subventions versées	5,0	3,1	3,1	-0,3%	0,2%
Remboursement de dette	144,8	145,2	162,4	11,8%	11,1%
Dépenses d'équipement brut	354,4	344,9	346,9	0,6%	23,7%
Résultat de l'exercice	-11,3	13,3	18,4	37,7%	1,2%
Fonds de roulement	69,0	80,2	95,5	19,1%	6,4%
Epargne nette	17,7	11,5	0,6	-94,7%	0,0%
Dette en capital au 1er janvier	552,6	622,5	659,5	5,9%	
Remb. de la dette en année d'épargne brute	6,4	9,4	11,1	-	

* Montant calculé hors gestion active de la dette

Source : AFD

Tableau 13

Les comptes administratifs des 5 communautés de communes de La Réunion

	2007	2008	2009	Var. 09/08	Structure en 2009
Recettes réelles totales (*)	419,3	458,1	463,8	1,2%	100,0%
Recettes de fonctionnement	362,5	393,5	399,3	1,5%	86,1%
Recettes fiscales	238,6	259,1	277,5	7,1%	59,8%
Impôts directs	148,7	153,2	161,4	5,3%	34,8%
(dt) <i>taxe d'habitation</i>	0,8	0,9	0,9	7,9%	0,2%
(dt) <i>taxe foncière</i>	1,3	1,4	1,5	7,1%	0,3%
(dt) <i>taxe professionnelle</i>	116,8	121,1	129,1	6,6%	27,8%
Impôts indirects	89,9	105,8	116,1	9,7%	25,0%
(dt) <i>taxe d'enlèvement des ordures</i>	64,7	66,2	74,8	13,0%	16,1%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	2,4	2,5	2,7	9,4%	0,6%
Dotations et subventions reçues	92,9	97,3	97,3	0,0%	21,0%
Autres	31,0	37,1	24,5	-34,1%	5,3%
Recettes d'investissement	56,9	64,6	64,5	-0,2%	13,9%
Dotations et subventions reçues	21,2	17,6	18,1	2,8%	3,9%
Emprunts (*)	20,6	13,5	18,0	33,6%	3,9%
Autres	15,1	33,6	28,4	-15,3%	6,1%
Dépenses réelles totales	401,8	478,3	471,7	-1,4%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	320,5	355,2	363,6	2,4%	77,1%
(dt) <i>frais de personnel</i>	31,7	37,6	42,5	13,0%	9,0%
(dt) <i>intérêts de la dette</i>	2,5	3,3	2,6	-21,7%	0,5%
Dépenses d'investissement	81,4	123,1	108,1	-12,2%	22,9%
Subventions versées	2,6	6,0	1,4	-77,3%	0,3%
Remboursement de dette	19,0	39,3	31,1	-20,9%	6,6%
Dépenses d'équipement brut	59,7	77,8	75,7	-2,8%	16,0%
Résultat de l'exercice	17,5	-20,2	-7,9	-61,1%	-1,7%
Fonds de roulement	46,7	22,6	12,8	-43,5%	2,8%
Epargne nette	35,1	26,8	28,9	7,6%	6,2%
Dette en capital au 1er janvier	54,3	70,3	80,7	14,8%	
Remb. de la dette en année d'épargne brute	1,4	2,1	2,3		

* Montant calculé hors gestion active de la dette

Source : AFD

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Liste des établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital social	Adresse	Groupe bancaire de référence	Guichets	Dab	Effectifs	Total bilan
LES BANQUES COMMERCIALES							
BFCOI	16,7 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	21	28	326	1 373 M€
BNP Paribas - Réunion	19,9 M€	67, rue Juliette. Dodu Saint-Denis	Groupe BNP Paribas	16	34	281	1 159 M€
Banque de la Réunion (BR)	56,2 M€	27, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	23	91	400	2 201 M€
Banque Postale	2 342,4 M€	31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis	La Poste	96	111	-	1 773 M€
Groupama Banque	104,6 M€	67, rue Robespierre Montreuil	Groupama	-	7	-	15 M€
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES							
BRED Banque Populaire	340,3 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	24	51	201	2 086 M€
Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)	363,1 M€	55, rue de Paris Saint-Denis	Groupe BPCE	13	45	130	808 M€
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR)	48,1 M€	Parc Jean de Cambiaire Saint-Denis	Groupe Crédit Agricole	38	121	685	5 547 M€
Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-Mer (CRCMMOM)	3,2 M€	7, rue Evariste de Parny Le Port	Groupe BPCE	1	-	3	6 M€
Casden BP	3,2 M€	40, rue Juliette Dodu Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	-	473 M€
LES SOCIETES FINANCIERES & INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES							
Compagnie Financière de Bourbon (CFB)	3,5 M€	32 bis, rue Claude Chappe Le Port	Groupe Société Générale	1	19	8	44 M€
Crédit moderne Océan indien (CMOI)	4,6 M€	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	3	-	99	539 M€
CAFINEO	-	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	Salariés et agences de CMOI			13 M€
Crédit SOFIDER Océan Indien	40,0 M€	3, rue Labourdonnais Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	48	640 M€
FORTIS Océan Indien	33,9 M€	1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde	Groupe FORTIS	1	-	8	17 M€
REUNIBAIL	14,5 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie	Groupe Général Electric Money	Salariés et agences de SOREFI			111 M€
Océor Lease Réunion	3,5 M€	32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde	Groupe BPCE	4	-	24	259 M€
Société réunionnaise de financement (SOREFI)	7,3 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie	Groupe Général Electric Money	3	2	127	373 M€
NATIXIS FACTOR	15,0 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	18	118 M€
BRED Coflease	12,2 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	2	30 M€
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	14,4 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	1	-	7	38 M€
OSEO	547,4 M€	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe OSEO	Salariés et agences de l'AFD			17 M€
Agence Française de Développement (AFD)	400,0 M€	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe AFD	1	-	29	648 M€
DEXIA Crédit Local	500,5 M€	18, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe DEXIA	1	-	-	741 M€
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	-	112, rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis	Groupe CDC	1	-	-	2 229 M€

Tableau 2
Les actifs financiers

	Encours en millions d'euros					Var. 10/09
	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	
Sociétés non financières	2 279,7	2 546,5	2 410,5	2 447,0	2 400,2	-1,9%
Dépôts à vue	1 186,6	1 281,7	1 199,6	1 301,8	1 317,6	1,2%
Placements liquides ou à court terme	905,4	1 077,8	1 032,7	933,1	862,1	-7,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	3,2	0,9	0,7	0,6	0,4	-33,6%
Placements indexés sur les taux de marché	902,3	1 076,9	1 032,0	932,5	861,7	-7,6%
(dt) comptes à terme	298,9	349,2	397,7	382,6	358,3	-6,4%
(dt) OPCVM monétaires	252,9	327,1	212,8	221,7	240,9	8,6%
(dt) certificats de dépôt	342,2	397,1	419,4	327,1	262,1	-19,9%
Epargne à long terme	187,7	187,0	178,1	212,1	220,4	3,9%
(dt) actions	17,1	16,6	14,0	18,1	18,1	-0,3%
(dt) obligations	110,4	112,8	127,4	162,0	162,8	0,5%
(dt) OPCVM non monétaires	60,2	57,7	36,8	31,9	35,7	12,0%
Ménages	6 437,8	6 914,5	7 078,7	7 297,1	7 656,8	4,9%
Dépôts à vue	1 549,3	1 666,3	1 654,3	1 711,6	1 843,5	7,7%
Placements liquides ou à court terme	2 056,2	2 273,5	2 512,3	2 440,9	2 472,8	1,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 813,9	1 931,2	2 055,3	2 167,3	2 238,2	3,3%
(dt) livrets ordinaires	751,1	778,3	799,5	810,8	829,1	2,3%
(dt) livrets A et bleus	492,2	533,5	591,9	712,6	775,8	8,9%
(dt) livrets jeunes	33,8	36,9	39,8	40,0	40,2	0,5%
(dt) livrets d'épargne populaire	132,6	128,5	137,4	119,9	110,9	-7,6%
(dt) livrets de développement durable	172,7	220,9	256,0	258,3	259,6	0,5%
(dt) comptes d'épargne logement	231,6	233,0	230,7	225,7	222,7	-1,4%
Placements indexés sur les taux de marché	242,3	342,3	457,0	273,6	234,6	-14,3%
(dt) comptes créditeurs à terme	170,9	257,0	367,7	194,7	175,4	-9,9%
(dt) bons de caisse	18,5	13,1	13,4	12,9	12,3	-4,6%
(dt) OPCVM monétaires	52,9	72,2	75,9	66,0	46,9	-28,9%
Epargne à long terme	2 832,2	2 974,7	2 912,1	3 144,5	3 340,5	6,2%
(dt) plans d'épargne logement	859,6	823,7	769,9	754,9	766,2	1,5%
(dt) plans d'épargne populaire	98,6	84,9	73,1	68,1	60,9	-10,6%
(dt) actions	186,2	184,6	107,8	142,8	144,8	1,4%
(dt) obligations	87,3	100,0	134,8	184,8	195,5	5,8%
(dt) OPCVM non monétaires	187,8	184,1	145,5	148,1	132,9	-10,3%
(dt) contrats d'assurance-vie	1 403,8	1 588,2	1 672,4	1 837,4	2 032,5	10,6%
Autres agents	725,5	732,4	762,5	746,4	699,2	-6,3%
Dépôts à vue	320,3	289,4	291,4	301,8	313,1	3,8%
Placements liquides ou à court terme	183,6	196,1	235,6	226,8	252,8	11,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	41,4	42,6	44,5	59,0	67,4	14,3%
Placements indexés sur les taux de marché	142,2	153,5	191,2	167,9	185,4	10,4%
Epargne à long terme	221,6	246,9	235,5	217,8	133,3	-38,8%
Total actifs financiers	9 443,0	10 193,4	10 251,6	10 490,4	10 756,2	2,5%
Dépôts à vue	3 056,2	3 237,4	3 145,3	3 315,2	3 474,3	4,8%
Placements liquides ou à court terme	3 145,3	3 547,4	3 780,6	3 600,9	3 587,7	-0,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 858,5	1 974,7	2 100,5	2 226,9	2 306,0	3,6%
(dt) livrets ordinaires	779,1	805,2	827,7	846,6	881,9	4,2%
(dt) livrets A et bleus	494,6	535,9	594,6	721,0	790,0	9,6%
(dt) livrets jeunes	33,8	36,9	39,8	40,0	40,3	0,6%
(dt) livrets d'épargne populaire	132,6	128,5	137,4	119,9	110,9	-7,5%
(dt) livrets de développement durable	172,7	220,9	256,0	258,3	259,8	0,6%
(dt) comptes d'épargne logement	231,6	233,0	230,7	225,7	223,0	-1,2%
Placements indexés sur les taux de marché	1 286,8	1 572,7	1 680,1	1 374,0	1 281,7	-6,7%
(dt) comptes créditeurs à terme	519,2	656,7	824,4	617,1	580,5	-5,9%
(dt) bons de caisse	27,8	17,2	15,8	14,2	17,9	26,0%
(dt) certificats de dépôt	342,2	397,1	419,4	327,1	262,1	-19,9%
(dt) OPCVM monétaires	397,6	507,7	420,5	415,6	421,2	1,3%
Epargne à long terme	3 241,5	3 408,6	3 325,7	3 574,4	3 694,2	3,4%
(dt) plans d'épargne logement	859,6	823,7	769,9	754,9	767,8	1,7%
(dt) plans d'épargne populaire	98,6	84,9	73,1	68,1	61,1	-10,3%
(dt) actions	205,5	204,8	122,3	161,7	167,0	3,3%
(dt) obligations	221,5	247,2	301,0	386,5	393,2	1,7%
(dt) OPCVM non monétaires	443,6	450,5	378,5	357,3	264,3	-26,0%
(dt) contrats d'assurance-vie	1 403,7	1 588,2	1 672,4	1 837,4	2 033,0	10,6%

Tableau 3

Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

	Encours en millions d'€					Var.
	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	10/09
Entreprises	6 333,6	7 130,2	7 730,9	7 409,7	7 364,3	-0,6%
Crédits d'exploitation	1 092,2	1 195,4	1 416,3	1 195,5	1 095,2	-8,4%
Créances commerciales	158,6	154,9	158,4	125,9	115,0	-8,6%
Crédits de trésorerie	585,5	593,6	769,9	630,0	589,5	-6,4%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>116,8</i>	<i>116,7</i>	<i>119,0</i>	<i>114,6</i>	<i>112,0</i>	<i>-2,2%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	206,6	288,1	296,4	243,0	222,6	-8,4%
Affacturation	141,5	158,9	191,7	196,6	168,0	-14,5%
Crédits d'investissement	2 847,9	3 221,3	3 505,8	3 331,3	3 322,5	-0,3%
Crédits à l'équipement	2 455,7	2 801,4	3 033,3	2 876,7	2 864,5	-0,4%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>264,5</i>	<i>262,0</i>	<i>250,3</i>	<i>229,9</i>	<i>265,0</i>	<i>15,3%</i>
Crédit-bail	392,2	419,9	472,5	454,6	458,0	0,8%
Crédits à l'habitat	2 333,0	2 652,2	2 750,5	2 806,2	2 891,2	3,0%
Autres crédits	60,5	61,3	58,2	76,7	55,5	-27,6%
Ménages	5 279,8	5 853,9	6 191,0	6 384,7	6 551,8	2,6%
Crédits à la consommation	1 656,3	1 720,9	1 733,8	1 698,9	1 633,2	-3,9%
Crédits de trésorerie	1 536,3	1 606,7	1 612,0	1 582,6	1 524,5	-3,7%
Comptes ordinaires débiteurs	55,6	46,4	41,4	41,1	43,4	5,6%
Crédit-bail	64,5	67,9	80,4	75,2	65,3	-13,2%
Crédits à l'habitat	3 621,1	4 130,5	4 455,1	4 683,7	4 911,7	4,9%
Autres crédits	2,5	2,5	2,1	2,0	6,9	237,0%
Collectivités locales	1 315,1	1 723,7	1 774,5	1 882,4	1 933,9	2,7%
Crédits d'exploitation	6,8	43,5	37,0	25,5	17,1	-33,0%
Crédits de trésorerie	6,7	41,2	33,0	25,2	16,6	-34,1%
Comptes ordinaires débiteurs	0,1	2,3	4,0	0,2	0,4	96,3%
Crédits d'investissement	1 249,7	1 675,0	1 734,9	1 848,0	1 910,2	3,4%
Crédits à l'équipement	1 249,6	1 675,0	1 734,9	1 847,3	1 908,7	3,3%
Crédit-bail	0,1			0,8	1,4	86,9%
Crédits à l'habitat	50,0	0,1	0,1	1,5	1,4	-n.s-
Autres crédits	8,6	5,1	2,5	7,4	5,2	-29,0%
Autres agents	347,6	349,4	516,9	549,7	616,5	12,2%
TOTAL des encours sains	13 276,1	15 057,3	16 213,3	16 226,4	16 466,6	1,5%
Crédits d'exploitation	2 710,3	2 918,6	3 131,5	2 874,2	2 701,6	-6,0%
Créances commerciales	160,5	157,0	160,5	134,8	123,8	-8,2%
Crédits de trésorerie	2 135,4	2 257,1	2 428,9	2 247,8	2 137,6	-4,9%
Comptes ordinaires débiteurs	272,9	345,7	350,4	295,0	272,2	-7,7%
Affacturation	141,5	158,9	191,7	196,6	168,0	-14,5%
Crédits d'investissement	4 319,0	5 114,8	5 586,7	5 524,4	5 579,6	1,0%
Crédits à l'équipement	3 861,6	4 625,6	5 032,1	4 991,8	5 052,5	1,2%
Crédit-bail	457,4	489,2	554,6	532,7	527,1	-1,0%
Crédits à l'habitat	6 015,5	6 787,1	7 212,0	7 502,7	7 820,4	4,2%
Autres crédits	231,3	236,8	283,0	325,1	365,0	12,3%
Créances douteuses brutes	531,7	596,7	712,2	995,0	1 087,6	9,3%
Créances douteuses nettes	177,8	241,3	328,6	470,3	474,5	0,9%
<i>(dt) Entreprises</i>	<i>107,5</i>	<i>130,7</i>	<i>196,1</i>	<i>252,1</i>	<i>273,9</i>	<i>8,6%</i>
<i>(dt) Ménages</i>	<i>69,4</i>	<i>86,4</i>	<i>74,8</i>	<i>115,7</i>	<i>105,5</i>	<i>-8,8%</i>
Provisions	353,9	355,4	383,7	524,7	613,1	16,8%
Encours brut total	13 807,8	15 653,9	16 925,5	17 221,4	17 554,2	1,9%
Taux de créances douteuses	3,9%	3,8%	4,2%	5,8%	6,2%	0,4 pt
Taux de provisionnement	66,6%	59,6%	53,9%	52,7%	56,4%	3,6 pt

Tableau 4

Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

	Encours en millions d'€					Var. 10/09
	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	
Entreprises	5 863,0	6 641,9	7 079,6	6 899,3	6 786,3	-1,6%
Crédits d'exploitation	1 037,8	1 155,7	1 331,4	1 152,1	1 045,4	-9,3%
Créances commerciales	156,6	152,9	155,7	124,1	103,6	-16,5%
Crédits de trésorerie	564,5	583,0	716,1	609,0	571,1	-6,2%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>115,6</i>	<i>115,2</i>	<i>117,6</i>	<i>113,7</i>	<i>111,5</i>	<i>-2,0%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	196,9	278,0	284,1	233,1	212,9	-8,7%
Affacturage	119,9	141,8	175,5	185,9	157,7	-15,1%
Crédits d'investissement	2 447,0	2 785,7	2 950,1	2 894,7	2 822,6	-2,5%
Crédits à l'équipement	2 206,4	2 526,4	2 643,4	2 614,3	2 561,3	-2,0%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>229,3</i>	<i>224,8</i>	<i>210,3</i>	<i>187,2</i>	<i>215,2</i>	<i>15,0%</i>
Crédit-bail	240,6	259,3	306,7	280,4	261,3	-6,8%
Crédits à l'habitat	2 317,7	2 639,2	2 739,8	2 775,9	2 862,8	3,1%
Autres crédits	60,5	61,3	58,2	76,7	55,5	-27,6%
Ménages	5 244,1	5 825,3	6 168,8	6 314,1	6 547,5	3,7%
Crédits à la consommation	1 656,2	1 720,4	1 733,7	1 698,8	1 633,0	-3,9%
Crédits de trésorerie	1 536,2	1 606,6	1 612,0	1 582,6	1 524,5	-3,7%
Comptes ordinaires débiteurs	55,5	45,9	41,2	40,9	43,2	5,6%
Crédit-bail	64,5	67,9	80,4	75,2	65,3	-13,2%
Crédits à l'habitat	3 585,4	4 102,3	4 433,0	4 613,4	4 907,6	6,4%
Autres crédits	2,5	2,5	2,1	2,0	6,8	248,1%
Collectivités locales	1 300,4	1 674,6	1 682,6	1 772,1	1 841,2	3,9%
Crédits d'exploitation	6,8	30,5	36,3	25,5	17,1	-33,0%
Crédits de trésorerie	6,7	28,2	32,2	25,2	16,6	-34,1%
Comptes ordinaires débiteurs	0,1	2,3	4,0	0,2	0,4	96,3%
Crédits d'investissement	1 235,2	1 639,0	1 643,9	1 737,8	1 817,5	4,6%
Crédits à l'équipement	1 235,1	1 639,0	1 643,9	1 737,0	1 816,1	4,6%
Crédit-bail	0,1			0,8	1,4	86,9%
Crédits à l'habitat	49,9			1,5	1,4	-n.s-
Autres crédits	8,6	5,1	2,5	7,4	5,2	-29,0%
Autres agents	347,6	328,4	462,3	493,1	492,8	0,0%
TOTAL des encours sains	12 755,0	14 470,2	15 393,4	15 478,6	15 667,8	1,2%
Crédits d'exploitation	2 655,8	2 850,9	3 036,6	2 827,4	2 651,6	-6,2%
Créances commerciales	158,4	155,0	157,8	133,0	112,3	-15,6%
Crédits de trésorerie	2 114,4	2 219,0	2 365,2	2 223,6	2 119,3	-4,7%
Comptes ordinaires débiteurs	263,1	335,1	338,1	284,9	262,3	-7,9%
Affacturage	119,9	141,8	175,5	185,9	157,7	-15,1%
Crédits d'investissement	3 903,6	4 636,7	4 894,6	4 924,2	4 932,9	0,2%
Crédits à l'équipement	3 597,8	4 308,7	4 506,8	4 566,5	4 603,1	0,8%
Crédit-bail	305,8	327,9	387,9	357,7	329,8	-7,8%
Crédits à l'habitat	5 964,4	6 745,9	7 179,1	7 401,9	7 787,9	5,2%
Autres crédits	231,3	236,8	283,0	325,0	295,4	-9,1%
Créances douteuses brutes	518,9	553,2	645,6	851,4	971,0	14,0%
Créances douteuses nettes	165,1	197,9	261,9	326,7	357,9	9,6%
<i>(dt) Entreprises</i>	<i>97,4</i>	<i>112,9</i>	<i>186,1</i>	<i>209,6</i>	<i>248,5</i>	<i>18,6%</i>
<i>(dt) Ménages</i>	<i>66,8</i>	<i>84,4</i>	<i>73,1</i>	<i>114,6</i>	<i>105,3</i>	<i>-8,1%</i>
Provisions	353,9	355,4	383,7	524,7	613,1	16,8%
Encours brut total	13 274,0	15 023,4	16 038,9	16 330,0	16 638,8	1,9%
Taux de créances douteuses	3,9%	3,7%	4,0%	5,2%	5,8%	0,6 pt
Taux de provisionnement	68,2%	64,2%	59,4%	61,6%	63,1%	1,5 pt

Tableau 5
Le bilan agrégé (quatre banques)

ACTIF	Montants en millions d'€					Var. 10/09
	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	
OPERATIONS DE TRESORERIE	767,9	1 046,5	1 144,4	1 430,7	1 682,4	17,6%
Caisse & Banques centrales	139,4	153,5	163,8	145,3	124,4	-14,4%
Etablissements de crédit	622,6	884,3	963,3	1 268,0	1 544,1	21,8%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	75,1	64,8	52,5	179,5	159,1	-11,4%
(dt) Comptes et prêts	178,4	209,1	108,8	109,3	211,1	93,2%
(dt) Réseau	369,1	610,4	802,1	979,2	1 173,9	19,9%
Autres opérations	5,9	8,7	17,3	17,4	13,9	-19,9%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	6 529,9	7 419,2	7 864,2	7 824,4	7 801,0	-0,3%
Créances commerciales	92,1	85,9	100,6	84,0	68,4	-18,6%
Crédits de trésorerie	1 215,2	1 248,1	1 322,8	1 263,1	1 113,9	-11,8%
Crédits à l'équipement	1 963,8	2 362,9	2 397,5	2 386,3	2 439,4	2,2%
Crédits à l'habitat	2 791,5	3 174,0	3 431,3	3 461,6	3 528,9	1,9%
Comptes ordinaires débiteurs	201,1	259,3	245,1	178,0	158,8	-10,8%
Autres crédits	179,8	186,1	229,6	253,4	265,7	4,8%
Créances douteuses nettes	86,4	102,7	137,3	197,9	226,0	14,2%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	232,5	233,8	265,0	364,4	432,9	18,8%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	477,5	488,2	529,7	406,8	406,4	-0,1%
Comptes de régularisation & divers	168,9	177,7	242,0	139,8	144,1	3,1%
Opérations sur titres	308,6	310,5	287,7	267,0	262,3	-1,7%
VALEURS IMMOBILISEES	278,8	299,1	361,0	395,1	389,3	-1,5%
Titres de participation et filiales	186,2	203,2	263,6	300,1	304,6	1,5%
Immobilisations	89,7	92,3	93,3	89,0	82,7	-7,1%
Crédit-bail et opérations assimilées	2,7	3,6	3,0	1,9	0,9	-50,8%
Divers	0,2	0,1	1,2	4,0	1,1	-73,4%
TOTAL ACTIF	8 054,1	9 253,0	9 899,3	10 057,0	10 279,1	2,2%
PASSIF						
OPERATIONS DE TRESORERIE	2 307,2	3 062,6	3 552,6	3 774,2	3 980,8	5,5%
Banques centrales & Trésor public	0,0	0,2	0,1	0,1	0,3	159,7%
Etablissements de crédit	2 272,1	3 021,9	3 499,8	3 719,9	3 936,7	5,8%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	27,3	147,6	57,8	88,3	82,2	-7,0%
(dt) Comptes et emprunts	284,8	463,6	509,4	613,9	540,8	-11,9%
(dt) Réseau	1 960,0	2 410,7	2 932,6	3 017,6	3 313,7	9,8%
Autres opérations	35,1	40,4	52,8	54,2	43,9	-19,1%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4 743,7	5 047,7	5 109,4	5 053,5	5 036,1	-0,3%
Comptes ordinaires créditeurs	2 309,2	2 435,8	2 320,8	2 419,2	2 459,5	1,7%
(dt) Sociétés financières	954,1	1 048,4	970,7	1 044,7	1 025,5	-1,8%
(dt) Ménages	1 097,7	1 169,3	1 127,6	1 140,4	1 220,1	7,0%
Comptes créditeurs à terme	465,8	588,6	741,7	562,3	541,5	-3,7%
(dt) Sociétés financières	266,8	320,0	368,7	350,1	338,1	-3,4%
(dt) Ménages	154,4	219,1	318,8	176,0	160,1	-9,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 636,8	1 651,5	1 642,3	1 715,7	1 765,7	2,9%
Bons de caisse et d'épargne	27,3	16,8	15,4	13,9	12,6	-9,4%
Titres de créances négociables	245,5	286,5	338,3	289,0	213,4	-26,2%
Autres dépôts	59,2	68,5	50,7	53,5	43,5	-18,7%
(dt) Epargne collectée pour des tiers	997,6	1 005,0	997,4	1 055,3	1 095,9	3,9%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	136,4	155,9	183,8	176,7	172,2	-2,5%
Comptes de régularisation & divers	124,7	151,9	179,4	171,3	168,9	-1,4%
Opérations sur titres	11,7	4,0	4,4	5,4	3,3	-38,2%
CAPITAUX PROPRES	866,8	986,8	1 053,5	1 052,6	1 090,1	3,6%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	171,4	211,0	225,7	248,9	249,5	0,2%
Réserves	427,4	488,9	534,1	570,1	604,0	5,9%
Capital	143,9	151,6	155,2	159,7	159,7	0,0%
Report à nouveau	53,4	61,5	55,8	75,5	31,5	-58,3%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	70,6	73,9	82,7	-1,7	45,4	-na-
TOTAL PASSIF	8 054,1	9 253,0	9 899,3	10 057,0	10 279,1	2,2%

Tableau 6
Le compte de résultat agrégé (quatre banques)

	Montants en millions d'€					Var. 10/09
	2006	2007	2008	2009	2010	
(+) Produit d'exploitation bancaire	513,0	602,6	696,8	643,4	619,5	-3,7%
Opérations de trésorerie et interbancaires	35,6	43,1	63,1	47,7	43,9	-8,0%
Opérations à la clientèle	373,8	422,4	468,0	442,4	415,6	-6,0%
Opérations sur titres	7,9	11,7	12,6	6,4	7,4	15,3%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	0,3	1,2	1,2	1,2	1,0	-13,6%
Divers	95,4	124,2	152,0	145,7	151,6	4,0%
(-) Charges d'exploitation bancaire	193,0	263,3	356,6	293,2	265,2	-9,6%
Opérations de trésorerie et interbancaires	116,5	153,9	207,9	173,2	151,5	-12,5%
Opérations à la clientèle	32,3	44,3	52,4	32,7	24,0	-26,8%
(dt) sur dépôts à vue	1,2	1,2	0,9	0,4	0,2	-53,1%
(dt) sur comptes d'épargne (hors CEL et PEL)	10,0	11,7	13,2	9,9	7,6	-22,8%
(dt) sur comptes d'épargne logement	1,3	1,5	2,0	1,0	0,7	-29,6%
(dt) sur plans d'épargne logement	7,5	6,3	5,7	5,1	4,9	-4,1%
(dt) sur dépôts à terme	10,4	20,6	28,4	15,0	6,8	-54,4%
(dt) sur bons de caisse	0,7	0,4	0,3	0,3	0,2	-43,1%
Opérations sur titres	11,3	15,1	21,8	18,0	15,6	-13,4%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	0,3	1,1	1,1	1,3	1,1	-15,1%
Divers	32,5	49,0	73,2	68,0	73,0	7,3%
(+) Produits accessoires et produits divers	18,1	13,3	16,4	19,4	22,5	15,9%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,5	0,3	0,7	0,1	0,1	-60,1%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	-0,1	-0,7	12,2	-5,3	-1,1	-ns-
(-) Intérêts sur créances douteuses	12,8	13,6	12,8	16,8	19,5	16,0%
Produit Net Bancaire	324,9	339,4	330,9	357,9	358,4	0,1%
(-) Frais généraux	177,7	177,0	183,2	195,4	197,0	0,8%
(dt) frais de personnel	110,0	105,1	109,7	117,2	120,4	2,7%
(dt) impôts et taxes	6,7	6,5	6,7	7,6	8,1	7,1%
(dt) services extérieurs	60,9	65,5	66,8	70,6	68,4	-3,0%
(-) Dotations aux amortissements	16,0	15,7	15,4	15,1	14,3	-5,1%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0,2	0,0	0,0	-0,1	0,3	-ns-
(-) Quote part des frais de siège social	1,3	1,4	-1,2	-2,0	-2,2	-11,2%
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
(+) Charges refacturées	1,9	1,6	1,1	1,1	1,7	48,5%
Résultat Brut d'Exploitation	131,7	147,0	134,6	150,7	150,8	0,0%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	2,7	6,3	33,6	109,5	69,7	-36,4%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,2	0,0	-0,1	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	7,3	4,6	9,2	11,9	12,4	4,6%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	14,0	31,0	19,7	16,0	31,5	97,0%
(+) Intérêts sur créances douteuses	12,8	13,6	12,8	16,8	19,5	16,0%
Résultat d'exploitation	120,4	118,7	84,9	30,2	56,7	87,9%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	-0,2	-0,1	-0,2	0,0	118,3%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	-4,6	-1,8	29,1	-4,3	1,6	137,3%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	1,8	5,3	7,1	-2,3	3,2	235,5%
Résultat courant avant impôt	114,1	111,5	106,8	28,1	55,2	96,7%
(+) Produits exceptionnels	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-ns-
(-) Charges exceptionnelles	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes au FRBG	4,5	3,0	4,5	5,0	-7,0	-240,0%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,5	-0,4	0,0	-0,4	-1,0	-131,7%
(-) Impôts sur les bénéfices	35,6	35,1	19,6	25,2	18,1	-28,4%
Résultat Net	70,7	73,9	82,8	-1,7	45,2	-ns-

Tableau 7
Le bilan agrégé (onze sociétés financières)

ACTIF	Montants en millions d'€					Var.
	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	10/09
OPERATIONS DE TRESORERIE	29,1	77,6	80,6	46,9	93,3	99,1%
Caisse & Banques centrales	1,8	3,6	4,5	0,3	0,2	-41,6%
Etablissements de crédit	27,2	73,6	75,9	46,3	92,8	100,4%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	16,8	43,8	27,5	25,7	64,4	150,6%
(dt) Comptes et prêts	9,3	9,0	11,5	10,7	8,5	-20,0%
(dt) Réseau	1,1	20,8	36,9	9,9	19,9	99,9%
Autres opérations	0,1	0,4	0,2	0,3	0,3	25,1%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 577,3	1 718,0	1 843,0	1 788,1	1 674,4	-6,4%
Crédits de trésorerie	660,7	716,0	752,9	711,4	722,2	1,5%
Crédits à l'équipement	356,2	397,1	428,4	365,9	268,4	-26,7%
Crédits à l'habitat	351,5	358,8	373,2	384,7	390,4	1,5%
Comptes ordinaires débiteurs	14,9	27,0	37,9	46,7	45,0	-3,8%
Affacturation	119,9	141,8	175,5	185,9	157,7	-15,1%
Autres crédits	11,5	7,1	8,1	7,9	8,0	1,4%
Créances douteuses nettes	62,5	70,3	67,1	85,8	82,7	-3,6%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	83,9	79,7	80,4	111,5	122,6	10,0%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	65,1	48,2	43,3	48,2	39,8	-17,5%
Comptes de régularisation & divers	59,4	44,3	39,7	44,7	36,4	-18,5%
Opérations sur titres	5,7	3,9	3,6	3,6	3,4	-5,0%
VALEURS IMMOBILISEES	378,7	426,2	454,3	424,5	373,5	-12,0%
Titres de participation et filiales	2,5	1,4	3,0	3,5	3,6	3,2%
Immobilisations	7,2	6,8	6,8	6,0	5,4	-10,6%
Crédit-bail et opérations assimilées	297,0	338,6	369,8	331,1	294,0	-11,2%
Location simple	52,3	58,4	54,8	66,4	57,3	-13,8%
Divers	19,7	21,0	20,0	17,4	13,2	-24,2%
TOTAL ACTIF	2 050,1	2 270,0	2 421,3	2 307,7	2 181,0	-5,5%
PASSIF						
OPERATIONS DE TRESORERIE	1 610,2	1 788,6	1 912,7	1 811,9	1 675,6	-7,5%
Etablissements de crédit	1 598,5	1 772,9	1 895,4	1 798,9	1 665,4	-7,4%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	53,0	110,5	120,5	111,3	72,2	-35,1%
(dt) Comptes et emprunts	1 337,6	1 423,2	1 489,6	1 410,2	1 332,6	-5,5%
(dt) Réseau	207,9	239,2	285,3	277,4	260,6	-6,1%
Autres opérations	11,7	15,6	17,3	13,0	10,1	-22,5%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	48,6	44,6	46,8	59,7	64,6	8,3%
Comptes d'affacturation	26,8	29,4	33,5	46,4	50,0	7,9%
Comptes ordinaires créditeurs	11,1	3,6	2,8	1,9	2,2	17,3%
(dt) Sociétés financières	10,2	2,8	2,1	0,9	1,3	56,9%
(dt) Ménages	0,9	0,7	0,8	1,0	0,9	-15,4%
Comptes créditeurs à terme	1,1	1,2	0,6	0,6	0,1	-77,9%
(dt) Sociétés financières	1,1	0,4	0,2	0,2	0,1	-38,7%
Autres dépôts	9,6	10,4	9,8	10,8	12,2	13,2%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	116,7	116,9	114,8	110,4	97,6	-11,6%
Comptes de régularisation & divers	79,7	79,3	74,6	75,2	72,9	-3,1%
Opérations sur titres	37,0	37,6	40,2	35,2	24,7	-29,7%
CAPITAUX PROPRES	274,6	319,9	347,0	325,7	343,2	5,4%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	61,7	67,0	65,4	62,9	68,7	9,3%
Réserves	49,4	87,6	87,8	87,9	93,8	6,8%
Capital	73,3	75,1	74,0	74,0	92,5	24,9%
Report à nouveau	41,1	34,1	58,9	78,0	65,9	-15,6%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	34,9	41,6	46,8	8,9	22,3	-ns-
Divers	14,3	14,6	14,2	14,0	0,0	-99,9%
TOTAL PASSIF	2 050,1	2 270,0	2 421,3	2 307,7	2 181,0	-5,5%

Tableau 8
Le compte de résultat agrégé (dix sociétés financières)

	Montants en millions d'€					Var. 10/09
	2006	2007	2008	2009	2010	
(+) Produit d'exploitation bancaire	302,9	325,3	379,8	364,8	331,2	-9,2%
Opérations de trésorerie et interbancaires	1,2	1,8	1,4	0,9	0,7	-28,0%
Opérations à la clientèle	132,1	137,3	153,2	145,8	128,3	-12,0%
Opérations sur titres	0,5	0,2	13,4	0,0	0,0	-ns-
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	165,8	181,0	207,3	208,5	194,6	-6,6%
Divers	3,3	5,0	4,5	9,6	7,6	-20,8%
(-) Charges d'exploitation bancaire	210,6	298,1	268,2	260,6	229,5	-11,9%
Opérations de trésorerie et interbancaires	47,8	53,2	63,3	55,1	42,6	-22,8%
Opérations à la clientèle	20,6	24,0	28,2	23,7	16,7	-29,6%
(dt) sur dépôts à vue	0,1	2,1	0,7	0,1	0,0	-80,9%
(dt) sur dépôts à terme	12,2	13,8	19,4	17,6	15,5	-12,0%
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	139,9	214,2	171,0	178,2	167,2	-6,2%
Divers	2,4	6,8	5,8	3,6	3,0	-15,4%
(+) Produits accessoires et produits divers	5,6	73,7	9,0	11,4	16,8	47,6%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,3	0,2	0,9	0,4	0,8	119,4%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	-ns-
(-) Intérêts sur créances douteuses	1,4	2,7	3,9	5,9	2,8	-53,5%
Produit Net Bancaire	96,3	98,2	115,8	109,3	115,1	5,3%
(-) Frais généraux	45,2	49,6	53,9	49,9	58,2	16,6%
(dt) frais de personnel	13,9	16,4	17,0	16,1	17,5	8,4%
(dt) impôts et taxes	3,2	3,6	4,5	3,6	3,7	0,8%
(dt) services extérieurs	28,1	29,6	32,4	30,2	37,1	22,9%
(-) Dotations aux amortissements	1,6	1,3	1,2	1,1	0,9	-19,5%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-ns-
(-) Quote part des frais de siège social	1,2	1,3	1,8	1,7	0,0	-100,0%
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
(+) Charges refacturées	3,3	3,0	2,7	2,8	4,4	55,3%
Résultat Brut d'Exploitation	51,6	48,9	61,7	59,4	60,5	1,9%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-3,6	-0,9	-2,8	35,7	31,6	-11,5%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,3	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	1,4	-2,1	3,6	0,2	-8,1	-ns-
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	7,2	3,2	13,8	13,5	15,5	14,4%
(+) Intérêts sur créances douteuses	1,4	2,7	3,9	5,9	2,8	-53,5%
Résultat d'exploitation	48,0	51,4	51,0	15,9	25,5	60,5%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	1,7	0,4	0,1	0,3	426,4%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	0,0	2,9	0,0	0,0	-1,0	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-0,1	-0,3	0,7	0,9	-0,6	-160,5%
Résultat courant avant impôt	48,0	56,3	50,7	15,0	25,4	69,1%
(+) Produits exceptionnels	0,3	0,3	0,1	0,8	0,1	-86,3%
(-) Charges exceptionnelles	0,0	0,2	0,6	0,3	0,0	-92,8%
(-) Dotations nettes au FRBG	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,1	0,8	0,1	0,0	0,0	-32,3%
(-) Impôts sur les bénéfices	15,6	18,1	13,0	14,2	9,7	-32,2%
Résultat Net	32,7	37,5	37,0	1,3	15,9	n.s.

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010

Janvier

- Visite du chef de l'État, accompagné de la Ministre de l'Outre-mer et de la Secrétaire d'État à l'Écologie. Nicolas Sarkozy a présenté ses vœux aux ultramarins, en insistant sur le développement durable et l'autonomie énergétique
- Signature d'un protocole d'accord prévoyant la participation majoritaire (65 %) du groupe Tereos dans le capital du groupe Quartier Français.
- Mise en service à Sainte-Rose d'une ferme solaire : les 100 000 panneaux solaires répartis sur deux sites de 30 hectares permettent d'atteindre une capacité de 15,6 MW en crête.

Février

- Inauguration par l'ambassadeur de Chine du consulat chinois de Saint-Denis. Les premiers visas ont été délivrés à cette occasion.
- Prise de fonction de Michel Lalande, nouveau Préfet de La Réunion. Richard-Daniel Boisson est nommé sous-préfet à la Cohésion sociale et à la jeunesse.

Mars

- Didier Robert est élu Président du Conseil régional de La Réunion.
- Le tribunal de commerce place sous procédure de sauvegarde 45 des 78 sociétés du groupe Caillé.

Avril

- 9 millions d'euros seront consacrés par la Région à l'achat d'ordinateurs individuels au bénéfice de 18 000 jeunes lycéens ou apprentis.
- La Banque Postale se lance dans le crédit à la consommation.

Mai

- Présentation du nouveau dispositif de continuité territoriale lors de la visite de Mme Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer.
- Ouverture d'une faculté de médecine : la création d'une unité de formation et de recherche en santé (UFR) précède la naissance d'un centre hospitalier universitaire.

Juin

- Signature d'un accord-cadre entre l'île Maurice et la France concernant la gestion commune de l'île Tromelin (coopération accrue en matière de respect de la biodiversité, de recherche archéologique, de météorologie et de pêche).
- Nominations de Yann de Prince à la présidence du Medef-Réunion et de Dominique Vienne à la présidence de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises). Jacqueline Farreyrol remplace Pierre Vergès à la tête de l'île de La Réunion Tourisme (IRT).

- L'armement réunionnais Sapmer réceptionne un nouveau bateau, « Le Manapany », armé pour la pêche au thon, à la légine et aux langoustes.
- Signature de plusieurs protocoles de partenariat liant le Conseil général, la Caisse des dépôts, et les principaux opérateurs du logement social, et visant à accélérer les mises en chantier.

Juillet

- La compagnie aérienne régionale Air Austral officialise la commande de deux Boeing 777-200 LR qui seront positionnés sur la liaison Paris-Mayotte.

Août

- Entrée en vigueur du nouveau dispositif de continuité territoriale. L'aide forfaitaire, de 360 euros en moyenne pour un billet d'avion vers la métropole, se décline selon les ressources.
- Définition par la Région d'une nouvelle stratégie marketing pour le tourisme basé sur un partenariat entre les « Iles Vanille » : La Réunion, les Seychelles, Maurice et Madagascar.
- Les « Pitons, cirques et remparts » de La Réunion ont rejoint la liste des biens naturels inscrits au patrimoine mondial de l'humanité.

Septembre

- Rachat des 34 stations-service Caltex de l'île par le groupe sud-africain Engen Petroleum.
- Avec 45 000 passagers en 2010 (+ 62 % en deux ans), l'activité croisière a fortement augmenté, dopée par l'arrivée en 2008 du groupe italien Costa Croisière.

Octobre

- Signature à Paris du protocole de Matignon par le Premier ministre, François Fillon. Une enveloppe de 2,2 milliards d'euros sera consacrée à la future route du littoral, au Trans Eco-Express et aux plateformes aéroportuaires de Gillot et de Pierrefonds.
- Première réunion du Haut conseil de la commande publique, sous l'égide de la Préfecture.
- Près de 800 hectares sont partis en fumée suite aux incendies du site du Maido.

Novembre

- Inauguration du nouveau terminal céréalier au Port-Est. 38 millions d'euros ont été investis pour cet équipement structurant pour le territoire.
- Coup d'envoi de la TNT à La Réunion par la ministre de l'Outre-mer.
- Didier Robert, est remplacé à l'Assemblée nationale par sa suppléante Jacqueline Farreyrol.

Décembre

- Ibrahim Patel, président de la Fedaction, remporte les élections pour la présidence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion.
- Les usines du Gol et de Bois-Rouge ont broyé 1 877 197 tonnes de cannes en 2010, un volume en légère baisse par rapport à 2009.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles utilisés

Cdec :	Commission départementale d'équipement commercial
COI :	Commission de l'Océan indien
Comesa :	Commission Market for Eastern ou Southern Community
Cospar :	Collectif des organisations syndicales politiques et associatives de la Réunion
CPER :	Contrat de Plan État-Région
CVS :	Corrigé des variations saisonnières
Docup :	Document unique de programmation
Drom :	Départements et régions d'Outre-mer
EC :	Établissement de crédit
Feader :	Fonds européen agricole de développement rural
Feaga :	Fonds européen agricole de garantie
Feder :	Fonds européen de développement régional
Fep :	Fonds européen pour la pêche
Fir :	Fonds d'investissement routier
FSE :	Fonds social européen
Gerri :	Grenelle de l'environnement à la Réunion - Réussir l'innovation
HCCP :	Haut Conseil de la Commande Publique
ICA :	Indice du climat des affaires
IOR :	Indian Ocean Rim
LBU :	Ligne budgétaire unique
LME :	Loi de modernisation de l'économie promulguée le 5 août 2008
Lodeom :	Loi pour le développement économique des Outre-mer promulguée le 27 mai 2009
OPCVM :	Organisme de placement en commun de valeurs mobilières
PCES :	Plan de consolidation de l'économie sucrière
PIB :	Produit intérieur brut
PNB :	Produit net bancaire (principal solde intermédiaire de gestion utilisé pour l'analyse du compte de résultat d'un établissement de crédit)
Posei :	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité
Pride :	Programme régional intégré de développement des échanges
RSTA :	Revenu supplémentaire temporaire d'activité
Rup :	Régions ultrapériphériques
SADC :	South African Development Africa
SCR :	Service central des risques (de la Banque de France)
Taaf :	Terres australes et antarctiques françaises
ZFGA :	Zone franche globale d'activité

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

- La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission
- Les bulletins trimestriels de conjoncture :
 - Suivi de la conjoncture financière et bancaire
 - Suivi de la conjoncture économique
- Les Rapports annuels : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et rapport annuel du siège de l'IEDOM

Les Notes de l'Institut d'émission

- Le microcrédit professionnel en Outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable - avril 2011
- Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement économique - décembre 2010
- L'habitat dans les Outre-mer Français - février 2010

Les Notes expresses - Portrait

Documents appelés à servir de référence pendant un laps de temps assez long (au moins un an). On y trouve notamment les Panoramas et les Notes de synthèse annuelle pour chaque géographie.

Les Notes expresses - Tendance

Publications conjoncturelles. On y trouve notamment les Premières tendances (premiers résultats de l'enquête trimestrielle), les Tendances conjoncturelles (publication trimestrielle par géographie), la publication « Conjoncture Outre-mer » (évolution trimestrielle de l'ensemble de l'Outre-mer français).

Les Notes expresses - Éclairage

Ensemble des notes ponctuelles. On y trouve notamment les notes sur le thème transversal, les synthèses des Notes de l'institut, les études sur un thème spécifique.

- les notes sur le thème transversal du microcrédit professionnel en Outre-mer – n°29, n°30, n°86, n°87, n°88, n°89, n°91 et n°98 – 2011
- les notes sur le thème transversal de l'habitat – n°20, n°21, n°62, n°63, n°64, n°65, n°66, n°75 et n°76 – 2010
- N°88 - Endettement et surendettement des ménages à la Guadeloupe – février 2011

Les Etudes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE et AFD

- Mutations et évolutions de l'économie mahoraise à la veille de la départementalisation - novembre 2010

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :

Frédéric Arhan-Hoarau

Arnaud Bellamy-Brown

Yann Caron

David Lauret

Christine Lebreton

Matthieu Morando

David Perrain

Nicole Taochy

Directeur de la publication : N. de Sèze
Responsable de la rédaction : A. Bellamy-Brown
Éditeur : IEDOM
Imprimé par GRAPHICA
Achévé d'imprimer en juin 2011 – Dépôt légal : juin 2011
Prix : 12,50 € – ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-49-6

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-49-6

